

# RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LE BÉNIN 2025

Transition verte  
Agroécologie et Énergie renouvelable



Janvier 2026

© UN Sustainable Development Solutions Network

Les opinions exprimées dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement celles des organisations, des agences ou des programmes des Nations Unies ou du Gouvernement du Bénin. Ce rapport est le résultat de la collaboration entre le SDSN et le réseau SDSN Bénin, et s'appuie sur la méthodologie du Rapport annuel sur le développement durable (*Sustainable Development Report*) publié par le SDSN depuis 2016.

## REMERCIEMENTS

Le rapport a été coordonné par Isabella Massa et Samory Toure du Centre de transformation des ODD de SDSN (*SDG Transformation Center*). Les principaux auteurs sont Isabella Massa, Samory Toure, Grayson Fuller, Émile N. Hougbo, Honorat Satoguina, Janvier Egah, Hortensia Acacha, Jude Eggoh, Achille Assouto et Marius Guezo. Le travail statistique pour l'Indice des ODD a été dirigé par Grayson Fuller et Samory Toure, avec la contribution d'Eduardo Weirich. Le site web et la plateforme de données interactives accompagnant ce rapport ont été développés par Ruben Andino. Guillaume Lafortune (Vice-Président du SDSN) a travaillé au côté du Gouvernement du Bénin sur la mise en place du partenariat stratégique avec le SDSN depuis 2021 et a fourni des commentaires sur les ébauches du rapport.

La troisième partie, intitulée « Étude de cas sur l'agroécologie au Bénin », a été rédigée par Émile N. Hougbo et Honorat Satoguina. La quatrième partie, intitulée « Étude de cas sur les énergies renouvelables au Bénin », a été rédigée par Janvier Egah et Hortensia Acacha, avec la contribution de Jude Eggoh, Achille Assouto et Marius Guezo.

Pour leurs contributions à différentes étapes, nous remercions Adidjatou Hassan Zanouvi, Nadia Fanou Fogny, Mohamed Nasser Baco, Aurélien Ahan, Carel Mousse, Christelle Tokplo, Katsia Paulavets, l'équipe FABLE de SDSN, l'INStAD, la DGCS-ODD et la SBPE.

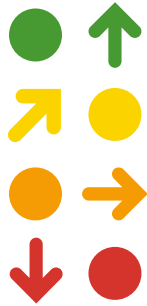
Nous exprimons notre profonde gratitude au ministère de l'Economie et des Finances et au ministère du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale du Bénin grâce auxquels la production de ce rapport a été rendue possible.

Un tableau de bord interactif, ainsi que l'ensemble des données présentées dans ce rapport sont accessibles en ligne à l'adresse suivante : <https://sdgtransformationcenter.org> et <https://benin.sdgindex.org>.

Nous accueillons volontiers tout retour sur le rapport ou sur les données susceptibles de renforcer les prochaines éditions de ce travail. Nous vous prions de nous informer de toute publication utilisant les données de l'Indice et des tableaux de bord des ODD ou du Rapport sur le développement durable pour le Bénin, et de nous faire parvenir votre publication à l'adresse suivante : [info@sdgtransformationcenter.org](mailto:info@sdgtransformationcenter.org).

**Merci de citer ce rapport comme suit :** Massa, I., Toure, S., Fuller, G., Hougbo, E. N., Satoguina, H., Egah, J., Acacha, H., Eggoh, J., Assouto, A., Guezo, M. Lafortune, G. (2026). Rapport sur le Développement Durable pour le Bénin 2025. Transition verte : Agroécologie et Énergies renouvelables. Paris : SDSN, Cotonou : SDSN Bénin.

Phoenix Design Aid a préparé (édition et conception graphique) le rapport pour sa publication.



# RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LE BÉNIN 2025

**Transition verte  
Agroécologie et Énergie renouvelable**



# Avant-propos

---

À la faveur du lancement, en 2021, d'un ambitieux programme d'émissions obligataires ODD destiné à mobiliser les investisseurs internationaux pour le financement des dépenses publiques à fort impact sur la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), le Bénin s'est engagé dans une démarche résolument novatrice alliant rigueur budgétaire, responsabilité sociale et vision de long terme. Dans cette dynamique, un partenariat technique a été noué avec le Réseau des Solutions pour le Développement Durable (SDSN) afin d'assurer le suivi rigoureux et l'évaluation empirique des progrès et des efforts accomplis par le Gouvernement béninois dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Ce cadre de collaboration, à la fois technique et analytique, a permis de doter le pays d'un instrument de référence : le Rapport sur le Développement Durable du Bénin, qui constitue un baromètre essentiel de la performance nationale et un outil d'aide à la décision publique fondé sur l'évidence scientifique.

Ce rapport annuel, construit autour d'une thématique centrale, offre une analyse comparative des performances du Bénin au sein de la sous-région ouest-africaine et propose des pistes d'actions stratégiques en vue de renforcer notre trajectoire de développement. Il met en lumière les progrès accomplis, les défis persistants et les leviers d'action prioritaires pour accélérer la transformation structurelle du pays conformément aux principes de durabilité, d'inclusion et de résilience.

Le Bénin s'est imposé comme pionnier en Afrique en matière d'innovation financière en faveur des ODD. Ces dernières années, les efforts du pays se sont particulièrement intensifiés dans la lutte contre les changements climatiques à travers la mise en œuvre de projets pilotes en agriculture régénérative et en séquestration du carbone ainsi que la mise en place d'une Autorité d'Enregistrement des Projets Carbone. L'année 2025 marque une nouvelle étape dans cette dynamique, avec la signature d'un Mémorandum-Cadre de Collaboration et de Coopération avec plusieurs institutions financières internationales en faveur d'une action climatique coordonnée, ainsi que le lancement du Cadre national de financement vert, instrument clé d'alignement des investissements publics et privés sur les objectifs de transition écologique.

C'est dans ce contexte que la présente édition 2025 du rapport, élaboré en partenariat avec le Réseau local SDSN Bénin, est consacrée à la thématique centrale de la « Transition verte : agroécologie et énergies renouvelables ». Ce choix s'inscrit bien en cohérence avec le cadre des « Six Transformations », touchant particulièrement les transformations 3 (décarbonisation de l'énergie et industrie durable) et 4 (alimentation durable, terres, eaux et océans). Il reflète également les priorités du Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2021–2026), notamment les piliers n°2 « poursuivre la transformation structurelle de l'économie » et n°3 « poursuivre l'amélioration du bien-être social des populations ».

Les investissements soutenus par les Eurobonds ODD ont déjà permis de poser les fondations d'une transition verte inclusive, avec des avancées majeures dans l'expansion des capacités énergétiques renouvelables et la promotion des pratiques agroécologiques résilientes. Ces initiatives appuyées par une volonté politique affirmée et une vision intégrée du développement, constituent d'importants leviers pour répondre simultanément aux impératifs actuels de sécurité alimentaire, de création d'emplois verts et de préservation de nos écosystèmes.

Avec la poursuite des réformes, la consolidation des partenariats techniques et financiers, et l'engagement résolu de tous les acteurs publics comme privés, nous sommes convaincus que le Bénin se positionne comme un modèle régional en matière de transition verte, en plaçant l'agroécologie et les énergies renouvelables (EnR) au cœur de son développement durable.

**Romuald WADAGNI**

Ministre de l'Économie et des Finances, chargé de la Coopération, Ministre d'État.

# Sommaire

---

<b>Avant-propos</b>	<b>ii</b>
<b>Acronymes et abréviations</b>	<b>vi</b>
<b>Résumé exécutif</b>	<b>ix</b>
<b>Partie 1. Indice et tableau de bord</b>	<b>2</b>
1.1 Indice et tableau de bord des ODD pour le Bénin et les pays d'Afrique de l'Ouest	2
1.2 Indicateurs ODD : progrès de la transition écologique dans les secteurs agricole et énergétique	9
Références	15
<b>Partie 2. Les « Six Transformations » pour les ODD au Bénin</b>	<b>18</b>
2.1 Performance du Bénin dans la réalisation des « Six Transformations »	20
2.2 Tableaux de bord pour les transformations des ODD	21
Références	27
<b>Partie 3. Étude de cas sur l'agroécologie au Bénin</b>	<b>30</b>
Introduction	30
3.1 Initiatives en faveur de l'agroécologie au Bénin	30
3.2 Pratiques agroécologiques au Bénin	34
3.3 Défis et contraintes pour le développement de l'agroécologie au Bénin	40
3.4 Perspectives et opportunités pour l'agroécologie au Bénin	41
Références	51
<b>Partie 4. Étude de cas sur les énergies renouvelables au Bénin</b>	<b>58</b>
Introduction	58
4.1 Réformes sur les énergies renouvelables	59
4.2 État des lieux des énergies renouvelables au Bénin	61
4.3 Synthèses des récentes initiatives et analyse des retombées dans le secteur de l'énergie	64
4.4 Opportunités et perspectives pour les énergies renouvelables au Bénin	72
Références	74
<b>Partie 5. Perspectives d'actions pour l'atteinte des ODD et la réalisation de la transition verte au Bénin</b>	<b>77</b>
5.1 Atteindre les ODD	77
5.2 Accélérer les transformations 3 et 4	79
5.3 Renforcer la transition vers l'agroécologie et les énergies renouvelables	80
<b>Annexes</b>	<b>84</b>
A.1 Caractéristiques de quelques projets et programmes selon les types d'énergies renouvelables appuyés par les PTF	85
Références	87
A.2 Méthodologie et tableaux des indicateurs	88
<b>Profils pays</b>	<b>105</b>

## Liste des figures

Figure 1.	Score de l'Indice des ODD des États d'Afrique de l'Ouest, 2024	2
Figure 2.	Performance du Bénin et de l'Afrique de l'Ouest sur l'Indice des ODD, score de 0 (pire) à 100 (meilleur), 2024	3
Figure 3.	Évolution du score de l'Indice des ODD du Bénin et de l'Afrique de l'Ouest, 2015–2024	4
Figure 4.	Progrès des scores sur une sélection d'ODD, en points d'indice : Bénin vs. Afrique de l'Ouest, 2015–2024	5
Figure 5.	Tableau de bord des ODD pour le Bénin et les États d'Afrique de l'Ouest	7
Figure 6.	État d'atteinte des cibles des ODD (%), Bénin vs. Afrique de l'Ouest, 2024	9
Figure 7.	Consommation d'engrais (kg par hectare de terre arable), Bénin vs. Afrique de l'Ouest, 2015–2022	10
Figure 8.	Rendement en céréales (tonnes par hectare de terres récoltées), Bénin vs. Afrique de l'Ouest, 2015–2022	10
Figure 9.	Indice de gestion durable de l'azote, Bénin vs. Afrique de l'Ouest, 2000–2018	11
Figure 10.	Population ayant accès à l'électricité (%), Bénin vs. Afrique de l'Ouest, 2015–2022	11
Figure 11.	Émissions de CO <sub>2</sub> provenant de la combustion de carburant par production totale d'électricité (MtCO <sub>2</sub> /TWh), Bénin vs. Afrique de l'Ouest, 2015–2023	12
Figure 12.	Concentration annuelle moyenne de PM2.5 (µg/m <sup>3</sup> ), Bénin vs. Afrique de l'Ouest, 2023	12
Figure 13.	Population ayant accès à des combustibles et technologies propres pour la cuisson (%), Bénin vs. Afrique de l'Ouest, 2015–2022	13
Figure 14.	Part des Énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie finale (%), 2015–2021	13
Figure 15.	« Six Transformations » pour les ODD	18
Figure 16.	Performances sur les « Six Transformations », Bénin vs. Afrique de l'Ouest, score de 0 (pire) à 100 (meilleur)	21
Figure 17.	Initiatives gouvernementales en faveur de l'agroécologie	31
Figure 18.	Dynamique institutionnelle des énergies renouvelables au Bénin	62
Figure 19.	Acteurs du sous-secteur énergies renouvelables et leurs rôles au Bénin	62
Figure 20.	Évolution de la consommation des formes d'énergie au Bénin, 2019–2022	63
Figure 21.	Évolution du mix électrique par produit énergétique, 2018–2022	64
Figure 22.	Taux d'électrification au Bénin (%), 2018–2023	66
Figure 23.	Taux d'accès à l'électricité au Bénin (%), 2018–2023	66
Figure 24.	Accès à l'électricité et part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie au Bénin (%)	70
Figure A.1.	Le système à quatre flèches pour désigner les tendances des ODD	92
Figure A.2.	Représentation graphique de la méthodologie des tendances des ODD	93

## Liste des tableaux

Tableau 1.	Progression du score de l'Indice des ODD, 2015–2024	4
Tableau 2.	Transformation 3 : Décarbonation de l'énergie et Industrie durable	24
Tableau 3.	Transformation 4 : Alimentation durable, Terres, Eaux et Océans	26
Tableau 4.	Sélection de programmes et projets agroécologiques au Bénin	33
Tableau 5.	Principales formes d'agroforesterie au Bénin, par région	34
Tableau 6.	Techniques pour la conservation des sols au Bénin	35
Tableau 7.	Techniques de préservation des ressources en eau au Bénin	36
Tableau 8.	Ampleur de l'utilisation de la GDFT au Bénin et localisation géographique	37
Tableau 9.	Ampleur de l'utilisation de la GIFS au Bénin et localisation géographique	39
Tableau 10.	Principales réalisations de certification, traçabilité et marché des produits bio/agroécologiques au Bénin	43
Tableau 11.	Volumes estimés et niveau de maturité des filières de produits bio exportés par le Bénin	43
Tableau 12.	Exemples de contributions à la résilience climatique, de projets agroécologiques au Bénin, sur la période de 2015 à 2023	45
Tableau 13.	Compétences nécessaires au développement de l'agroécologie au Bénin	46
Tableau 14.	Cas de réussites pour la transition agroécologique au Bénin	47
Tableau 15.	Exemples réussis de mesures incitatives en faveur de l'agroécologie au Bénin	48
Tableau 16.	Projets et programmes ayant expérimenté la structuration des chaînes de valeur au Bénin	50
Tableau 17.	Projets financés par l'Eurobond ODD au Bénin	65
Tableau 18.	Impacts directs des initiatives gouvernementales financées par les PTF et l'Eurobond ODD	67
Tableau 19.	Résultats d'estimation de la relation entre la consommation d'énergies renouvelables, l'emploi et les inégalités de revenu en Afrique subsaharienne	71
Tableau 20.	Matrice des perspectives d'actions pour l'accélération des progrès vers l'atteinte des ODD	77
Tableau 21.	Matrice des perspectives d'actions pour l'accélération des transformations 3 et 4	80
Tableau 22.	Matrice des perspectives d'actions pour le développement de l'agroécologie au Bénin	81
Tableau 23.	Matrice d'actions pour le renforcement de la transition vers les énergies renouvelables au Bénin	82
Tableau A.1.	Nouveaux indicateurs et modifications	89
Tableau A.2.	Indicateurs inclus dans le rapport pour l'Indice et les tableaux de bord des ODD	94

## Liste des encadrés

Encadré 1.	Les trajectoires alimentaires et d'utilisation des terres à long terme de FABLE pour une nouvelle LT-LEDS au Bénin	22
Encadré 2.	La pratique de l'agroécologie au Centre Songhaï du Bénin	32
Encadré 3.	Agriculture biologique, un levier de croissance verte pour le Bénin	44
Encadré 4.	Exonération de la TVA sur les matériels de production d'énergie solaire au Bénin	60
Encadré 5.	La Facilité d'Énergie Propre Hors Réseau au Bénin, un exemple de programme à retombées multiples	69
Encadré 6.	Effet de la consommation d'énergies renouvelables sur l'emploi et les inégalités de revenu au Bénin	71

# Acronymes et abréviations

---

<b>ABERME</b>	Agence béninoise d'électrification rurale et de maîtrise d'énergie
<b>ACED</b>	Centre africain pour le développement équitable
<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>AIE</b>	Agence internationale de l'énergie
<b>AMAP Bénin</b>	Association pour le maintien de l'agriculture paysanne au Bénin
<b>ARE</b>	Autorité de Régulation de l'Électricité
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest
<b>CIRAD</b>	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
<b>CO<sub>2</sub></b>	Dioxyde de carbone
<b>DEFIA</b>	Projet de développement de l'entreprenariat dans la filière ananas
<b>DEFISSOL</b>	Projet de développement de la production d'énergie solaire et de modernisation du système d'information de l'opérateur électrique
<b>DSNU</b>	Division de statistique des Nations unies
<b>Enabel</b>	Agence belge de coopération internationale
<b>EnR</b>	Énergies renouvelables
<b>ESMAP</b>	Programme d'assistance à la gestion du secteur de l'énergie
<b>FAO</b>	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FCFA</b>	Franc CFA (Communauté financière d'Afrique)
<b>FEM</b>	Fonds pour l'Environnement Mondial
<b>FIDA</b>	Fonds international de développement agricole
<b>FMI</b>	Fonds monétaire international
<b>FUPRO</b>	Fédération des unions de producteurs
<b>GDFT</b>	Gestion durable de la fertilité des terres
<b>GDIZ</b>	Zone économique spéciale de Glo-Djigbé
<b>GES</b>	Gaz à effet de serre
<b>GIFS</b>	Gestion intégrée de la fertilité des sols
<b>GIZ</b>	Société allemande pour la coopération internationale
<b>Helvetas</b>	ONG suisse de développement
<b>INRAB</b>	Institut national des recherches agricoles du Bénin
<b>INStaD</b>	Institut national de la statistique et de la démographie
<b>IPCC</b>	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)
<b>IPES-Food</b>	Panel international d'experts sur les systèmes alimentaires durables
<b>IRENA</b>	Agence internationale pour les énergies renouvelables
<b>kWc</b>	Kilowatt crête (puissance photovoltaïque crête)

<b>LOASAN</b>	Loi d'orientation agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle
<b>MAEP</b>	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
<b>MCA</b>	<i>Millennium Challenge Account</i> (Fonds de développement bilatéral du MCC)
<b>MCC</b>	<i>Millennium Challenge Corporation</i> (Agence indépendante du Gouvernement des États-Unis chargée de l'aide extérieure)
<b>MCVDD</b>	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
<b>MEF</b>	Ministère de l'Économie et des Finances
<b>MiJA</b>	Projet « Mille jardins en Afrique »
<b>MtCO<sub>2</sub></b>	Mégatonnes de dioxyde de carbone
<b>MWc</b>	Mégawatt crête (puissance nominale photovoltaïque)
<b>OBEPAB</b>	Organisation béninoise pour la promotion de l'agriculture biologique
<b>OCB</b>	Organisation pour la promotion du coton biologique
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>OCEF</b>	Facilité d'énergie propre hors réseau
<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable
<b>OIT</b>	Organisation internationale du travail
<b>OMPI</b>	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la santé
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ONU</b>	Nations unies
<b>ONU-Habitat</b>	Programme des Nations unies pour les établissements humains
<b>PAG</b>	Programme d'actions du Gouvernement
<b>PANA Énergie</b>	Projet de « Renforcement de la résilience du secteur de l'énergie aux impacts des changements climatiques »
<b>PANGIRE</b>	Plan d'action national pour la gestion intégrée des ressources en eau
<b>PAPVIRE-ABC</b>	Projet d'appui à la production vivrière et de renforcement de la résilience dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines
<b>PASDeR</b>	Programme d'appui au secteur du développement rural
<b>PASPEA-CC</b>	Projet d'appui à l'adaptation des systèmes de production des petits exploitants agricoles du Centre-Bénin aux changements climatiques
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PIRVaTEFoD-Bénin</b>	Projet intégré de restauration et d'amélioration de la valeur des terres et des écosystèmes forestiers dégradés pour une meilleure résilience climatique au Bénin
<b>PM<sub>2,5</sub></b>	Particules fines en suspension de diamètre $\leq 2,5 \mu\text{m}$
<b>PME</b>	Petites et moyennes entreprises
<b>PND</b>	Plan national de développement
<b>PNIA</b>	Plan national d'investissement agricole
<b>PNIASAN</b>	Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle

<b>PNUD</b>	Programme des Nations unies pour le développement
<b>PNUE</b>	Programme des Nations unies pour l'environnement
<b>PONADER</b>	Politique nationale de développement des énergies renouvelables
<b>PPDBEB</b>	Projet de promotion durable de biomasse électricité au Bénin
<b>PRODERE</b>	Programme de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
<b>ProSOL</b>	Projet de protection et de réhabilitation des sols pour la sécurité alimentaire
<b>PSDSA</b>	Plan stratégique de développement du secteur agricole
<b>PTF</b>	Partenaire technique et financier
<b>R&amp;D</b>	Recherche et développement
<b>RDD</b>	Rapport sur le développement durable
<b>RISE</b>	Indicateurs réglementaires pour l'énergie durable
<b>SBEE</b>	Société béninoise d'énergie électrique
<b>SBPE</b>	Société béninoise de production d'électricité
<b>SE4ALL</b>	Initiative des Nations unies « <i>Sustainable Energy for All</i> »
<b>SPG</b>	Système participatif de garantie
<b>TAZCO</b>	Projet de transition agroécologique dans les zones cotonnières
<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur ajoutée
<b>UE</b>	Union européenne
<b>UEMOA</b>	Union économique et monétaire ouest-africaine
<b>UIP</b>	Union interparlementaire
<b>UIT</b>	Union internationale des télécommunications
<b>UN DESA</b>	Département des affaires économiques et sociales des Nations unies
<b>UNA</b>	Université nationale d'agriculture
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>UNFCCC</b>	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations unies pour l'enfance
<b>USAID</b>	Agence des États-Unis pour le développement international

# Résumé exécutif

---

Le Rapport sur le développement durable du Bénin 2025, quatrième édition produite dans le cadre du partenariat entre le Gouvernement du Bénin et le Réseau de solutions pour le développement durable des Nations Unies (SDSN), offre une évaluation actualisée des progrès du pays vers les Objectifs de développement durable (ODD), avec un accent particulier sur la transition verte, notamment à travers l'agroécologie et les EnR. Cette édition se distingue par une utilisation élargie de tableaux de bord de performance et un ensemble d'études de cas détaillées, offrant aux décideurs politiques une vision plus claire et opérationnelle des réalisations et des défis essentiels à relever pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au Bénin.

L'édition 2025 du rapport met en lumière **sept principaux enseignements** :

- **La transition verte - une priorité du Gouvernement du Bénin** : Cet engagement est visible dans le Programme d'Action 2021–2026 (PAG II) et se reflète également dans l'allocation des ressources issues des obligations ODD pour promouvoir une agriculture durable (18,36 millions d'euros, soit 3,8 pour cent de l'allocation totale) et améliorer l'accès à une énergie à faible intensité carbone (29,3 millions d'euros, soit 6,0 pour cent de l'allocation totale), ainsi que dans la mise en œuvre en 2024 d'un programme pilote d'atténuation et d'adaptation combinant le déploiement des EnR et la gestion durable des terres (MEF, 2024). Le lancement d'un cadre national de financement vert en septembre 2025 consolide davantage cette dynamique et souligne la détermination du Gouvernement du Bénin à intégrer l'action climatique et la préservation de l'environnement dans toutes les dimensions de sa politique de développement.
- **Le Bénin est à mi-chemin vers l'atteinte des ODD** : S'appuyant sur l'Indice et le tableau de bord des ODD (Section 1.1), le rapport montre que le Bénin est à mi-chemin de la réalisation des 17 ODD, avec un score de 55,5 sur 100, supérieur à la moyenne ouest-africaine (52,6 sur 100). Entre 2015 et 2024, le Bénin a enregistré l'un des progrès les plus forts en matière d'ODD dans la région. L'analyse de l'Indice des ODD met en évidence les domaines dans lesquels le Bénin surpasse nettement la région—réduction de la pauvreté (ODD 1), éducation (ODD 4), travail décent (ODD 8) et efficacité institutionnelle (ODD 16)—tout en révélant des lacunes persistantes, en particulier dans l'énergie propre (ODD 7) et les écosystèmes terrestres (ODD 15).
- **Des avancées rapides en matière d'ODD socio-économiques** : Au rythme actuel, le Bénin est susceptible d'atteindre plusieurs ODD clés d'ici 2030. Le pays est en bonne voie pour réaliser les ODD 1, 8, 10 (Réduction des inégalités) et 13 (Lutte contre les changements climatiques), et des progrès modérés sont observés pour les ODD 5 (Égalité entre les sexes), 6 (Eau propre et assainissement), 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) et 12 (Consommation et production responsables). Dans l'ensemble, près de 30 pour cent des cibles ODD mesurées dans ce rapport sont en voie d'être atteintes au Bénin d'ici 2030, contre une moyenne de 18 pour cent en Afrique de l'Ouest. Cependant, la tendance décroissante de l'ODD 4 (Éducation de qualité), principalement dues au recul du taux net de scolarisation au primaire et à la diminution du taux d'achèvement du premier cycle du secondaire, nécessitent une attention particulière.
- **Des défis persistent en ce qui a trait à la promotion d'une agriculture à la fois durable et productive, ainsi que sur l'atténuation des émissions de CO<sub>2</sub> et la protection de la biodiversité** : L'analyse du rapport sur les indicateurs ODD liés à la transition écologique pour l'agriculture et l'énergie (Section 1.2) révèle d'importants défis structurels. La productivité agricole du Bénin reste inférieure à la moyenne régionale, soulignant la nécessité de tirer parti des efforts en cours pour dynamiser le secteur agricole, notamment par l'augmentation de l'utilisation d'engrais, en priorisant les intrants conformes aux principes de l'agroécologie. Dans le même temps, le Bénin obtient de bons résultats en matière de gestion durable de l'azote (ODD 12), bien que le maintien de cette avance nécessite une vigilance accrue à mesure que l'économie se développe. L'accès à l'électricité (ODD 7) s'est nettement amélioré, mais les solutions de cuisson propre et le développement des EnR demeurent insuffisants. En outre, bien que les émissions de CO<sub>2</sub> par habitant soient faibles (ODD 13), l'intensité carbone de la production d'électricité et la persistance de la pollution atmosphérique PM<sub>2,5</sub> (ODD 11—Villes et communautés durables) constituent des motifs de préoccupation.

La protection de la biodiversité présente également des résultats contrastés : si la conservation des forêts (ODD 15) est relativement solide, les écosystèmes marins et d'eau douce (ODD 14 et 15) restent insuffisamment protégés. À ce stade, le rapport n'intègre pas d'indicateurs relatifs à l'adaptation du Bénin aux impacts du changement climatique, un enjeu majeur pour le pays et constitutif de l'ODD 13. L'intégration de tels indicateurs figure parmi les priorités identifiées pour les prochaines éditions du rapport.

- **Des axes d'amélioration visant à consolider le cadre d'investissement et l'action publique en matière de développement durable :** L'édition de cette année introduit des tableaux de bord de transformations ODD pour les Transformations 3 (décarbonation de l'énergie et industrie durable) et 4 (systèmes alimentaires durables, terres, eau et océans)—alignés sur le cadre des « Six Transformations » (Sachs et al., 2019)—qui examinent les politiques, réglementations et investissements façonnant la transition verte (Section 2.2). Les tableaux de bord soulignent l'absence d'un objectif de neutralité carbone, la persistance des subventions aux combustibles fossiles, et le progrès limité en matière d'efficacité énergétique, autant d'éléments qui freinent une transition plus rapide vers les EnR. Ils mettent également en évidence la nécessité d'investissements substantiels dans la recherche agricole, la gestion intégrée de l'eau et la mise à l'échelle de l'agroécologie. La protection de la biodiversité, en particulier dans les zones marines et d'eau douce, nécessite un renforcement urgent pour être à la hauteur des ambitions de la stratégie nationale de transition. De manière générale, bien que les politiques existantes témoignent d'un engagement fort en faveur de la transition verte, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour permettre au Bénin de s'aligner sur les meilleures pratiques régionales et internationales en matière de climat, d'énergie et de biodiversité.
- **Des efforts notables de la part de tous les acteurs visant à faire progresser les pratiques agroécologiques :** Une caractéristique distinctive de cette édition est l'inclusion d'études de cas approfondies sur l'agroécologie et les EnR (Parties 3 et 4), qui illustrent comment divers acteurs—institutions publiques, acteurs privés, société civile et partenaires internationaux—impulsent des changements transformationnels sur le terrain. Les pratiques agroécologiques, présentes de longue date au Bénin, ont gagné en ancrage institutionnel avec l'intégration progressive d'initiatives promouvant l'agriculture biologique et la diversification agricole dans les Programmes d'action du Gouvernement (PAG). Aujourd'hui, le Gouvernement renforce ces efforts, investissant dans des projets alignés sur les principes de l'agroécologie et soutenant les acteurs qui portent des modèles agricoles durables. Dans le secteur des EnR, le Gouvernement a renforcé les cadres institutionnels et introduit des incitations pour stimuler l'investissement, tout en mettant en œuvre de nombreux programmes et projets visant à étendre l'accès à l'électricité grâce à des solutions d'énergie propre.
- **Pour consolider les progrès du Bénin, le rapport souligne l'importance de continuer à agir selon trois piliers qui se renforcent mutuellement :** fournir un appui technique, matériel et financier pour développer l'agroécologie et les EnR ; renforcer les cadres réglementaires et institutionnels tout en sensibilisant les acteurs économiques et les citoyens ; et investir dans le capital humain, la recherche et l'innovation afin d'assurer l'appropriation à long terme et la durabilité des initiatives de transition verte.

À la suite de la tenue de la Conférence des parties (COP30) en novembre 2025, l'édition de cette année met en lumière le fort engagement du Gouvernement du Bénin en faveur des ODD et de l'approfondissement de la transition verte, malgré les défis persistants qui doivent encore être relevés pour atteindre ces objectifs. S'appuyant sur l'établissement de son cadre de financement vert, il s'agit d'un moment clé pour le Bénin pour réaffirmer ses priorités, définir de nouveaux objectifs ambitieux et mobiliser des partenaires techniques et financiers nationaux et internationaux afin d'accélérer la mise en œuvre de sa transition verte et ses progrès vers les ODD. Au-delà de ce rapport statistique et des études de cas qui y sont présentées, le SDSN collabore également avec les autorités béninoises et la communauté scientifique nationale à l'élaboration de trajectoires quantifiées pour une gestion durable des sols et des systèmes agricoles, fondées sur le modèle FABLE. Les résultats de ces travaux sont attendus pour la première moitié de 2026.



# **Indice et tableau de bord**

# PARTIE 1.

## Indice et tableau de bord

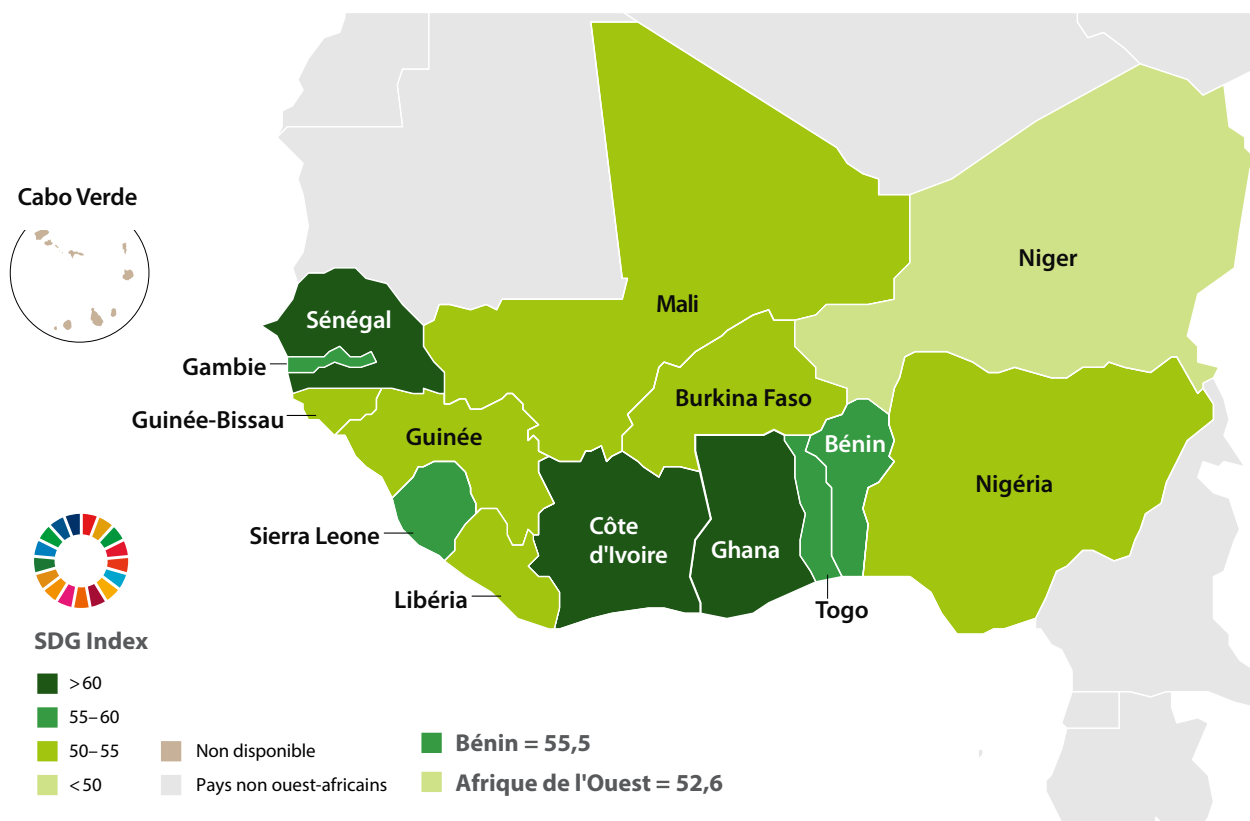
### 1.1 Indice et tableau de bord des ODD pour le Bénin et les pays d'Afrique de l'Ouest

L'Indice et le tableau de bord des ODD reposent sur un ensemble d'indicateurs internationaux issus de l'édition mondiale du Rapport sur le développement durable (RDD) (Sachs et al., 2025) pour lesquels des données sont disponibles pour le Bénin et les autres pays d'Afrique de l'Ouest. Le Bénin est comparé à ses voisins afin de contextualiser sa performance et ses tendances dans la réalisation des ODD. Pour garantir la pertinence de l'analyse, les indicateurs utilisés dans l'Indice mondial des ODD qui n'étaient pas des mesures utiles pour le Bénin, ou dont la couverture était insuffisante, notamment les indicateurs concernant principalement les pays

développés et les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), tels que certains indicateurs d'externalités internationales dits « *spillovers* »—ont été omis.

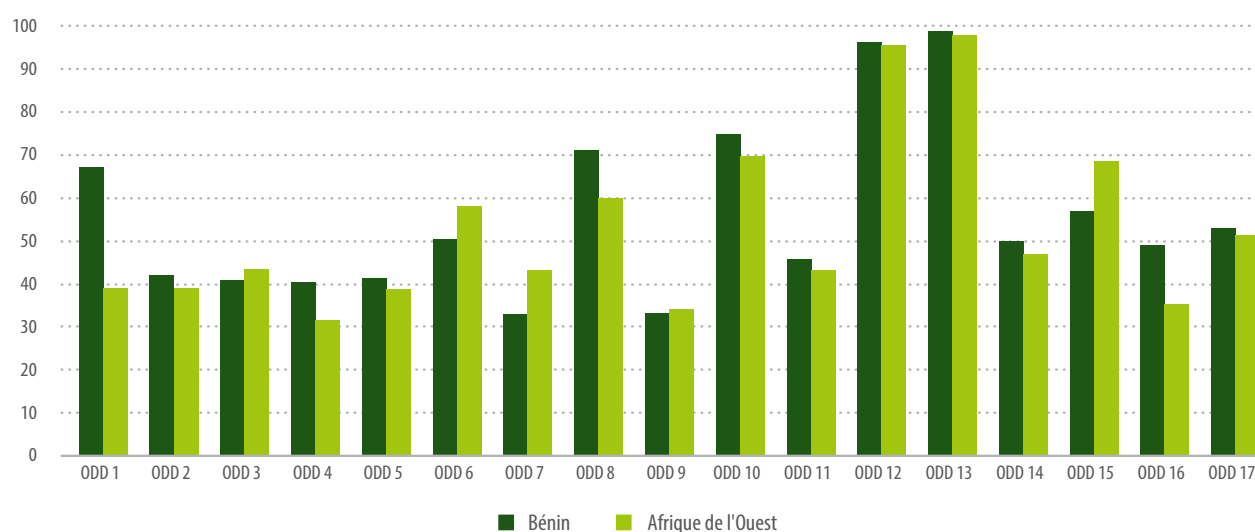
L'Indice des ODD pour le Bénin et les pays d'Afrique de l'Ouest tient compte de la réalité régionale. Parmi les 94 indicateurs, cet Indice inclut 11 indicateurs complémentaires pour refléter les priorités spécifiques au pays et à la région d'intérêt. Il est important de souligner que les résultats de cette quatrième édition du RDD pour le Bénin ne sont pas comparables aux résultats des éditions précédentes, ni à ceux de l'édition mondiale du RDD. Une explication détaillée de la méthodologie, ainsi que la liste des indicateurs utilisés, figurent à l'annexe A.2.

Figure 1. Score de l'Indice des ODD des États d'Afrique de l'Ouest, 2024



Note : Le Cabo Verde n'a pas été inclus dans la comparaison des scores de l'Indice des ODD, en raison de données insuffisantes (22,6 pour cent des données manquantes pour l'ensemble des indicateurs). La moyenne de l'Afrique de l'Ouest est pondérée en fonction de la population.  
Source : Analyse des auteurs.

**Figure 2. Performance du Bénin et de l'Afrique de l'Ouest sur l'Indice des ODD, score de 0 (pire) à 100 (meilleur), 2024**



Source : Analyse des auteurs.

### 1.1.1 Score de l'Indice des ODD

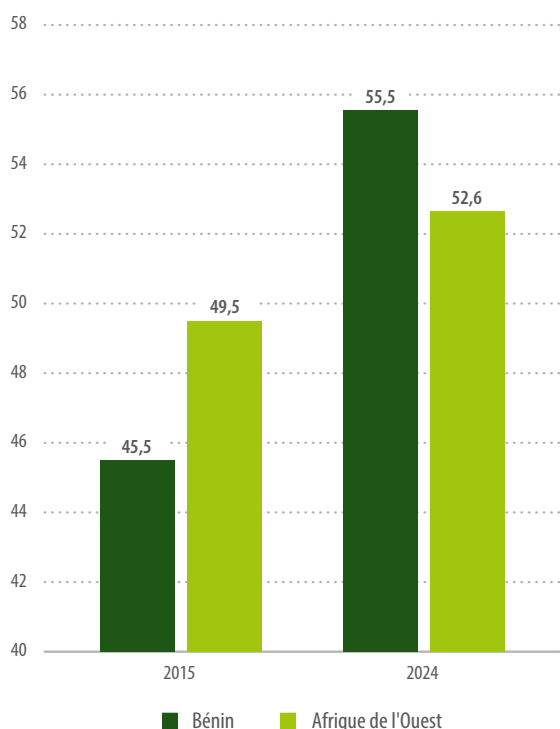
Le Bénin obtient un score de 55,5 sur 100 pour les 17 ODD (Figure 1). Ce score place le Bénin au-dessus de la moyenne de la région ouest-africaine (52,6). Le Bénin devance sept pays, tandis que seuls la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Ghana présentent des scores de l'Indice des ODD supérieurs à 60,0.

Dans l'ensemble, le Bénin a surpassé l'Afrique de l'Ouest dans douze des dix-sept Objectifs. Les ODD 1 (Pas de pauvreté), 4 (Éducation de qualité), 8 (Travail décent et croissance économique) et 16 (Paix, justice et institutions efficaces) présentent le plus grand avantage du Bénin comparativement à l'Afrique de l'Ouest (Figure 2). En revanche, la région devance le Bénin sur les ODD 3 (Bonne santé et bien-être), 6 (Eau propre et assainissement), 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), 9 (Industrie, innovation et infrastructure) et 15 (Vie terrestre), avec des écarts relatifs importants pour les ODD 7 et 15 (Figure 2).

L'évolution du score de l'Indice des ODD du Bénin met en lumière les efforts et les engagements du pays en

faveur de la réalisation des ODD depuis l'adoption de l'Agenda 2030. Au cours des dix dernières années, le score de l'Indice des ODD du Bénin a augmenté en moyenne d'un point par an, contre une augmentation moyenne de seulement 0,31 point par an en Afrique de l'Ouest (Figure 3).

Ainsi, le Bénin a comblé un écart considérable et a devancé la performance moyenne de la région. Comme le montre le [tableau 1](#), tandis que le Bénin affichait 2,9 points d'indice de plus que la moyenne de l'Afrique de l'Ouest en 2024, le pays accusait un retard de 4,0 points d'indice par rapport à la moyenne régionale et faisait partie des moins bons performeurs en 2015. Entre 2015 et 2024, le Bénin a enregistré la deuxième plus forte progression du score de l'Indice des ODD parmi les pays d'Afrique de l'Ouest, avec une hausse de 10,1 points, contre une augmentation moyenne modeste de 3,1 points dans la sous-région ([Tableau 1](#)). Seule la Guinée-Bissau a affiché un progrès supérieur au cours des dix dernières années (+10,7 points) ([Tableau 1](#)).

**Figure 3. Évolution du score de l'Indice des ODD du Bénin et de l'Afrique de l'Ouest, 2015–2024**

Source : Analyse des auteurs.

En examinant les facteurs qui sous-tendent ce progrès remarquable, plusieurs d'entre eux ont contribué à l'amélioration du score de l'Indice des ODD du Bénin (Figure 4).

Sur la période 2015–2024, les ODD 1 et 10 ont enregistré des progressions impressionnantes, respectivement de 46,2 et 53,1 points d'indice (Figure 4). L'évolution de l'ODD 1 s'explique par une forte réduction de la proportion de la population vivant en dessous des seuils internationaux de pauvreté.

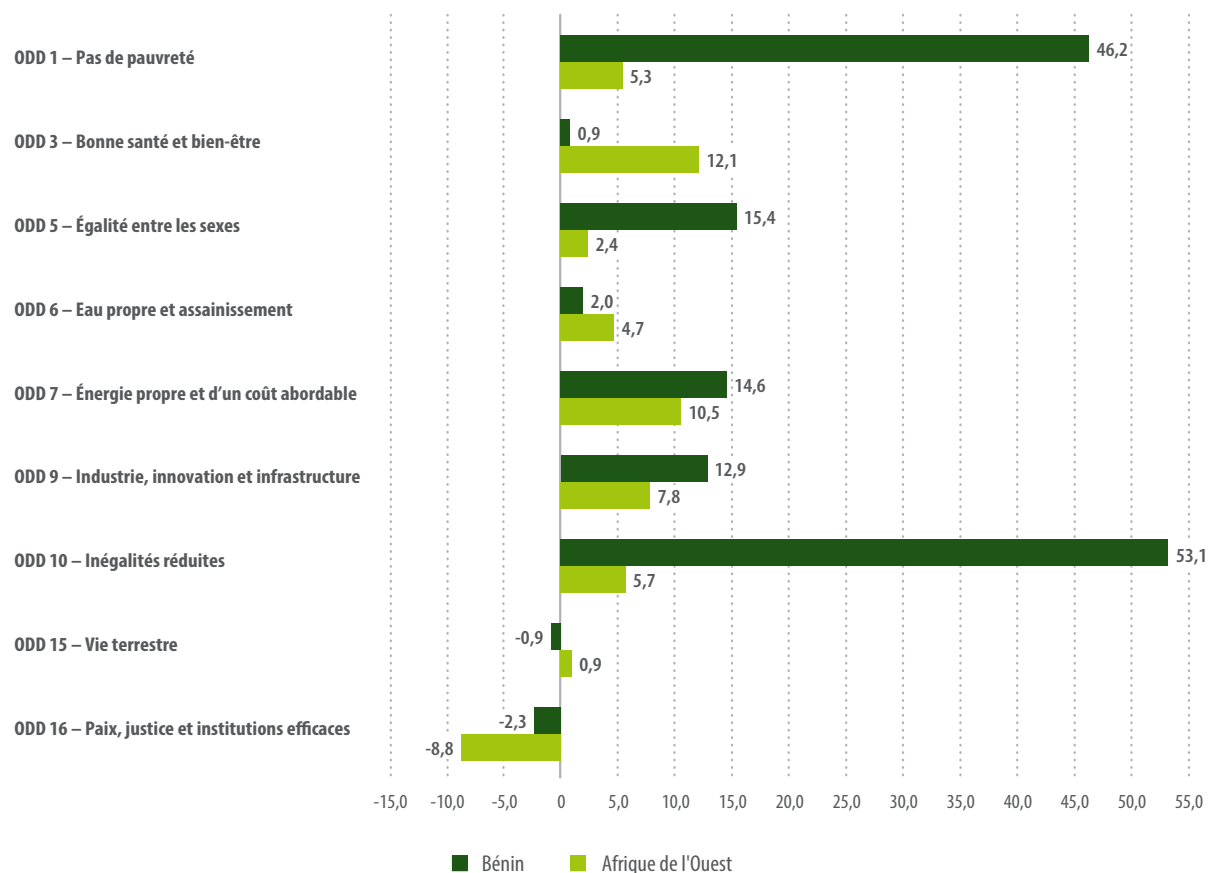
Entre 2015 et 2024, la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté de 2,15 \$ US par jour est passée de 42,3 pour cent à 9,6 pour cent<sup>1</sup>, tandis que le pourcentage de personnes vivant en dessous du seuil de 3,65 \$ US est passé de 61,5 pour cent à 29,5 pour cent<sup>2</sup> sur la même période. Pour l'ODD 10, le Bénin a également enregistré une réduction significative des inégalités socio-économiques, mesurées par le coefficient de Gini et le ratio de Palma. Le coefficient de Gini a diminué de 27,7 pour cent<sup>3</sup> entre 2015 et 2021, et le ratio de Palma a reculé de 52,1 pour cent<sup>4</sup> au cours de la même période. Parmi les initiatives gouvernementales ayant contribué à cette évolution figure, entre autres, le Programme

**Tableau 1. Progression du score de l'Indice des ODD, 2015–2024**

Pays	2015	2024	Progression (points d'indice)
<b>Bénin</b>	<b>45,5</b>	<b>55,5</b>	<b>10,1</b>
Burkina Faso	49,1	51,2	2,1
Côte d'Ivoire	54,0	62,3	8,3
Gambie	53,6	55,7	2,1
Ghana	58,2	60,5	2,3
Guinée	47,8	53,7	5,9
Guinée-Bissau	41,8	52,5	10,7
Libéria	48,1	51,0	2,8
Mali	52,4	53,2	0,8
Niger	41,7	47,3	5,6
Nigéria	49,8	50,7	0,9
Sénégal	54,2	61,2	6,9
Sierra Leone	49,7	55,8	6,1
Togo	49,6	57,9	8,3
<b>Afrique de l'Ouest</b>	<b>49,5</b>	<b>52,6</b>	<b>3,1</b>

Source : Analyse des auteurs.

**Figure 4. Progrès des scores sur une sélection d'ODD, en points d'indice : Bénin vs. Afrique de l'Ouest, 2015–2024**



Source : Analyse des auteurs.

Note : Les ODD retenus dans ce graphique ont été sélectionnés sur la base des critères suivants : (i) les cinq ODD ayant enregistré la plus forte progression au Bénin—ODD 1, 5, 7, 9 et 10 ; (ii) ceux pour lesquels le Bénin accuse un retard en matière de progression—ODD 3 et 6 ; (iii) ceux ayant régressé au Bénin – ODD 15 et 16. La progression est calculée comme la différence entre le score de 2024 et celui de 2015.

d'Assurance Renforcement du Capital Humain (ARCH), qui vise à faciliter l'accès à l'assurance santé, à la formation, au micro-crédit et à la couverture retraite, en particulier pour les travailleurs du secteur informel et les personnes en situation de pauvreté extrême (Toure et al., 2023).

Les ODD 7 et 9 ont montré des niveaux de progrès similaires, le Bénin surpassant la moyenne ouest-africaine respectivement de 4,1 et 5,1 points d'indice (Figure 4). Une grande partie de la performance sur l'ODD 7 s'explique par les améliorations importantes observées depuis 2015 en matière d'accès à l'électricité, qui a augmenté en moyenne de 9,7 pour cent par an sur la période 2015–2022<sup>5</sup>. L'amélioration de l'accessibilité financière de l'électricité pour les consommateurs, a également contribué à cette performance, avec une progression annuelle moyenne de 6,6 pour cent entre 2015 et 2023<sup>6</sup>. Les progrès sur l'ODD 9 s'expliquent par trois indicateurs

ayant fortement progressé entre 2015 et 2023 : la population utilisant Internet (14,0 pour cent en moyenne par an<sup>7</sup>) ; les abonnements au haut débit mobile (36,9 pour cent en moyenne par an<sup>8</sup>) ; et le nombre total de demandes de brevets par origine du déposant (18,9 pour cent en moyenne par an<sup>9</sup>).

L'ODD 5 (Égalité entre les sexes) a enregistré la troisième plus forte avancée par rapport à l'Afrique de l'Ouest sur la période analysée (Figure 4). La dynamique de cet objectif indique des progrès notables vers une société plus égalitaire entre les sexes au Bénin. Des efforts en faveur de l'égalité de genre sont visibles dans de nombreux domaines, notamment au parlement où la part des femmes est passée de seulement 8,4 pour cent en 2015 à 26,6 pour cent<sup>10</sup> en 2024. L'utilisation des méthodes modernes de planification familiale a également augmenté de 44,1 pour cent<sup>11</sup> sur la même période,

reflétant une amélioration du pouvoir de décision des femmes en matière de santé sexuelle et reproductive.

Malgré les avancées significatives mentionnées ci-dessus, le progrès sur les ODD 3 et 6 a été moins important au Bénin que dans la sous-région (Figure 4). L'Afrique de l'Ouest, avec une augmentation de 12,1 points d'indice pour l'objectif 3 « Bonne santé et bien-être », a dépassé le progrès du Bénin sur l'ODD 3 de 11,2 points sur la période 2015–2024 (Figure 4). Des pays tels que la Côte d'Ivoire, le Sénégal, la Gambie et le Burkina Faso ont joué un rôle clé dans la hausse de la moyenne sous-régionale pour l'ODD 3, en améliorant notamment leur ratio de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes). En moyenne dans ces pays, le ratio de mortalité maternelle a connu une réduction de 31,2 pour cent entre 2015 et 2023, contre une baisse de 14,5 pour cent<sup>12</sup> au Bénin sur la même période. Le taux de couverture de la chimiothérapie préventive pour les maladies tropicales négligées était également nettement plus élevé dans la sous-région en 2023, avec une moyenne de 60,0 pour cent<sup>13</sup>, contre 20,6 pour cent au Bénin, qui a enregistré une diminution significative de 73,2 points de pourcentage (p.p.) entre 2015 et 2023. Les initiatives du Programme d'Action Gouvernemental 2021–2026 (PAG II) au Bénin visent à combler ces lacunes en renforçant l'infrastructure du système de santé. La construction de nouveaux hôpitaux universitaires, tels que l'hôpital universitaire de référence d'Abomey-Calavi, et l'acquisition d'ambulances visent à améliorer les services d'urgence et la qualité des soins. De plus, des réformes structurelles, telles que la création de l'Agence nationale des soins de santé primaires et de l'Autorité de régulation du secteur de la santé, ont été conçues pour renforcer la gouvernance et garantir de meilleures normes de prise en charge (Présidence de la République du Bénin, 2021).

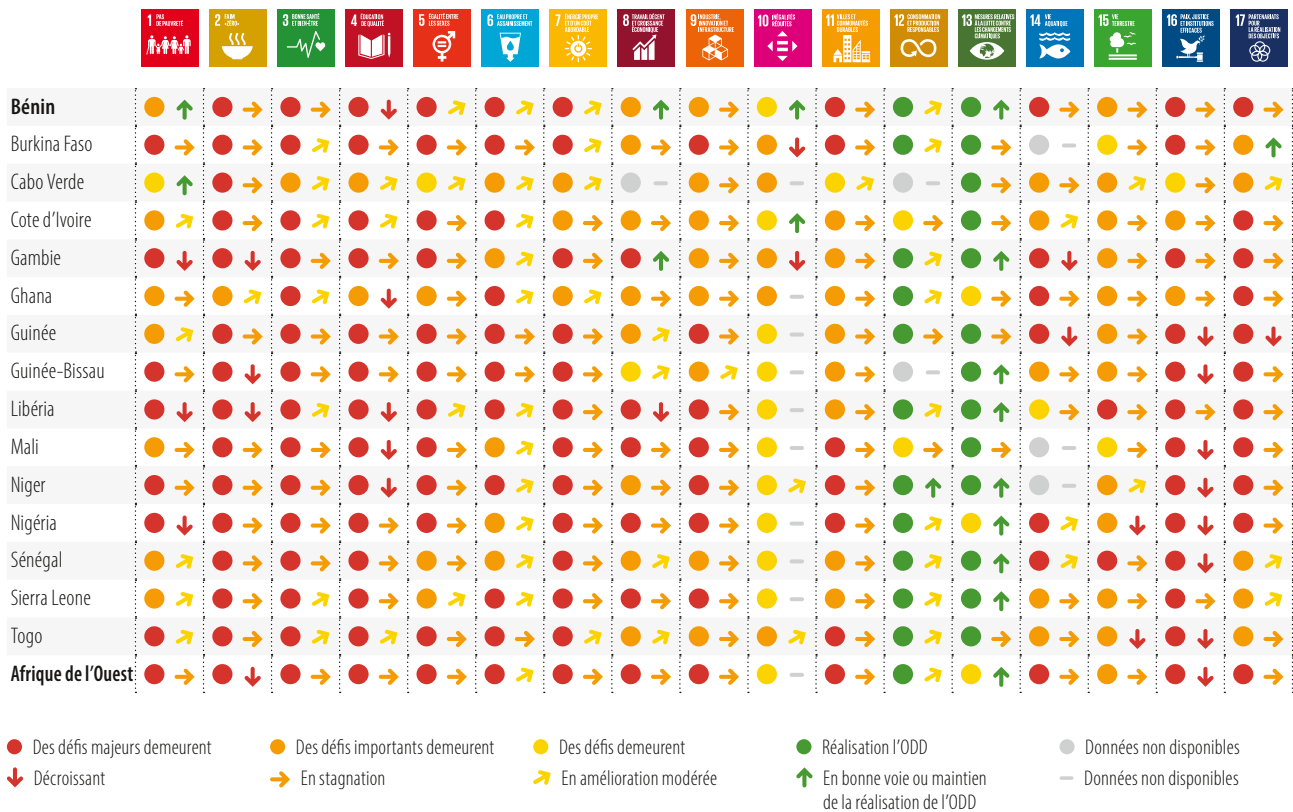
Entre 2015 et 2024, le progrès sur l'ODD 6 dans la sous-région a été supérieur de 2,7 points à celui du Bénin (Figure 4). Cet écart s'explique en grande partie par le faible progrès du Bénin en matière d'accès à l'eau potable, qui n'a augmenté que de 2,4 pour cent entre 2015 et 2022, contre 12,0 pour cent<sup>14</sup> dans la sous-région. Par ailleurs, bien que le Bénin ait enregistré une diminution de 47,7 pour cent<sup>15</sup> de la consommation d'eau rare incorporée dans les importations, la sous-région a connu une baisse moyenne encore plus forte (53,1 pour cent) entre 2015 et

2024. Néanmoins, le secteur de l'eau demeure une priorité pour le Gouvernement, le Bénin visant l'accès universel à l'eau potable améliorée. La mise en œuvre de certaines actions politiques pour atteindre l'ODD 6 au Bénin—telles que le Plan d'action national pour la gestion intégrée des ressources en eau (PANGIRE) et ses projets phares, et la création de l'Agence nationale d'approvisionnement en eau potable en milieu rural (ANAEP-MR)—devrait permettre au pays d'obtenir des progrès plus substantiels dans les années à venir (Massa et al., 2024).

Enfin, le Bénin a connu une baisse des scores pour les ODD 15 et 16 (Figure 4). L'ODD 15 a enregistré une diminution de 0,9 point d'indice depuis 2015 (Figure 4) et, en 2024, il présentait l'écart le plus large avec la moyenne ouest-africaine parmi tous les ODD (Figure 2). Le principal défi pour cet objectif provient d'une légère augmentation de la déforestation permanente (pour cent de la surface forestière, moyenne sur trois ans), tandis que les autres indicateurs sont restés stables. Bien que le Bénin soit l'un des pays présentant la plus faible superficie de déforestation permanente (après le Burkina Faso, le Niger et le Mali), celle-ci est passée de 0,19 pour cent en 2017 à 0,24 pour cent<sup>16</sup> en 2023. La *priorité stratégique* 7 du PAG II, qui vise à « renforcer le développement équilibré et durable du territoire national », comprend des projets et des réformes destinés à améliorer la gestion de l'environnement, du changement climatique, des risques et des catastrophes naturelles (Présidence de la République du Bénin, 2021). Ces actions devraient contribuer à préserver le capital naturel, y compris les forêts. Un exemple concret est fourni par les projets de conservation de la biodiversité et de gestion durable des forêts classées et communales.

Concernant l'ODD 16, le Bénin a enregistré une diminution légèrement plus importante de 2,3 points<sup>17</sup> entre 2015 et 2024 (Figure 4), mais conserve un avantage considérable (+13,7 points) sur la moyenne régionale en 2024 (Figure 2). La réalisation de l'ODD 16 requiert une attention soutenue de la part du Gouvernement du Bénin, en raison d'une fragilité structurelle et fonctionnelle potentielle au sein des institutions du pays. Le Gouvernement du Bénin continue néanmoins de renforcer la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance, notamment par le biais du premier pilier du PAG II<sup>18</sup> (Présidence de la République du Bénin, 2021).

Figure 5. Tableau de bord des ODD pour le Bénin et les États d'Afrique de l'Ouest



Source : Analyse des auteurs.

### 1.1.2 Tableau de bord : performance et tendances des ODD

Le tableau de bord des ODD du RDD pour le Bénin fournit une visualisation de la performance et des tendances des 17 ODD parmi les pays d'Afrique de l'Ouest (Figure 5). Le statut de performance (représenté par des pastilles de type « feu tricolore ») offre un instantané de l'état actuel de chaque objectif, indiquant s'il atteint le seuil de réalisation, tandis que les tendances (représentées par des flèches également de type « feu tricolore ») évaluent si l'objectif peut être atteint d'ici 2030 en se basant sur les performances passées. Une explication détaillée de la méthodologie du tableau de bord des ODD figure à l'annexe A.2.

Bien que le Bénin soit encore confronté à des défis majeurs pour atteindre les ODD (représentés par les pastilles rouges dans le tableau de bord—figure 5), il performe globalement mieux que l'Afrique de l'Ouest, avec moins de défis que la plupart des pays de la région. De plus, en maintenant sa performance parallèlement à son développement économique et social, le Bénin pourrait atteindre les ODD 12 (Consommation

et production responsables) et 13 (Lutte contre les changements climatiques).

L'examen des tendances permet d'apprécier encore mieux les efforts accomplis par le Bénin pour réaliser les ODD. Aucun autre pays de la sous-région ne présente autant de tendances positives que le Bénin (représentées par les flèches vertes dans le tableau de bord—figure 5). Les efforts du Bénin en faveur de l'Agenda 2030 pourraient permettre la réalisation des ODD 1, 8, 10 et 13.

En considérant la tendance actuelle, seul le Bénin et le Cabo Verde pourraient atteindre l'ODD 1, tandis que les autres pays de la sous-région connaissent une stagnation. En observant à la fois le statut de performance et la tendance, le Bénin performe mieux que l'Afrique de l'Ouest sur l'ODD 8, la Gambie étant le seul autre pays de la région en voie d'atteindre l'objectif si le progrès actuel se maintient jusqu'en 2030. Les faits saillants de la tendance sur l'ODD 8 au Bénin incluent la hausse de la moyenne sur cinq ans de la croissance du produit intérieur brut (PIB) par habitant, passée de 1,6 pour cent à 3,4 pour cent<sup>19</sup> sur la période 2015–2023,

et l'augmentation du nombre de comptes bancaires détenus par des adultes, qui a atteint 48,6 pour cent en 2021, contre 16,6 pour cent<sup>20</sup> en 2014.

Le Bénin est également en voie d'atteindre l'ODD 10, tout comme la Côte d'Ivoire. Cet objectif dispose du moins grand nombre de tendances disponibles dans la sous-région en raison du manque de données pour le coefficient de Gini et le ratio de Palma, ce qui met en évidence les efforts accomplis au Bénin en matière de collecte de données. Comme mentionné à la sous-section 1.1.1, les deux indicateurs de l'ODD 10 (coefficient de Gini et ratio de Palma) ont montré une amélioration marquée au Bénin entre 2015 et 2021. Quant à l'ODD 13, qui est à l'état d'« achèvement » depuis 2015, les émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) provenant de la combustion des combustibles fossiles et de la production de ciment ont présenté une réduction de 16,6 pour cent<sup>21</sup> entre 2015 et 2023 au Bénin. Si la tendance actuelle se poursuit, l'ODD 13 devrait offrir les perspectives les plus favorables d'ici 2030. En comparaison, la moitié de la sous-région affiche une stagnation, notamment le Ghana et le Sénégal.

Des progrès modérés sont observés sur les ODD 5, 6, 7 et 12 au Bénin, qui fait légèrement mieux que la sous-région. Comme souligné précédemment, les avancées sur l'ODD 5 indiquent des améliorations de l'autonomisation des femmes, tandis que les progrès sur l'ODD 7 ont été stimulés par des gains récents en matière d'accès et d'accessibilité financière de l'électricité (section 1.2 et section 3.2). De même, malgré des tendances positives dans la consommation d'eau rare incorporée dans les importations entre 2015 et 2024, ainsi que dans les prélèvements d'eau douce entre 2015 et 2022, tant l'accès à l'eau potable que l'accès à l'assainissement montrent des tendances stagnantes<sup>22</sup>. Enfin, la performance du Bénin sur l'ODD 12 s'aligne sur le schéma observé dans la sous-région. Néanmoins, malgré son statut de performance actuel et compte tenu de la tendance de progrès modéré, l'ODD 12 nécessite une attention particulière pour éviter de connaître une tendance négative à l'horizon 2030.

Les ODD 2 (Faim « zéro »), 3, 9, 11 (Villes et communautés durables), 14 (Vie aquatique), 16 et 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs) présentent d'importants défis et montrent une stagnation au Bénin (Figure 5). Des efforts significatifs sont encore nécessaires pour améliorer la performance et les tendances sur ces ODD. C'est particulièrement le cas pour l'ODD 2, dont la seule

perspective positive est la consommation d'engrais, qui est passée de seulement 0,1 kg par hectare de terre arable en 2015 à 36,8 kg<sup>23</sup> en 2022 (section 1.2). Cette dynamique illustre l'impact de projets et de réformes visant à renforcer le secteur agricole, tels que des mesures pour réglementer, gérer et faciliter l'accès aux intrants dans le cadre des PAG I et II (Présidence de la République du Bénin, 2021).

Le Bénin est également en retard sur l'ODD 11, pour lequel les résultats sont mitigés. En effet, alors que le nombre de personnes vivant dans des bidonvilles a légèrement diminué (- 1,0 pour cent en moyenne par an<sup>24</sup>) entre 2015 et 2022, l'accès aux sources d'eau raccordée a également décliné de 1,7 pour cent<sup>25</sup> en moyenne par an sur la même période. Toutefois, l'organisation du Forum National sur les ODD (FNODD)<sup>26</sup> et la préparation d'Examens Locaux Volontaires (ELV), indiquent les efforts réalisés pour accélérer la mise en œuvre des ODD à l'échelle des communes, laissant présager des perspectives positives quant aux progrès futurs sur l'Agenda 2030 et particulièrement sur l'ODD 11. L'ODD 14 a montré très peu d'évolution depuis 2015. Le seul indicateur en voie d'atteinte est le pourcentage de poissons pêchés par chalutage ou drague, qui a diminué de 12,2 pour cent en moyenne par an<sup>27</sup> entre 2015 et 2019. En revanche, l'indice de santé des océans est resté stagnant à environ 13,1 sur 100<sup>28</sup> depuis 2015, n'indiquant aucune progression vers la cible.

Enfin, les tendances désignent l'ODD 4 comme le plus grand défi du Bénin parmi l'ensemble des 17 ODD (Figure 5). La même situation est observée au Ghana, au Libéria, au Mali et au Niger. Les tendances négatives des indicateurs qui nécessitent une attention immédiate des décideurs politiques sont notamment le taux net d'inscription au primaire, passé de 97,0 pour cent en 2016 à 90,4 pour cent<sup>29</sup> en 2022, et le taux d'achèvement du cycle secondaire inférieur, qui a diminué de 34,0 pour cent<sup>30</sup> entre 2015 et 2022. Le recul du taux d'achèvement au cycle secondaire inférieur peut s'expliquer en partie par la hausse des taux de redoublement, susceptible de conduire à l'abandon scolaire (CIDE, 2022). Par ailleurs, un autre facteur est la migration entre communes et pays voisins qui gonfle artificiellement les taux d'abandon, car les élèves ne sont ni considérés comme ayant réussi l'année ni comme des redoublants (CIDE, 2022). Dans les années à venir, ces tendances pourraient être atténuées par la construction de nouvelles salles de classe et par l'augmentation de la formation des enseignants, prévus dans le cadre de la composante « Éducation » (Priorité 5) du PAG II. Les nombreux projets en place en vue

**Figure 6. État d'atteinte des cibles des ODD (%) , Bénin vs. Afrique de l'Ouest, 2024**



Note : La moyenne de l'Afrique de l'Ouest est pondérée par la population. L'analyse inclut 75 indicateurs pour le Bénin et 73 indicateurs pour la moyenne pondérée de l'Afrique de l'Ouest.  
Source : Analyse des auteurs.

d'améliorer la qualité de l'enseignement secondaire général, technique et professionnel, notamment par le recrutement et la formation ciblés d'enseignants qualifiés, ainsi que la mise en place de la plateforme d'enseignement « *EducMaster* », pourraient contribuer à réduire les taux d'abandon et, par conséquent, à améliorer les taux d'achèvement.

La métrique de l'état d'atteinte des cibles des ODD montre une performance encourageante du Bénin (Figure 6). Le pays se distingue par la part d'indicateurs « en bonne voie », atteignant 29,3 pour cent des indicateurs pour lesquels le Bénin dispose de données, contre 17,8 pour cent en moyenne dans la sous-région (Figure 6). Cependant, le Bénin affiche des progrès limités pour 52,0 pour cent des cibles des ODD mesurables pour le pays, ce qui souligne que la plupart des défis persistent (Figure 6). Enfin, les tendances négatives correspondent à 18,7 pour cent des cibles du Bénin, comparativement

à 21,9 pour cent dans la sous-région (Figure 6). Ces tendances négatives nécessitent une action gouvernementale prioritaire afin d'accélérer l'atteinte des ODD au Bénin.

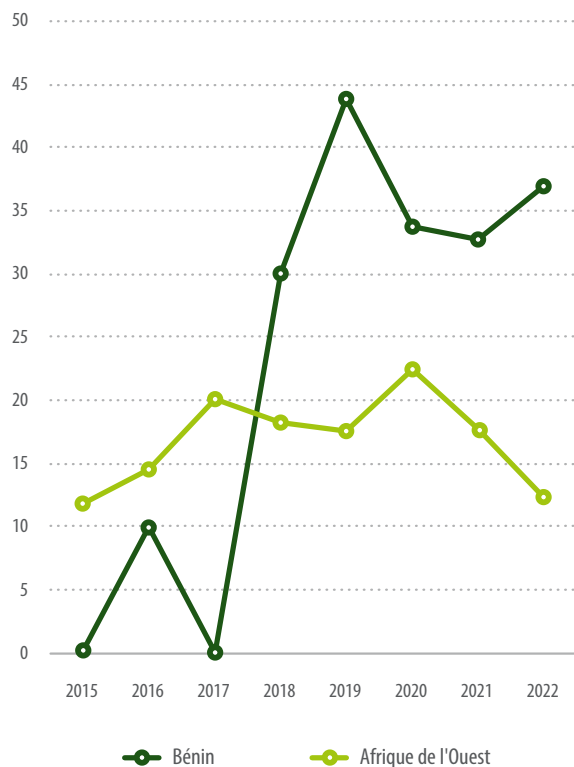
## 1.2 Indicateurs ODD : progrès de la transition écologique dans les secteurs agricole et énergétique

Parallèlement à l'adoption de l'Agenda 2030, le Bénin a également ratifié l'Accord de Paris sur le climat en 2016. Depuis lors, l'action climatique et la transition verte constituent une priorité pour le Gouvernement du Bénin. La réalisation de la transition verte peut avoir des effets directs sur presque tous les ODD, avec des synergies entre l'action climatique et 80 pour cent des cibles des ODD (Sachs et al., 2019 ; UN DESA et UNFCCC, 2023).

La transition verte dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie peut exercer un impact réciproque sur les ODD 2 et 7. Les filières agroalimentaires représentent environ 30,0 pour cent de la consommation énergétique mondiale, principalement sous forme de combustibles fossiles, et la production agricole primaire en représente un quart (IRENA et FAO, 2021). En outre, l'énergie représente environ 33,0 pour cent des émissions totales de gaz à effet de serre (GES) générées par les systèmes alimentaires (IRENA et FAO, 2021). Par conséquent, l'utilisation d'enR en agriculture peut contribuer de manière significative à l'action climatique. De même, l'agriculture peut contribuer à la transition énergétique grâce à la bioénergie moderne produite à partir de cultures énergétiques ou de résidus alimentaires (IRENA et FAO, 2021).

La transition verte peut également engendrer d'autres co-bénéfices substantiels faisant progresser plusieurs ODD. Par exemple, la transition verte peut conduire à des systèmes de consommation et de production plus durables (ODD 12), ce qui peut, à son tour, contribuer à réduire les émissions de GES (ODD 13) (UN DESA et UNFCCC, 2023). Un résultat bien documenté est l'amélioration de la qualité de l'air (ODD 3 et 11), entraînant des gains importants pour la santé publique (ODD 3) (UN DESA et UNFCCC, 2023). Parmi les autres bénéfices de la transition verte figurent la protection accrue de la biodiversité, l'amélioration de la qualité des sols et la prévention de la dégradation des terres et de la déforestation (ODD 15) (UN DESA et UNFCCC, 2023). Enfin, la transition verte peut également renforcer la performance économique et la création d'emplois

**Figure 7. Consommation d'engrais (kg par hectare de terre arable), Bénin vs. Afrique de l'Ouest, 2015–2022**

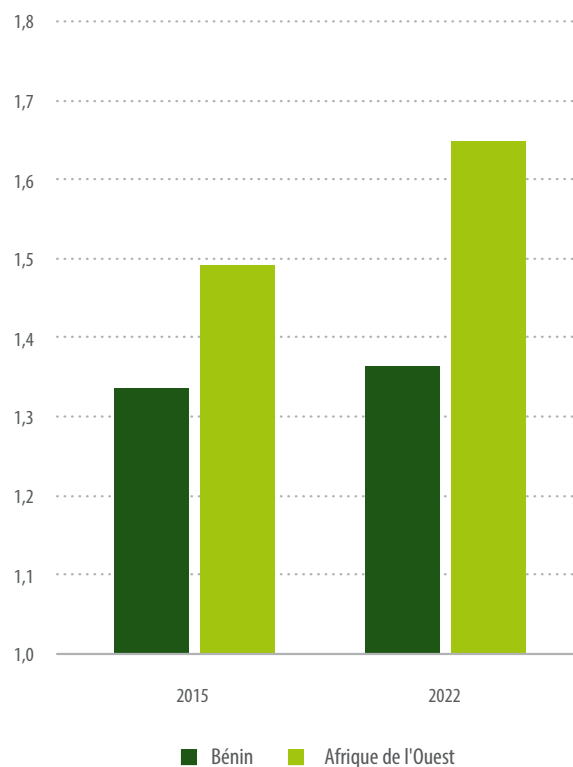


Source : Analyse des auteurs basée sur les données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

(ODD 8) (UN DESA et UNFCCC, 2023). Néanmoins, il est important de souligner que la transition verte doit être mise en œuvre de manière réfléchie en tenant compte d'éventuels arbitrages, notamment avec les ODD socio-économiques. Par exemple, une transition vers une économie à faible intensité carbone et efficiente en ressources pourrait impliquer à la fois des gains et des pertes en termes d'emploi, nécessitant l'introduction de politiques adéquates de protection sociale (ODD 1), d'éducation et de formation (ODD 4) (ILO, 2019).

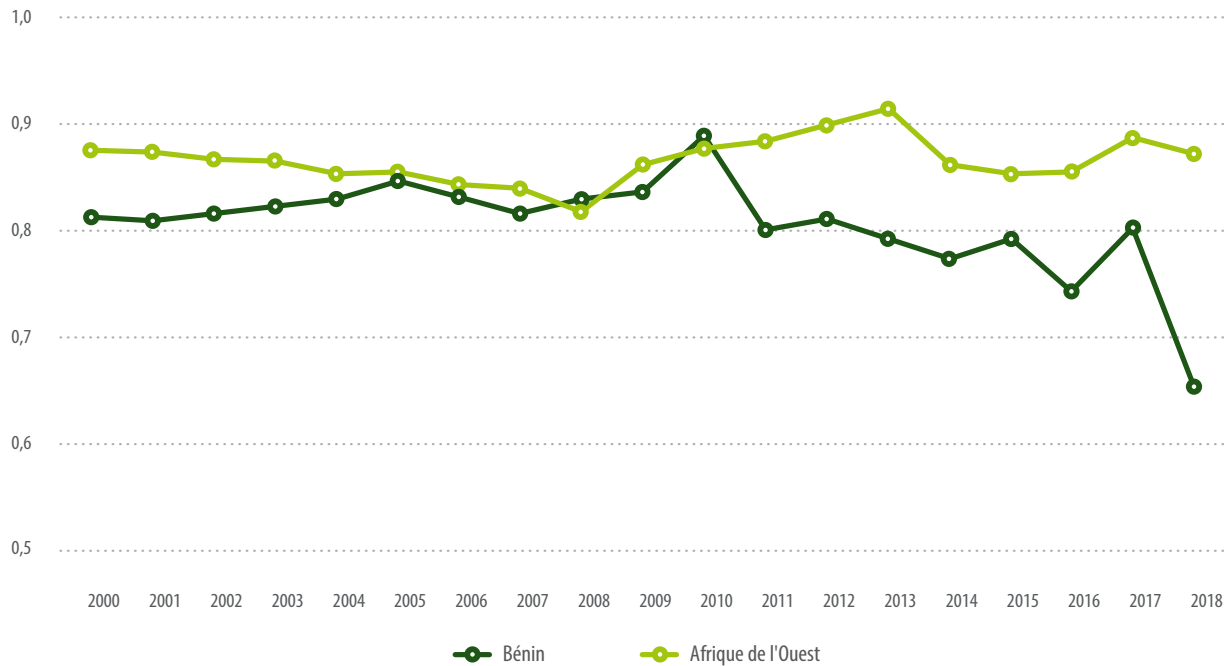
Pour aligner sa trajectoire de développement avec les objectifs de durabilité qu'il a adoptés, le Bénin est confronté au défi de concilier croissance économique et protection de l'environnement ainsi qu'action climatique, en particulier en faisant progresser sa transition verte dans les domaines de l'agriculture et de l'énergie.

**Figure 8. Rendement en céréales (tonnes par hectare de terres récoltées), Bénin vs. Afrique de l'Ouest, 2015–2022**



Source : Analyse des auteurs basée sur les données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Entre 2015 et 2022, le Bénin a connu une augmentation notable de l'utilisation d'engrais (Figure 7), mais il n'a pas réussi à combler l'écart de rendement en céréales avec la sous-région (Figure 8). En effet, il a enregistré une hausse du rendement en céréales de seulement 1,9 pour cent, contre une augmentation de 10,5 pour cent dans la sous-région (Figure 8). En plus des autres leviers mis en œuvre par le Gouvernement afin de maximiser la productivité agricole, le pays pourrait encore accroître sa consommation d'engrais, étant donné que le Bénin reste en deçà du minimum fixé par la Déclaration d'Abuja sur les engrais<sup>31</sup>. Toutefois, plutôt que d'étendre simplement l'usage d'engrais synthétiques, le Bénin a la possibilité de développer et de favoriser l'utilisation d'engrais organiques conformément aux principes agroécologiques (partie 3). Le Gouvernement du Bénin saisit déjà cette opportunité en facilitant l'accès aux intrants agricoles, y compris les engrais, à travers des projets et réformes prévus dans le PAG II.

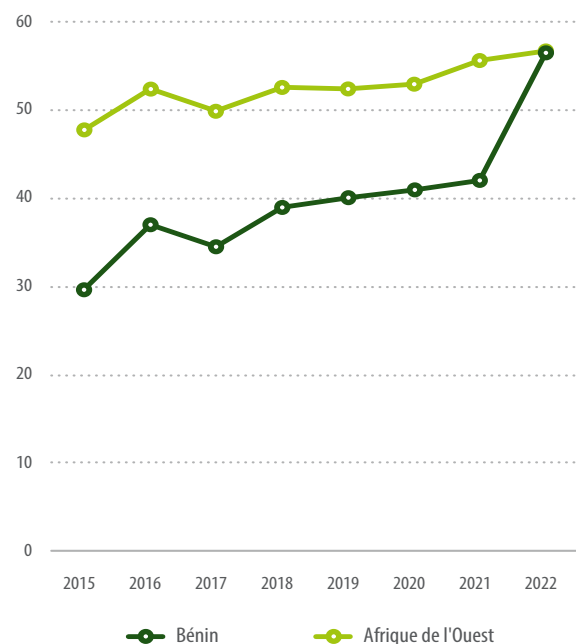
**Figure 9. Indice de gestion durable de l'azote, Bénin vs. Afrique de l'Ouest, 2000–2018**

Note : L'Indice de gestion durable de l'azote est une mesure de classement unidimensionnelle qui combine l'efficacité d'utilisation de l'azote et l'efficacité d'utilisation des terres (rendement des cultures) dans la production agricole. Le score est gradué de 0 (meilleure performance) à 1,41 (pire performance).

Source : Analyse des auteurs basée sur les données de Zhang, X., et Davidson, E. (2019).

D'autre part, le Bénin est déjà sur une trajectoire favorable en matière de gestion durable de l'azote. En effet, entre 2010 et 2018, le pays a amélioré son score sur l'indice de gestion durable de l'azote comparativement à la moyenne ouest-africaine (Figure 9). Le Bénin reste également sur une trajectoire prometteuse en ce qui concerne les émissions liées à la production, avec seulement 11,7 kg émis par habitant en 2024<sup>32</sup>. Toutefois, il est crucial pour le pays de maintenir ce niveau de performance et d'éviter une hausse des émissions d'azote, en particulier à mesure que son économie se développe, notamment dans l'agriculture et, plus largement, dans le secteur primaire.

L'accès à l'énergie reste faible au Bénin comme dans la sous-région. Toutefois, depuis 2015, la part de la population ayant accès à l'électricité n'a cessé d'augmenter en Afrique de l'Ouest, y compris au Bénin (Figure 10). Entre 2015 et 2022, le Bénin a réalisé des progrès rapides et comblé l'écart avec la moyenne régionale, l'accès à l'électricité passant de 29,6 pour cent à 56,5 pour cent de la population, un niveau équivalent à la moyenne ouest-africaine de 56,7 pour cent (Figure 10). Cette progression résulte des efforts initiés par le

**Figure 10. Population ayant accès à l'électricité (%), Bénin vs. Afrique de l'Ouest, 2015–2022**

Source : Analyse des auteurs basée sur des données de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), de la DSNU, de la Banque mondiale et de OMS.

Gouvernement du Bénin avec le PAG I (2016–2021) et poursuivis avec le PAG II (2021–2026), l’objectif étant de faire de l’accès à l’énergie, et plus particulièrement à l’électricité, une priorité nationale.

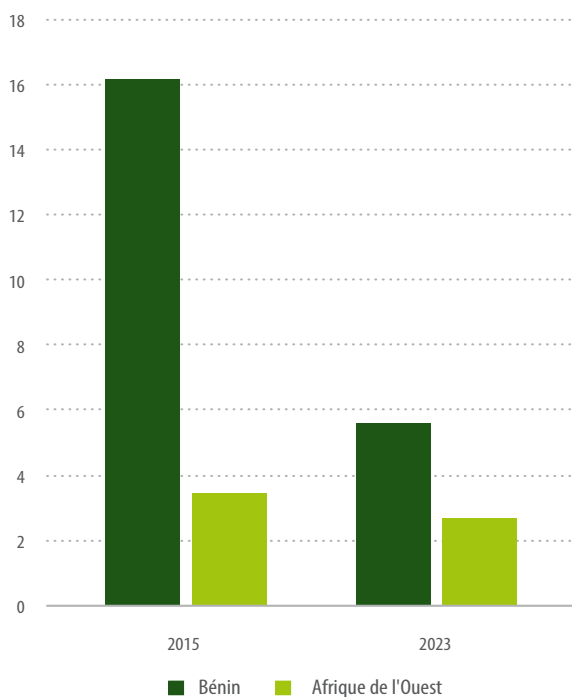
En 2023, le Bénin et la sous-région ont enregistré des niveaux faibles d’émissions CO<sub>2</sub> provenant de la combustion de combustibles fossiles et de la production de ciment, avec des émissions par habitant de 0,41 et 0,48 tonnes de CO<sub>2</sub><sup>33</sup> respectivement. Ces faibles niveaux d’émissions par habitant ont permis au Bénin et à la plupart des pays de la sous-région de presque atteindre l’objectif « zéro carbone » fixé pour cet indicateur. Pourtant, cette réussite ne se reflète pas dans les émissions de CO<sub>2</sub> provenant de la combustion de combustibles par unité de production d’électricité (Figure 11). Depuis 2015, le Bénin a réalisé des progrès notables en réduisant les émissions de CO<sub>2</sub> provenant de la combustion par unité de production d’électricité, passant de 16,2 MtCO<sub>2</sub> par térawattheure (TWh) à 5,6 MtCO<sub>2</sub> en 2023 (Figure 11). Malgré cette amélioration, les émissions du Bénin restent nettement supérieures à la

moyenne sous-régionale de 2,7 MtCO<sub>2</sub> en 2023 (Figure 11), soulignant la nécessité d’efforts supplémentaires vers la neutralité carbone et l’importance pour le Gouvernement du Bénin de favoriser la décarbonation de la production d’électricité.

Malgré une faible pollution atmosphérique liée à la production<sup>34</sup> en 2023 et de faibles émissions de CO<sub>2</sub> provenant de la combustion des combustibles fossiles et de la production de ciment au Bénin (Figure 11), le pays a enregistré des concentrations de PM<sub>2,5</sub> significativement supérieures à l’optimum<sup>35</sup> fixé par Sachs et al. (2025) la même année (Figure 12). Ce contraste suggère que, outre les conditions environnementales, l’utilisation de combustibles fossiles dans les transports et les activités domestiques, notamment la cuisson, constitue également une source importante de pollution par les PM<sub>2,5</sub>.

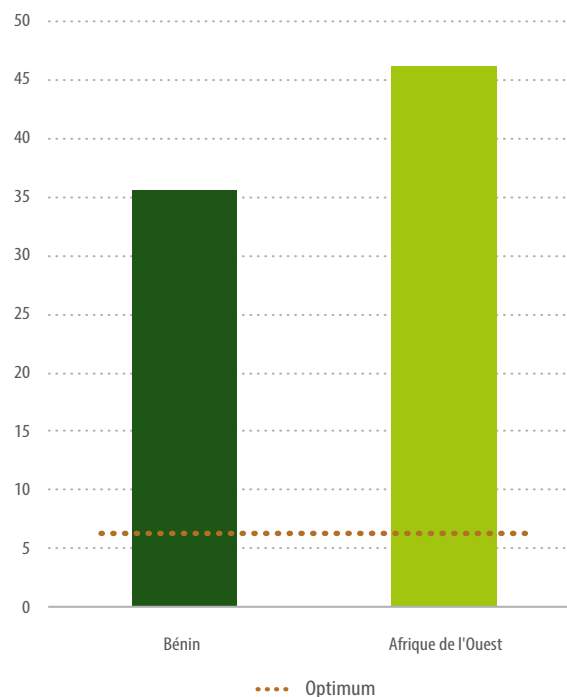
Malheureusement, les progrès en matière d’accès aux combustibles et technologies de cuisson propres au Bénin ont été moins prometteurs. En effet, entre 2015 et 2022, le Bénin a connu une progression minimale,

**Figure 11. Émissions de CO<sub>2</sub> provenant de la combustion de carburant par production totale d’électricité (MtCO<sub>2</sub>/TWh), Bénin vs. Afrique de l’Ouest, 2015–2023**



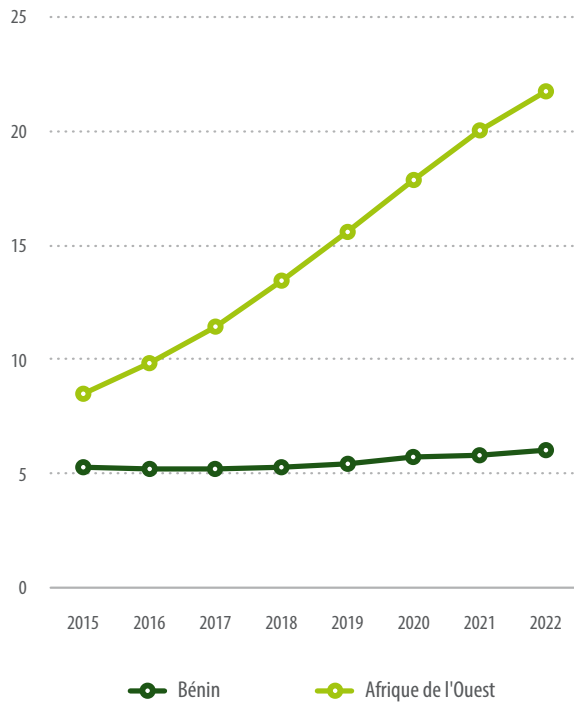
Source : Analyse des auteurs basée sur les données du Global Carbon Project et de l’AIE.

**Figure 12. Concentration annuelle moyenne de PM<sub>2,5</sub> (µg/m<sup>3</sup>), Bénin vs. Afrique de l’Ouest, 2023**



Source : Shen, S., Li, C., van Donkelaar, A., Jacobs, N., Wang, C., Martin, R. V. (2024).

**Figure 13. Population ayant accès à des combustibles et technologies propres pour la cuisson (%), Bénin vs. Afrique de l'Ouest, 2015–2022**

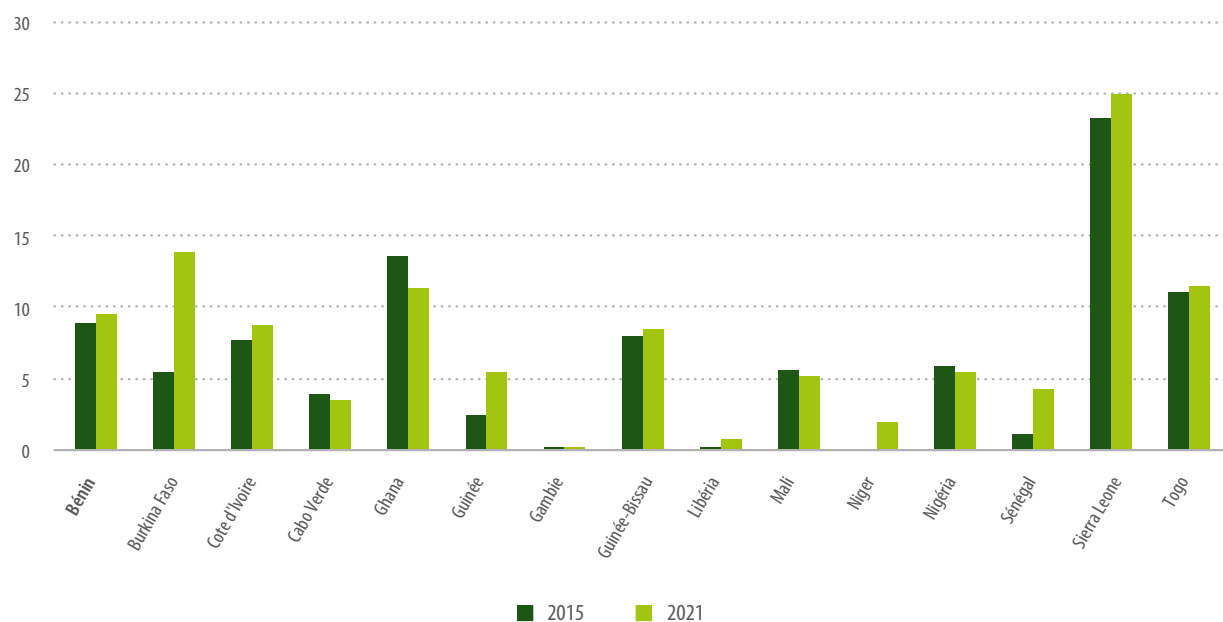


Source : Analyse des auteurs basée sur des données de l'AIE, l'IRENA, la DSNU, la Banque mondiale et l'OMS.

avec une augmentation de seulement 0,7 point de pourcentage (p.p.), contre 13,2 p.p. dans la sous-région sur la même période (Figure 13). Néanmoins, le Gouvernement met en œuvre des actions pour améliorer l'accès aux combustibles et technologies de cuisson propres, notamment à travers la mise en œuvre de son projet axé sur le secteur de l'énergie (PANA Énergie) issu de son Programme d'action national d'adaptation (PANA) (MEF, 2022). La communauté scientifique contribue également à ces efforts par des initiatives de recherche et de développement (R&D), proposant des solutions locales innovantes telles que le GUEV Cooker<sup>36</sup>.

Le Bénin doit accélérer sa transition verte dans le secteur de l'énergie. Bien que le Bénin surpasse plusieurs pays de la sous-région en termes de part des EnR dans la consommation énergétique totale, il reste loin d'atteindre les niveaux des meilleurs performeurs régionaux (Figure 14). Entre 2015 et 2021, le Bénin a réalisé des progrès modestes, avec une augmentation de 0,7 p.p. de la part des EnR dans la consommation énergétique totale. En revanche, des pays comme le Burkina Faso, qui se situaient en dessous du niveau du Bénin en 2015, ont enregistré une augmentation nettement plus importante de 8,4 p.p., dépassant ainsi le Bénin tant en termes de progrès que de niveau de la part des renouvelables dans la consommation d'énergie finale (Figure 14). En 2021, les EnR représentaient 9,4 pour cent de la consommation

**Figure 14. Part des Énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie finale (%), 2015–2021**



Source : Analyse des auteurs basée sur des données de l'AIE, l'IRENA, la DSNU, la Banque mondiale et l'OMS.

totale d'énergie finale du Bénin (Figure 14), bien en deçà du référentiel mondial de 55,0 pour cent fixé par le Rapport sur le Développement Durable 2025 (Sachs et al., 2025).

La réalisation de la transition verte exige également la protection des zones clés de la biodiversité, y compris les forêts, qui servent de puits de carbone et contribuent à l'atténuation des émissions de CO<sub>2</sub> (IPCC, 2023). Le Gouvernement du Bénin a déjà déployé d'importants efforts pour prévenir la déforestation permanente et protéger les zones clés pour la biodiversité. En conséquence, la déforestation permanente au Bénin n'a représenté que 0,24 pour cent de la couverture

forestière sur la période 2021–2023, ce qui est inférieur à la moyenne ouest-africaine de 0,6 pour cent<sup>37</sup>. Néanmoins, en 2023, alors que 66,7 pour cent des sites terrestres importants pour la biodiversité étaient protégés au Bénin, aucun site d'eau douce, ni site marin important pour la biodiversité n'a bénéficié de protection. Cela contraste avec les moyennes sous-régionales de 73,1 pour cent pour les sites terrestres, 70,8 pour cent pour les sites d'eau douce et 18,2 pour cent pour les sites marins importants pour la biodiversité<sup>38</sup>. Par conséquent, comme indiqué à la section 1.1.1, le Gouvernement devrait poursuivre ses efforts pour prévenir la déforestation permanente et, plus important encore, protéger les zones de biodiversité.

## Références

### Indice des ODD et Résumé exécutif

- African Fertilizer and Agribusiness Partnership (AFAP). (2023). *Implementation of the Abuja Declaration on Fertilizer for an African Green Revolution*. International Fertilizer Development Center (IFDC). <https://sia.faraafrica.org/wp-content/uploads/2025/03/Implementation-of-the-Abuja-Declaration-on-Fertilizer-for-an-African-Green-Revolution-.pdf>
- CIDE (2022). *Etude sur les causes de la dégradation des principaux indicateurs des sous-secteurs des enseignements primaire et secondaire au Bénin : Sous-secteurs des enseignements primaire et secondaire 2010-2020*. Consortium International de Développement en Éducation.
- Gouvernement de la République du Bénin. (2025, septembre 3). *Communiqué de presse : La République du Bénin lance son Cadre de Financement Vert pour stimuler une croissance durable*. <https://www.gouv.bj/article/3226/la-republique-benin-lance-cadre-financement-vert-stimuler-croissance-durable/>
- Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC). (2023). *Sections*. In H. Lee & J. Romero (Eds.), *Climate change 2023: Synthesis report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* (pp. 35–115). IPCC. <https://doi.org/10.59327/IPCC/AR6-9789291691647>
- IRENA & FAO. (2021). *Renewable energy for agri-food systems: Towards the Sustainable Development Goals and the Paris Agreement*. Abu Dhabi and Rome. <https://doi.org/10.4060/cb7433en>
- Massa, I., Toure, S., Fuller, G., Eggoh, J., Assouto, A. (2024). *Rapport sur le Développement Durable du Bénin 2024. Progrès vers l'ODD 6 : accès universel à l'eau potable et à l'assainissement*. Paris : SDSN, Cotonou : SDSN Bénin. <https://sdgtransformationcenter.org/reports/benin-sustainable-development-report-2024>
- MEF. (2022). *Eurobonds ODD du Bénin : Rapport d'impact de l'émission inaugurale de juillet 2021*. <https://odd.finances.bj/rapports/>
- MEF. (2024). *Émission Obligataire ODD du Bénin : Rapport d'allocation et d'impact 2024*. <https://odd.finances.bj/rapports/>
- ILO. (2019). *Skills for a greener future: A global view* (based on 32 country studies). International Labour Office. <https://www.ilo.org/publications/skills-greener-future-global-view>
- Présidence de la République du Bénin (2021). *Programme d'Actions du Gouvernement 2021-2026*. <https://beninrevele.bj/pag-2021-2026/>
- Sachs, J. D., Schmidt-Traub, G., Mazzucato, M., Messner, D., Nakicenovic, N., & Rockström, J. (2019). Six Transformations to achieve the Sustainable Development Goals. *Nature Sustainability*, 2(9), Article 9. <https://doi.org/10.1038/s41893-019-0352-9>
- Sachs, J.D., Lafortune, G., Fuller, G., Iablonski, G. (2025). *Financing Sustainable Development to 2030 and Mid-Century*. Sustainable Development Report 2025. Paris: SDSN, Dublin: Dublin University Press. DOI: <https://doi.org/10.25546/111909>
- Toure, S., Fuller, G., De la Mothe Karoubi, E., Lafortune, G. (2023). *Benin Sustainable Development Report 2023 : Strengthening Human Capital and Reducing Inequalities*. Paris: Sustainable Development Solutions Network (SDSN). <https://sdgtransformationcenter.org/reports/benin-sustainable-development-report-2023>
- UN DESA & UNFCCC. (2023). *Synergy solutions for a world in crisis: Tackling climate and SDG action together*. United Nations. <https://sdgs.un.org/synergy-solutions-world-crisis-tackling-climate-and-sdg-action-together>

## Notes Partie 1

- 1 Estimations du World Data Lab.
- 2 Ibid.
- 3 Calculs des auteurs basés sur les données de la Banque mondiale.
- 4 Calculs des auteurs basés sur les données de l'OCDE et du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).
- 5 Calculs des auteurs basés sur les données de l'AIE, l'IRENA, la Division de statistique des Nations Unies (DSNU), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).
- 6 Calculs des auteurs basés sur les données de l'ESMAP (Banque mondiale).
- 7 Calculs des auteurs basés sur les données de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT).
- 8 Ibid.
- 9 Calculs des auteurs basés sur les données de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).
- 10 Calculs des auteurs basés sur les données de l'UIP.
- 11 Calculs des auteurs basés sur les données de l'UN DESA.
- 12 Calculs des auteurs basés sur les données de l'OMS.
- 13 Ibid.
- 14 Calculs des auteurs basés sur les données du Programme conjoint de surveillance de l'OMS et de l'UNICEF.
- 15 Calculs des auteurs basés sur les données du PNUE.
- 16 Calculs des auteurs basés sur les données de Curtis et al. (2018).
- 17 Calculs des auteurs.
- 18 Renforcement de la démocratie et de l'État de droit.
- 19 Calculs des auteurs basés sur les données de la Banque mondiale.
- 20 Calculs des auteurs basés sur les données de Global Findex de la Banque mondiale.
- 21 Calculs des auteurs basés sur les données du Global Carbon Project.
- 22 Analyse des auteurs basés sur les données de l'OMS et UNICEF.
- 23 Données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
- 24 Calculs des auteurs basés sur les données de ONU-Habitat.
- 25 Analyse des auteurs basés sur les données de l'OMS et UNICEF.
- 26 La première édition du forum a eu lieu du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2023. La deuxième édition est prévue en début d'année 2026. A l'occasion de ce forum, les communes préparent et soumettent leur ELV. SDSN Bénin accompagne les communes de Aplahoué, Bohicon, Lokossa et Zè pour la production de leur ELV qui seront publiés en 2026, sous la coordination de la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des Objectifs de Développement Durable (DGCS-ODD).
- 27 Calculs des auteurs basés sur les données de *Sea Around Us*.
- 28 Données de l'Indice de santé des océans (*Ocean Health Index*).
- 29 Calculs des auteurs basés sur les données de l'UNESCO.
- 30 Ibid.
- 31 La résolution 1 de la déclaration fixe la consommation d'engrais à 50 kg par hectare de terres arables (AFAP, 2023).
- 32 Données tirées de la base de données SCP-HAT du PNUE.
- 33 Analyse des auteurs basée sur les données du Global Carbon Project.
- 34 Exprimé en années de vie en bonne santé perdues chaque année en raison de la pollution de l'air liée aux activités de production domestique. Au Bénin, ce chiffre est estimé à 0,35 année, bien en dessous du seuil défini à 2 années, considéré comme un objectif atteint dans le cadre du RDD mondial (Sachs et al., 2025).
- 35 Sachs et al. (2025) fixent l'optimum pour la concentration moyenne annuelle de PM<sub>2,5</sub> à 6,3 microgrammes par mètre cube, correspondant aux niveaux moyens observés dans les pays les plus performants à l'échelle mondiale.
- 36 Un foyer amélioré conçu pour réduire la consommation de bois de chauffage et les émissions de GES dans les foyers béninois (Université d'Abomey-Calavi, 2024).
- 37 Analyse des auteurs basée sur les données de Curtis et al. (2018)—données mises à jour jusqu'en 2023.
- 38 Données de BirdLife International et al.

# 2

## **Les « Six Transformations » pour les ODD au Bénin**

## PARTIE 2. Les « Six Transformations » pour les ODD au Bénin

Les 17 ODD et leurs 169 cibles décrivent les objectifs à atteindre à l’horizon 2030. En revanche, ils ne fournissent pas de directives spécifiques sur la manière dont les gouvernements devraient s’organiser pour les réaliser. Afin de concevoir des stratégies efficaces pour atteindre les ODD, les gouvernements et autres parties prenantes doivent déterminer comment organiser les interventions—qu’il s’agisse de l’amélioration des politiques, d’investissements publics et privés, ou de la réglementation—et comment les déployer pour soutenir la mise en œuvre des ODD. Compte tenu de la nature interconnectée des ODD et de leurs cibles, plutôt que de suivre 17 stratégies distinctes, il est préférable d’utiliser un cadre d’intervention intégré tel que celui des « Six

Transformations » développé par Sachs et al. (2019), permettant la mise en œuvre et l’opérationnalisation de l’Agenda 2030 tout en tenant compte des synergies et des compromis entre les ODD. En s’appuyant sur le cadre des « Six Transformations », le présent chapitre vise à analyser les performances du Bénin et les interventions du Gouvernement sur la transformation 3 (décarbonation de l’énergie et industrie durable) et la transformation 4 (alimentation durable, terres, eaux et océans), qui ont pour objectif respectif le développement d’énergies et d’industries propres, ainsi que la mise en place de systèmes alimentaires durable et l’utilisation durable des terres, des eaux et des océans.

Figure 15. « Six Transformations » pour les ODD



Source : Sachs et al. (2019).



### 1. Éducation, Genre et Inégalité

La première transformation couvre les investissements dans l'éducation (développement de la petite enfance, enseignement primaire et secondaire, formation professionnelle et enseignement supérieur), les systèmes de protection sociale et les normes du travail, ainsi que la Recherche et Développement (R&D).

Elle vise directement les ODD 1, 2, 4, 5, 8, 9 et 10, et renforce d'autres résultats des ODD.



### 2. Santé, Bien-être et Démographie

Cette transformation regroupe les interventions visant à assurer la couverture sanitaire universelle (CSU), à promouvoir des comportements sains et à agir sur les déterminants sociaux de la santé et du bien-être.

Elle cible directement les ODD 2, 3 et 5, qui ont de fortes synergies avec de nombreux autres objectifs.



### 3. Décarbonisation de l'énergie et Industrie durable

Cette transformation regroupe les investissements dans l'accès à l'énergie, la décarbonisation de l'électricité, des transports, des bâtiments et de l'industrie ; et la réduction de la pollution industrielle.

Elle vise directement les ODD 3, 6, 7, 9, 11 à 15, et en renforce plusieurs autres ODD.



### 4. Alimentation durable, Terres, Eaux et Océans

Les interventions visant à rendre les systèmes de production alimentaire, agricole ou forestière plus productifs et plus résistants au changement climatique ; doivent être coordonnées avec les efforts visant à conserver et à restaurer la biodiversité et à promouvoir des régimes alimentaires sains, tout en réduisant considérablement les pertes et gaspillages alimentaires. D'importants compromis existent entre ces interventions.

Cette vaste transformation favorise directement les ODD 2, 3, 6, et 12 à 15 et renforce de nombreux autres ODD.



### 5. Villes et Communautés durables

Les villes et autres communautés ont besoin d'investissements intégrés dans les infrastructures, les services urbains, ainsi que dans la résilience au changement climatique.

Ces interventions visent bien sûr l'ODD 11 et contribuent aussi directement aux objectifs 6 et 9. Pratiquement tous les ODD sont indirectement soutenus par cette transformation.



### 6. Révolution numérique au service du Développement Durable

Si elles sont bien gérées, les technologies numériques, telles que l'intelligence artificielle et les technologies de communication modernes, peuvent apporter des contributions majeures à la réalisation de pratiquement tous les ODD.

## 2.1 Performance du Bénin dans la réalisation des « Six Transformations »

### 2.1.1 Présentation du cadre des « Six Transformations »

Le cœur du concept des « Six Transformations » repose sur l'idée que les 17 ODD peuvent être atteints par le biais de six transformations majeures axées sur : (1) l'éducation, le genre et l'inégalité ; (2) la santé, le bien-être et la démographie ; (3) l'énergie et l'industrie propres ; (4) l'alimentation durable, l'utilisation durable des terres, de l'eau et des océans ; (5) les villes durables ; et (6) les technologies numériques (Figure 15).

Les « Six Transformations » reposent sur deux principes fondamentaux. Le premier principe consiste à concevoir, mettre en œuvre et contrôler chaque transformation de sorte à « ne laisser personne de côté ». Ce principe vise à renforcer la justice, l'équité et l'inclusion sociale, et s'applique en particulier aux services publics tels que la santé et l'éducation, les services d'infrastructure (transport, eau, assainissement, énergie), et l'utilisation des ressources naturelles. Le deuxième principe, « la circularité et le découplage », préconise un changement des modes de consommation et de production afin de dissocier l'utilisation des ressources naturelles et la pollution de la croissance et du bien-être humain. Selon ce deuxième principe, chaque transformation doit être conçue, mise en œuvre et contrôlée afin de réduire l'empreinte écologique en favorisant la circularité des flux, la réutilisation et le recyclage des matériaux plus durables, ainsi qu'une utilisation plus efficace des ressources naturelles. La bonne gouvernance et l'absence de conflits sont également des conditions essentielles à la réalisation des « Six Transformations ».

Le concept de transformation pour les ODD offre un cadre narratif opérationnel et communicable, en regroupant les principales synergies et compromis. Il fournit un programme d'action clair pour les ministères, les entreprises et la société civile, facilitant ainsi la coordination et la mise en œuvre des actions nécessaires pour la réalisation des ODD.

### 2.1.2 Performances sur les « Six Transformations »

Les indicateurs présentés dans l'Indice et les tableaux de bord des ODD (partie 1) pour le Bénin et les pays d'Afrique de l'Ouest ont été regroupés selon les « Six Transformations » des ODD (Figure 16).

Le Bénin enregistre des performances supérieures à la moyenne sous-régionale pour la transformation 1 (éducation, genre et inégalités) et la transformation 6 (révolution numérique au service du développement durable). En revanche, le pays se situe en deçà de la moyenne de l'Afrique de l'Ouest pour la transformation 2 (santé, bien-être et démographie), la transformation 3 (décarbonation de l'énergie et industrie durable) et la transformation 5 (villes et communautés durables).

L'avance du pays sur la transformation 1 s'explique notamment par de meilleurs taux de participation à l'éducation préscolaire et primaire<sup>39</sup>, par une réduction de la proportion de la population vivant sous les seuils de pauvreté de 2,15 USD et 3,65 USD par jour<sup>40</sup>, ainsi que par une représentation plus élevée des femmes au Parlement<sup>41</sup>.

Concernant la transformation 6, les performances du Bénin sont renforcées par un taux d'enregistrement des naissances des enfants de moins de cinq ans, supérieur à la moyenne régionale<sup>42</sup>, ainsi qu'un meilleur score à l'Indice de perception de la corruption<sup>43</sup>.

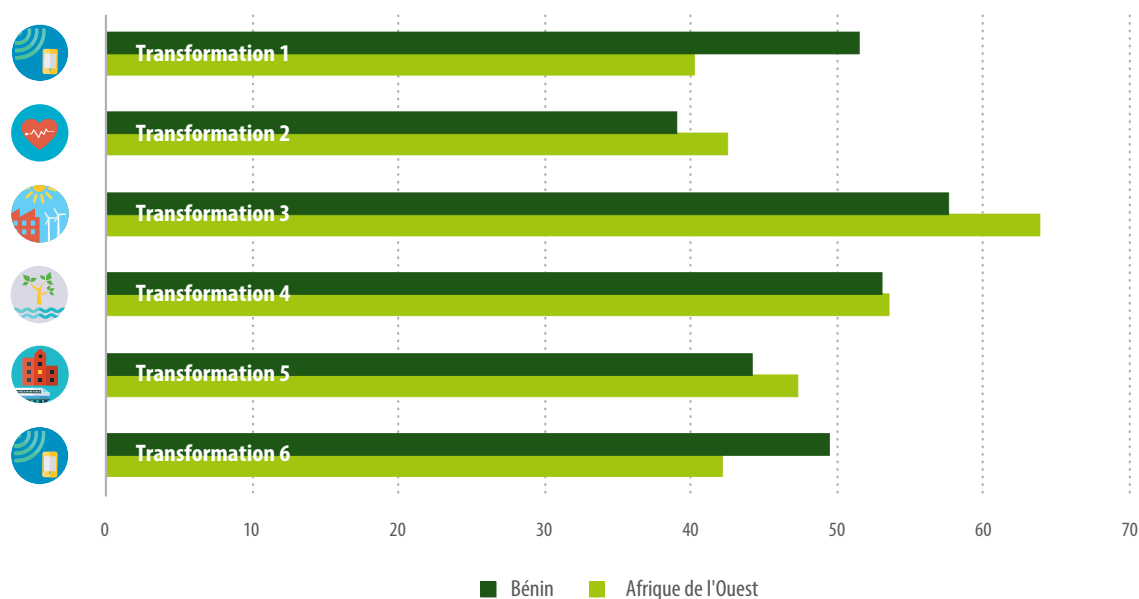
Pour la transformation 2, les écarts observés s'expliquent principalement par une couverture plus faible de la chimiothérapie préventive pour les maladies tropicales négligées<sup>44</sup> et par un faible taux de nourrissons survivants ayant reçu deux vaccins recommandés par l'OMS<sup>45</sup>.

En ce qui concerne la transformation 3, la contre-performance du Bénin est liée à des émissions de CO<sub>2</sub> plus élevées provenant de la combustion de combustibles fossiles pour la production d'électricité<sup>46</sup>, ainsi qu'à une part plus faible de la population ayant accès à des combustibles et technologies de cuisson propres<sup>47</sup>. Ces résultats soulignent l'importance, pour le Gouvernement du Bénin, d'intensifier les investissements et la mise en œuvre de politiques en faveur des EnR (section 2.2 et partie 4).

Pour la transformation 5, les résultats inférieurs du Bénin s'expliquent par un accès plus limité à l'eau potable et à l'assainissement<sup>48</sup>, une proportion plus élevée de la population urbaine vivant dans des taudis<sup>49</sup>, ainsi qu'une moindre accessibilité des routes rurales praticables en toutes saisons<sup>50</sup>.

Enfin, la transformation 4 (alimentation durable, terres, eaux et océans) place le Bénin légèrement en dessous de la moyenne sous-régionale. Cette situation résulte principalement d'une protection insuffisante des sites

**Figure 16. Performances sur les « Six Transformations », Bénin vs. Afrique de l’Ouest, score de 0 (pire) à 100 (meilleur)**



Note : voir le Tableau A.2 en annexe pour le détail des indicateurs utilisés. Moyenne de l’Afrique de l’Ouest pondérée par la population.  
Source : Calculs des auteurs.

d’eau douce et marins<sup>51</sup>, ainsi qu’une prévalence plus élevée du retard de croissance (taille/âge) chez les enfants de moins de cinq ans<sup>52</sup> comparativement à l’Afrique de l’Ouest. Ces performances mettent en lumière le besoin de renforcer l’action gouvernementale en faveur de l’amélioration des systèmes alimentaires, tout en préservant l’environnement et la biodiversité (section 2.2). Des avancées ont déjà été réalisées, notamment à travers la préparation d’une nouvelle Stratégie à long terme de développement à faibles émissions (LT-LEDS<sup>53</sup>) (Encadré 1). L’intervention du Gouvernement du Bénin pourrait également s’étendre à la mise en œuvre et à l’appui des initiatives agroécologiques (partie 3).

L’ensemble des indicateurs et données permettant de constater ces écarts de performance entre le Bénin et la sous-région est disponible dans l’annexe statistique du rapport en ligne.

## 2.2 Tableaux de bord pour les transformations des ODD

L’analyse statistique sur les indicateurs de résultats (partie 1 et section 2.1) ne peut pas à elle seule indiquer si un pays est sur la bonne voie pour atteindre les ODD. En

effet, les données relatives aux indicateurs permettant de mesurer les performances et tendances sur les ODD ont tendance à présenter des décalages temporels important et peuvent ne pas refléter les politiques et investissements mis en place par les gouvernements, qui produisent des résultats à moyen et long terme. Ainsi, dans le cadre du thème central du présent rapport centré sur la transition verte par l’agroécologie et les EnR (parties 3 et 4), nous proposons d’étudier les politiques, les conditions juridiques, réglementaires et d’investissement nécessaires à la réalisation des ODD, et plus particulièrement des objectifs 2, 7, 12, 13, 14 et 15. Cette analyse s’appuie sur les tableaux de bord des transformations 3 et 4 qui facilitent la réalisation de ces ODD<sup>54</sup>, et portent respectivement sur la décarbonation de l’énergie et des industries, ainsi que sur le développement de systèmes alimentaires durable et une utilisation durable des terres, des eaux et océans. Ces tableaux de bord complètent l’Indice des ODD et l’analyse des indicateurs de performance, qui reposent sur des données de résultats. Ils permettent aussi de mettre en exergue les cadres politiques en place, de les comparer internationalement, et de mieux mesurer la réponse du Gouvernement, compte tenu des défis auxquels le pays fait face.

### Encadré 1. Les trajectoires alimentaires et d'utilisation des terres à long terme de FABLE pour une nouvelle LT-LEDS au Bénin



Depuis mai 2024, le Bénin élabore une nouvelle LT-LEDS intégrant des mesures d'atténuation et d'adaptation afin de renforcer la résilience face au changement climatique. Les travaux ont été menés sous l'égide du Partenariat des CDN<sup>55</sup> et financés par l'Initiative Internationale pour le Climat (IKI), avec un appui technique de *Climate Analytics* et du SDSN à travers son programme « Alimentation, agriculture, biodiversité, terres et énergie (FABLE<sup>56</sup>) ».

FABLE est un réseau mondial de chercheurs dont la mission est de renforcer les capacités locales pour modéliser des systèmes alimentaires et d'utilisation des terres complexes, et d'appuyer l'élaboration de trajectoires nationales cohérentes avec les objectifs mondiaux, notamment les ODD et les cibles de l'Accord de Paris, tout en éclairant les engagements politiques nationaux, en particulier sur le climat et la biodiversité.

Dans le cadre de la nouvelle LT-LEDS, SDSN a adapté le Calculateur FABLE, un outil de modélisation permettant d'explorer les futurs scénarios alimentaires et d'utilisation des terres du Bénin, et l'a utilisé pour concevoir une trajectoire « options d'atténuation ». Cette trajectoire examine comment le Bénin peut réduire les émissions de GES du secteur « Agriculture, foresterie et autres utilisations des terres » (AFAUT) à l'horizon 2030 et 2050, tout en évaluant les impacts sur la sécurité alimentaire, la conservation de la biodiversité, l'utilisation des terres et des intrants en agriculture, l'emploi agricole et la balance commerciale.

SDSN a mené deux missions à Cotonou et Bohicon pour co-élaborer la trajectoire d'atténuation avec les partenaires locaux, afin de garantir qu'elle reflète les priorités du Bénin et ses réalités locales. Les missions ont également permis de montrer aux acteurs gouvernementaux et parties prenantes le fonctionnement du Calculateur FABLE, assurant une transparence du processus de modélisation et favorisant un dialogue intersectoriel sur les résultats et leurs implications pour les objectifs de développement du Bénin.

En tant que l'un des pays à la croissance la plus rapide d'Afrique de l'Ouest, il est important que le Bénin équilibre l'expansion économique et démographique avec la nécessité de limiter les émissions provenant de ses systèmes alimentaires et d'utilisation des terres. Nos résultats montrent que parvenir à cet équilibre nécessite une action coordonnée sur plusieurs fronts : promouvoir des régimes alimentaires plus diversifiés, avec une consommation accrue de légumes et une consommation modérée de viande et de produits animaux ; améliorer la productivité agricole grâce à des pratiques intelligentes face au climat et à l'expansion des superficies irriguées ; gérer les terres de manière plus efficiente en encourageant le reboisement et en limitant l'expansion agricole ; et protéger la biodiversité en étendant les aires protégées. Un effort important est également nécessaire pour faire progresser les pratiques agroécologiques, qui peuvent renforcer la biodiversité, accroître la productivité des cultures et augmenter le carbone organique des sols.

Source : FABLE, SDSN. <https://fableconsortium.org/>

Cet exercice présente plusieurs limites. Premièrement, les indicateurs et mesures politiques comparables au niveau international sont généralement moins disponibles que les données internationales relatives aux résultats. Deuxièmement, certains indicateurs s'appuient sur des méthodes plus qualitatives. De ce fait, les efforts des pouvoirs publics doivent être interprétés en tenant compte des défis et des contextes nationaux. Troisièmement, la mise en œuvre effective des politiques gouvernementales n'est pas toujours garantie. L'existence d'une loi ou d'engagement budgétaire ne se retranscrit pas forcément dans la réalité. Quatrièmement, il y a moins d'objectifs ou de seuils convenus au niveau international. Les seuils identifiés dans les tableaux de bord (sections 2.2.1 et 2.2.2) ont été définis à l'aide des objectifs établis à l'échelle internationale (continentale ou mondiale) ; sinon à l'aide du jugement d'experts et d'un examen minutieux de la distribution des données. Enfin, les projets et réformes prévus par le Gouvernement sont aussi nombreux que les défis auxquels ils apportent des réponses. De ce fait, les tableaux de bord des transformations ne prétendent pas offrir une couverture exhaustive de l'action gouvernementale en matière de décarbonation de l'énergie et de l'industrie (transformation 3), ni du développement de systèmes alimentaires durables et de l'utilisation durable des terres, de l'eau et des océans (transformation 4). Ils visent plutôt à mettre en lumière les efforts réalisés et à identifier les priorités pour la suite de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au Bénin.



### 2.2.1 Transformation 3 : Décarbonation de l'énergie et Industrie durable

Le secteur de l'énergie représente plus de trois quarts des émissions de GES (World Resources Institute, 2025). Ainsi, la lutte contre le changement climatique passe par le développement d'énergies propres. La transformation 3 souligne le rôle central des sources d'EnR et zéro carbone dans la décarbonation des différents usages de l'énergie, et implique de remplacer les combustibles fossiles par les EnR.

La zéro émission nette est atteinte lorsque les émissions de GES causées par l'homme sont équilibrées par leur absorption par des actions humaines sur une période donnée (IPCC, 2023). Depuis l'adoption de l'Accord de Paris pour le Climat fixant l'objectif de conserver la température globale en-dessous de 1,5 °C, plusieurs pays ont fixé l'objectif d'atteindre la zéro émission nette d'ici 2050. En effet, limiter le réchauffement à 1,5 °C implique d'atteindre zéro émission nette de CO<sub>2</sub> à l'échelle


mondiale à l'horizon 2050 (IPCC, 2018). Bien que les pays d'Afrique de l'Ouest ne représentent que 1,3 pour cent des émissions mondiales de GES (European Commission et al., 2024), six pays de la région se sont engagés à atteindre la zéro émission nette d'ici 2050, en inscrivant cette cible dans un document de politique ou dans la loi (Tableau 2). Parmi eux, le Nigéria est le seul pays de la région à avoir inscrit cet objectif dans la loi (Lang et al., 2024). A l'instar de la Côte d'Ivoire et du Sénégal, le Bénin n'a pas encore défini de cible en faveur de la zéro émission nette à l'horizon 2050 (Lang et al., 2024), ce qui le place dans la catégorie la moins ambitieuse de l'échelle de classification en matière d'engagements vers la neutralité carbone.

Les énergies fossiles constituent la principale source d'émission de GES dans le monde, avec près de 73,7 pour cent des émissions mondiales totales provenant du CO<sub>2</sub> fossile en 2023 (Crippa et al., 2024). Pour assurer la transition verte, ces énergies doivent céder du terrain au profit des énergies propres et renouvelables. Pourtant, à l'instar du Nigéria, du Ghana, de la Côte d'Ivoire et du Cabo Verde, les subventions aux combustibles fossiles restent élevées au Bénin (Tableau 2). En 2022, elles sont estimées à 101,5 dollars<sup>57</sup> par habitant, bien au-delà de la moyenne de la sous-région de 89,0 dollars par habitant (Black et al., 2023). Ces chiffres indiquent que des efforts restent à réaliser afin de réorienter ces subventions vers les énergies propres et renouvelables.

Une gouvernance robuste est indispensable pour réussir la transition vers les EnR. Elle garantit une mise en œuvre, un suivi et une application efficace des cadres politiques en matière d'EnR. Elle contribue également à instaurer un processus décisionnel transparent, responsable et inclusif, renforçant ainsi la confiance et l'implication des parties prenantes (ESMAP, 2025). Le Bénin peut renforcer sa gouvernance des EnR (Tableau 2). En effet, en 2023, le pays obtient un score de 44,6 sur 100 sur l'indicateur de gouvernance du rapport sur les indicateurs réglementaires pour l'énergie durable<sup>58</sup> (ESMAP, 2025), en-dessous de la moyenne des pays de la sous-région (62,8 sur 100). Le Bénin est largement devancé par des pays tels que le Ghana et le Nigéria qui affichent des scores plus élevés en matière de gouvernance des EnR (Tableau 2).

Améliorer l'efficacité énergétique permet de réduire la consommation d'énergie, et par conséquent, les émissions de GES. Ainsi, en complément de l'utilisation des EnR, l'efficacité énergétique constitue une mesure d'atténuation essentielle. Le Bénin présente la

Tableau 2. Transformation 3 : Décarbonation de l'énergie et Industrie durable

	<b>Engagement à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050</b> (septembre 2025, Net Zero Tracker)	<b>Subventions aux combustibles fossiles</b> (USD constants de 2021 par habitant, 2022, FMI)	<b>Gouvernance des énergies renouvelables (RISE)</b> (0 pire – 100 meilleur, 2023, ESMAP)	<b>Efficacité énergétique (RISE)</b> (0 pire – 100 meilleur, 2023, ESMAP)	<b>Intégration des énergies renouvelables au réseau (RISE)</b> (0 pire – 100 meilleur, 2023, ESMAP)
<b>Pays d'Afrique de l'Ouest</b>					
<b>Bénin</b>	✗	101,5	44,6	18,3	66,7
Burkina Faso	Inscrit dans un document de politique	40,2	58,3	22,9	16,7
Côte d'Ivoire	✗	95,4	66,7	56,7	66,7
Cabo Verde	Inscrit dans un document de politique	116,1	AUCUNE DONNÉE	AUCUNE DONNÉE	AUCUNE DONNÉE
Ghana	Déclaration / engagement	107,8	83,3	46,3	100,0
Guinée	Proposé / en discussion	35,3	29,8	27,0	33,3
Gambie	Inscrit dans un document de politique	35,5	AUCUNE DONNÉE	AUCUNE DONNÉE	AUCUNE DONNÉE
Guinée-Bissau	Déclaration / engagement	19,1	AUCUNE DONNÉE	AUCUNE DONNÉE	AUCUNE DONNÉE
Libéria	Inscrit dans un document de politique	27,7	31,0	4,8	50,0
Mali	Proposé / en discussion	39,9	35,7	33,0	33,3
Niger	Proposé / en discussion	23,8	37,5	35,0	66,7
Nigéria	Inscrit dans la loi	117,5	71,4	37,0	66,7
Sénégal	✗	43,9	66,7	61,5	66,7
Sierra Leone	Inscrit dans un document de politique	13,1	25,0	19,7	16,7
Togo	Proposé / en discussion	32,6	44,0	30,1	50,0
<b>Moyenne Régionale</b>					
<b>Afrique de l'Ouest</b>	6 sur 15	89,0	62,8	37,1	62,1
<b>Ambitieux</b>	inscrit dans la loi ou un document de politique	0 USD/habitant	≥ 67	≥ 67	≥ 67
<b>Modérément ambitieux</b>	engagement ou discussion en cours	≤ 50 USD/habitant	≥ 34	≥ 34	≥ 34
<b>Moins ambitieux</b>	aucun engagement	50+ USD/habitant	moins de 34	moins de 34	moins de 34

Notes : La moyenne de l'Afrique de l'Ouest est pondérée par la population. Les détails sur les définitions, les sources des données, ainsi que les seuils sont disponibles sur [benin.sdginde.org](https://benin.sdginde.org).

Source : Calculs des auteurs.

performance la plus faible parmi les pays d'Afrique de l'Ouest, dont les politiques et cadres réglementaires pour l'efficacité énergétique vont du niveau le moins ambitieux au niveau modéré (Tableau 2). En 2023, il affiche un score de 18,3 sur 100 comparativement à 37,1 sur 100 en moyenne dans la sous-région (ESMAP, 2025).

Enfin, concernant l'intégration des EnR au réseau électrique, à l'instar de la Côte d'Ivoire, du Niger, du Nigéria et du Sénégal, le Bénin affiche un score de 66,7 sur 100, supérieur à la moyenne sous-régionale de 62,1 sur 100 en 2023 (ESMAP, 2025). Ce résultat reflète les efforts du Gouvernement Béninois dans la mise en œuvre de

projets d'électrification axés sur les EnR (partie 4). Afin d'améliorer l'intégration des EnR au réseau électrique, le Bénin pourrait prendre exemple sur le Ghana qui est largement en avance sur le reste de la sous-région, obtenant le score de 100 sur 100 sur cet indicateur (ESMAP, 2025).



### 2.2.2 Transformation 4 : Alimentation durable, Terres, Eaux et Océans

La transformation 4 vise à établir des systèmes alimentaires, une utilisation des terres, et une gestion de l'eau et des océans, durables et résilients, tout en répondant aux objectifs de lutte contre la faim, la malnutrition et les pressions environnementales. Les systèmes actuels contribuent largement aux émissions de GES, à la perte de biodiversité, à la rareté de l'eau et à la pollution, tout en restant très vulnérables au changement climatique. Par conséquent, des stratégies intégrées et interministérielles pour équilibrer les usages concurrents des terres, de l'eau et des océans, tout en garantissant la durabilité environnementale à long terme et l'atténuation climatique (Sachs et al., 2019) sont nécessaires. Parmi celles-ci, les pratiques agroécologiques qui améliorent l'efficacité agricole, protègent la biodiversité, augmentent la séquestration du carbone dans les sols et renforcent la résilience climatique, comme souligné dans le présent rapport<sup>59</sup> (partie 3).


La science et la technologie, et plus particulièrement la R&D, constituent des leviers essentiels pour l'atteinte des ODD (Messerli et al., 2019), y compris l'ODD 2 qui a pour objectif d'éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable. Ainsi, il est essentiel d'investir dans la R&D agricole pour atteindre ces objectifs (Ruane et Ramasamy, 2023). À la suite de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture, l'Union africaine (UA) a mis en place un outil de suivi d'implémentation<sup>60</sup>, comprenant l'indicateur « dépenses totales de recherche agricole en pourcentage du PIB agricole », avec un objectif de référence fixé à un pour cent (Ruane et Ramasamy, 2023). Au Bénin, les dépenses publiques en R&D agricole étaient estimées à 0,41 pour cent du PIB agricole en 2022 (van Dijk et al., 2025), légèrement au-dessus de la moyenne régionale de 0,32 pour cent en Afrique de l'Ouest (Tableau 3). Néanmoins, le Bénin pourrait renforcer ses efforts afin d'atteindre un niveau de dépense plus ambitieux, à l'instar du Sénégal et du Cabo Verde qui consacrent respectivement 0,56 pour cent et 3,74 pour cent de leur PIB agricole à la R&D (van Dijk et al., 2025).

La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est l'approche de référence pour concilier les différents usages de l'eau, tout en préservant les écosystèmes essentiels. Son importance a été réaffirmée dans l'Agenda 2030 à travers la cible 6.5 des ODD<sup>61</sup> (UNEP, 2024). Les techniques agroécologiques de préservation des ressources en eau (section 3.2.2) sont des exemples concrets de mise en œuvre de la GIRE dans le secteur agricole au Bénin. Le score du Bénin sur l'indicateur 6.5.1 des ODD, mesurant la mise en œuvre de la GIRE, est de 68,0 sur 100, contre 50,1 sur 100 en moyenne en Afrique de l'Ouest (UNEP, 2024), ce qui le place parmi les plus performants de la sous-région, bien que modérément ambitieux, juste derrière le Burkina Faso en 2023 (Tableau 3). Pour améliorer encore ses performances, le Bénin doit poursuivre la mise en œuvre de sa GIRE, conformément à son PANGIRE 2011–2025 et aux documents d'opérationnalisation.

La préservation et la restauration de l'environnement et de sa biodiversité sont essentielles pour contenir les pressions environnementales découlant de l'activité humaine et assurer la transition verte. En effet, la conservation et la restauration de la biodiversité contribuent à atténuer le changement climatique en réduisant les émissions et en renforçant la séquestration du carbone (UNEP, 2022).

Au Bénin, 66,7 pour cent des sites terrestres importants pour la biodiversité étaient protégés en 2023 (BirdLife International et al., 2025), légèrement en-dessous de la moyenne ouest-africaine de 73,2 pour cent (Tableau 3). En revanche, aucun site marin, ni d'eau douce, importants pour la biodiversité, n'étaient effectivement protégés, tandis que les moyennes régionales étaient de 18,2 pour cent et 70,8 pour cent respectivement en 2023 (Tableau 3). Le Bénin pourrait s'inspirer du niveau d'ambition de pays comme la Côte d'Ivoire et le Libéria, qui protègent respectivement 97,9 pour cent et 96,7 pour cent de leurs sites marins essentiels pour la biodiversité, ainsi que de la Gambie et du Ghana, qui assurent la protection de 99,0 pour cent et 94,3 pour cent de leurs sites d'eau douce importants pour la biodiversité (Tableau 3). Ces constats soulignent la nécessité de revoir les politiques de protection de ces sites importants pour la biodiversité. En outre, il est recommandé de protéger des sites clés tels que le Lac Nokoué, le Lac Ahémé et le chenal Aho, qui sont classés réseaux des zones humides d'importance internationale (Ramsar) mais encore non protégés sur le terrain (BirdLife International, 2025).

Tableau 3. Transformation 4 : Alimentation durable, Terres, Eaux et Océans

 <b>Dépenses publiques de R&amp;D agricole</b> (en % du PIB agricole, 2022, van Dijk et al. 2025)	<b>Indicateur ODD 6.5.1 : Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau</b> (0 pire – 100 meilleur, 2023, PNUE)	<b>Surface moyenne protégée dans les sites marins importants pour la biodiversité</b> (%, 2023, BirdLife International et al.)	<b>Surface moyenne protégée dans les sites terrestres importants pour la biodiversité</b> (%, 2023, BirdLife International et al.)	<b>Surface moyenne protégée dans les sites d'eau douce importants pour la biodiversité</b> (%, 2023, BirdLife International et al.)	
<b>Pays d'Afrique de l'Ouest</b>					
<b>Bénin</b>	<b>0,41</b>	<b>68,0</b>	<b>0,0</b>	<b>66,7</b>	<b>0,0</b>
Burkina Faso	0,34	70,0	AUCUNE DONNÉE	78,8	64,5
Côte d'Ivoire	0,46	49,0	97,9	73,8	80,9
Cabo Verde	3,74	62,0	14,1	12,0	AUCUNE DONNÉE
Ghana	0,31	60,0	19,6	78,8	94,3
Guinée	0,06	40,0	69,3	71,7	90,4
Gambie	0,29	37,0	40,3	41,7	99,0
Guinée-Bissau	0,02	23,0	50,7	59,5	AUCUNE DONNÉE
Libéria	0,08	22,0	96,7	15,8	24,3
Mali	0,38	53,0	AUCUNE DONNÉE	61,6	89,5
Niger	0,16	52,0	AUCUNE DONNÉE	54,7	58,2
Nigéria	0,31	47,0	0,0	79,9	73,7
Sénégal	0,56	55,0	36,7	45,4	23,9
Sierra Leone	0,11	37,0	60,2	65,3	71,1
Togo	0,28	46,0	AUCUNE DONNÉE	79,5	AUCUNE DONNÉE
<b>Moyenne Régionale</b>					
<b>Afrique de l'Ouest</b>	<b>0,32</b>	<b>50,1</b>	<b>18,2</b>	<b>73,2</b>	<b>70,8</b>
<b>Ambitieux</b>	≥ 1	≥ 71	≥ 85	≥ 85	≥ 85
<b>Modérément ambitieux</b>	≥ 0,50	≥ 51	≥ 52	≥ 52	≥ 52
<b>Moins ambitieux</b>	moins de 0,50	moins de 51	moins de 52	moins de 52	moins de 52

Notes : La moyenne de l'Afrique de l'Ouest est pondérée par la population. Les détails sur les définitions, les sources des données, ainsi que les seuils sont disponibles sur [benin.sdindex.org](https://benin.sdindex.org).

Source : Calculs des auteurs.

## Références

- BirdLife International, Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et Centre mondial de surveillance pour la conservation de la nature du PNUE (PNUE-WCMC). (2025). *Indicateur 14.5.1 : Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale* [Base de données]. Division de statistique des Nations unies. Consulté entre mars et avril 2025 à l'adresse : <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal>
- BirdLife International, UICN et PNUE-WCMC. (2025). *Indicateur 15.1.2 : Proportion de sites importants pour la biodiversité terrestre et d'eau douce couverts par des aires protégées, par type d'écosystème* [Base de données]. Division de statistique des Nations unies. Consulté entre mars et avril 2025 à l'adresse : <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal>
- BirdLife International. (2025). *Country factsheet : Benin*. BirdLife International. Consulté le 21 octobre 2025 à l'adresse : <https://datazone.birdlife.org/country/factsheet/benin>
- Black, S., Liu, A. A., Parry, I. W. H., & Vernon, N. (2023). *IMF fossil fuel subsidies data: 2023 update* (Working Paper No. 2023/169). International Monetary Fund. <https://doi.org/10.5089/9798400249006.001>
- European Commission, Joint Research Centre, & IEA. (2024). *EDGAR 2024 GHG: Emissions Database for Global Atmospheric Research – Community GHG database (Version 2024) [Dataset]*. [https://edgar.jrc.ec.europa.eu/dataset\\_ghg2024](https://edgar.jrc.ec.europa.eu/dataset_ghg2024)
- Crippa, M., Guizzardi, D., Pagani, F., Banja, M., Muntean, M., Schaaf, E., Monforti-Ferrario, F., Becker, W. E., Quadrelli, R., Riquez Martin, A., Taghavi-Moharamli, P., Köykkä, J., Grassi, G., Rossi, S., Melo, J., Oom, D., Branco, A., San-Miguel, J., Manca, G., Pisoni, E., Vignati, E., & Pekar, F. (2024). *GHG emissions of all world countries* (JRC138862). Publications Office of the European Union. <https://doi.org/10.2760/4002897>
- Division de statistique des Nations unies (DSNU). (2025). *Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030*. Organisation des Nations unies. <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list/>
- ESMAP. (2025). *Regulatory indicators for sustainable energy (RISE)*. Washington, DC: World Bank. <https://rise.esmap.org/>
- Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC). (2018). *Global warming of 1.5 °C: An IPCC special report on the impacts of global warming of 1.5 °C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty* (V. Masson-Delmotte, P. Zhai, H.-O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P. R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J. B. R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M. I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor, & T. Waterfield, Eds.). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/9781009157940>
- IPCC. (2023). *Sections*. In H. Lee & J. Romero (Eds.), *Climate change 2023: Synthesis report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* (pp. 35–115). IPCC. <https://doi.org/10.59327/IPCC/AR6-9789291691647>
- Lang, J., Hyslop, C., Many, D., Smit, S., Chalkley, P., Galang, J. B., Green, F., Hale, T., Hans, F., Hay, N., Hsu, A., Kuramochi, T., & Smith, S. (2024). *Net Zero Tracker*. Energy and Climate Intelligence Unit, Data-Driven EnviroLab, NewClimate Institute, & Oxford Net Zero. <https://zerotracker.net>
- Messerli, P., Murniningtyas, E., Eloundou-Enyegue, P., Foli, E. G., Furman, E., Glassman, A., Hernández-Licona, G., Kim, E. M., Lutz, W., Moatti, J.-P., Richardson, K., Saidam, M., Smith, D., Staniškas, J. K., & van Ypersele, J.-P. (Independent Group of Scientists appointed by the Secretary-General). (2019). *Global sustainable development report 2019: The future is now – Science for achieving sustainable development*. United Nations. <https://sdgs.un.org/gsdrgsd2019>
- UNEP. (2022). *Strengthening synergies: Climate change mitigation benefits from achieving global biodiversity targets* (WCMC RT 239). Cambridge, UK: United Nations Environment Programme World Conservation Monitoring Centre (UNEP-WCMC). [https://resources.unep-wcmc.org/products/WCMC\\_RT239](https://resources.unep-wcmc.org/products/WCMC_RT239)
- UNEP. (2024). *Progress on implementation of integrated water resources management: Mid-term status of SDG indicator 6.5.1 and acceleration needs, with a special focus on climate change*. United Nations Environment Programme. <https://iwrmdataportal.unepdhi.org/publications/global-reports>
- Ruane, J., & Ramasamy, S. (2023). *Global investments in agricultural research: Where are we and where are we going?* Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). <https://doi.org/10.4060/cc6971en>
- Sachs, J. D., Schmidt-Traub, G., Mazzucato, M., Messner, D., Nakicenovic, N., & Rockström, J. (2019). Six Transformations to achieve the Sustainable Development Goals. *Nature Sustainability*, 2(9), Article 9. <https://doi.org/10.1038/s41893-019-0352-9>
- van Dijk, M., Fuglie, K., Heisey, P. W., Deng, H., & the GRAPE Team. (2025). *A global dataset of public agricultural R&D investment: 1960-2022*. *Scientific Data*, 12, Article 1140. <https://doi.org/10.1038/s41597-025-05331-y>
- World Resources Institute. (2025). *Climate Watch: Historical GHG emissions*. World Resources Institute. <https://www.climatewatchdata.org/ghg-emissions>

## Notes Partie 2

- 39 Analyse des auteurs basée sur les données de l'UNESCO.
- 40 Analyse des auteurs basée sur les données du World Data Lab.
- 41 Analyse des auteurs basée sur les données de l'UIP.
- 42 Analyse des auteurs basée sur les données de l'UNICEF.
- 43 Analyse des auteurs basée sur les données de Transparency International.
- 44 Analyse des auteurs basée sur les données de l'OMS.
- 45 Analyse des auteurs basée sur les données de l'OMS et UNICEF.
- 46 Analyse des auteurs basée sur les données de Global Carbon Project et de l'AIE.
- 47 Analyse des auteurs basée sur les données de l'AIE, l'IRENA, l'IDSNU, la Banque mondiale et l'OMS.
- 48 Analyse des auteurs basée sur les données du Programme conjoint de surveillance de l'OMS et de l'UNICEF.
- 49 Analyse des auteurs basée sur les données de ONU-Habitat.
- 50 Analyse des auteurs basée sur les données produites par SDSN (2023) à partir des travaux de Workman et McPherson (2019).
- 51 Analyse des auteurs basée sur les données de Birdlife International et al.
- 52 Analyse des auteurs basée sur les données de UNICEF et al.
- 53 En anglais : *long-term low-emission development strategies*.
- 54 Bien que ces transformations interagissent avec plusieurs autres ODD, les tableaux de bord ne couvrent qu'une sélection afin de préserver le focus thématique du présent rapport. En effet, la transformation 3 vise directement les ODD 3, 6, 7, 9, 11 à 15 et renforce plusieurs autres ; de même, la transformation 4 favorise directement les ODD 2, 3, 6, et 12 à 15, avec des effets positifs sur de nombreux autres objectifs (Sachs et al., 2019).
- 55 Contributions déterminées au niveau national.
- 56 En anglais : *Food, Agriculture, Biodiversity, Land and Energy*.
- 57 Dollar constant de 2021.
- 58 Produits par le Programme d'assistance à la gestion du secteur de l'énergie (*Energy Sector Management Assistance Program - ESMAP*) mené par la Banque mondiale ; les indicateurs réglementaires pour l'énergie durable (*Regulatory Indicators for Sustainable Energy - RISE*) constituent un inventaire mondial des politiques et réglementations qui soutiennent la réalisation de l'Objectif de développement durable (ODD) 7. Ils permettent d'évaluer les progrès des pays et d'identifier les domaines nécessitant des réformes politiques et réglementaires (ESMAP, 2025).
- 59 Des mesures complémentaires incluent les filets de sécurité sociale, des régimes alimentaires plus sains et une gestion durable des chaînes d'approvisionnement internationales (Sachs et al., 2019).
- 60 Le tableau de bord de la transformation de l'agriculture en Afrique (en anglais : *Africa Agriculture Transformation Scorecard*), dans le cadre du Rapport biennal sur la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo.
- 61 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient (DSNU, 2025).

# 3

## Étude de cas sur l'agroécologie au Bénin

# PARTIE 3.

## Étude de cas sur l'agroécologie au Bénin<sup>62</sup>

Rédigée par **Émile N. HOUNGBO<sup>63</sup>** et **Honorat SATOGUINA<sup>64</sup>**

---

### Introduction

Le secteur agricole est un pilier à fort potentiel de l'économie béninoise qui peut renforcer la croissance économique et contribuer efficacement à la réduction de la pauvreté. En effet, il représente environ 32,5 pour cent du PIB, génère 75 pour cent des recettes d'exportation, représente 15 pour cent des recettes de l'État et assure environ 70 pour cent des emplois (MAEP, 2015). Pourtant, le Bénin fait face au défi de développer son potentiel agricole tout en assurant la préservation de ses ressources naturelles. En effet, 62 pour cent des terres agricoles sont moyennement ou sévèrement dégradées (Stiem-Bhatia et al., 2017). La production intense du coton, la déforestation ainsi que des pratiques agricoles inadéquates sont les principales causes de dégradation des sols au Bénin (Assogba et al., 2017). C'est dans ce contexte que l'État béninois, le secteur privé et les organisations non gouvernementales (ONG) promeuvent davantage l'agroécologie comme alternative durable à l'agriculture conventionnelle, avec des orientations comme le Plan stratégique de développement du secteur agricole (PSDSA) 2017–2025. L'agroécologie est à la fois une pratique agricole et un mouvement. En tant que pratique agricole, l'agroécologie réduit la dépendance aux intrants consommateurs d'énergie tout en améliorant la fertilité des sols, la productivité et la biodiversité. En tant que mouvement, l'agroécologie cherche en premier lieu à accroître l'autonomie et le contrôle des petites agricultrices et petits agriculteurs sur les systèmes agroalimentaires, en établissant des alliances stratégiques avec les consommateurs et d'autres acteurs de la société civile (Wezel et al., 2009). Face à la demande croissante des consommateurs de produits issus d'agriculture biologique, organique, écologique, ou de transition, l'agroécologie représente pour le Bénin une alternative viable pour une agriculture durable et résiliente, ainsi que l'opportunité de s'insérer au mieux dans le commerce international et dans les chaînes de valeur mondiales. Néanmoins, sa généralisation nécessite des efforts accrus

en matière d'accompagnement de l'État, de formation, d'accès aux financements et de structuration des filières. Sa mise en œuvre est complexe, car elle nécessite de réviser les modes de gestion des exploitations, des filières et des ressources.

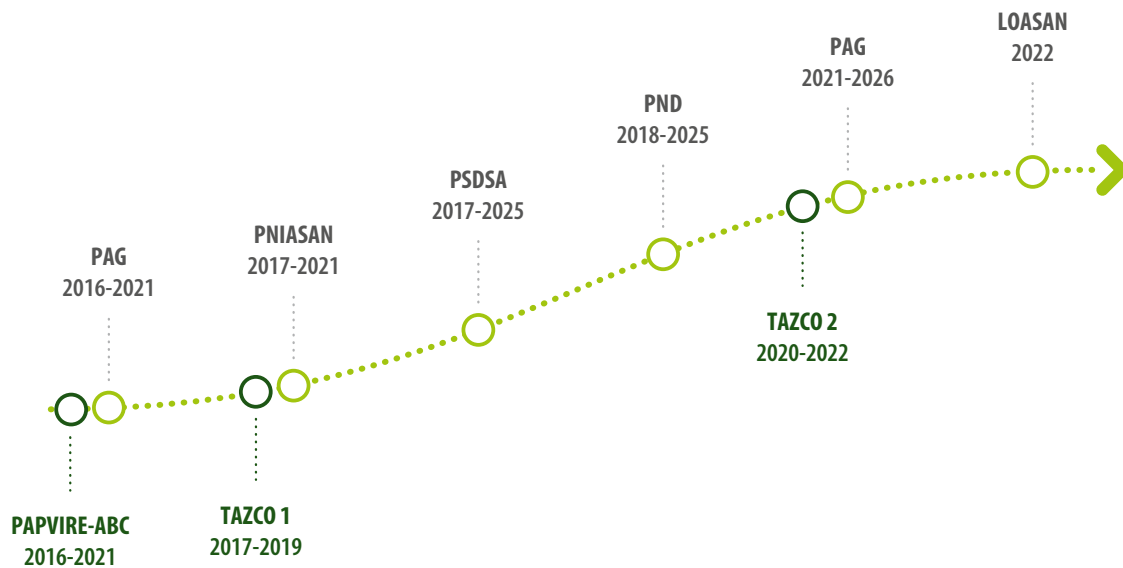
Ce rapport est présenté en quatre sections. Il va de la présentation de l'état des lieux des initiatives en faveur de l'agroécologie au Bénin (section 3.1) aux perspectives et opportunités pour la transition agroécologique (section 3.4), en passant par la description des pratiques agroécologiques existantes (section 3.2) et les défis et contraintes pour le développement de l'agroécologie au Bénin (section 3.3).

### 3.1 Initiatives en faveur de l'agroécologie au Bénin

Les initiatives en matière d'agroécologie peuvent être classées en deux catégories : (i) les initiatives institutionnelles et les projets mis en œuvre par le Gouvernement ; (ii) les initiatives portées par le secteur privé, les ONG ou les organisations internationales.

#### 3.1.1 Dynamique institutionnelle autour de l'agroécologie

Les initiatives gouvernementales du Bénin en faveur de l'agroécologie ont débuté en 2016 (Figure 17) avec l'intégration d'actions de promotion de l'agriculture biologique et de la diversification agricole dans le Programme d'actions du Gouvernement (PAG 2016–2021), puis reconduites dans le PAG 2021–2026. En 2017, cette dynamique s'est poursuivie avec le lancement du Projet de Transition agroécologique dans les zones cotonnières (TAZCO) (AFD, 2023), appuyé par l'Agence française de développement (AFD), ainsi que l'adoption du Plan stratégique de développement du secteur agricole (PSDSA 2017–2025) et du Plan national d'investissements agricoles et de sécurité alimentaire et

**Figure 17. Initiatives gouvernementales en faveur de l'agroécologie**

Source : Auteurs.

nutritionnelle (PNIASAN 2017–2021), qui mettent l'accent sur l'introduction de pratiques agroécologiques dans les exploitations béninoises. En 2018, le Plan national de développement (PND 2018–2025) a inscrit, dans son objectif stratégique 3, la gestion durable du cadre de vie et de l'environnement, l'émergence des pôles régionaux de développement et la modernisation écologiquement acceptable de l'agriculture. Enfin, en 2022, l'Assemblée nationale a adopté, le 21 juin, la Loi d'orientation agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (LOASAN), qui accorde une place importante à l'agroécologie.

### 3.1.2 Les programmes et projets agroécologiques au Bénin

Les programmes et projets agroécologiques sont majoritairement menés par les acteurs du secteur privé, les ONG et les partenaires techniques et financiers (Tableau 4). Les initiatives des ONG et Organisations internationales concernent principalement la promotion de la pratique agroécologique, généralement sous forme de mouvement. On peut citer à cet effet le projet « Transition agroécologique et initiatives entrepreneuriales agricoles inclusives au Bénin », initié en 2022, et le projet « Mille Jardins en Afrique » (MiJA) de la Fondation Slow Food pour la Biodiversité basée à Bra en Italie. Le projet MiJA-Bénin compte à ce jour une vingtaine de jardins agroécologiques à travers le Bénin.

Il y a eu aussi des initiatives privées et innovations locales. Au nombre de celles-ci, on peut citer l'expansion à partir de 2019 de biopesticides et biofertilisants locaux, marquée par l'avènement de plusieurs start-ups béninoises qui développent des alternatives naturelles aux produits chimiques agricoles, telles que Biophyto et Agrobiopesticide qui reçoivent le monitoring de l'ONG « Organisation béninoise pour la promotion de l'agriculture biologique » (OBEPAB). Le Centre Songhaï est aussi actif dans les pratiques agroécologiques au Bénin (Encadré 2). Le tableau 4 donne plusieurs exemples de programmes et projets agroécologiques au Bénin.

## Encadré 2. La pratique de l'agroécologie au Centre Songhaï du Bénin

Depuis sa création dans les années 80, le Centre Songhaï développe un système de production agricole viable et peu coûteux basé sur l'agrobiologie et intégrant l'agriculture, l'élevage et la pisciculture et valorisant les sous-produits agricoles d'origine animale, végétale et piscicole. Le centre pratique du maraîchage, des cultures vivrières (maïs, manioc, igname etc.) et des cultures pérennes (bananier, papayer, manguier etc.). Le centre fabrique son compost à partir de déchets végétaux et de déjections animales. Pour réduire les coûts, environ quatre à six tonnes d'asticots (larves de mouches) sont produits par mois à partir des intestins des animaux abattus pour la vente pour nourrir les poissons. La pisciculture bénéficie à la fois de la production agricole et de l'élevage. Les cossettes de manioc, le son de riz, la feuille de Moringa entrent dans la composition de la provende et sont transformés en granulés.

Le Centre Songhaï a adopté des pratiques agroécologiques, parmi lesquelles :

- Production et utilisation de l'Azolla dans l'alimentation animale (poissons, porcs, canards ...) et la fertilisation des sols pauvres ;
- Valorisation de la jacinthe d'eau, utilisée pour la fertilisation des sols pauvres et pour la production de biogaz ;
- l'utilisation des techniques d'irrigation goutte à goutte et par aspersion ;
- l'utilisation de l'énergie solaire pour l'éclairage, l'irrigation, la réfrigération.

Source : Sessou (sd).

Tableau 4. Sélection de programmes et projets agroécologiques au Bénin

Nom	Durée	Type	Financement, bailleurs et partenaires	Lieu	Objectif	Techniques & activités	Superficie (ha)	Producteurs formés	Bénéfices
Centre Songhai	Depuis 1985	Privé / formation	CEDEAO (~2,2 M USD), FAO, USAID, Coopération Fr.	Porto-Novo (+ Parakou, Savalou, Lokossa)	Agriculture intégrée, formation	Polyculture- ture, élevage, pisciculture, agro-transfo, énergie renouvelable	22 ha + réseau ~570 ha	12 000 formés (320/an)	60 fermes créées, autosuffisance énergétique, séquestration carbone
Les Jardins de l'Espoir	Depuis 2011	Privé / coopérative	Coopérative privée	Cotonou	Formation permaculture, agroécologie	Permaculture, compost, apiculture, pisciculture	N.C.	9 000	Marché fermier, diffusion de pratiques
PASPEA-CC <sup>65</sup>	2018 – 2023	Public	État Bénin, appuis divers (non précisés)	Dassa, Savalou, Agbangnizoun	Adaptation changement climatique	Forages, irrigation solaire, semences résilientes, sensibilisation	N.C.	2 000	Résilience climatique renforcée
BFSysProD <sup>66</sup>	2017 – 2022	Recherche / public	Non documenté	Sud-Bénin	Agroécologie banane plantain	Systèmes de culture intégrés	N.C.	N.C.	Modèles agroécologiques appliqués
ProCaFood <sup>67</sup>	Depuis 2019	Privé	Investissement privé	Sud-Bénin	Transformation agroalimentaire durable	Agro-transformation, chaîne de valeur locale	N.C.	N.C.	Valorisation filières locales
Ferme Agroécologique Tcham For (ORAD <sup>68</sup> )	Depuis 1996 (centre formation depuis 2011)	Privé / ONG	CEDEAO, ONG partenaires	Djougou	Formation rurale durable	Compost, semences paysannes, élevage intégré	N.C.	N.C.	Vulgarisation locale
Ferme-Ecole SAIN	Depuis 1998	Privé	Financement interne, partenaires locaux	Adjohoun	Production et formation intégrées	Polyculture-élevage, transformation	N.C.	N.C.	Diversification production locale
Biosphère et Traditions	Depuis 2017	Privé	Privé	Pahou	Production bio maraichère	Maraîchage, plantes médicinales	N.C.	N.C.	Offre bio locale
ECOLOJAH <sup>69</sup> / CEVASTE <sup>70</sup>	Depuis 1997	Privé / ONG	Privé, acteurs locaux	Pahou, Ouidah	Agroécologie, reboisement	Techniques endogènes, reboisement	N.C.	N.C.	Restauration écosystèmes, sensibilisation
ACED	Depuis 2009	ONG	ONG nationales et internationales	Abomey-Calavi	Agriculture urbaine, gestion mangrove	Compost, jacinthe, gestion durable mangrove	N.C.	N.C.	Résilience urbaine accrue
Karethic	Depuis 2005	Privé	Commerce équitable, investisseurs bio	Nord-Bénin	Valorisation karité bio équitable	Agroforesterie, transformation	N.C.	N.C.	Emplois ruraux, commerce équitable
Fruits Tillou	Depuis 2010	Privé	Privé, certification bio de l'Union européenne (UE)	Sud-Bénin	Export ananas bio	Production bio, formation	N.C.	N.C.	Accès marché UE bio

Note : N.C. = Non communiqué  
Source : Auteurs.

## 3.2 Pratiques agroécologiques au Bénin

Plusieurs techniques et méthodes agroécologiques sont utilisées au Bénin. Il s'agit entre autres de l'agroforesterie, la conservation des sols et la gestion de l'eau, la gestion durable de la fertilité des terres (GDFT) et la gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS).

### 3.2.1 Agroforesterie

On distingue plusieurs formes de systèmes agroforestiers au Bénin, dont les parcs agroforestiers qui associent des arbres utiles comme le karité, le néré ou le baobab dans les champs de cultures vivrières. Il y a aussi les haies vives qui correspondent à des clôtures végétales constituées de plantes utiles (*Jatropha*, *Moringa*, etc.), qui protègent les champs, limitent l'érosion et servent de fourrage ou de bois de chauffe.

L'agroforesterie s'impose progressivement comme une réponse stratégique à la dégradation des terres, à

l'insécurité alimentaire et à la vulnérabilité climatique (FAO, 2021 ; Agbavon et al., 2020). Longtemps limitée à des pratiques traditionnelles locales, elle connaît un essor grâce à l'appui de projets et politiques favorables depuis les années 2010<sup>71</sup> qui ont permis d'améliorer la fertilité des sols, d'augmenter la productivité agricole, de diversifier les revenus ruraux et de réduire la pression sur les forêts naturelles. Quelques résultats et effets de cette approche au Bénin sont présentés par région dans le [tableau 5](#). Le Nord privilégie les parcs agroforestiers à karité et néré, le Centre développe l'agrosylviculture avec le teck, et le Sud favorise les jardins agroforestiers et l'arboriculture fruitière. Cette répartition reflète les spécificités écologiques et socio-économiques locales. Les résultats et les effets sont, entre autres, l'amélioration de la sécurité alimentaire, la hausse des revenus, la restauration de la fertilité des sols, la régénération naturelle et assistée des terres dégradées et le renforcement de la résilience face au changement climatique.

**Tableau 5. Principales formes d'agroforesterie au Bénin, par région**

Type de parc agroforestier	Région(s)	Espèces dominantes	Cultures associées	Bénéfices
<b>Parcs à karité</b>	Nord Bénin (Atacora, Donga, Borgou, Alibori)	<i>Vitellaria paradoxa</i>	Sorgho, mil, niébé, maïs	Source de revenus pour les femmes (beurre de karité), amélioration de la fertilité des sols, régénération naturelle assistée.
<b>Parcs à néré</b>	Centre, Nord	<i>Parkia biglobosa</i>	Maïs, igname, manioc	Production d'afitin, fertilisation naturelle des sols (fixation d'azote (N)), fourniture d'ombrage, habitat faune.
<b>Parcs à baobab</b>	Atacora, Donga	<i>Adansonia digitata</i>	Mil, sorgho, légumineuses	Sécurité alimentaire (feuilles, fruits), contribution à la médecine traditionnelle, stockage carbone accru.
<b>Parcs à anacardiers et rôniers</b>	Sud, Centre, Nord	<i>Anacardium occidentale</i> , <i>Borassus aethiopicum</i>	Manioc, maïs, niébé, arachide	Revenus par la noix de cajou, lutte contre l'érosion, bois et artisanat.
<b>Parcs à arbres fruitiers dispersés</b>	Mono	Manguiers, avocatiers	Diverses cultures vivrières	Amélioration des revenus, alimentation diversifiée, réduction de l'insécurité alimentaire.
<b>Parcs à Moringa et Jatropha</b>	Couffo	<i>Moringa oleifera</i> , <i>Jatropha curcas</i>	Maïs, manioc	Clôture vivante, bois de chauffe, fourrage, lutte contre érosion.
<b>Parcs à petits fruitiers</b>	Atlantique	Goyavier, papayer, avocatier	Cultures maraichères, vivrières	Production fruitière pour consommation et marché local, enrichissement nutritionnel.

Source : Auteurs, à partir de : Gutierrez et Juhé-Beaulaton (2002) ; Teteli et al., (2023) ; Clermont-Dauphin et al., (2019) ; Saïdou et al., (2012) ; Nambima et al., (2023) ; Waya et al., (2022) ; MAEP (2025) ; Kombienou et al., (2022) ; MAEP (2016).

### 3.2.2 Conservation des sols et gestion de l'eau

Plusieurs techniques sont mises à l'œuvre au Bénin pour la conservation des sols notamment des pratiques agroécologiques, telles que le paillage, le compostage, les cultures de couverture ; des techniques de conservation des eaux et des sols comme le zaï, les demi-lunes, ou les cordons pierreux ainsi que des programmes de reboisement communautaire et des aménagements hydro-agricoles (ex. barrages collinaires, périmètres irrigués) (Tableau 6).

Ces interventions, soutenues par des projets comme ProSOL<sup>72</sup>, PASDeR<sup>73</sup>, PAPVIRE-ABC<sup>74</sup>, Eco-Bénin ou encore le PADIAP<sup>75</sup>, ont contribué à freiner l'érosion, améliorer la rétention d'eau, accroître les rendements agricoles et renforcer la résilience climatique des exploitants (Tableau 6). Elles participent ainsi à la restauration

des écosystèmes agricoles et à la sécurisation de la production vivrière (MAEP et INRAB, 2012 ; FAO, 2019 ; GIZ, 2021 ; PNUD, 2021).

Par ailleurs, afin de disposer de l'eau pour les cultures et préserver sa qualité et réduire les pertes, plusieurs techniques sont utilisées dans le cadre de l'agroécologie. Le tableau 7 présente les pratiques les plus courantes dans les zones rurales au Bénin, allant du captage de l'eau de pluie à des méthodes traditionnelles comme les cuvettes, les canaux d'irrigation ou les demi-lunes (zaï). L'irrigation goutte-à-goutte et le paillage sont aussi des approches plus modernes ou biologiques favorisant une gestion économe et durable de l'eau. Dans l'ensemble, ces techniques contribuent à accroître la productivité, à réduire les risques liés à la sécheresse, et à soutenir la souveraineté alimentaire locale.

**Tableau 6. Techniques pour la conservation des sols au Bénin**

Techniques	Descriptions	Régions principales d'application	Bénéfices
<b>Banquettes antiérosives</b>	Petits murets de terre aménagés en paliers pour freiner l'écoulement des eaux et réduire l'érosion.	Atacora, Donga, Borgou, Alibori, Collines, Zou, Plateau	Réduction de l'érosion, meilleure régénération végétale, stabilisation des sols.
<b>Cordons pierreux</b>	Alignement de pierres le long des courbes de niveau pour ralentir le ruissellement de l'eau et retenir les sédiments.	Atacora, Donga, Borgou, Alibori, Collines, Zou, Plateau	Frein au ruissellement, infiltration accrue, fertilité restaurée.
<b>Agriculture en courbes de niveau</b>	Culture suivant les lignes de niveau du terrain, pour limiter le ruissellement.	Collines, Zou, Plateau, Borgou, Alibori, Atacora, Donga	Réduction de l'érosion hydrique, meilleure conservation de l'humidité.
<b>Haies vives</b>	Plantation d'arbustes (ex. Jatropha, Leucaena) en bordure ou en ligne, pour fixer les sols, réduire le vent et protéger les cultures.	Atacora, Donga, Borgou, Alibori, Collines, Zou, Plateau	Réduction de l'érosion éolienne, production de biomasse utile, amélioration microclimatique.
<b>Culture de couverture</b>	Utilisation de plantes (Mucuna, Stylosanthes, etc.) pour couvrir et protéger le sol entre deux cultures principales.	Atacora, Donga, Borgou, Alibori, Collines, Zou	Amélioration de la structure du sol, protection contre l'érosion.
<b>Paillage</b>	Recouvrement du sol avec des résidus végétaux pour réduire l'évaporation, limiter l'érosion et enrichir le sol en humus.	Atacora, Donga, Borgou, Alibori, Collines, Zou, Plateau	Conservation de l'humidité, enrichissement organique du sol, réduction de l'érosion.
<b>Rotation et association de cultures</b>	Préserve les sols en diversifiant les cultures (ex. maïs + niébé) et en réduisant la pression sur une seule ressource.	Atacora, Donga, Borgou, Alibori, Collines, Zou, Plateau	Amélioration de la fertilité, lutte contre les ravageurs, durabilité des systèmes.
<b>Reboisement</b>	Plantation d'arbres utiles qui stabilisent le sol (ex. Acacia).	Atacora, Donga, Borgou, Alibori, Collines, Zou, Plateau	Stabilisation des sols, infiltration accrue, restauration des terres dégradées.

Source : Auteurs, à partir de : FIDA (2022) ; FIDA (2024) ; GIZ (2025) ; MAEP (2018b) ; GIZ (2022) ; Teteli et al., (2022) ; Forsans (2022).

Tableau 7. Techniques de préservation des ressources en eau au Bénin

Techniques	Descriptions	Effets / Impacts (avec chiffres)
<b>Captage et stockage de l'eau de pluie et forage de puits</b>	<p>Cuves, citernes ou bassins pour recueillir et stocker l'eau pendant la saison des pluies.</p> <p>Forages de puits tubés, des forages de puits à grand diamètre (<math>\geq 1</math> m) et des puits artésiens, les planches surélevées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation du rendement de l'ordre de 20 à plus de 50 pour cent ;</li> <li>● Un gain financier de 600 à 1 000 \$US par hectare pour le riz et de 800 à plus de 4,000 \$US pour les cultures maraichères avec la possibilité de réaliser trois cycles de cultures par an.</li> </ul> <p>(Agnoun et al., 2014)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation du revenu annuel de 11 pour cent, pour les productions maraichères ;</li> <li>● Sites aménagés avec les forages : augmentation des revenus des producteurs de 98 pour cent ;</li> <li>● Sites aménagés avec puits tubés : augmentation des revenus des producteurs de 118 pour cent ;</li> <li>● Sites aménagés avec les planches surélevées : augmentation des revenus des producteurs de 400 pour cent ;</li> <li>● Au cours de la campagne 2021–2022 : <ul style="list-style-type: none"> <li>– la tomate donne un rendement de 17,9 T/ha comparée à une prévision de neuf T/ha ;</li> <li>– le piment donne un rendement de 8,1 T/ha comparée à une prévision de trois T/ha ;</li> <li>– le gombo donne un rendement de huit T/ha comparée à une prévision de 4 T/ha.</li> </ul> </li> </ul> <p>FIDA (2022)</p>
<b>Canaux d'irrigation traditionnels</b>	<p>Aménagements communautaires dans les zones rizicoles (ex. vallée de l'Ouémé, Malanville, Koussin Lélé, Dévé).</p> <p>Productions maraichères.</p>	<p>Augmentation des rendements jusqu'à 30 pour cent des produits maraichers et rizicoles.</p> <p>(Agnoun et al., 2014)</p>
<b>Petits barrages / retenues d'eau</b>	<p>Barrages en terre pour stocker l'eau et irriguer en saison sèche.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Sécurisation de la production maraichère pour plus de 2 500 ha ;</li> <li>● Création d'emplois directs ;</li> <li>● Amélioration des revenus des exploitants ;</li> <li>● Augmentation des taxes locales.</li> </ul> <p>FIDA (2024)</p>
<b>Cultures en cuvette</b>	<p>Plantation dans des creux pour concentrer l'eau de pluie.</p>	<p>Non disponible.</p>
<b>Irrigation goutte-à-goutte</b>	<p>Apport ciblé et économe de l'eau, très efficace pour les cultures maraichères.</p>	<p>Rentabilité :</p> <p>Production de tomate :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Saison des pluies : 15 180 - 95.180 F/400 m<sup>2</sup> dans un système pluvial ;</li> <li>● Saison sèche : 109 820 - 229.820 FCFA / 400 m<sup>2</sup> en système irrigué de contresaison.</li> </ul> <p>Production de Piment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● 50 200 F CFA/400 m<sup>2</sup> dans un système pluvial ;</li> <li>● 105 970 FCFA/400m<sup>2</sup> en système irrigué de contresaison.</li> </ul> <p>MAEP (2017)</p>
<b>Zai (ou demi-lunes)</b>	<p>Fosses creusées pour capter l'eau et concentrer les nutriments autour des plantes.</p>	<p>Non disponible.</p>
<b>Paillage</b>	<p>Recouvrement du sol avec des résidus végétaux pour limiter l'évaporation.</p>	<p>Non disponible.</p>

Source : Auteurs.

Tableau 8. Ampleur de l'utilisation de la GDFT au Bénin et localisation géographique

Technique	Description	Projet / Programme	Superficie traitée	Producteurs formés (Nombre de personnes)	Zones couvertes	Effets / Impacts (avec chiffres)
<b>Compostage et fumure organique</b>	Transformation de résidus organiques (déjections animales, résidus végétaux, déchets ménagers biodégradables) en compost appliqué aux champs.	PIR/VaTEFoD-Bénin <sup>76</sup> PNUD (2024)	5 159 ha	4 887	Karimama, Kouandé, Ségbana, Gogounou, Aplahoué, Klouékammé, Zoukpot, Cové	Non disponible.
<b>Association fumure organique + engrais minéraux</b>	Combinaison de compost/fumier et engrais chimiques (NPK, urée) pour synergie organo-minérale.	Biomasse Électricité PNUD (2022)	12 000 ha	1 763	Djougou, Dassa-Zoumè, Savalou, Kalalé	Les rendements obtenus dans les cultures vivrières sont très encourageants et ont permis d'obtenir l'adhésion de nouveaux agriculteurs autres que les 1000 premiers engagés dans la mise en œuvre.
<b>Engrais verts (légumineuses : mucuna, stylosanthes, voandzou, soja fourrager)</b>	Introduction de légumineuses couvresol fixatrices d'azote.	ProSOL GIZ (2023)	199 933 ha	163 689	Alibori, Borgou, Collines, Zou	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration de la structure et la texture du sol pour un bon développement des cultures ;</li> <li>● Accroissement de la rétention de l'eau et la disponibilité de la matière organique dans le sol pour les cultures même pendant les poches de sécheresse ;</li> <li>● Augmentation de la biodiversité des microorganismes du sol ;</li> <li>● Mise en œuvre est peu coûteuse pour les agriculteurs.</li> </ul>
<b>Agroforesterie (maïs + arbres fertilisateurs)</b>	Plantation d'arbres fertilisateurs associés aux cultures.	PIR/VaTEFoD-Bénin PNUD (2024)	5 159 ha	4 887	Karimama, Kouandé, Ségbana, Gogounou, Aplahoué, Klouékammé, Zoukpot et Cové	Non disponible.
<b>Rotation et diversification des cultures</b>	Alternance céréales – légumineuses pour améliorer fertilité et casser cycles de ravageurs.	ProSOL GIZ (2023)	199 933 ha	163 689	Alibori, Borgou, Collines, Zou	Augmentation des rendements en 2021 : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Maïs : 80 pour cent ;</li> <li>● Manioc : 30 pour cent ;</li> <li>● Igname : 30 pour cent ;</li> <li>● Coton : 40 pour cent.</li> </ul>
<b>Micro-doses d'engrais minéraux</b>	Apport localisé d'engrais (deux à quatre grammes par poquet) combiné parfois à matière organique.	Biomasse Électricité PNUD (2022) ; PNUD (2025)	12 000 ha	1 763	Djougou, Dassa-Zoumè, Savalou, Kalalé	Les rendements obtenus dans les cultures vivrières sont très encourageants et ont permis d'obtenir l'adhésion de nouveaux agriculteurs autres que les 1000 premiers engagés dans la mise en œuvre.

Source : Auteurs.

### 3.2.3 Gestion durable de la fertilité des terres

La GDFT est une voie incontournable pour garantir une agriculture productive, résiliente et respectueuse de l'environnement au Bénin. Elle comprend plusieurs techniques qui concourent à la fois à la gestion de la fertilité et à l'adaptation au changement climatique. Dans ce cadre, le projet ProSOL promeut des approches telles que la GIFS, l'agriculture de conservation, la conservation des eaux et des sols, l'intégration agriculture et élevage, l'agroforesterie et l'adaptation au changement climatique.

Le [tableau 8](#) indique l'ampleur de l'utilisation des techniques de GDFT, leur répartition géographique et leurs effets. Il ressort que ces techniques combinent des approches organiques, minérales et agroécologiques, allant du compostage et de l'apport de fumure organique, à l'usage d'engrais verts et minéraux, en passant par l'agroforesterie et la rotation des cultures. Les superficies couvertes par ces projets varient de 5 000 à plus de 200 000 hectares, touchant plusieurs milliers de producteurs à travers différentes zones géographiques du pays. Il convient de noter que les superficies traitées et le nombre de producteurs formés restent limités. Les effets constatés incluent des améliorations significatives des rendements des cultures (maïs, manioc), de la teneur en matière organique et de l'azote disponible dans le sol, ainsi qu'une meilleure résilience des sols face à la dégradation et à l'érosion. Ces résultats montrent que la combinaison de pratiques agroécologiques avec des projets structurants contribue à la durabilité des sols et à la sécurité alimentaire, tout en favorisant la participation des producteurs et la diffusion à grande échelle de bonnes pratiques agricoles.

### 3.2.4 Gestion intégrée de la fertilité des sols

Bien que très proches dans leur énoncé, la GDFT et la GIFS sont deux approches différenciées par leur philosophie, leur intensité technique, et leur champ d'application. La GDFT repose sur des pratiques agroécologiques simples, préventives et accessibles, visant à préserver la fertilité des sols sur le long terme en renforçant leur équilibre naturel, tandis que la GIFS mise sur l'efficacité technique et la complémentarité des intrants. Les deux approches sont complémentaires et peuvent être intégrées dans une stratégie agroécologique globale.

La GIFS combine l'utilisation judicieuse et complémentaire des engrais organiques, des engrais minéraux, des résidus de culture et des bonnes pratiques

agricoles pour nourrir le sol et les plantes, tout en protégeant la santé du sol à long terme. Cette approche permet non seulement d'améliorer la fertilité des sols à court, moyen et long terme, mais aussi de renforcer la résilience des exploitations agricoles face aux effets du changement climatique, tout en réduisant la dépendance aux intrants souvent importés.

Le [tableau 9](#) présente les principales pratiques de GIFS mises en œuvre au Bénin dans le cadre de projets et programmes structurants. Il renseigne sur les superficies couvertes, le nombre de producteurs formés, les zones d'intervention ainsi que les effets constatés sur la fertilité des sols et les rendements agricoles. Ces pratiques ont été déployées à grande échelle à travers des initiatives telles que le PIRVaTEFoD-Bénin, le programme Biomasse Électricité et le projet ProSOL, couvrant des superficies comprises entre 12 000 et plus de 200 000 hectares (PNUD, 2022 ; GIZ, 2023) et mobilisant plusieurs dizaines de milliers de producteurs. Les impacts observés s'avèrent substantiels : ils se manifestent par un accroissement des rendements agricoles (notamment pour le maïs et le manioc), mais également par une amélioration de la teneur en matière organique et en azote des sols, contribuant ainsi à renforcer la résilience face aux phénomènes d'érosion et de stress hydrique. Ces résultats démontrent que l'articulation entre techniques agroécologiques et programmes structurants constitue un levier déterminant pour la durabilité des sols, la consolidation de la sécurité alimentaire et la diffusion des bonnes pratiques agricoles à l'échelle nationale.

Pour des raisons de coût élevé, la GIFS n'est pas largement répandue au Bénin (Houngnandan et al., 2022 ; Bossou et al., 2019). Selon la FAO (2019), entre 2020 et 2022 moins de 20 pour cent des exploitants agricoles au Bénin pratiquent une forme structurée de GIFS et environ 200 000 hectares, soit 10 pour cent des terres cultivées, intégreraient cette technique. Cependant, la GIFS contribue largement à la sécurité alimentaire grâce à une production de 1,8 Mt en 2023 et celle du soja à hauteur de 521 mille tonnes en 2023 (INStAD et MAEP, 2024). De même, elle favorise les exportations du Bénin, notamment à travers le coton et l'anacarde, respectivement premier et deuxième produit d'exportation, représentant respectivement 64,7 pour cent et 14,7 pour cent des exportations agricoles en 2023 (INStAD et MAEP, 2024).

Tableau 9. Ampleur de l'utilisation de la GIFS au Bénin et localisation géographique

Technique / Pratique	Description	Projet / Programme	Superficie traitée	Producteurs formés (Nombre de personnes)	Zones couvertes	Effets / Impacts (avec chiffres)
<b>Techniques de maintien de la fertilité des sols</b>	Apport combiné de compost/fumier et engrais minéraux localisés pour optimiser l'absorption par les plantes et réduire les pertes.	ProSOL GIZ (2023)	199 933 ha	163 689	Borgou, Alibori, Zou, Collines	Augmentation des rendements en 2021 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maïs : 80 pour cent ;</li> <li>• Manioc : 30 pour cent ;</li> <li>• Igname : 30 pour cent ;</li> <li>• Coton : 40 pour cent.</li> </ul>
<b>Agroforesterie fertilisante (Faidherbia albida, Tephrosia, Gliricidia)</b>	Intégration d'arbres fertilisants dans les parcelles cultivées pour améliorer matière organique et fixation d'azote.	PIRVaTEFoD-Bénin PNUD (2024)	5 159 ha	4 887	Karimama, Kouandé, Ségbana, Gogounou, Aplahoué, Klouékammé, Zou et Covè	Non disponible.
<b>Rotation culturale et association légumineuses-céréales</b>	Alternance et association de cultures céréalières et légumineuses pour enrichir le sol et casser le cycle des ravageurs.	ProSOL GIZ (2023)	199 933 ha	163 689	Alibori, Borgou, Collines, Zou	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la structure et la texture du sol pour un bon développement des cultures ;</li> <li>• Accroissement de la rétention de l'eau et la disponibilité de la matière organique dans le sol pour les cultures même pendant les poches de sécheresse ;</li> <li>• Augmentation de la biodiversité des microorganismes du sol ;</li> <li>• Mise en œuvre est peu coûteuse pour les agriculteurs.</li> </ul>
<b>Micro-doses + compost</b>	Application localisée de micro-doses d'engrais combinée à matière organique pour une fertilisation plus efficace.	Biomasse Électricité PNUD (2022)	12 000 ha	1 763	Djougou, Dassa-Zoumé, Savalou et Kalalé	Les rendements obtenus dans les cultures vivrières sont très encourageants et ont permis d'obtenir l'adhésion de nouveaux agriculteurs autres que les 1000 premiers engagés dans la mise en œuvre.
<b>Engrais verts / légumineuses couvre-sol</b>	Semis de légumineuses fixatrices d'azote pour enrichir le sol, protéger de l'érosion et améliorer infiltration.	ProSOL GIZ (2023)	199 933 ha	163 689	Alibori, Borgou, Collines, Zou	Augmentation des rendements en 2021 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maïs : 80 pour cent ;</li> <li>• Manioc : 30 pour cent ;</li> <li>• Igname : 30 pour cent ;</li> <li>• Coton : 40 pour cent.</li> </ul>
<b>Paillage et travail réduit (semis direct)</b>	Couverture du sol avec résidus végétaux et réduction du travail du sol pour maintenir humidité et limiter érosion.	PIRVaTEFoD-Bénin PNUD (2024)	5 159 ha	4 887	Karimama, Kouandé, Ségbana, Gogounou, Aplahoué, Klouékammé, Zou et Covè	Non disponible.

Source : Auteurs.

### 3.3 Défis et contraintes pour le développement de l'agroécologie au Bénin

Au regard du contexte national de l'agroécologie, des progrès importants ont été réalisés. Toutefois, ceux-ci demeurent insuffisants en raison des obstacles qui empêchent son adoption à grande échelle dans le modèle de production agricole actuel. A titre illustratif, une étude réalisée par Abou Chabi et Tovignan (2023) sur la caractérisation des exploitations en transition agroécologique dans la zone cotonnière du Nord-Bénin a révélé que sur 240 producteurs agricoles, seulement 14 pour cent des exploitations ont été en transition écologique.

#### 3.3.1 Les contraintes

Les produits issus de l'agroécologie rencontrent des difficultés d'accès au marché et de valorisation des prix (CIRAD et al., 2021). Les producteurs agroécologiques se retrouvent souvent sur les mêmes marchés et font face aux mêmes prix que les producteurs conventionnels. L'incitation pour les produits agroécologiques est faible et les producteurs engagés dans la transition agroécologique ne voient pas leurs efforts de production rémunérés (Houngbo, 2016). En dépit des nombreuses vertus qu'elles portent, les pratiques agroécologiques sont tout de même associées à certaines contraintes qui freinent leur adoption massive. D'après Scholle (2015), la transition vers des systèmes agroécologiques est loin d'être aisée. Leur adoption et leur application par les agriculteurs se heurtent aux difficultés d'ordre différents en termes de temporalité, d'investissement, de sécurité foncière, de différenciation des produits et d'appréhension des risques :

- *Difficultés de temporalité* : la transition vers l'agroécologie prend du temps, d'autant plus qu'il n'y a jamais de « solution technique miracle ». Les solutions dépendent des caractéristiques agro-climatiques et socio-économiques particulières de chaque parcelle, exploitation et région. C'est pourquoi les projets de promotion de l'agroécologie basés sur une approche « verticale » ont généralement donné peu de résultats ;
- *Difficultés d'investissement* : la transition agroécologique représente pour les agriculteurs un investissement monétaire ou/et en travail, dont la rentabilité peut être différée dans le temps ; en effet, il faut parfois plusieurs années avant que la fertilité des sols ne soit régénérée. ;

- *Difficultés liées à la sécurité foncière* : les agriculteurs ne sont pas toujours sûrs de bénéficier des résultats de l'investissement agroécologiques s'ils n'ont pas un accès sécurisé et durable à la terre.
- *Difficultés d'appréhension du risque* : comme tout processus de changement, la transition agroécologique signifie une prise de risque, car les résultats ne sont jamais garantis d'avance. Cette prise de risque paraît d'autant plus importante que l'abandon de certains éléments de la transition verte entraîne souvent, dans un premier temps, une baisse des volumes de production. Lorsque les agriculteurs se trouvent dans une situation de précarité économique et sociale, ils doivent faire face à des priorités immédiates—tels que l'alimentation de la famille—et ils hésitent à s'engager dans de tels risques.
- *Difficultés de différenciation des produits* : La confusion qui se fait sur le marché concernant les produits agricoles conventionnels et les produits agroécologiques est aussi un obstacle à l'adoption spontanée de l'agroécologie par le producteur (Houngbo, 2016). Ainsi, il n'est pas avantageux que les deux catégories de produits soient traitées de la même manière sur le marché, les produits agricoles conventionnels étant moins contraignants à cultiver.

#### 3.3.2 Les défis

Le Bénin fait face à quatre principaux défis à surmonter pour que l'agroécologie soit massivement adoptée par les producteurs (Jinukun, 2013) : i) la promotion de l'agroécologie dans les politiques agricoles ; ii) l'accessibilité des intrants naturels aux producteurs ; iii) la professionnalisation des acteurs de l'agroécologie ; et iv) la valorisation de l'agroécologie.

#### Promouvoir l'agroécologie dans les politiques agricoles comme modèle alternative à l'agriculture conventionnelle

L'agroécologie demeure peu connue de nombreux producteurs. Elle n'est pas non plus suffisamment reconnue par les pouvoirs publics même si les politiques et stratégies mises en place mentionnent l'utilisation des engrais organiques, des plantes fertilisantes et d'agriculture ou de développement durable. Dans la pratique, il y a une prédominance de l'utilisation des intrants chimiques, qui constituent un volet important des investissements agricoles. Chaque année, des quantités importantes d'intrants chimiques sont

déversées dans les zones rurales, surtout dans les régions productrices de coton. Ainsi, pour la campagne agricole 2025–2026, 180 000 tonnes de NPK<sup>77</sup>, 115 000 tonnes d'urée, 55 000 tonnes de superphosphate simple sont prévues, avec une subvention prévue au budget national de 26 milliards de FCFA, soit une hausse de six pour cent du budget consacré à la subvention des engrais, comparé à la campagne précédente (Agence Ecofin, 2025). Dans le même temps, aucun appui significatif n'est prévu au budget national pour la promotion de l'agriculture agroécologique, malgré les déclarations contenues dans les documents de politique nationale. CIRAD et al. (2021) ajoutent que les documents de politique nationale ne font pas explicitement mention de l'agroécologie, même si certains principes (la gestion durable des terres notamment) sont quelquefois évoqués. L'étude montre que la transition agroécologique est amorcée au Bénin. Cependant, son niveau et sa vitesse de progression restent faibles. De plus, le Gouvernement et certaines organisations professionnelles restent ambivalents, car, en parallèle, ils encouragent aussi et facilitent fortement et de plus en plus l'utilisation et l'accès aux intrants chimiques de synthèse dans la production agricole.

### Faciliter l'accès des intrants naturels aux producteurs

Bien que déterminants dans l'adoption massive de l'agroécologie, la production, la disponibilité et l'accessibilité des intrants de qualité (semences, fertilisants, produits phytosanitaires, etc.), restent très limitée. La fabrication du compost, par exemple, doit être plus largement diffusée.

### Professionaliser les acteurs de l'agroécologie

Tout comme les autres opérateurs économiques, le producteur agroécologique doit maîtriser son activité et accroître ses revenus pour subvenir, avec sa famille, à ses besoins non alimentaires. La contribution de l'agroécologie à la souveraineté alimentaire et nutritionnelle, à la préservation de l'environnement et à l'économie nationale du pays doit être améliorée. La main-d'œuvre est une composante exigeant des recherches plus approfondies, afin de mieux comprendre les dynamiques en jeu et pour permettre aux agricultrices et agriculteurs d'accéder à un vaste éventail de pratiques adaptées susceptibles de libérer tout le potentiel de l'agroécologie dans un contexte spécifique. Un autre obstacle rencontré par les producteurs est la faible maîtrise des techniques agroécologiques, d'abord par les producteurs eux-mêmes, puis par la main-d'œuvre à laquelle ils sont obligés de recourir. Il s'ensuit la nécessité de politiques publiques fortes en soutien aux

exploitations familiales agricoles porteuses d'innovations agroécologiques, en termes notamment de formation et de financement, de mise à disposition de mesures incitatives à l'agroécologie, telles que les réductions de taxes, et les crédits d'assurance risque.

### Valoriser l'agroécologie dans les mesures de performance agricole

Les experts et les décideurs doivent aller au-delà de la notion quantitative de la productivité, pour mettre aussi l'accent sur le fait que l'agriculture s'inscrit dans un écosystème naturel, économique, social, culturel qu'il convient de préserver et de valoriser. Il est nécessaire de tenir compte des dégâts causés à l'environnement et à la santé publique, ainsi que toute autre externalité qui occasionne des dépenses pour les populations touchées et l'État. L'évaluation de la performance agricole reste souvent focalisée sur le tonnage à l'hectare, sans insister sur la nécessité d'une agriculture respectueuse de l'environnement, qui préserve durablement la qualité du sol, évite toute forme de pollution et protège la santé publique. Les torts causés à l'environnement et aux ressources naturelles, notamment le sol et la biodiversité, doivent également être intégrés dans l'évaluation de la performance agricole.

## 3.4. Perspectives et opportunités pour l'agroécologie au Bénin

Dans cette section, une analyse des opportunités existantes, ainsi que des stratégies clés pour une transition agroécologique réussie sont présentées.

### 3.4.1 Opportunités économiques et environnementales

#### Potentiel de marché : Une demande de plus en plus sensible aux produits agroécologiques

Le marché des produits issus de l'agroécologie est en croissance, tant au niveau local qu'international. Au Bénin, une part importante des consommateurs urbains exprime une préférence pour des produits plus sains, sans pesticides ni engrais chimiques ou avec des quantités réduites de produits chimiques. En effet, à Cotonou, 95 pour cent des consommateurs interrogés sont prêts à payer un supplément de prix d'au moins 10 pour cent à 70 pour cent, pour un chou produit avec moins de pesticides (Vidigbénan et al., 2015). Aussi, 95 pour cent des consommateurs du Bénin sont prêts à payer plus de 50 pour cent de prime pour des légumes sans produits

chimiques (Coulibaly et al., 2011). Une expérimentation sur la production agroécologique, conduite auprès des maraichers à Cotonou et environs sur la période 2015 à 2021 et évaluée en 2022, a montré que la proportion de producteurs de légumes conventionnels est passée de 95 pour cent à 51 pour cent, tandis que celle des maraichers agroécologiques a augmenté de quatre pour cent à 30 pour cent, et que 19 pour cent des producteurs se sont mis à cultiver des légumes biologiques (Vodouhè et al., 2022 ; Ahouangninou et al., 2021). Le Bénin capte potentiellement une part importante des débouchés bio vers les États-Unis, un marché de grande valeur (Zoundji et al., 2024a ; Tridge, 2023 ; Tridge, 2024). Cette évolution des comportements alimentaires ouvre des débouchés importants pour les producteurs engagés dans des pratiques respectueuses de l'environnement. De plus, à l'échelle régionale et internationale, les marchés bio et équitables offrent un potentiel d'exportation élevé (Zoundji et al., 2024b ; Willer et al., 2023 ; Njenga et Karanja, 2022), avec une croissance de plus de 30 pour cent par an, offrant une fenêtre d'exportation pour les produits bio et équitable du Bénin, notamment la noix de cajou, le karité, le miel (Tridge, 2023). En 2024, les exportations de soja biologique ouest-africain ont explosé, représentant 42 pour cent des importations de tourteaux bio des États-Unis d'Amérique et 11 pour cent des importations de soja entier bio (Agence Ecofin, 2025).

Cependant, il convient de faire deux remarques importantes. Premièrement, sur le plan national, la demande en produits bio et agroécologiques pour le marché local provient d'une infime partie des classes moyennes et aisées avec moins de 5 pour cent des consommateurs (Acting for Life, 2019 ; Snoek et al., 2023). En effet, ces produits restent relativement chers comparés aux produits conventionnels (Sessou et al., 2022 ; Ahoyo et Tokoudagba, 2017). Des efforts doivent être déployés pour mieux organiser la demande et l'offre qui sont appelées à croître. Certaines coopératives s'organisent pour satisfaire la demande, qui reste encore limitée, entre un pour cent et deux pour cent de l'offre globale de

légumes frais sur les marchés urbains (Commission de la CEDEAO - ARAA, 2025), et avec moins de 0,5 pour cent des ménages urbains de Cotonou qui sont abonnés de façon régulière aux paniers bio (Vodouhè et al., 2022). Pour répondre à cette demande de produits bio, il est nécessaire d'organiser l'offre (Ahoyo et Tokoudagba, 2017). Cela implique un encadrement rigoureux, des certifications, une traçabilité des produits, et des structures coopératives solides (FAO, 2019). Du côté de l'offre, un engouement certain se remarque. Une meilleure organisation, une communication suffisante et un accompagnement complet pour la chaîne de valeur des produits bio est une condition indispensable et nécessaire pour le développement de ce marché (Hedokingbe et al., 2025 ; Commission de la CEDEAO - ARAA, 2025). Les initiatives les plus importantes dans ce domaine sont résumées dans le [tableau 10](#).

Par ailleurs, pour les produits bio d'exportation, il est constaté que l'État s'est impliqué et a organisé la chaîne de valeur pour les produits concernés. Les certifications, les labélisations et la traçabilité des produits ont stimulé une demande croissante (Commission de la CEDEAO - ARAA, 2025 ; Kpadonou et Adjovi, 2018). C'est le cas pour les exportations de produits bio soja, coton et ananas (FAO, 2023). Tout acteur voulant se lancer dans ces spéculations agricoles sait à l'avance l'itinéraire technique à suivre et les contrôles à réaliser pour l'exportation du coton bio du Bénin (OBEPAB, 2003 ; Helvetas, 2008). Le développement progressif du marché des produits agroécologiques destinés à l'exportation indique que, si un accompagnement similaire était mis en place pour les produits destinés au marché intérieur, ce secteur pourrait se structurer davantage et induire une offre et une demande grandissantes. Le [tableau 11](#) indique les volumes de produits bio certifiés exportés.

L'[encadré 3](#) ci-après précise les produits dans lesquels le Bénin devra se spécialiser pour mieux se positionner sur la chaîne de valeurs bio.

**Tableau 10. Principales réalisations de certification, traçabilité et marché des produits bio/ agroécologiques au Bénin**

Domaine	Réalisations concrètes	Acteurs / projets impliqués	Limites actuelles
<b>Certification</b>	Mise en place du Système Participatif de Garantie (SPG) sous l'impulsion de l'Association pour le maintien de l'agriculture paysanne au Bénin (AMAP Bénin).	Acting for Life, IFOAM <sup>78</sup>	Couverture géographique limitée, absence d'un label bio officiel national.
	Formation de producteurs à la certification participative.	Acting for Life, Helvetas	Difficulté d'atteindre les petits producteurs isolés
<b>Traçabilité</b>	Initiatives pilotes de traçabilité du riz agroécologique (DEFIA <sup>79</sup> / Enabel - Rikolto).	DEFIA (Enabel, Rikolto, CCR-B <sup>80</sup> )	Traçabilité encore partielle et expérimentale.
	Tests d'outils numériques de suivi des parcelles et lots (par startups locales et projets).	DEFIA, startups locales	Pas encore généralisé aux autres filières (maraîchage, soja).
<b>Marché</b>	Création des paniers bio AMAP, livrés à domicile ou points relais (Cotonou, Porto-Novo).	Acting for Life	Nombre limité de foyers touchés (quelques centaines).
	Présence de stands bio sur certains marchés urbains (ex. marché Tokpa, Agla)	Acting for Life	Peu de marchés bio dédiés, visibilité limitée.
	Circuits directs avec supermarchés et restaurants (par certaines coopératives, ex. Zinvié).	Coopératives maraîchères bio	Faible volume, couverture géographique étroite.
	Sensibilisation via radios, réseaux sociaux, foires bio.	Acting for Life, Helvetas, Enabel, GIZ	Communication encore insuffisante à grande échelle.

Source : Auteurs.

**Tableau 11. Volumes estimés et niveau de maturité des filières de produits bio exportés par le Bénin**

Produit	Volume exporté annuel	Observations clés	Niveau de maturité de la filière bio à l'export
<b>Coton bio</b>	1 373 tonnes Textile Exchange (2021)	Exporté principalement vers l'Europe et les États-Unis d'Amérique, certifié ECOCERT <sup>81</sup> et GOTS <sup>82</sup> . La filière est la plus mature en bio.	Mature, filière bien organisée.
<b>Ananas bio</b>	9 000 tonnes Partenariat RéPAB/Les Jus Tillou (Inter-réseaux, 2020)	Volumes modestes mais en progression, destinés surtout à l'UE. Soutien via Rikolto et projets locaux.	Émergente, en croissance.
<b>Soja bio</b>	750 tonnes Espoirs d'enfants (2020)	Exportations encore limitées mais avec une croissance notable liée à la demande européenne.	En développement.
<b>Noix de cajou bio</b>	Non disponible.	Filière en émergence, principalement exportée en Europe. Certification en cours d'extension.	En structuration.

Source : Auteurs.

### Encadré 3. Agriculture biologique, un levier de croissance verte pour le Bénin

Le marché des produits biologiques connaît une forte croissance, avec des débouchés attractifs aux niveaux local, régional et international. Au Bénin, malgré une demande locale encore limitée (moins de cinq pour cent des consommateurs), l'intérêt des classes urbaines moyennes et aisées pour des produits sains ne cesse de croître (Coulibaly et al., 2011 ; Aglinglo et al., 2022). Du côté de l'offre, une dynamique s'installe dans les zones périurbaines (Cotonou, Porto-Novo, Ouidah, Abomey-Calavi, Bohicon, Parakou), où la part des maraîchers agroécologiques et bio a fortement progressé entre 2015 et 2021. Sur le terrain, les pratiques évoluent : la part de maraîchers agroécologiques et biologiques autour de Cotonou est passée de moins de cinq pour cent à près de 50 pour cent en six ans (Vodouhè et al., 2022). Toutefois, les produits bio ne représentent encore qu'un à deux pour cent de l'offre urbaine totale en légumes frais. Alors que le marché global des produits bio connaît une croissance annuelle de plus de 30 pour cent (Willer et al., 2023), le pays dispose déjà d'atouts reconnus dans plusieurs spéculations certifiées (ECOCERT, SPG-Bio, GOTS).

À l'international, les produits bio d'exportation bénéficient d'un meilleur encadrement. Le Bénin a ainsi exporté en 2024 plus de 10 000 tonnes de coton bio, jusqu'à 2 000 tonnes de noix de cajou bio, ainsi que du soja et de l'ananas certifiés. Ces filières disposent d'itinéraires techniques définis, de certifications reconnues et de structures d'appui (Helvetas, OBEPAB, OCB, Rikolto).

Pour renforcer son positionnement sur les chaînes de valeur bio, le Bénin gagnerait à se spécialiser dans les produits à forte valeur ajoutée et à potentiel d'exportation croissant, notamment :

- Coton biologique (filrière mature, forte demande UE/ États-Unis d'Amérique),
- Noix de cajou bio (demande soutenue, transformation locale possible),
- Soja bio (fort potentiel sur le marché nord-américain),
- Ananas frais et transformé bio (niche européenne dynamique),
- Miel et produits de la ruche bio (potentiel régional et international),
- Produits transformés à base de manioc, patate douce, gingembre bio (diversification des marchés),
- Et, à terme, maraîchage bio pour les marchés urbains, à condition qu'un accompagnement structurant soit mis en place (certification, traçabilité, circuits courts).

Une structuration simultanée des filières export et du marché local, soutenue par une politique publique volontariste, permettra au Bénin de devenir un acteur visible dans l'agriculture biologique ouest-africaine.

Source : Auteurs.

### Contribution à la résilience climatique

L'agroécologie renforce la résilience des exploitations face aux aléas climatiques, un enjeu crucial au Bénin, où les sécheresses, les inondations et l'érosion des sols deviennent de plus en plus fréquentes. Entre 2012 et 2023, plus de 71 000 personnes ont été déplacées à cause des crues et plus de 60 écoles endommagées (UC Berkeley, 2023). Les pratiques agroécologiques telles que l'agroforesterie, la rotation des cultures, l'utilisation de

semences paysannes adaptées au climat local, ou encore la gestion intégrée de l'eau contribuent à maintenir la productivité tout en préservant les écosystèmes (Equilibre d'Afrique, 2023). Ces systèmes assurent une meilleure santé des sols et réduisent la vulnérabilité face aux sécheresses prolongées (Kpadonou et al., 2017). Le [tableau 12](#) montre la contribution de quelques projets à la résilience climatique au Bénin.

**Tableau 12. Exemples de contributions à la résilience climatique, de projets agroécologiques au Bénin, sur la période de 2015 à 2023**

Contribution	Indicateur mesuré	Résultats observés/Impacts
<b>Diversification des cultures</b>	Taux d'adoption de systèmes diversifiés (maïs-niébé, maïs-manioc, céréales-légumineuses).	Sur 13 principes opérationnels de l'agroécologie, les filières maraîchage, ananas, soja et production bovine ont adopté 11 principes moyennement (50 pour cent à 60 pour cent) et adopté de façon très élevée (75 pour cent) – car les acteurs de cette filière perçoivent une augmentation presque immédiate de leur rendement et revenus.  Pour le système coton-maïs, le niveau d'adoption va de : « non adoptés » à « très faiblement adoptés », car les acteurs anticipent une baisse drastique des rendements dans la production à court terme.  Idrissou (2021)
	Réduction des pertes de rendement en année sèche.	Réduction globale sur les cultures principales
<b>Rendements agricoles</b>	Augmentation des rendements de maïs, manioc, igname et coton.	Les rendements sur les principales cultures ont connu une augmentation de 58 pour cent en moyenne en fonction de la culture.  GIZ (2023)
<b>Sécurité économique</b>	Évolution des revenus agricoles annuels	+USD 19 million sur les revenus annuels ; Économie de quatre millions USD sur les fertilisants (Production de soja).  UN DESA (2019)
	Économie sur fertilisants chimiques.	Bénéfice net des producteurs de coton biologique de 244 EUR par hectare ; Bénéfice net moyen des producteurs de coton conventionnel sans subvention : 77 EUR par hectare.  ELD (2017)
	Réduction de la dépendance aux cultures de rente (coton, maïs).	La production totale agricole, atteignant plus de 21 pour cent en 2023 contre des niveaux moindres auparavant, indique un réel changement vers des systèmes agricoles plus diversifiés et moins dépendants des cultures de rente.  MAEP (2023)
<b>Santé des sols</b>	Teneur en matière organique des sols.	86 pour cent des agriculteurs impliqués ont confirmé la restauration de la texture et de la couleur du sol.
	Réduction de l'érosion sur les parcelles appuyées.	Près de 50 pour cent des agriculteurs interrogés ont signalé une diminution de l'érosion des sols et une amélioration de la conservation de l'eau.  GIZ (2023).
<b>Sécurité alimentaire</b>	Réduction des achats alimentaires en saison sèche.	La production de soja est passée de 57 000 tonnes en 2009 à 220 000 tonnes en 2019.  UN DESA (2019)

Source : Auteurs.

### 3.4.2 Stratégies pour une transition agroécologique réussie

La réussite de la transition agroécologique au Bénin repose sur une série de leviers interdépendants, à activer de manière coordonnée. Elle ne saurait se limiter à la diffusion de techniques agricoles alternatives, mais requiert une transformation systémique des pratiques agricoles, des institutions et des modèles économiques. À ce titre, plusieurs axes stratégiques se dégagent, essentiels à l'ancrage durable de l'agroécologie dans le paysage agricole béninois.

#### Renforcement des capacités des producteurs : construire une nouvelle culture agricole

L'acteur central de la transition agroécologique est l'agriculteur, véritable moteur du changement (Yegbemey et al., 2017 ; Equilibre d'Afrique, 2023). Le Bénin dispose de compétences agroécologiques partielles, issues des instituts de recherche, universités, ONG et savoirs traditionnels des producteurs. Cependant, l'intégration de ces compétences dans les programmes de formation et leur diffusion à grande échelle restent limitées. Le [tableau 13](#) présente les principales compétences

nécessaires au développement de l'agroécologie au Bénin, l'état actuel de leur disponibilité, les lacunes identifiées. Les réseaux de conseil agricole et l'accompagnement technique sont insuffisamment structurés, tandis que le cadre institutionnel et financier ne mobilise pas de ressources dédiées à l'agroécologie. Ces lacunes soulignent la nécessité d'un renforcement coordonné des capacités techniques, organisationnelles et financières pour réussir la transition agroécologique (Tableau 13).

Il s'agit dès lors de dépasser la simple logique de transfert technologique pour entrer dans une dynamique d'apprentissage, d'expérimentation et d'appropriation (Equilibre d'Afrique, 2023). Le renforcement des

capacités implique la généralisation des dispositifs de vulgarisation via des centres de formation spécialisés, des fermes-écoles comme les « Centre Songhaï », et des réseaux de paysans formateurs ancrés dans les réalités locales (Idrissou, 2021 ; Commission de la CEDEAO - ARAA, 2023). A cela peut s'ajouter : l'institutionnalisation de l'agroécologie dans les curricula des écoles techniques agricoles et des universités, afin de former une nouvelle génération d'agronomes et de techniciens (Forsans, 2022 ; Commission de la CEDEAO - ARAA, 2025) ; et l'adaptation des modules de formation aux publics souvent marginalisés – notamment les femmes, les jeunes et les producteurs faiblement alphabétisés, pour assurer une transition inclusive et équitable (Yegbemey et al., 2017 ; Equilibre d'Afrique, 2023).

**Tableau 13. Compétences nécessaires au développement de l'agroécologie au Bénin**

Compétence clé	Disponibilité actuelle au Bénin	Gap identifié
<b>Recherche et innovation en agroécologie</b>	Présence d'instituts comme l'Institut national des recherches agricoles du Bénin (INRAB) et des initiatives universitaires ; quelques projets pilotes financés par partenaires techniques.	Insuffisance de programmes de recherche appliquée, manque de financement durable, faible transfert des résultats aux producteurs.
<b>Formation et renforcement des capacités</b>	Initiatives ponctuelles de formation (ONG, projets FAO, GIZ) ; quelques curricula universitaires en cours d'intégration.	Faible intégration dans les programmes officiels de l'enseignement agricole, déficit de vulgarisateurs formés spécifiquement en agroécologie.
<b>Conseil agricole et vulgarisation</b>	Existence d'agents de vulgarisation, mais surtout orientés vers l'agriculture conventionnelle (intrants chimiques, coton).	Manque de compétences spécifiques en pratiques agroécologiques et outils participatifs de conseil.
<b>Gestion durable des sols et fertilité organique</b>	Connaissances traditionnelles existantes (compostage, association culturale), mais peu diffusées.	Absence d'appui technique et matériel pour mise à l'échelle ; dépendance persistante aux intrants chimiques.
<b>Organisation des producteurs et gouvernance locale</b>	Coopératives agricoles et organisations paysannes actives mais peu structurées autour de l'agroécologie.	Faible structuration en réseaux agroécologiques ; manque de leadership local et de plaidoyer institutionnel.
<b>Politiques publiques et financement vert</b>	Existence de politiques agricoles mentionnant l'agroécologie, mais sans ligne budgétaire dédiée.	Manque de financements spécifiques et mécanismes incitatifs (subventions, crédits verts).

Source : Auteurs.

Un levier essentiel de la réussite de la transition agroécologique réside dans l'accompagnement de la recherche-action, intégrée aux réalités des zones

agroécologiques, pour assurer un transfert efficace des nouvelles connaissances adaptées aux terroirs. Quelques cas de réussite sont présentés dans le [tableau 14](#).

**Tableau 14. Cas de réussites pour la transition agroécologique au Bénin**

Cas de réussite	Actions principales	Résultats clés
<b>Equilibre d'Afrique / PASPEA-CC (2020-2023)</b>	Création de réseaux de paysans formateurs ; fermes écoles locales ; recherche-action adaptée aux terroirs. MCVDD (2022b)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Au moins 420 producteurs formés par leurs pairs ; adoption accrue de cultures associées (maïs-niébé, maïs-manioc) ;</li> <li>● Réduction des pertes de rendement en année sèche.</li> </ul>
<b>Helvetas GIZ/ProSOL</b>	Expérimentations de la production de coton biologique, Soja, maïs, mil et sorgho ; Formation et encadrement sur les pratiques agroécologiques ; Sensibilisation sur les risques liés à l'utilisation des pesticides et engrais chimiques sur la dégradation des sols. Helvetas. (2008) ; GIZ (2025)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Accroissement de la production du coton Bio, amélioration et maintien de la fertilité des sols, rotation et diversification des cultures ;</li> <li>● Formation permanente pour l'amélioration des techniques ;</li> <li>● Adoption de pratiques intégrées de gestion de la fertilité des sols et réduction des quantités de semences nécessaires par hectare ;</li> <li>● Adoption d'un système agroforestier en association avec des cultures intercalaires de mil et de niébé et la production de luzerne sur des banques fourragères irriguées.</li> </ul>
<b>OBEFAB (depuis 1996)</b>	Formation participative des agriculteurs ; Diffusion de techniques agroécologiques adaptées ; Promotion de l'agriculture biologique ; Appui conseil aux paysans pour la production bio et la transformation des amandes de karité en produits cosmétiques biologiques et écologiques. OBEFAB (2010)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration des rendements du coton biologique et des céréales associées ;</li> <li>● Meilleure gestion des intrants ;</li> <li>● Autonomisation des groupes de femmes ;</li> <li>● Valorisation des cultures de rotation : soja bio, niébé, maïs, pois d'angole, sorgho, karité, noix de cajou bio et sésame ;</li> <li>● Production de produits cosmétiques biologiques et écologiques.</li> </ul>
<b>Centre Songhaï (Porto-Novo + antennes)</b>	Formation intégrée (production végétale, élevage, transformation, bioénergie) ; Expérimentations sur site ; appui à l'installation de micro-fermes. Mil'Ecole (2019) ; Commission de la CEDEAO (2019)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 500 jeunes et femmes formés et installés à travers le pays ;</li> <li>● Création de dizaines de micro-fermes agroécologiques autonomes dans plusieurs communes (Zangnanado, Parakou, Djougou).</li> </ul>
<b>FUPRO - Réseaux paysans dans le Borgou et les Collines</b>	Formation décentralisée ; animation de champs écoles paysans. FUPRO (2024)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Appropriation des pratiques de compostage, cultures associées, lutte biologique ;</li> <li>● Autonomisation des groupements.</li> </ul>
<b>African BioCompost Grower (ABC Grower)</b>	Production, promotion et vente de fertilisants organiques. Idrissou (2021)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Plus de 400 agriculteurs ont abandonné l'usage des fertilisants chimiques et ont adopté un mode de production organique ;</li> <li>● Plus de 500 emplois ont été créés en l'espace de trois ans dans l'agriculture biologique ;</li> <li>● 8000 litres de fertilisants organiques fournis en 2020 (équivalant à plus de 100 tonnes d'engrais chimiques).</li> </ul>

Source : Auteurs.

### Cadre institutionnel et volonté politique : créer un environnement propice

La transition agroécologique nécessite un accompagnement politique et réglementaire adéquat, susceptible d'encadrer, d'accompagner et de pérenniser les initiatives. En complément, ces dispositions doivent être accompagnées des mesures incitatives, telles que des subventions ciblées sur les intrants biologiques,

les équipements agroécologiques et/ou les coûts de certification et la facilitation de l'accès au marché spécifique des produits agroécologiques, sans oublier la question cruciale de la reconnaissance juridique des semences paysannes et des pratiques agricoles traditionnelles afin de garantir la souveraineté semencière et culturelle des communautés rurales. Le [tableau 15](#) montre quelques mesures d'accompagnement.

**Tableau 15. Exemples réussis de mesures incitatives en faveur de l'agroécologie au Bénin**

Domaine	Exemple / projet	Résultats clés	Acteurs impliqués
<b>Subventions ciblées (intrants biologiques, équipements)</b>	PASPEA-CC (2020–2023) : Subventions partielles pour composteurs, pulvérisateurs manuels adaptés au bio, semences améliorées locales (ex : niébé, sorgho bio). MCVDD (2022a) ; ProAgri 4 <sup>BS</sup> (GIZ, 2024)	Adoption par +17 500 exploitations de techniques utilisant intrants biologiques et matériels adapté ; augmentation des surfaces certifiées bio.	MAEP, partenaires (FAO, FIDA)
<b>Soutien aux coûts de certification agroécologique / bio</b>	Programme coton bio (soutenu par FUPRO, l'OBEPAB et Helvetas) : appui aux groupements de producteurs pour la certification ECOCERT/GOTS. PAN-Germany et OBEPAB (2009) ; Société d'Investissement et de promotion de l'Industrie (SIPI) Bénin (GDIZ, 2023) ; Sodjinou et al., (2015) ; Enabel (2023) ; Idrissou (2021)	+ 824,3 tonnes de coton bio exportées/an ; +30 pour cent de revenus par rapport au coton conventionnel. Trois certifications ISO obtenues par zone économique spéciale de Glo-Djigbé (GDIZ) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ISO 9001 : 2015 (management qualité) ;</li> <li>• ISO 14001 : 2015 (management environnemental) ;</li> <li>• ISO 45001 : 2018 (santé et sécurité au travail).</li> </ul> Certification organique par ECOCERT pour la production, préparation et exportation de soja et de noix de cajou. Certification EDGE Advanced pour cinq usines dans la zone industrielle. +140 000 agriculteurs issus de 800 villages du Bénin engagés dans la transition agroécologique.	OCB, Helvetas, ECOCERT
<b>Facilitation accès marché spécifique agroécologique</b>	Centre Songhaï + circuits courts locaux (Porto-Novvo, Cotonou) : vente directe, marchés spécialisés bio. Idrissou (2021)	Création d'un réseau d'acheteurs locaux ; meilleure valorisation des produits agroécologiques ; fidélisation d'une clientèle urbaine.	Centre Songhaï, collectivités locales
<b>Reconnaissance des semences paysannes</b>	Projet de gestion participative des ressources génétiques (INRAB, 2017–2022) : appui à la conservation des semences locales (maïs, mil, sorgho) et valorisation dans les plans communaux. Idrissou, (2021) ; FAO, (2007)	Constitution de banques de semences paysannes dans 12 communes ; plans locaux intégrant la gestion des semences traditionnelles.	INRAB, communes, FAO
<b>Reconnaissance des pratiques agricoles traditionnelles / souveraineté semencière</b>	Projet Biomasse Electricité (12.000 ha + 6.334ha), Projet PIRVaTEFoD-Bénin (5.959 ha). PNUD (2022) ; PNUD (2024) ; PNUD (2025) Intégration des pratiques traditionnelles (cordons pierreux, haies vives) dans les schémas d'aménagement ; protection des savoirs locaux. Idrissou (2021) ; Teteli (2022)	Diffusion de techniques traditionnelles et intégration dans les plans de gestion terroirs sur plus de 20 000 ha dans plusieurs projets. Utilisation des pratiques anti-érosives traditionnelles qui pour la conservation des sols. Utilisation de diguettes de blocage d'eau pour utilisation rationnelle de l'eau.	MAEP, MEEM, PTF

Source : Auteurs.

Par ailleurs, les communes ont un rôle de premier plan à jouer, notamment en intégrant l'agroécologie dans leurs plans communaux de développement. Elles contribueront à territorialiser les politiques agricoles et à adapter les interventions aux réalités locales, conformément au principe de subsidiarité. Les communes doivent soutenir financièrement cette transition en les budgétisant et en mobilisant les ressources pour la financer.

### Appuis techniques, matériels et financiers : lever les obstacles structurels

L'un des freins majeurs à la généralisation de l'agroécologie au Bénin demeure l'accès limité aux ressources financières nécessaires à sa mise en œuvre. Pour surmonter cette contrainte, il convient de développer des dispositifs de financement adaptés, en facilitant l'accès au crédit pour les exploitants agroécologiques, notamment à travers des coopératives agricoles ou des partenariats avec les institutions de microfinance. Ceci passe par l'adaptation des crédits au cycle de production, les mécanismes de garanties et de gestion des risques, un accompagnement pour le respect des itinéraires techniques et le montage des dossiers de demande de crédit spécifique, et la mise à disposition des équipements appropriés à la production agroécologique. C'est le cas de la facilitation au crédit via les coopératives et l'adaptation des crédits au cycle rizicole (MAEP, 2018a). L'intégration de plusieurs résultats intéressants de recherche sur les technologies en provenance des centres de recherche est d'une grande utilité (Sessou et al., 2022 ; Idrissou, 2021). Enfin, le renforcement des dispositifs d'appui-conseil en agroécologie et la formation de techniciens spécialisés capables d'accompagner les producteurs dans la transition constituent une solution viable pour le développement de l'agroécologie (Equilibre d'Afrique, 2023).

### Recherche et innovation : fonder l'agroécologie sur la connaissance

Pour être crédible et efficace, l'agroécologie doit s'appuyer sur une base scientifique robuste, contextualisée et évolutive. Il est donc essentiel de soutenir activement les programmes de recherche-action menés par les institutions nationales comme la Faculté des Sciences Agronomiques (FSA/UAC) ou l'INRAB. Cette recherche doit être intégrée dans un programme national de l'agroécologie, mis en œuvre par toutes les universités, écoles et instituts en lien avec le secteur agricole (UNA<sup>84</sup>, FA<sup>85</sup>, Lycées agricoles, les ONG, etc.). De nombreux résultats de recherche pertinents existent déjà,

mais leur mise à l'échelle reste limitée. Un soutien à leur valorisation et expérimentation est d'un grand intérêt. De plus, il est important de valoriser les savoirs endogènes et les innovations paysannes, en encourageant les expérimentations endogènes et les démarches participatives, et favoriser les collaborations entre chercheurs, producteurs et entreprises. Les entrepreneurs comprendront vite les opportunités qui seront saisies pour soutenir l'offre et structurer la demande.

### Différencier les produits agroécologiques : typologie des exploitations et politique de prix

La réussite dans la promotion de l'agroécologie repose sur la prise en compte de deux déterminants économiques importants : le type d'exploitation à cibler et le rapport de prix entre les produits agroécologiques et les produits agricoles conventionnels (Houngbo, 2016). En effet, les deux principales faiblesses de la promotion de l'agroécologie sont liées aux approches utilisées, en pensant que tous les modèles de production agricole proposés doivent convenir à tous les systèmes d'exploitation (Gravel, 2016). Pourtant, chaque système d'exploitation est fondé sur des objectifs et des rapports de production spécifiques. Afin de développer l'agroécologie, il s'avère nécessaire de donner la priorité aux petites exploitations familiales et d'instaurer sur le marché un système de discrimination positive entre les produits agricoles conventionnels et ceux agroécologiques (IPES-Food, 2020 ; Commission de la CEDEAO - ARAA, 2025).

### Structuration de la chaîne de valeur agroécologique : assurer la durabilité économique

La viabilité de l'agroécologie ne se limite pas à la production agricole. Elle doit porter sur tout le système agroalimentaire, allant des intrants à l'assiette, en passant par la production agricole et la transformation agroalimentaire et agroindustrielle. Elle doit donc s'inscrire dans une chaîne de valeur cohérente, éthique et rentable. Cela implique : la résolution des problèmes spécifiques à chaque maillon, grâce à un soutien technique, organisationnel et financier ; l'organisation des foires pour les produits agricoles ; un marketing stratégiques et des actions commerciales soutenus ; la création de labels de qualité reconnus, valorisant les produits agroécologiques selon des critères environnementaux, sociaux et sanitaires ; le développement de circuits courts, qui reconnectent producteurs et consommateurs (Ahouangninou et al., 2021, Hedokingbe et al., 2025), réduisent les pertes post-récolte, et garantissent une juste rémunération aux agriculteurs. Le renforcement de

la transformation locale permet d'augmenter la valeur ajoutée, de créer des emplois en milieu rural, et de répondre aux exigences des marchés modernes. Aussi, le soutien à l'exportation des produits certifiés, notamment vers les marchés bio et équitables internationaux, favorise la valorisation du savoir-faire béninois et de renforcer la compétitivité des filières durables. Le [tableau 16](#)

présente la synthèse des expériences de structuration et d'accompagnement des chaînes de valeur agroécologiques, et montre qu'un accompagnement spécifiquement orienté vers l'agroécologie donne des résultats très encourageants sur lesquels il est possible de construire un modèle d'agroécologie efficace.

**Tableau 16. Projets et programmes ayant expérimenté la structuration des chaînes de valeur au Bénin**

Suggestion / domaine	Exemples / projets expérimentés	Résultats / avancées documentées
<b>Soutien technique, organisationnel, financier à chaque maillon</b>	PASPEA-CC (2020–2023) : accompagnement technique des producteurs, mise en réseau des acteurs, subventions sur équipements et bio-intrants. MCVDD (2022a) ; ProAgri 4 (GIZ, 2024)	+2 500 exploitants accompagnés, adoption des techniques agroécologiques, création de réseaux paysans formateurs. 15 000 acteurs promus dans les chaînes de valeur de produits primaire tels que les filières riz, soja et karité.
<b>Foires agricoles, marketing, actions commerciales</b>	Foires des produits locaux et bio organisées par MAEP et partenaires (ex : foire du maïs bio Borgou 2022) ; marchés spécifiques du Centre Songhaï. Awokoloito (2021) ; FUPRO (2024)	Meilleure visibilité des produits agroécologiques ; développement de circuits courts urbains.
<b>Création de labels de qualité</b>	Programme coton bio (OBEPAB, Helvetas) ; Certification ECOCERT pour la labellisation de l'ananas bio et du soja. PAN-Germany et OBEPAB (2009) ; Sodjinou et al., (2015) ; Inter-réseaux (2022) ; Espoirs d'Enfants (2019) ; DEFIA (Enabel, 2023) ; Labélisation du soja et noix de cajou (GDIZ, 2023) ; Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture à l'Accès au Marché (PADAAM) (Idrissou, 2021) ; « Projet d'Appui à la Structuration d'une Agriculture Familiale Rentable, Equitable, Durable » (PASAFRED) (Idrissou, 2021)	824,3 tonnes de coton bio produits au cours de la campagne 2011–2012 ; structuration des filières bio ; reconnaissance internationale. L'organisation Réseau des Producteurs d'Ananas du Bénin (RéPAB <sup>86</sup> ) obtient la certification biologique ECOCERT dès 2009 pour une partie de sa production. La coopérative Bio Sutti Somi (Nord-Bénin) a reçu un certificat « soja biologique » délivré par ECOCERT. SIPI-BENIN S.A. a obtenu une certification en mettant en œuvre une stratégie visant à accompagner plus de 140 000 agriculteurs issus de 800 villages du Bénin et les accompagne dans leur transition des méthodes agricoles conventionnelles vers des pratiques agricoles durables. Producteurs et exploitants formés à l'agroécologie et des producteurs ont reçu une certification par les pairs avec le soutien de FUPRO.
<b>Développement de circuits courts</b>	Songhaï (Porto-Novo) : vente directe au consommateur, marchés de quartier ; initiatives locales dans les Collines (réseaux de femmes transformatrices). MAEP (2019) ; ACED (2018)	Réduction intermédiaire, meilleure rémunération producteurs, fidélisation consommateurs urbains.
<b>Renforcement de la transformation locale</b>	FNDA <sup>87</sup> (2020–2023) : financement unités locales de transformation (soja bio, riz, ananas) ; Songhaï : agro-industrie intégrée. OXFAM (2020)	Création d'emplois ruraux ; augmentation valeur ajoutée produits ; adaptation aux normes des marchés.
<b>Soutien à l'export des produits certifiés bio/équitables</b>	OBEPAB et Helvetas : coton bio ; Projets ananas bio vers Europe (2020–2023) ; filons d'export soja bio en développement. Enabel (2025) ; INSAE, (2020)	Renforcement compétitivité à l'international ; hausse des revenus des producteurs certifiés.

Source : Auteurs.

## Références

- Abou Chabi, A. G., & Tovignan, S. (2023). *Caractérisation des exploitations en transition agroécologique en zone cotonnière au Nord-Bénin*. *Bulletin de la Recherche Agronomique du Bénin*, 23(3), 112–124. <https://publications-chercheurs.inrab.bj/uploads/fichiers/recents/2ee4567f54dad0e8c55c7de1d0cf9a78.pdf>
- ACED. (2018). *Le marché des produits maraichers dans le Sud-Bénin : Dynamiques et perspectives*. <https://www.alimenterre.org/system/files/inline-files/marche-produits-maraichers-sud-benin.pdf>
- Acting for Life. (2019). *Étude sur l'offre et la demande de produits agricoles locaux sur les marchés institutionnels au Togo et au Bénin* (Rapport final, D. Sexton, consultant). Acting for Life. <https://acting-for-life.org>
- AFD. (2023). *Synthèse des résultats du projet TAZCO2 : Transition agroécologique et carbone au Bénin*. Agence Française de Développement.
- Agbavon, S., Lamadokou, C., Rossel, T., Sowu, E., & Zürcher, R. (2020). *Manuel des bonnes pratiques agroécologiques*. SECAAR ; DM-Échange et Mission. [https://www.researchgate.net/publication/353466425\\_Manuel\\_des\\_bonnes\\_pratiques\\_agroecologiques](https://www.researchgate.net/publication/353466425_Manuel_des_bonnes_pratiques_agroecologiques)
- Agence Ecofin. (2025). *Bénin : Hausse de 6 % du budget consacré à la subvention des engrais en 2025/2026*. Agence Ecofin. <https://www.agenceecofin.com/actualites-agro/2404-127809-benin-hausse-de-6-du-budget-consacre-a-la-subvention-des-engrais-en-2025/2026>
- Aglinglo, L. A., Ayenan, M. A. T., Azagba, J., & Sognizoun, D. (2022). *Feuille de route pour le développement du sous-secteur des semences maraichères au Bénin*. World Vegetable Center. <https://doi.org/10.22001/wvc.75823>
- Agnoun, Y. F., Djagba, J. F., Saïdou, A., Djihoun, M., Dégbey, H., Kossou, D. K., Huat, J., & Sié, M. (2014). *Valorisation des innovations endogènes en maîtrise de l'eau pour une perspective d'amélioration de la production agricole au Bénin*. *Revue burkinabè de la recherche. Lettres, Sciences sociales et humaines*, spécial hors série n° 1- Mai 2014 - ISSN 1011-6028. <https://bec.uac.bj/uploads/publication/68c0186e030fc118f61b70bb0c348105.pdf>
- Ahouangninou, C., Wari Aboubakar, M., Adé, J., Meniodem Deliota, K., Clédjo, P., & Kestemont, M. P. (2021). Effets des pratiques agroécologiques sur l'efficacité du système productif des producteurs maraichers au Sud-Bénin. *European Scientific Journal*, 17(17), 267–286. <https://doi.org/10.19044/esj.2021.v17n17p267>
- Ahoyo, A., & Tokoudagba, J. (2017). Commercialisation des produits maraichers biologiques au Bénin : Enjeux et perspectives. *Revue des Sciences Agronomiques du Bénin*, 30, 13–27.
- Assogba, S. C.-G., Akpinfa, E., Gouwakinnou, G., & Stiem, L. (2017). *La gestion durable des terres : Analyse d'expériences de projets de développement agricole au Bénin* (Rapport de synthèse, IASS Working Paper). [https://gsf.globalsoilweek.org/wp-content/uploads/2015/02/Benin\\_synthesis-report\\_Feb-2017.pdf](https://gsf.globalsoilweek.org/wp-content/uploads/2015/02/Benin_synthesis-report_Feb-2017.pdf)
- Awokoloito, M. (2021). *Bénin : Le MAEP abrite la 2e édition de la foire des produits agricoles bio*. Consulté le 22 novembre 2025. <https://agrati.com/benin-le-maep-abrite-la-2e-edition-de-la-foire-des-produits-agricoles-bio/>
- Bossou, L.-D. R., Houngnandan, H. B., Adandonon, A., Zoundji, C., & Houngnandan, P. (2019). Diversity of arbuscular mycorrhizal fungi associated with maize (*Zea mays* L.) cultivation in Benin. *International Journal of Biological and Chemical Sciences*, 13(2), 597–609.
- CIRAD, IRAM, Inter-réseaux, & RESCAR-AOC. (2021). *État des lieux de la prise en compte des transitions agroécologiques dans la fourniture des services de conseil agricole au Bénin* (Rapport d'étude). ACOTAF. <https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/ACOTAF-Rapport-Benin-21.pdf>
- Clermont-Dauphin, C., Séguis, L., Velluet, C., Degbé, M., Cournac, L., & Seghier, J. (2019). *Impacts du karité sur les ressources du sol et la production d'une culture de maïs associée dans un parc agroforestier soudanien du Nord-Est du Bénin*. [https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/divers19-05/010075980.pdf](https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers19-05/010075980.pdf)
- Commission de la CEDEAO – Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA). (2023). *Étude sur l'état des lieux des réseaux et plateformes nationaux et régionaux existants en matière d'agroécologie et de formation en agriculture durable ; cartographie des initiatives et organisations impliquées ; et propositions pour le renforcement d'un réseau d'acteurs de l'agroécologie en Afrique de l'Ouest*. <https://araa.org/fr/etude-sur-letat-des-lieux-des-reseaux-et-plateformes-nationaux-et-regionaux-existants-en-matiere>
- Commission de la CEDEAO – ARAA. (2025). *Étude de capitalisation transversale du Programme Agroécologie en Afrique de l'Ouest (PAE) – Rapports thématiques*. <https://www.araa.org/sites/default/files/2025-05/%5B2025%5D%20Etude%20de%20capitalisation%20transversale%20du%20PAE%20-%20Rapports%20th%C3%A9matiques%20FR.pdf>
- Commission de la CEDEAO. (2019). *Stratégie d'appui à l'employabilité des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique*. [https://ecowap.ecowas.int/media/ecowap/file\\_document/2019\\_Document\\_de\\_capitalisation\\_-\\_Initiatives\\_et\\_pratiques\\_en\\_mati%C3%A8re\\_dtt7V2Z.pdf](https://ecowap.ecowas.int/media/ecowap/file_document/2019_Document_de_capitalisation_-_Initiatives_et_pratiques_en_mati%C3%A8re_dtt7V2Z.pdf)
- Coulibaly, O., Nouhoheflin, T., Aitchedji, C. C., Cherry, A. J., & Adegbola, P. (2011). Consumers' Perceptions and Willingness to Pay for Organically Grown Vegetables. *International Journal of Vegetable Science*, 17(4), 349–362. <https://doi.org/10.1080/19315260.2011.563276>

- ELD. (2017). *L'initiative de l'économie de la dégradation des terres : Étude de cas de la commune de Banikoara au Bénin*. [https://www.eldinitiative.org/fileadmin/pdf/ELD\\_CS\\_Benin\\_FR.pdf](https://www.eldinitiative.org/fileadmin/pdf/ELD_CS_Benin_FR.pdf)
- Enabel. (2023). *Au Bénin, Enabel accompagne 64 producteurs d'ananas vers leur certification aux normes internationales des bonnes pratiques de production*. Consulté le 27 août 2025. <https://open.enabel.be/fr/update/id/2175>
- Enabel. (2025). *Bénin : Exportation de l'ananas sur le marché international – le label Bénin préservé !* Consulté le 27 août 2025. <https://open.enabel.be/fr/BEN/2366/1228/u/benin-exportation-de-l-ananas-sur-le-marche-international-le-label-benin-preserve.html>
- Équilibre d'Afrique. (2023). *Projet d'Appui à l'Adaptation des Systèmes de Production des Petits Exploitants Agricoles du Centre-Bénin aux Changements Climatiques (PASPEA-CC)*. Consulté le 25 août 2025. <https://equilibredafrique.org/equilibre-dafrique-organise-un-atelier-pour-capitaliser-les-resultats-du-paspea-cc/>
- Espoirs d'enfants. (2019). *Le certificat "soja biologique" délivré par Ecocert à la coopérative de producteurs au Bénin !* Consulté le 27 août 2025. <https://espoirdenfants.org/le-certificat-soja-biologique-delivre-par-ecocert-a-la-cooperative-de-producteurs-au-benin/>
- Espoirs d'enfants. (2020). *750 tonnes de soja biologique commercialisées par la coopérative "Bio Sutti Somi" au Bénin*. <https://espoirdenfants.org/750-tonnes-de-soja-biologique-commercialisees-par-la-cooperative-bio-sutti-somi-au-benin/>
- FAO. (2007). *Rapport national sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture : Bénin*. <https://www.fao.org/4/i1500e/benin.pdf>
- FAO. (2019). *TAPE: Tool for Agroecology Performance Evaluation. Process of development and guidelines for application (test version)*. Food and Agriculture Organization of the United Nations. <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/8ad4bb1b-c06d-4260-835e-564698493149/content>
- FAO. (2021). *The State of the World's Land and Water Resources for Food and Agriculture—Systems at breaking point: Synthesis report (SOLAW 2021)*. FAO. <https://doi.org/10.4060/cb7654en>
- FAO. (2023). *Profil des systèmes alimentaires – Bénin*. Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.
- FIDA. (2022). *Projet d'appui au développement du maraîchage : Rapport de supervision*. <https://www.ifad.org/documents/48415603/49455874/Benin%2B2000000882%2BPAD-MAR%2BSupervision%2BReport%2BAugust%2B2022.pdf>
- FIDA. (2024). *Projet d'appui au développement agricole et à l'accès au marché : Rapport de supervision*. [https://www.ifad.org/documents/48415603/49455874/BEN\\_2000001073\\_SUPERVISION\\_REPORT\\_AUG\\_2024\\_0024-581651537-7223.pdf](https://www.ifad.org/documents/48415603/49455874/BEN_2000001073_SUPERVISION_REPORT_AUG_2024_0024-581651537-7223.pdf)
- Forsans, V. (2022). *Les enjeux de l'enseignement de l'agroécologie au Bénin*. [https://www.reseau-far.com/wp-content/uploads/2022/11/FORSANS\\_enseignement\\_agroecologie\\_benin.pdf](https://www.reseau-far.com/wp-content/uploads/2022/11/FORSANS_enseignement_agroecologie_benin.pdf)
- FUPRO. (2024). *Rapport général RICMA / FoRAIn 2023 (Foire Agricole et d'Innovation)*. <https://www.fuprobenin.org/wp-content/uploads/2024/09/RAPPORT-GENERAL-RICMA2023.pdf>
- GDIZ. (2023). *Glo-Djigbé Industrial Zone (GDIZ) obtains the ECOCERT organic certification for soya and cashew*. Consulté le 27 août 2025. <https://gdiz-benin.com/gdiz-obtains-ecocert-organic-certification-for-soya-and-cashew/>
- GIZ. (2021). *Promotion de la formation professionnelle au Bénin (ProFoP) : Amélioration de la formation professionnelle et renforcement des capacités dans les secteurs agricoles, énergies renouvelables et numérique*. <https://www.giz.de/en/projects/promotion-de-la-formation-professionnelle-au-benin>
- GIZ. (2022). *Les mesures d'adaptation aux effets du changement climatique (Mesures ACC) promues par le ProSol Bénin*. <https://www.giz.de/en/downloads/giz2022-fr-b%C3%A9nin-climat-sol.pdf>
- GIZ. (2023). *Stratégie de capitalisation – Projet protection et réhabilitation des sols (ProSol)*. [https://maepwebdocu.gouv.bj/pdf/archives/prosol/Strategie\\_Capitalisation\\_ProSol.pdf](https://maepwebdocu.gouv.bj/pdf/archives/prosol/Strategie_Capitalisation_ProSol.pdf)
- GIZ. (2024). *Évaluation centrale de projet – Promotion de l'agriculture (ProAgri 4), Bénin (2019.2052.9)*. <https://www.mainlevel.de/uploads/files/Central-project-evaluation-Promotion-de-l%E2%80%99agriculture-ProAgri-4-B%C3%A9nin.pdf>
- GIZ. (2025). *Avantages économiques des pratiques agroécologiques en matière de sol : Données produites par ProSol*. <https://giz.de/en/downloads/giz2025-fr-avantages-economiques-prosol.pdf>
- Gravel, A. (2016). *Les pratiques agroécologiques dans les exploitations agricoles urbaines et périurbaines pour la sécurité alimentaire des villes d'Afrique subsaharienne (Essai de maîtrise)*. Université de Sherbrooke.
- Gutierrez, M.-L., & Juhé-Beaulaton, D. (2002). *Histoire du parc à Néré sur le plateau d'Abomey (Bénin)*. *Les Cahiers d'Outre-Mer : Revue de géographie de Bordeaux*, 55(218), 453–474. <https://doi.org/10.4000/com.971>
- Hedokingbe, R., Ahouangninou, C., Adé, J., El Ghazi, I., Ameziane, Y., Tachin, M., & Kestemont, M.-P. (2025). *Perceptions des producteurs sur l'importance et les effets de l'agroécologie en maraîchage au Sud du Bénin*. *European Scientific Journal*, 21(18), 170. <https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n18p170>
- Helvetas. (2008). *Guide de production du coton biologique et équitable*. [https://www.slire.net/download/1825/guide-coton-bio-afrique\\_helvetas\\_08\\_1\\_.pdf](https://www.slire.net/download/1825/guide-coton-bio-afrique_helvetas_08_1_.pdf)

- Houngbo, N. E. (2016). Agroécologie, la solution à l'insécurité alimentaire face au changement climatique en Afrique. *Bulletin de la Recherche Agronomique du Bénin (BRAB) – Numéro spécial Agronomie, Société, Environnement et Sécurité alimentaire*, 1–8. [https://www.academia.edu/111275040/Agro%C3%A9cologie\\_la\\_solution\\_%C3%A0\\_lins%C3%A9curit%C3%A9\\_alimentaire\\_face\\_au\\_changement\\_climatique\\_en\\_Afrique](https://www.academia.edu/111275040/Agro%C3%A9cologie_la_solution_%C3%A0_lins%C3%A9curit%C3%A9_alimentaire_face_au_changement_climatique_en_Afrique)
- Houngnandan, H. B., Adandonon, A., Akplo, T. M., Zoundji, C. C., Kouelo, A. F., Zeze, A., & Akincho, J. (2022). Diversity of arbuscular mycorrhizal fungi species associated with soybean (*Glycine max* L. Merrill) in Benin. *American Journal of Plant Sciences*, 13, 686–701.
- Idrissou, L. (2021). *Projet « Renforcer le conseil agricole pour accompagner les transitions agroécologiques de l'agriculture familiale en Afrique subsaharienne » (ACOTAF). Rapport Bénin-21*. <https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/ACOTAF-Rapport-Benin-21.pdf>
- INSAE. (2020). *Monographie de la filière de l'ananas au Bénin* (Document de travail n° DSEE2020DT03). Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique. [https://instad.bj/images/docs/insae-publications/autres/DT/MonographieFiliereAnanasauBenin\\_20201025\\_Final.pdf](https://instad.bj/images/docs/insae-publications/autres/DT/MonographieFiliereAnanasauBenin_20201025_Final.pdf)
- INStAD, & MAEP. (2024). *Les chiffres définitifs de la campagne agricole 2023-2024* (Direction de la Statistique Agricole, MAEP). Cotonou, Bénin. [https://instad.bj/images/docs/insae-statistiques/agricoles/production-agricole/Evolution\\_de\\_la\\_production\\_agricole\\_2023/R%C3%A9sultat\\_d%C3%A9finitif%20de%20la%20campagne\\_VERSION\\_FINALE.pdf](https://instad.bj/images/docs/insae-statistiques/agricoles/production-agricole/Evolution_de_la_production_agricole_2023/R%C3%A9sultat_d%C3%A9finitif%20de%20la%20campagne_VERSION_FINALE.pdf)
- Inter-réseaux. (2020). *Partenariat RéPAB/Les Jus Tillou : Une société à capital partagé pour l'export de jus d'ananas bio* (Fiche d'expérience n° 3, Partenariats organisations de producteurs/entreprises). [https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/fiche\\_experience\\_les\\_jus\\_tillou\\_vf2.pdf](https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/fiche_experience_les_jus_tillou_vf2.pdf)
- Inter-réseaux. (2022). *L'ananas bio du Bénin, une culture rémunératrice mais exigeante*. Consulté le 28 août 2025. <https://www.inter-reseaux.org/ressource/lananas-bio-du-benin-une-culture-remuneratrice-mais-exigeante/>
- IPES-Food. (2020). *Valeur(s) ajoutée(s) de l'agroécologie : Déverrouiller le potentiel de transition en Afrique de l'Ouest*. [https://ipes-food.org/wp-content/uploads/2024/03/IPES-Food\\_RapportIntegral\\_OA\\_FR2.pdf](https://ipes-food.org/wp-content/uploads/2024/03/IPES-Food_RapportIntegral_OA_FR2.pdf)
- Jinukun. (2013). *Étude des pratiques agro-écologiques au Bénin* (Rapport provisoire, projet Extension de l'Agriculture Agro-écologique au Bénin, 63 p.). Cotonou. [https://www.doc-developpement-durable.org/file/Culture/Agriculture/AgricultureBiologique/etude\\_agro-ecologie\\_Benin.pdf](https://www.doc-developpement-durable.org/file/Culture/Agriculture/AgricultureBiologique/etude_agro-ecologie_Benin.pdf)
- Kombienou, P. D., Guezodjè, G. A. N. C., Toko, I. I., & Yabi, I. (2022). Caractéristiques structurales et importances socioéconomiques de *Parkia biglobosa* (Jack.) R. Br. ex G. Don dans les communes de Bohicon et d'Abomey au Bénin. *European Scientific Journal*, 18(30), 85. <https://doi.org/10.19044/esj.2022.v18n30p85>
- Kpadonou, A., & Adjovi, B. (2018). La filière coton bio au Bénin : Enjeux, défis et perspectives. *Revue des Sciences Sociales et Humaines*, 22, 45–64.
- Kpadonou, R. A., Yegbemey, R. N., & Mensah, A. (2017). Systèmes de production agricole et adaptation aux changements climatiques au Bénin. *Cahiers Agricultures*, 26(3), 35001. <https://doi.org/10.1051/cagri/2017017>
- MAEP, & INRAB. (2012). *Gestion de la matière organique du sol : Valorisation des résidus de récolte par l'enfouissement au Nord du Bénin* (Fiche technique, 11 p., ISBN 978-99919-978-1-0). INRAB/MAEP.
- MAEP. (2015). *Rapport de performance du secteur agricole, gestion 2015* (64 p.). MAEP. <https://apidsa.agriculture.gouv.bj/public/storage/uploads/xVo7ZvDcYOSkt57h4iaXnF9QKs5xqNk8hsTJhEBY.pdf>
- MAEP. (2016). *Méthodes de collecte des données sur les cultures pérennes fruitières au Bénin : Rapport final*. Direction de la Statistique Agricole (DSA). <https://apidsa.agriculture.gouv.bj/public/storage/uploads/OWRGytOaX67q0WD3cfFBXw0QbufA4tJtKpqM8O8J.pdf>
- MAEP. (2017). *Document technique et d'informations*. [https://inrab.bj/uploads\\_files/categories/files/Recueil-des-technologies-agricoles-prometteuses-d-velopp-es-par-le-syst-me-national-de-recherche-agricole-5fd745412517e.pdf](https://inrab.bj/uploads_files/categories/files/Recueil-des-technologies-agricoles-prometteuses-d-velopp-es-par-le-syst-me-national-de-recherche-agricole-5fd745412517e.pdf)
- MAEP. (2018a). *Projet d'appui à la transition agroécologique dans les zones cotonnières du Bénin (TAZCO)*. <https://agritrop.cirad.fr/590903/1/Rapport%20mission%20changement%20d%C3%A9chelle%20TAZCO%20mars%202018.pdf>
- MAEP. (2018b). *Rapport final du Programme de gestion des ressources naturelles* (120 p.). <https://apidsa.agriculture.gouv.bj/public/storage/uploads/wpaFY09STnniN3ziFCy9x6CZwBr5htjcoYBCKNgt.pdf>
- MAEP. (2019). *Étude d'identification et de caractérisation des flux des produits maraîchers entre le Bénin, le Togo, le Nigeria, le Burkina Faso et le Niger : Rapport principal final*. [https://www.procarbenin.org/wp-content/uploads/2020/11/Rapport\\_finalis%C3%A9\\_Etude\\_Flux-\\_PADMAR\\_10\\_7\\_19.pdf](https://www.procarbenin.org/wp-content/uploads/2020/11/Rapport_finalis%C3%A9_Etude_Flux-_PADMAR_10_7_19.pdf)
- MAEP. (2023). *Les chiffres de la campagne agricole 2021-2022 et les prévisions de la campagne agricole 2022-2023*. Direction de la Statistique Agricole (DSA), MAEP. <https://apisgm.agriculture.gouv.bj/public/storage/uploads/P8N1xl81hCzqWlxaRgg4cNVvboBCB8AtGXvGzyA.pdf>
- MAEP. (2025). *Agroforesterie et forêts individuelles*. <https://agriconseil.gouv.bj/articles/25/agroforesterie-et-forests-individuelles>
- Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD). (2022a). *Rapport de suivi-évaluation des projets à fin décembre 2022*. Consulté le 27 août 2025. <https://fnec.bj/docs/Rapport-Suivi-Evaluation-des-projets-fin-novembre-2022.pdf>

- MCVDD. (2022b). *Projet d'Appui à l'Adaptation des Systèmes de Production des Petits Exploitants Agricoles du Centre-Bénin aux Changements Climatiques (PASPEA-CC)*. <https://fnec.bj/docs/Rapport-Suivi-Evaluation-des-projets-fin-novembre-2022.pdf>
- Mil'École. (2019). *Agroécologie Afrique de l'Ouest – Bénin*. <https://www.burkinadoc.milecole.org/agroecologie-afrique/agroecologie-benin/article-ferme-songhai/>
- Nambima, A. B., Houehanou, T. D., Gouwakinnou, G. N., & Biaou, H. S. (2023). Parcs agroforestiers traditionnels en Afrique de l'Ouest : Analyse bibliographique sur leur contribution à l'amélioration de la fertilité des sols et à l'atténuation des effets du changement climatique. *Bulletin de la Recherche Agronomique du Bénin (BRAB)*, 33(3), 1–13. <https://publications-chercheurs.inrab.bj/uploads/fichiers/recentes/ef8d9d910a45350b8f3605dc39750a73.pdf>
- Njenga, M., & Karanja, N. (2022). Organic agriculture and trade potential in Africa: Policy implications. *International Journal of Agricultural Policy*, 9(3), 115–124.
- OBEPAB. (2003). *Culture du coton biologique et cultures vivrières au Bénin : Le rôle de l'OBEPAB et des organisations d'agriculteurs*. Consulté le 25 août 2025, sur le site de Pestizid Aktions-Netzwerk. [https://www.pan-germany.org/download/cotton/obepab%20leaflet\\_FR.pdf](https://www.pan-germany.org/download/cotton/obepab%20leaflet_FR.pdf)
- OBEPAB. (2010). *Culture du coton biologique et cultures vivrières au Bénin : Le rôle de l'OBEPAB et des organisations d'agriculteurs*. [https://www.pan-germany.org/download/cotton/obepab%20leaflet\\_FR.pdf](https://www.pan-germany.org/download/cotton/obepab%20leaflet_FR.pdf)
- OXFAM. (2020). *Échange Sud-Sud pour accroître la sécurité alimentaire – Étude de cas*. <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/10546/621071/1/cs-echange-securite-alimentaire-songhai-010520-fr.pdf>
- PAN-Germany, & OBEPAB. (2009). *Culture du coton biologique et cultures vivrières au Bénin : Le rôle de l'OBEPAB et des organisations d'agriculteurs*. [https://www.pan-germany.org/download/cotton/obepab%20leaflet\\_FR.pdf](https://www.pan-germany.org/download/cotton/obepab%20leaflet_FR.pdf)
- PNUD. (2021). *Projet d'appui à l'élaboration du plan de financement de la biodiversité au Bénin – BIOFIN Bénin*. Consulté le 15 septembre 2025. <https://www.undp.org/fr/benin/projets/projet-dappui-lelaboration-du-plan-de-financement-de-la-biodiversite-au-benin>
- PNUD. (2022). *Évaluation finale du Projet de Promotion de la Production Durable de Biomasse Électricité au Bénin (Biomasse Électricité)*. <https://erc.undp.org/evaluation/documents/download/22096>
- PNUD. (2024). *Projet de restauration des terres dégradées pour une meilleure sécurité alimentaire au Bénin*. Consulté le 21 août 2025. <https://www.undp.org/fr/benin/histoires/restauration-des-terres-degradees-pour-une-meilleure-securite-alimentaire-au-benin>
- PNUD. (2025). *Projet Biomasse Électricité*. Consulté le 20 août 2025. <https://www.undp.org/fr/benin/histoires/mieux-gerer-les-terres-agricoles>
- Saïdou, A., Dossa, A. F. E., Gnanglè, P. C., Balogoun, I., & Aho, N. (2012). Évaluation du stock de carbone dans les systèmes agroforestiers à karité (*Vitellaria paradoxa* C. F. Gaertn.) et à néré (*Parkia biglobosa* Jacq. G. Don) en zone soudanienne du Bénin. *Bulletin de la Recherche Agronomique du Bénin (BRAB)*, (11), 1–9. <https://bec.uac.bj/uploads/publication/acfbd7518a6c3a9fef6e4146af436728.pdf>
- Scholle, J. (2015). *Pratiques agroécologiques et agroforestières en zone tropicale humide : Guide technique* (308 p.). Éditions du GRET. [http://www.gret.org/wp-content/uploads/guide-pratique-agroecologie\\_pdf.pdf](http://www.gret.org/wp-content/uploads/guide-pratique-agroecologie_pdf.pdf)
- Sessou, E. K., Hougni, A., Mensah, E. J.-P. A., Zoffoun, A. G., & Mongbo, R. L. (2022). Agriculture biologique au Bénin : Acquis et perspectives. *Revue Écosystèmes et Paysages (Togo)*, 2(2), 199–211. <https://lbev-univlome.com/wp-content/uploads/2022/12/Sessou-et-al.pdf>
- Sessou, L. (s.d.). *Le centre Songhai, modèle d'une exploitation diversifiée* (pp. 20–21). <https://www.doc-developpement-durable.org/file/fermes-ecoles/ecoferme-Songhai/Le%20centre%20Songhai.pdf>
- Snoek, H. M., Nassar, G., Egah, J., & Raaijmakers, I. (2023). *Consumer motives, skills, and perceived access for sourcing and consumption of safe vegetables in urban areas in Benin* (Wageningen Economic Research Report 2023-130). Wageningen University & Research.
- Sodjinou, E., Glin, L. C., Nicolay, G., Tovignan, S., & Hinvi, J. (2015). Socioeconomic determinants of organic cotton adoption in Benin, West Africa. *Agricultural and Food Economics*, 3(12). <https://doi.org/10.1186/s40100-015-0030-9>
- Stiem-Bhatia, L., Onibon Doubogan, Y., & Badou Savi, A. (2017). *Les pratiques de la gestion durable des terres au Bénin : Une analyse sous l'angle du genre (Étude de cas dans les communes de Kandi, Bembèrèkè, Djidja et Bantè)* (IASS Working Paper, 25 p.). <https://doi.org/10.13140/RG.2.2.30897.48485>
- Teteli, C. S., Langa, A. M., Padonou, E. A., Kokou, B. K., Akabassi, G. C., & Mukotanyi, S. M. (2023). Pratiques agroforestières prioritaires de conservation des sols dans la zone soudanienne au Bénin. *Alternatives Rurales*, (9). <https://doi.org/10.60569/9-a9>
- Teteli, C. S., Padonou, E. A., & Akakpo, B. A. (2022). Priorisation des pratiques anti-érosives de conservation des sols dans la zone soudanienne au Bénin (Afrique de l'Ouest). *Tropicicultura*, 40(3–4), 2136. <https://doi.org/10.25518/2295-8010.2136>
- Textile Exchange. (2021). *Organic Cotton Market Report 2021*. <https://textileexchange.org/app/uploads/2021/07/Textile-Exchange-Organic-Cotton-Market-Report-2021.pdf>
- Tridge. (2023). *Shea nut exports from Benin – Volume and value*. Tridge Market Intelligence. <https://www.tridge.com/intelligences/sheanut/BJ/export>

- Tridge. (2024). *Benin Shea Nut Price Trend (2023–2024)*. Tridge Price Database. <https://dir.tridge.com/prices/shea-nut/BJ>
- UC Berkeley. (2023). *Climate-Induced Displacement – Benin Case Study*. Consulté le 23 août 2025. <https://belonging.berkeley.edu/climatedisplacement/case-studies/benin>
- Vidigbénan, D. A., Vodouhè, S. D., Tossou, R., & Vissoh, P. V. (2015). Analyse de la disposition à payer des consommateurs pour les produits maraîchers sans pesticides au Bénin. *Cahiers Agricultures*, 24(2), 84–90.
- Vodouhè, G. T., Zossou, E., Tossou, R. C., & Vodouhè, S. D. (2022). Déterminants de l'adoption des systèmes de production des légumes biologiques au Sud-Bénin. *Annales de l'Université de Parakou, Série Sciences Naturelles et Agronomie*, 12(1), 61–72. <https://doi.org/10.56109/aup-sna.v12i1.46>
- Waya, E., Azihou, A. F., Ndogotar, N., Assogbadjo, A. E., & Ibrahima, A. (2022). Facteurs écologiques et anthropogéniques déterminant la structure et la régénération du baobab (*Adansonia digitata* L.) dans la Réserve de Biosphère de la Pendjari au Bénin. *Afrique Science*, 20(5), 93–110. <https://www.afriquescience.net/admin/postpdfs/dacc97ace99a3e9c3eb72ccff6a9bc261720199749.pdf>
- Wezel, A., Bellon, S., Doré, T., Francis, C., Vallod, D., & David, C. (2009). Agroecology as a science, a movement and a practice: A review. *Agronomy for Sustainable Development*, 29(4), 503–515. <https://hal.science/hal-00886499/document>
- Willer, H., Trávníček, J., Meier, C., & Schlatter, B. (2023). *The World of Organic Agriculture: Statistics and Emerging Trends 2023* (358 p.). FiBL & IFOAM – Organics International. <https://doi.org/10.5281/zenodo.7572890>
- Yegbemey, R. N., Kpadonou, R. A., & Tovignan, S. (2017). Facteurs d'adoption des pratiques agroécologiques au Bénin : Vers une approche centrée sur les producteurs. *Cahiers Agricultures*, 26(3), 35001. <https://doi.org/10.1051/cagri/2017017>
- Zoundji, G. C., Vodouhè, F., Houngbèmè, J.-F. D., & Yabi, J. A. (2024a). Adoption and technical efficiency of organic and fair trade cashew production in Benin (West Africa). *AGBIR*, 40(3), 1050–1056. <https://doi.org/10.35248/0970-1907.24.40.1050-1056>
- Zoundji, G. C., Yabi, J. A., & Tovignan, S. D. (2024b). Fair-trade and organic cashew production in Benin: Opportunities and constraints for smallholders. *African Journal of Sustainable Agriculture*, 12(1), 55–70.

## Notes Partie 3

- 62 Le contenu de ce chapitre relève de la seule responsabilité des auteurs et ne reflète pas nécessairement les points de vue du SDSN, du SDSN Bénin ou du Gouvernement du Bénin.
- 63 Enseignant-chercheur, Agroéconomiste, Expert en Élaboration, suivi et évaluation des projets de développement, Directeur de l'École d'Agrobusiness et de Politiques Agricoles (EAPA), Université nationale d'Agriculture (UNA).
- 64 Enseignant-chercheur, Economiste de l'Environnement, expert en Finance carbone et Économie circulaire, Membre du Laboratoire d'Économie Public (LEP), Faculté des Sciences Économiques et de Gestion (FASEG), Département d'Économie, Université d'Abomey-Calavi.
- 65 Projet d'appui à l'adaptation des systèmes de production des petits exploitants agricoles du Centre-Bénin aux changements climatiques.
- 66 Projet « Développement de l'agroécologie intensive au sein des systèmes de culture basés sur la banane et le plantain pour une meilleure gestion des contraintes biophysiques ».
- 67 Projet de renforcement des capacités techniques des micros, petites et moyennes entreprises agroalimentaires et de leurs structures d'appui pour une meilleure compétitivité au Bénin.
- 68 Organisation des ruraux pour une agriculture durable.
- 69 Ecole écologique située à Ouidah, au Bénin.
- 70 Centre de valorisation de l'agroécologie et des sciences et des techniques endogènes.
- 71 Des initiatives telles que ProSOL, PAPVIRE-ABC, Eco-Bénin ou les programmes de la FAO ont favorisé l'introduction ou la revalorisation de systèmes agroforestiers, à travers notamment : la régénération naturelle assistée, les haies vives, les parcs arborés à base de karité, néré ou gliricidia.
- 72 Projet de protection et de réhabilitation des sols pour la sécurité alimentaire.
- 73 Programme d'appui au secteur du développement rural.
- 74 Projet d'appui à la production vivrière et de renforcement de la résilience dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines.
- 75 Projet d'appui au développement et aux investissements agricoles productifs.
- 76 Projet intégré de restauration et d'amélioration de la valeur des terres et des écosystèmes forestiers dégradés pour une meilleure résilience climatique au Bénin.
- 77 Acronyme pour un type d'engrais contenant à la fois de l'azote (N), du phosphore (P) et du potassium (K).
- 78 Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM – Organics International).
- 79 Projet de développement de l'entrepreneuriat dans la filière ananas.
- 80 Conseil de concertation des riziculteurs du Bénin.
- 81 Organisme de certification biologique.
- 82 Norme globale pour l'agriculture biologique textile.
- 83 Projet « promotion de l'agriculture ».
- 84 Université nationale d'Agriculture.
- 85 Facultés d'agronomie.
- 86 Réseau des producteurs d'ananas du Bénin.
- 87 Fonds national de développement agricole.

# 4

## Étude de cas sur les énergies renouvelables au Bénin

# PARTIE 4.

## Étude de cas sur les énergies renouvelables au Bénin<sup>88</sup>

Rédigée par Janvier EGAH<sup>89</sup> et Hortensia ACACHA<sup>90</sup>

---

### Introduction

Le secteur de l'énergie est l'un des leviers essentiels pour déclencher l'accélération de la croissance économique et de la transformation structurelle (Banque Africaine de Développement, 2025), avec des avantages multidimensionnels qui le positionnent au cœur du développement durable (Réseau Climat et Développement, 2014). Au Bénin, l'accroissement des investissements résilients dans le secteur de l'énergie figure parmi les priorités du PAG I et II. Le Gouvernement a déployé des efforts significatifs en termes d'investissements et de réformes administratives, institutionnelles et réglementaires pour développer le secteur de l'énergie. Ces investissements ont été mis à l'œuvre à travers des projets d'électrification tels que : le Projet de renforcement de la résilience du secteur de l'énergie aux impacts des changements climatiques (PANA Energie), le Projet Biomasse-Electricité, et le Projet d'Accès à l'électricité hors-réseau. Grâce à ces investissements, la proportion de la population ayant accès à l'électricité a connu une hausse significative, passant de 34,5 pour cent en 2018 à 65 pour cent en 2022 (MEF, 2024a). Aussi, le taux d'électrification est passé de 29,2 pour cent en 2018 à 32,8 pour cent en 2022 (MEF, 2024a).

En dépit des progrès réalisés, le Bénin fait toujours face à des défis majeurs. En effet, les besoins énergétiques domestiques sont comblés par les importations en provenance du Ghana et du Nigeria (Sinsin, 2017 ; INStad, 2023). Par ailleurs, les énergies traditionnelles provenant du bois de feu, du charbon de bois, et des produits pétroliers importés, continuent de dominer la structure des approvisionnements et de la consommation énergétique nationale. En 2022, les sources d'énergie les plus utilisées au Bénin restaient le gaz naturel (72 pour cent) et le gasoil (12,66 pour cent) (Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines, 2023). Ce contexte montre la nécessité de recourir à des sources d'énergie

qui garantissent l'autonomie et la stabilité énergétique du Bénin. A cet effet, les EnR s'imposent comme une alternative prometteuse au service d'un développement durable et inclusif.

Les EnR se définissent comme des énergies provenant de sources naturelles qui se renouvellent à un rythme plus rapide que celui auquel elles sont consommées, selon le Comité de l'énergie durable de la Commission économique pour l'Europe du Conseil économique et social des Nations Unies (2016). Elles proviennent du soleil, de la chaleur de la terre, du vent, de l'hydroélectricité, des chutes d'eau, de la biomasse, des cours d'eau, des marées et des vagues.

Selon le Réseau climat et développement (2014), l'importance des EnR est à la fois économique, sanitaire, sociale et environnementale. Sur le plan économique, les EnR sont une meilleure option dans un contexte où les énergies fossiles se raréfient et deviennent de plus en plus chères et instables. Elles sont adaptées aux plus pauvres et aux populations vivant dans les zones déshéritées et enclavées. Elles couvrent aussi facilement les zones non couvertes par les énergies fossiles.

Sur le plan sanitaire, les EnR sont sans conséquence sur la santé humaine contrairement aux énergies fossiles telles que le charbon dont l'utilisation expose les populations à des maladies respiratoires, occasionnant des taux de mortalité élevés.

Sur le plan social, les EnR sont adaptées à tous les contextes géographiques, qu'ils soient urbains, péri-urbains ou ruraux. Elles répondent aux besoins des communautés de façon inclusive dans un contexte où environ 60 pour cent de l'accès à l'électricité se fera par des mini-réseaux à l'horizon 2030 (Réseau Climat et Développement, 2014). Les EnR permettent de créer des emplois directs et indirects, notamment dans la commercialisation des équipements solaires

et la maintenance des installations. Grâce aux EnR, les populations, en particulier les jeunes et les femmes, développent des activités génératrices de revenu telles que les transformations agroalimentaires, le commerce à travers la vente des produits réfrigérés et le développement de l'artisanat. Enfin, les EnR contribuent à réduire les inégalités entre les sexes. L'accès aux EnR leur permet de réduire leur temps de travail domestique pour mieux développer des activités économiques. De ce fait, l'accès aux EnR renforce l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Sur le plan environnemental, les EnR émettent très peu de CO<sub>2</sub> alors que le charbon de bois est responsable d'environ 44 pour cent des émissions mondiales de CO<sub>2</sub> (Réseau Climat et Développement, 2014). L'utilisation des EnR réduit la dégradation des forêts et en conséquence contribue à la séquestration de CO<sub>2</sub>.

Au Bénin, l'adoption d'un mix énergétique, accordant une place croissante aux EnR, constitue un levier pour assurer la sécurité énergétique, réduire la dépendance aux importations et soutenir le développement économique durable. Néanmoins, bien que le Bénin mise sur le solaire, la biomasse et l'hydraulique pour diversifier son mix énergétique et réduire sa dépendance aux combustibles, les EnR constituaient en 2018 seulement 3,4 pour cent de la consommation globale (Ministère d'État chargé du Plan et du Développement, 2018). Aussi, en 2022, l'énergie solaire photovoltaïque représentait seulement 3,3 pour cent du mix électrique (Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines, 2023), et en 2023, seulement 1,6 pour cent de la consommation d'électricité par habitant était issue de sources bas-carbone, principalement solaire (LowCarbonPower, 2025). Ces statistiques montrent que la transition vers les EnR n'est pas encore une réalité au Bénin, et que des investissements supplémentaires sont requis, en plus d'un engagement continu de la part de l'État.

En dépit des efforts du Gouvernement afin de promouvoir des mécanismes en faveur des EnR au cours de ces dernières années, ce sous-secteur est confronté à des défis et obstacles qui inhibent son développement. En effet, les textes sont parfois mal appliqués, et les mesures incitatives pour stimuler les investissements individuels en EnR restent peu connues. Les équipements en EnR sont encore onéreux pour permettre l'accès à

de nombreuses populations, surtout dans les zones rurales. De plus, une partie de la population demeure peu sensibilisée à l'importance des EnR, ce qui alimente une certaine méfiance à leur égard. À tout cela s'ajoute le fait que le sous-secteur des EnR se caractérise par un manque de données fiables, en raison du nombre limité d'études menées au Bénin, compliquant ainsi la planification.

Afin de promouvoir le développement durable dans un contexte où l'accès à l'énergie reste encore limité, le recours aux EnR s'avère indispensable au Bénin. Le présent chapitre documente les initiatives du Gouvernement béninois et de ses partenaires techniques au développement dans le domaine des EnR. Il présente l'état des lieux de l'accès aux EnR, fait le point des réalisations et des réformes entreprises, et met en lumière les effets directs et indirects sur le développement durable au Bénin. Le chapitre se termine par une série d'opportunités et de perspectives.

## 4.1 Réformes sur les énergies renouvelables

Le sous-secteur des EnR a fait l'objet de réformes institutionnelles, réglementaires, stratégiques, économiques et fiscales menées par l'État, afin d'améliorer l'accès de la population à l'énergie en général et aux EnR en particulier.

### 4.1.1 Réformes institutionnelles et réglementaires

Les réformes institutionnelles et réglementaires dans le sous-secteur des EnR, depuis 2007, consistent principalement à mettre en place des structures dédiées à sa promotion, sa réglementation et à sa régulation. A cet effet, le Gouvernement a mis en place des structures telles que la Direction des énergies nouvelles et renouvelables (DENR), l'Agence béninoise d'électrification rurale et de maîtrise d'énergie (ABERME), l'Unité chargée de la politique de développement des énergies renouvelables (UC/PDER), l'Autorité de régulation de l'électricité (ARE) et la Société Béninoise de Production d'Électricité (SBPE<sup>91</sup>). Ces structures régies par des textes de lois, des décrets<sup>92</sup> et des accords internationaux ratifiés<sup>93</sup>, visent à créer un environnement institutionnel favorable à l'émergence des EnR au Bénin et à renforcer la coopération internationale autour des EnR.

### 4.1.2 Réformes stratégiques

Les réformes stratégiques du Gouvernement en matière d'EnR se traduisent par l'intégration des EnR dans le PND, les documents d'opérationnalisation tels que le PAG, et les documents sectoriels de politiques d'électrification. Le PND 2018–2025 a prévu la mise en œuvre des projets et programmes de développement des EnR au Bénin. A ce titre, le Gouvernement a prévu : i) d'accroître l'offre ; ii) de diversifier les sources de production grâce aux EnR ; iii) de moderniser le réseau de distribution ; et iv) de mettre en place des réformes pour renforcer les capacités de l'ARE, mettre en œuvre une politique tarifaire et attirer les investisseurs privés dans la production d'énergie.

Dans le prolongement du PND 2018–2025, le PAG II (2021–2026) a prévu des mécanismes de facilitation des investissements privés à travers la mise en place des canaux, des instruments et des procédures spécifiques pour le financement et la valorisation des EnR. Il a pour objectif de créer un environnement de gouvernance institutionnelle et règlementaire propice au développement des EnR. Dans ce cadre, le développement des EnR s'articule autour de deux orientations majeures : la première vise à renforcer la capacité de production d'électricité à partir de sources renouvelables en vue d'assurer l'autonomie énergétique du pays. Elle comprend des actions visant à améliorer la connaissance et la valorisation des ressources, renforcer les capacités humaines et institutionnelles, promouvoir la recherche et l'innovation, ainsi que soutenir la production d'électricité à grande échelle connectée au réseau et aux systèmes autonomes hors réseau. La seconde orientation concerne l'accès à une énergie moderne en milieu rural, à travers la promotion de technologies décentralisées, la valorisation durable de la biomasse pour les usages domestiques et les biocarburants, et la mise en place

d'un cadre institutionnel, juridique et incitatif favorable au développement des EnR.

Aussi, le Gouvernement a-t-il élaboré et adopté des politiques et stratégies qui visent à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, et la prise des mesures d'urgence de lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions. La PONADER<sup>94</sup> et la PONAME<sup>95</sup> ont pour objectif de contribuer au développement énergétique durable du pays à travers la fourniture des services énergétiques basés sur les EnR et accessibles au plus grand nombre de la population, à moindre coût. A l'instar du PAG II, elles définissent deux grandes orientations stratégiques : le renforcement des capacités de production des EnR à des fins électriques, et le développement et mise à disposition du monde rural d'une énergie moderne. Quant à la Stratégie de raccordement au réseau électrique (SRRE) 2022–2026<sup>96</sup>, elle vise la gratuité du raccordement sécurisé à l'électricité pour toutes les populations se trouvant dans les zones de couverture par le réseau conventionnel à l'horizon 2026.

### 4.1.3 Réformes économiques et fiscales

Le Gouvernement a entrepris des réformes économiques et fiscales dans le sous-secteur des EnR pour faciliter les importations, le financement et la fourniture de l'énergie aux populations. A cet effet, il a exonéré de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les importations des matériaux, d'équipements et d'accessoires d'installation pour le déploiement de systèmes photovoltaïques et solaires thermiques<sup>97</sup> (Encadré 4). Le Gouvernement a également défini les conditions et les règles de vente ou d'achat de l'énergie<sup>98</sup>, en plaçant l'ARE au cœur de l'approbation des contrats d'achat ou de vente de l'énergie et de la définition des tarifs. Ainsi, depuis décembre 2024,

#### Encadré 4. Exonération de la TVA sur les matériels de production d'énergie solaire au Bénin

Le Gouvernement du Bénin a entrepris des réformes qui ont permis d'exonérer les matériels de production de l'énergie, de la TVA en République du Bénin. Cette exonération permanente inclut les importations et les ventes des dispositifs photosensibles prenant en compte, les cellules photovoltaïques même assemblées en module ou constituées en panneaux diodes électroluminescentes. Ces matériels sont parmi les dix biens et services de la liste communautaire des produits sujet à l'application d'une exonération de la TVA qui devrait représenter 18 pour cent des sommes, valeurs à recevoir ou en contrepartie de la livraison. Cette exonération vise à promouvoir l'accès des ménages à l'électricité. Elle a permis aux bénéficiaires d'économiser une importante somme évoluant de 288 195 116 FCFA en 2021 à 1 365 440 749 FCFA en 2023.

Source : MEF, 2024b.

tout producteur indépendant est autorisé à vendre sa production à l'État, aux revendeurs ou à ses clients. Enfin, le Gouvernement a introduit les contrats PPA (*Power Purchase Agreements*<sup>99</sup>) pour faciliter le financement des projets solaires, attirer les investissements privés, développer l'énergie solaire à travers la construction des centrales solaires à grande échelle, faciliter la transition énergétique et stabiliser les prix de l'énergie.

## 4.2 État des lieux des énergies renouvelables au Bénin

### 4.2.1 Dynamique institutionnelle autour des énergies renouvelables au Bénin

Le sous-secteur des EnR a connu un essor marqué par des politiques de l'État et des mesures incitatives pour faciliter l'accès des populations à l'électricité. De 2000 à 2025, plusieurs transformations ont été opérées dans le sous-secteur des EnR au Bénin (Figure 16).

Avant les années 2000, les énergies utilisées au Bénin provenaient des sources conventionnelles (énergies fossiles) importées principalement du Nigéria et du Ghana. A cette époque, les EnR étaient très rares et ne provenaient que de la biomasse. Il n'existait pas de projet ou ligne directrice du Gouvernement pour la promotion des EnR. Toutefois, dans certaines zones rurales, on notait quelques systèmes solaires photovoltaïques de façon isolée, qui alimentaient certains centres de santé pour la réfrigération des vaccins et au niveau de certaines stations de télécommunication.

La période de 2000 à 2010 a été marquée par le vote et la promulgation de la Loi N°2006-16 du 27 mars 2007 portant code de l'électricité en République du Bénin, la création de l'ABERME par décret n° 2009-150 du 30 avril 2009, la création de l'ARE au Bénin par le Décret N° 2009-182 du 13 mai 2009. La mise en œuvre de quelques projets pilotes sur les énergies solaires dans certaines zones rurales a été engagée au cours de la même période par le Gouvernement, avec l'appui de certaines ONG et partenaires techniques et financiers tels que la Société allemande pour la coopération internationale (GIZ), le PNUD, et l'UE.

De 2010 à 2020, le Gouvernement a démarré la structuration du sous-secteur des EnR en créant un cadre réglementaire pour stimuler et attirer les investissements privés dans la valorisation des EnR. Il a donc élaboré des politiques nationales en lien avec les ODD et la stratégie

Sustainable Energy for All (SE4ALL). Ainsi, des mini-réseaux solaires et des kits individuels étaient installés grâce aux projets d'électrification rurale, suscitant en conséquence, les besoins de la population en énergie solaire. Cette période a été aussi marquée par la professionnalisation du sous-secteur des EnR avec l'installation et le développement des entreprises locales spécialisées dans la distribution et l'installation des kits solaires. Elle a connu le démarrage des activités de *African Renewable Energy System Solution*<sup>100</sup> (ARESS) au Bénin en 2012 pour apporter des solutions responsables d'électrification.

Depuis 2020, le sous-secteur des EnR a amorcé une tournure décisive avec l'élaboration de la PONADER et le vote de la Loi N°2020-05 du 1er avril 2020 portant code de l'électricité en République du Bénin pour renforcer la position de l'ARE en tant que régulateur d'électricité. Aussi, par le décret n°2020-565 du 02 décembre 2020, l'État béninois a-t-il créé la SBPE pour opérationnaliser les réformes entreprises dans les sous-secteurs de la production, du transport et de la distribution de l'électricité. Ces documents stratégiques ont été des leviers pour accélérer la transition énergétique vers l'indépendance et la lutte contre les changements climatiques. Ainsi, le premier projet solaire à échelle industrielle financé par l'appui de l'UE, l'AFD et l'UEMOA<sup>101</sup> a été mis en œuvre à travers la construction d'une centrale solaire à Illoulofin (Pobè) d'une capacité de 25 MW en 2022, étendue à 50 MW en 2023 et extensible à 75 MW avec les projets FORSUN et TTC<sup>102</sup> qui seront achevés en décembre 2025. Plusieurs projets de mini-réseaux solaires hybrides grâce au Programme MCA-Bénin II (Millennium Challenge Account) ont vu le jour pour développer le sous-secteur des EnR, en l'occurrence l'énergie solaire. Le développement du sous-secteur des EnR a été l'une des préoccupations pour le Gouvernement dans le PND et dans les budgets sectoriels pour réduire les importations d'électricité et améliorer le taux de couverture énergétique de façon durable à l'horizon 2030–2045. Des mesures incitatives ont été prises par le Gouvernement pour exonérer les taxes à l'importation des équipements solaires.

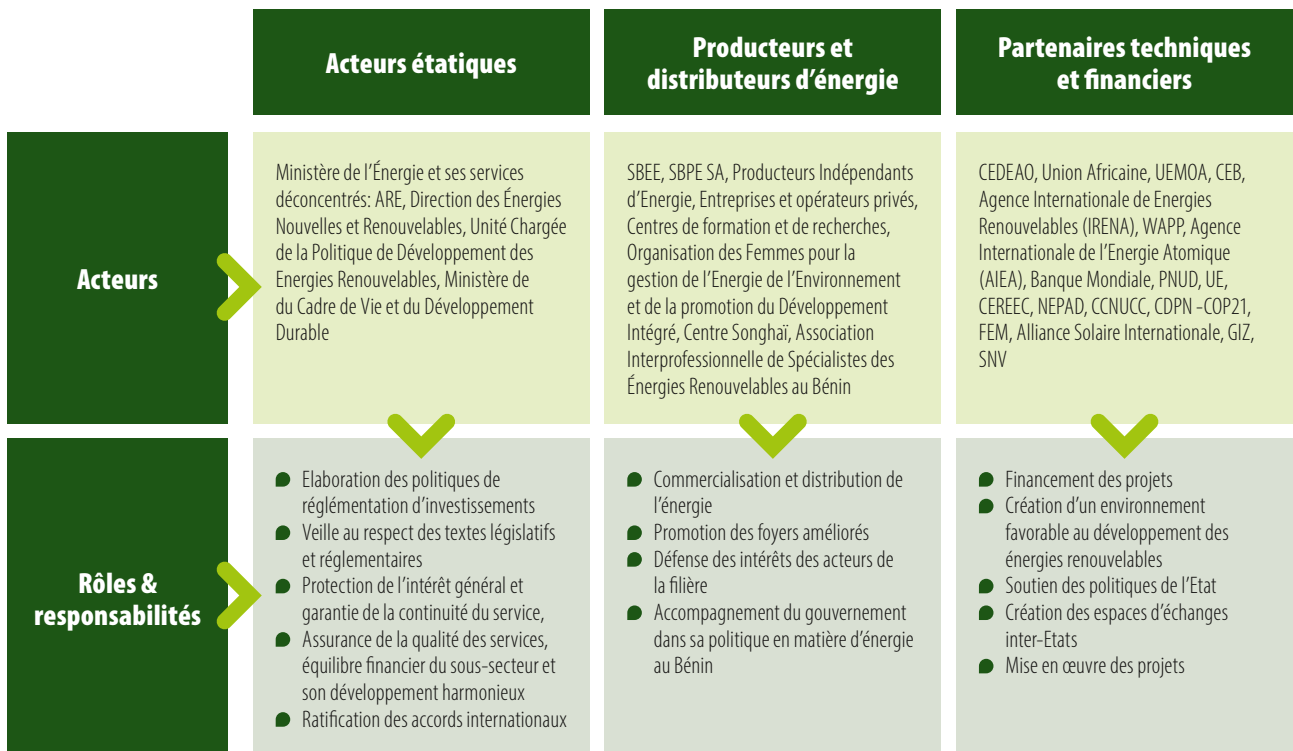
Au regard de tout ce qui précède, le sous-secteur des EnR a connu une révolution caractérisée par des politiques de l'État et des mesures incitatives pour faciliter l'accès des populations à l'électricité et la mise en œuvre des projets d'électrification grâce aux EnR (Figure 18). A cette allure, de bonnes perspectives s'ouvrent pour le sous-secteur, qui pourra réduire la dépendance du pays face à des énergies importées.

Figure 18. Dynamique institutionnelle des énergies renouvelables au Bénin



Source : Auteurs.

Figure 19. Acteurs du sous-secteur énergies renouvelables et leurs rôles au Bénin



Source : Auteurs.

Cette dynamique institutionnelle a favorisé l'émergence et l'implication des acteurs nationaux, sous-régionaux et internationaux, issus du secteur public et privé. Le sous-secteur des EnR est donc caractérisé par une pluralité d'acteurs qui jouent des rôles complémentaires (Figure 19).

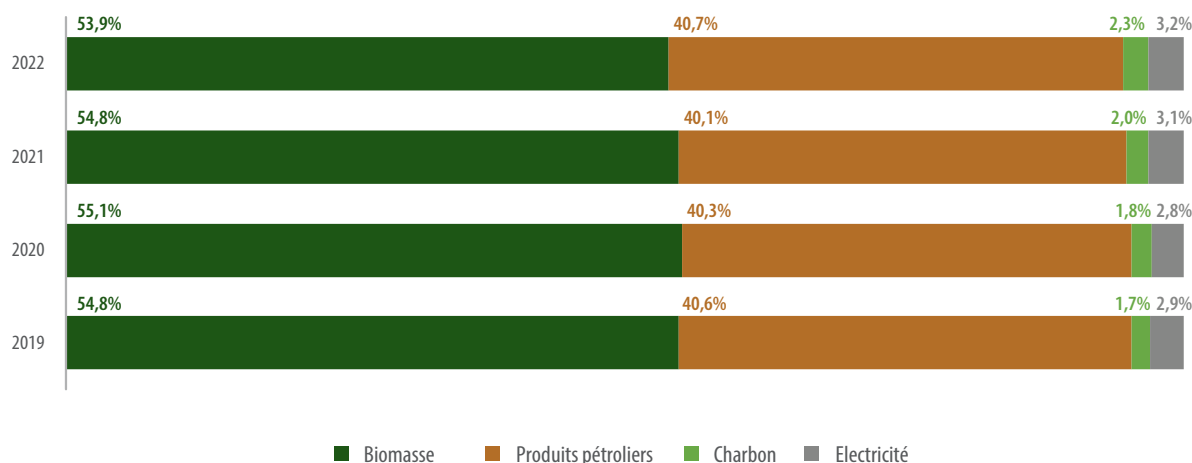
#### 4.2.2 Structure de l'usage des énergies au Bénin

La structure de la consommation des énergies est restée presque inchangée entre 2019 et 2022. En effet, la biomasse est restée la forme d'énergie la plus consommée au Bénin même si la tendance est légèrement à la baisse en passant de 54,8 pour cent à 53,9 pour cent (Figure 20). Elle est suivie des produits pétroliers dont la consommation est restée statique entre 2019 et 2022 (Figure 20).

Entre 2019 et 2022, la structure de la consommation énergétique au Bénin est restée fortement dominée par la biomasse, tandis que les sources d'énergie utilisées

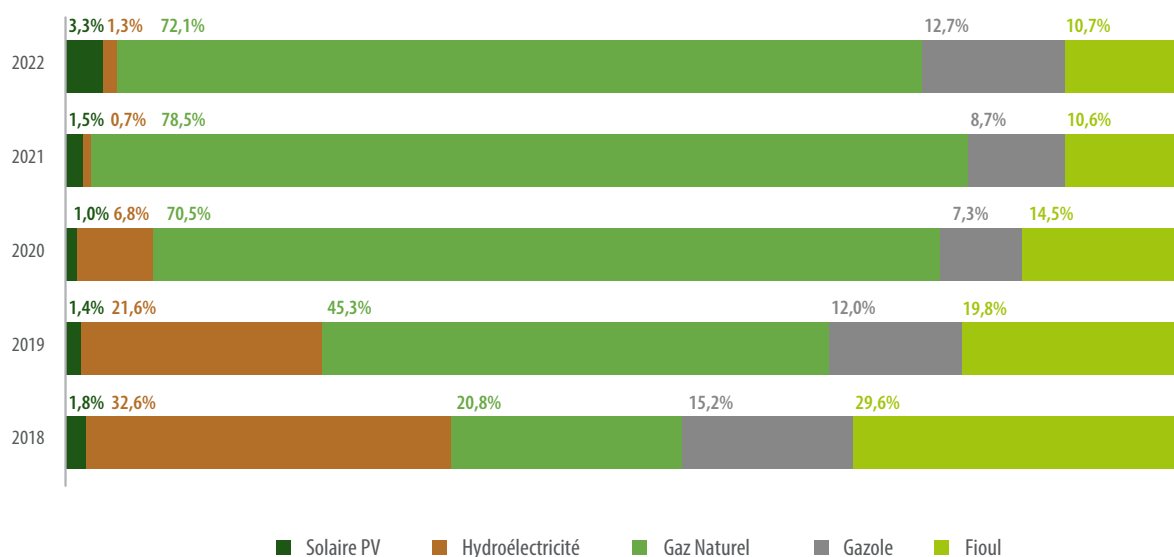
pour la production d'électricité ont connu une transition de l'hydroélectricité vers le gaz naturel de 2018 à 2022. En effet, la répartition des différentes sources d'énergie destinées à la production d'électricité a fortement évolué entre 2018 et 2022. En 2018, l'hydroélectricité était la source la plus utilisée, représentant 32,6 pour cent de la production d'électricité (Figure 21). Toutefois, de 2019 à 2022, le gaz naturel est devenu la principale source, atteignant 72,1 pour cent de la production en 2022 (Figure 21). L'énergie solaire photovoltaïque est restée la source la moins utilisée de 2018 à 2022, mais son utilisation a tout de même progressé, passant de 1,8 pour cent en 2018 à 3,3 pour cent en 2022 (Figure 21). Ainsi, de 2018 à 2022, le mix énergétique reste principalement tourné vers l'utilisation d'énergies fossiles, qui représentent environ 95,5 pour cent de la production totale d'électricité en 2022 (Figure 21). Au vu des informations recueillies, il ressort que les énergies géothermiques et éoliennes n'ont pas été utilisées pour produire de l'électricité au Bénin de 2018 à 2022.

Figure 20. Évolution de la consommation des formes d'énergie au Bénin, 2019–2022



Source : Données extraites du rapport de la Direction de la Planification énergétique, de l'Électrification rurale et de la Régulation du Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines (2023).

**Figure 21. Évolution du mix électrique par produit énergétique, 2018–2022**



Source : Données extraites du rapport de la Direction de la Planification énergétique, de l'Électrification rurale et de la Réglementation du Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines (2023).

### 4.3 Synthèses des récentes initiatives et analyse des retombées dans le secteur de l'énergie

#### 4.3.1 Revue des projets liés aux énergies renouvelables financés par le Gouvernement, dont l'Eurobond ODD et les partenaires techniques et financiers

Le sous-secteur des EnR a connu un essor rapide avec l'émergence des initiatives mises en œuvre par le Gouvernement à travers les ressources mobilisées par l'émission de l'« Eurobond ODD » et appuyées par les partenaires techniques et financiers (PTF).

En termes de projets et programmes appuyés par les PTF, environ 18 projets d'installation et de rénovation des centrales énergétiques hors réseau ont été recensés. Le tableau en Annexe A.1 fournit des informations sur ces projets et programmes. Ces derniers ont contribué à la promotion, la fourniture et le développement du sous-secteur des EnR grâce aux financements de bailleurs de fonds internationaux, régionaux et du Gouvernement (annexe A.1). Ces projets ont permis, en milieu urbain et rural, l'électrification de milliers de foyers hors réseau, tout en réduisant la dépendance au diesel. Ils ont également favorisé l'installation de centrales solaires photovoltaïques,

ainsi que la conception et la fourniture de prototypes d'équipements d'énergie de cuisson propre et moderne. Par ailleurs, des lampadaires solaires ont été installés dans les structures publiques, et des technologies de carbonisation améliorée ont été introduites au sein des communautés. Enfin, ces initiatives ont contribué à la valorisation des déchets agricoles (annexe A.1).

Parmi les programmes d'appui les plus importants, il convient de souligner l'accord conclu entre le Gouvernement et le Millennium Challenge Corporation (MCC), qui a constitué un levier majeur pour le secteur énergétique. Cet accord, mis en œuvre par le Millennium Challenge Account - Bénin II (MCA – Bénin II) visait à renforcer la production et la productivité des entreprises, tout en générant des opportunités économiques pour les ménages grâce à une amélioration de la qualité et de la quantité de l'approvisionnement en électricité. Il a permis de financer quatre projets structurants de réforme politique et de renforcement institutionnel, de distribution d'électricité, de production d'électricité et d'accès à l'électricité hors réseau. Ce dernier volet s'est concrétisé notamment à travers le déploiement de la « Facilité d'Énergie Propre Hors Réseau (OCEF<sup>103</sup>) » ([Encadré 5](#)).

Quant aux initiatives financées par le Gouvernement, les obligations ODD dites « Eurobonds ODD » ont abouti au financement d'autres projets en faveur des EnR (Tableau 17). Ces projets s'inscrivent dans le cadre de

l'amélioration de « l'accès à énergie bas-carbone, fiable et peu onéreuse » pour un montant alloué de 29,29 millions d'euros (environ 19,2 milliards de FCFA), soit près de 6,0 pour cent de l'allocation totale (MEF, 2024a).

**Tableau 17. Projets financés par l'Eurobond ODD au Bénin**

N°	Projet (montant du financement Eurobond)	Principales réalisations	Résultats obtenus
1	<b>Projet de promotion durable de Biomasse électricité au Bénin (PPDBEB)</b> [Projet Clôturé]	<ul style="list-style-type: none"> <li>30.000 ha de forêts restaurées ;</li> <li>1.803 ha de pratiques agricoles de conservation ;</li> <li>Deux centrales à gazéification installées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>84 villages et hameaux couverts dans quatre communes (Savalou, Dassa-Zoumé, Djougou et Kalalé) ;</li> <li>44.440 bénéficiaires impactés dont 11,4 pour cent femmes ;</li> <li>358 nouveaux emplois créés.</li> </ul>
2	<b>Projet de Renforcement de la Résilience du Secteur de l'Énergie aux Impacts Des Changements Climatiques Au Bénin (PANA Energie)<sup>104</sup></b> [Projet Clôturé]	<ul style="list-style-type: none"> <li>13 minicentrales solaires photovoltaïques résilientes aux effets des changements climatiques et 84 lampadaires solaires résilients installés ;</li> <li>34.650 ha de forêts restaurées ;</li> <li>325 kilowatts crête (kWc) d'énergie photovoltaïque introduite dans les localités vulnérables hors-réseau en contribution au mix énergétique national ;</li> <li>3027 acteurs formés sur la prise en compte des risques climatiques dans le secteur de l'énergie ;</li> <li>245 réchauds et 123 fours à pression améliorés distribués ;</li> <li>Deux transformateurs électriques intelligents de distribution de 800 kilovoltampère (kVA) – 15–20 kilovolt (kV) / 400 volt au profit respectif des postes électriques de la SBEE<sup>105</sup> à Sainte Rita et à Cadjèhoun (Cotonou) mis en service ;</li> <li>Sept parcs communautaires de production de bois de chauffe installés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>732.000 habitants desservis en énergie électrique dans 25 communes couvertes (Djougou, Savè, Ouèssè, Savalou, Dassa-Zoumé, Toucouthoua, Natitingou, Zagnanado, Covè, Pèrèrè, N'Dali, Djidja, Tanguiéta, Kandi, Cotonou, Porto-Novo, Malanville, Bohicon, Abomey, Bantè, Parakou, Lokossa, Bassila, Toffo, Abomey-Calavi) dont plus de 150.000 ayant un accès permanent aux services d'énergie propre ;</li> <li>3.252 bénéficiaires du programme utilisant des technologies agricoles adaptées aux changements climatiques, dont 25 pour cent de femmes.</li> </ul>
3	<b>Réalisation en urgence des travaux d'électrification de 17 Localités Rurales par Raccordement Au Réseau Conventionnel de la SBEE</b> [Projet Clôturé]	<ul style="list-style-type: none"> <li>11 km de longueurs de réseaux haute tension de type A (HTA) construits ;</li> <li>Neuf km de longueurs de réseaux basse tension (BT) construits ;</li> <li>50 km de longueurs de réseaux haute tension de type B (HTB) construits ;</li> <li>Cinq transformateurs posés et raccordés.</li> </ul>	21 communes couvertes (Cobly, Kouandé, Materi, Ouidah, Kalalé, N'dali, Sakété, Dunkassa, Maregourou, Bori, Gbègourou, Dabogohoun, Yoriyori, Nambouli, Tihoun, Mihoun, Dassari, Koundri, Maregourou, Kotari, Itadjebou).
4	<b>Projet de renforcement et d'extension des réseaux électriques</b> [Projet Clôturé]	<ul style="list-style-type: none"> <li>1.460 luminaires installés ;</li> <li>72 km de longueurs de réseaux HTA construits ;</li> <li>155 longueurs de réseaux BT construits ;</li> <li>64 transformateurs posés et raccordés.</li> </ul>	32 communes couvertes (Abomey, Abomey-Calavi, Adjarra, Adjohoun, Allada, Avrankou, Bembèrèkè, Comè, Dangbo, Djidja, Gogounou, Grand-Popo, Kalalé, Kandi, Kpomassè, Malanville, Materi, Misséréké, N'dali, Nikki, Ouidah Ouinh, Pèrèrè, Porto-Novo, Savalou, Sèmè-Podji, Sinendé, Tanguiéta, Tchaourou, Toribossito, Zakpota).
5	<b>Projet d'efficacité Énergétique et de Gestion Durable de la Biomasse Énergie</b> [Projet en cours]	<ul style="list-style-type: none"> <li>326 lampadaires solaires installés dans 14 communes et trois établissements de santé en 2024 ;</li> <li>Mise en place de systèmes photovoltaïques dans des centres de santé clés (CM Cotonou 1, CHUD Abomey-Calavi, CHUD Porto-Novo, HZ Natitingou, CS MAGOUMI, KORONKORE et YARIKOU)</li> <li>3.625 lampes énergivores remplacées par les lampes LED efficaces.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction moyenne de 38 pour cent des factures d'électricité dans les administrations publiques concernées en 2024 ;</li> <li>Réduction de 44 pour cent des factures d'électricité dans les établissements de santé touchés en 2024 ;</li> <li>Réduction de 47 pour cent des charges énergétiques de l'éclairage public des communes.</li> </ul>

Source : Rapports d'impact Eurobonds & SDG Loan, 2024 (MEF, 2024c).

### 4.3.2 Impacts directs des initiatives en matière d'énergies renouvelables financées par le Gouvernement, dont l'Eurobond ODD et les PTF

La mise en œuvre des projets et programmes précédemment évoqués a induit des effets directs sur les communautés béninoises. En particulier, ils ont permis : (i) l'amélioration de l'accès à l'électricité ; (ii) la création d'emplois et le renforcement des capacités des entrepreneurs ; et (iii) l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base (Tableau 18).

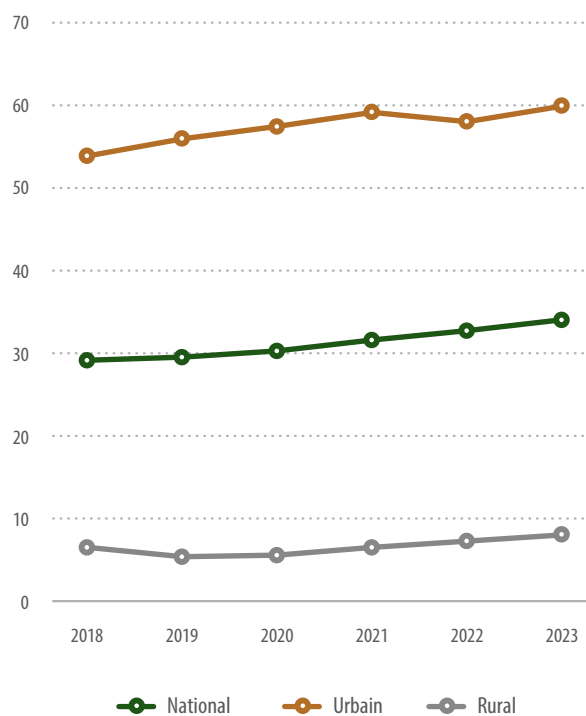
Les efforts réalisés ont permis l'amélioration du taux d'électrification et du taux d'accès de la population à l'électricité<sup>106</sup>. De 2018 à 2023, il a été noté une amélioration du taux d'électrification passant de 29,2 pour cent en 2018 à 34,1 pour cent en 2023 (Figure 22). Ce taux d'électrification est largement plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, il est passé de 53,9 pour cent à 59,9 pour cent en milieu urbain de 2018 à

2023, comparativement à une augmentation de 6,5 pour cent à 8,2 pour cent en milieu rural sur la même période (Figure 22).

En ce qui concerne le taux d'accès à l'électricité, il a connu un progrès de 33,2 pour cent à 39,9 pour cent entre 2018 et 2023. La proportion de la population urbaine ayant accès à l'électricité est passée de 59,6 pour cent à 67,8 pour cent de 2018 à 2023, pendant que celle de la population rurale est passée de 8,7 pour cent à 12,0 pour cent sur la même période (Figure 23).

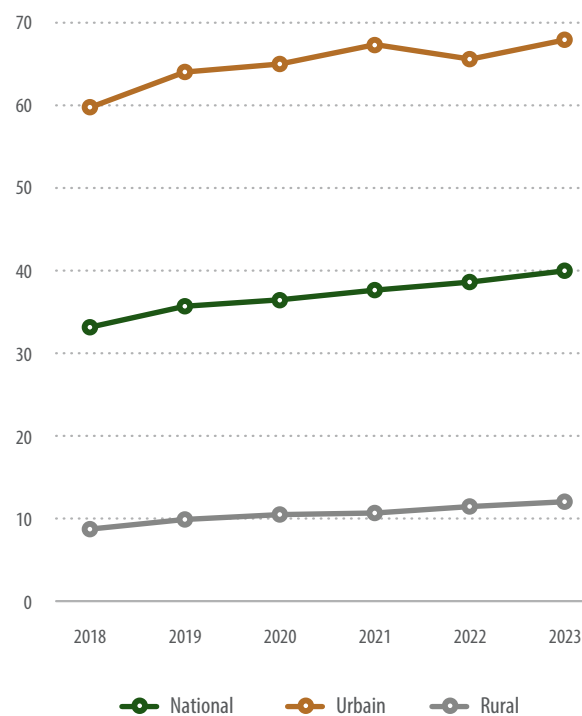
Ces observations révèlent que la politique d'électrification au Bénin bénéficie principalement aux milieux urbains. Cela pourrait s'expliquer par la concentration de l'essentiel des activités et du potentiel économique, ainsi qu'une densité de population plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural. Il faut aussi souligner le faible pouvoir d'achat des populations rurales qui limite leur accès à l'énergie même en présence des infrastructures.

**Figure 22. Taux d'électrification au Bénin (%), 2018–2023**



Source : Données extraites du rapport de la Direction de la Planification énergétique, de l'Électrification rurale et de la Réglementation du Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines (2023).

**Figure 23. Taux d'accès à l'électricité au Bénin (%), 2018–2023**



Source : Données extraites du rapport de la Direction de la Planification énergétique, de l'Électrification rurale et de la Réglementation du Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines (2023).

Tableau 18. Impacts directs des initiatives gouvernementales financées par les PTF et l’Eurobond ODD

Principaux effets	Descriptions
<b>Accès à l'électrification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du taux de couverture en éclairage dans les ménages ruraux grâce aux kits solaires installés et aux centrales solaires climato-résilientes d'une capacité totale de 15 MW.</li> <li>● Accès fiable à l'éclairage et à la recharge de petits appareils électroniques.</li> <li>● Réduction des risques climatiques grâce à la construction de cinq infrastructures énergétiques critiques contre les risques d'inondation</li> <li>● Valorisation des déchets agricoles (20 000 tonnes de résidus de coton et de palme) grâce à l'installation et la mise en service de dix unités de production électrique pour une capacité totale de 5 MW.</li> <li>● Réduction de la récurrence des délestages grâce à l'accès hors réseau de cinq localités à huit minicentrales solaires photovoltaïques fournissant l'énergie renouvelable (solaire PV).</li> <li>● Accès de plus de 150 000 habitants aux services d'énergies propres et couverture de la consommation de 180 000 personnes environ.</li> <li>● Réduction de l'insécurité grâce à l'éclairage public.</li> <li>● Production de biogaz et de biofertilisants grâce à la valorisation de 5 000 tonnes de déchets organiques annuellement.</li> <li>● Réduction de 40 pour cent des dépenses énergétiques des ménages bénéficiaires du projet DEFISSOL<sup>107</sup>.</li> <li>● Standardisation des technologies solaires au niveau national ayant induit la réduction des factures d'éclairage publics des communes de 35 pour cent grâce au projet PRODERE<sup>108</sup> 2.</li> <li>● <b>Projets Eurobond :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– 44.440 bénéficiaires impactés, dont 11,4 pour cent femmes, grâce au PPDbeb.</li> <li>– Réduction moyenne de 38 pour cent des factures d'électricité dans les administrations publiques concernées, de 44 pour cent des factures d'électricité dans les établissements de santé touchés et de 47 pour cent des charges énergétiques de l'éclairage public des communes en 2024 grâce au Projet d'efficacité énergétique et de gestion durable de la biomasse énergie.</li> <li>– 732 000 habitants desservis en énergie électrique grâce au projet PANA Energie.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Création d'emplois et renforcement des capacités des entrepreneurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration des capacités de 200 entrepreneurs et 300 ingénieurs béninois sur les techniques d'installation et de maintenance de systèmes solaires, créant ainsi une filière économique locale durable grâce au projet DEFISSOL.</li> <li>● Création de plus de 200 emplois directs dans la collecte et transformation des déchets grâce au Projet Biomasse Électricité.</li> <li>● Renforcement des capacités des femmes sur l'entrepreneuriat énergétique grâce au projet et l'initiative Femmes et Énergie.</li> <li>● Amélioration des capacités de 500 techniciens sur les nouvelles normes de résilience climatique grâce au projet PANA Énergie</li> <li>● Création de métiers du solaire pour 1 000 femmes, 50 coopératives féminines d'énergie créées, et 200 systèmes solaires installés par des femmes entrepreneurs</li> <li>● Amélioration des conditions d'éducation des écoliers et élèves.</li> <li>● <b>Projets Eurobond :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– 358 nouveaux emplois créés grâce au PPDbeb.</li> <li>– 3 252 bénéficiaires du programme utilisant des technologies agricoles adaptées aux changements climatiques, dont 25 pour cent de femmes grâce au projet PANA Energie.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Accès aux services sociaux de base</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration des conditions d'éducation des écoliers et des élèves par l'installation de 500 lampadaires solaires autonomes et à l'équipement de 200 écoles en systèmes solaires autonomes grâce au projet PRODERE 2 et à la mise en service de la centrale de Illoulofin (25 MW) par le Projet DEFISSOL.</li> <li>● Amélioration de l'accès à l'eau potable grâce aux projets et programmes sur les EnR tel que le Programme d'Accès Hors-Réseau pour l'installation d'une cinquantaine de systèmes de pompage solaire.</li> <li>● Amélioration de l'accès aux soins de santé par la réduction des coûts d'électricité dans les services publics.</li> <li>● Amélioration des conditions d'accès aux soins médicaux de base en équipant 30 centres de santé, de systèmes solaires autonomes grâce au projet DEFISSOL et au projet Post-COVID.</li> </ul>

Source : Auteurs.

Note : Les informations exhaustives sont mentionnées dans le [tableau 17](#) et dans l'[Annexe A.1](#).

### 4.3.3 Impacts indirects des initiatives en matière d'énergies renouvelables

Les initiatives du Gouvernement et les projets de promotion des EnR ont eu des effets indirects multidimensionnels. Il s'agit des effets sur :

- *L'accès à un environnement entrepreneurial et aux investissements* : Ces actions des projets et initiatives du Gouvernement préparent le terrain pour des investissements futurs plus importants dans les EnR. Les projets ont attiré de nouveaux investisseurs internationaux et permis le développement d'une expertise locale en gestion de centrales renouvelables.
- *L'amélioration des éclairages, de la sécurité et de la réduction des risques climatiques* par la réduction de 25 pour cent des dépenses électriques pendant la saison des pluies et l'intégration systématique des considérations climatiques dans la planification énergétique nationale (Annexe A.1). Il faut aussi noter la chute de l'utilisation des lampes à pétrole de 60 pour cent dans les zones couvertes et la réduction de l'insécurité nocturne. Ces progrès ont favorisé la redynamisation des activités économiques nocturnes dans les marchés et ateliers artisanaux.
- *L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et la réduction de l'incidence des maladies hydriques* grâce à l'installation des systèmes de pompage d'eau et d'un meilleur éclairage dans les écoles.
- *La promotion du genre, de l'équité et de l'inclusion sociale* par l'autonomisation économique des femmes rurales, l'avancée notable des perceptions sociales sur les rôles liés au genre, et l'accès à l'énergie dans les ménages des femmes.

Ces initiatives démontrent que les projets d'EnR au Bénin génèrent à la fois des bénéfices immédiats, tels que des économies d'énergies et un meilleur accès à l'électricité, et des impacts à long terme, notamment en matière de développement économique local et de protection de l'environnement. Entre 2018 et 2022 ces initiatives ont permis d'augmenter la part des EnR, en particulier les énergies solaires, dans le mix électrique national de 1,79 pour cent à 3,27 pour cent (Figure 18), et de créer un écosystème complet d'entreprises locales spécialisées dans les EnR. Enfin, grâce aux EnR, les communautés sont devenues plus résilientes face aux changements climatiques, et les inégalités territoriales d'accès à l'énergie se sont réduites de manière significative.

### 4.3.4 Retombées économiques et sociales des avancées dans le secteur des énergies renouvelables

Il est largement documenté dans la littérature que la consommation d'EnR génère d'importants effets économiques et sociaux. En effet, de nombreux travaux ont montré que l'amélioration de l'accès aux EnR exerce des effets substantiels sur le revenu par habitant et rend la croissance économique plus inclusive en Afrique subsaharienne. Par exemple, Kouton (2021) suggère que l'augmentation de la part des EnR favorise significativement la croissance du revenu, particulièrement dans les pays sous-développés, mettant ainsi en évidence le rôle central de la transition énergétique dans la lutte contre la pauvreté. Dans la même veine, Konyeaso et al. (2023) établissent que la production d'EnR stimule durablement la croissance économique. Des résultats semblables ont été obtenus par Jinapor et al. (2025) et Piyinchu (2025).

Outre ses effets sur la croissance, la consommation d'EnR constitue un vecteur de création d'emplois et d'amélioration de l'équité sociale. Le développement de la filière renouvelable génère de nombreux « emplois verts », directement liés à la production, à l'installation et à la maintenance des infrastructures (IRENA et ILO, 2024). Les estimations prospectives indiquent la création de 1,5 à 3,3 millions de nouveaux emplois en Afrique d'ici 2030, avec une forte concentration dans le solaire photovoltaïque, mais aussi d'importantes retombées dans l'hydroélectricité, l'éolien, le stockage par batterie et la géothermie (FSD Africa et al., 2024). Cette dynamique de l'emploi s'accompagne toutefois d'une prédominance de postes peu qualifiés, ce qui met en évidence la nécessité de politiques de formation et de reconversion pour maximiser les bénéfices de la transition énergétique. Dans cette perspective, Mazorodze (2025) suggère que l'expansion des EnR stimule globalement l'emploi, avec des effets particulièrement marqués dans l'agriculture, bien que les secteurs de l'industrie et des services en subissent des ajustements.

Enfin, sur le plan social, Kunawotor (2025) démontre que l'essor des EnR contribue à la réduction des inégalités de revenu, confirmant ainsi que la transition énergétique ne constitue pas seulement un levier de croissance, mais également un instrument d'inclusion et de justice sociale.

Les résultats des estimations présentés dans l'[encadré 6](#) suggèrent que la consommation d'EnR exerce un effet positif et significatif sur l'emploi en Afrique subsaharienne. En effet, une augmentation d'un pour cent de la consommation d'EnR entraîne une croissance de l'emploi de 0,1 pour cent, toutes choses égales par ailleurs. Pour le Bénin, où la consommation d'EnR a progressé de 45,4 pour cent à 58,1 pour cent entre 2016 et 2023 ([Figure 24](#)), cette dynamique correspond à un accroissement relatif de l'emploi d'environ 2,8 pour cent. Ce constat met en évidence le potentiel des EnR à générer des « emplois

verts » tout au long de la chaîne de valeur – de la production à l'installation, en passant par la maintenance et la gestion des infrastructures – et à contribuer ainsi à l'insertion professionnelle, particulièrement parmi les jeunes et les populations rurales. Cette capacité du secteur énergétique à dépasser sa fonction traditionnelle de simple facteur de production pour devenir un moteur de transformation socio-économique illustre l'importance stratégique de la transition énergétique pour stimuler une croissance inclusive et durable.

### Encadré 5. La Facilité d'Énergie Propre Hors Réseau au Bénin, un exemple de programme à retombées multiples

L'OCEF visait à accroître l'accès à l'électricité à travers la suppression des coûts initiaux et des obstacles à l'investissement dans le secteur de l'électricité hors réseau. Ce projet a ciblé quatre domaines: i) l'énergie électrique pour les infrastructures publiques essentielles, ii) les mini-réseaux assurant la production et la distribution d'électricité à des fins domestiques, commerciales, agricoles et industrielles, iii) la production, le stockage et l'utilisation productive par les ménages, notamment les dispositifs d'exploitation des sources d'énergie renouvelables pour les familles individuelles et iv) les mesures d'efficacité énergétique pour les bâtiments, les équipements et les installations.

L'OCEF a soutenu 17 projets en subventionnant 38 pour cent de leurs coûts. Ces efforts ont permis d'améliorer l'accès à l'électricité de nombreux ménages dans des zones non couvertes par le réseau conventionnel de la SBEE. Parmi les principaux acquis du projet on peut citer :

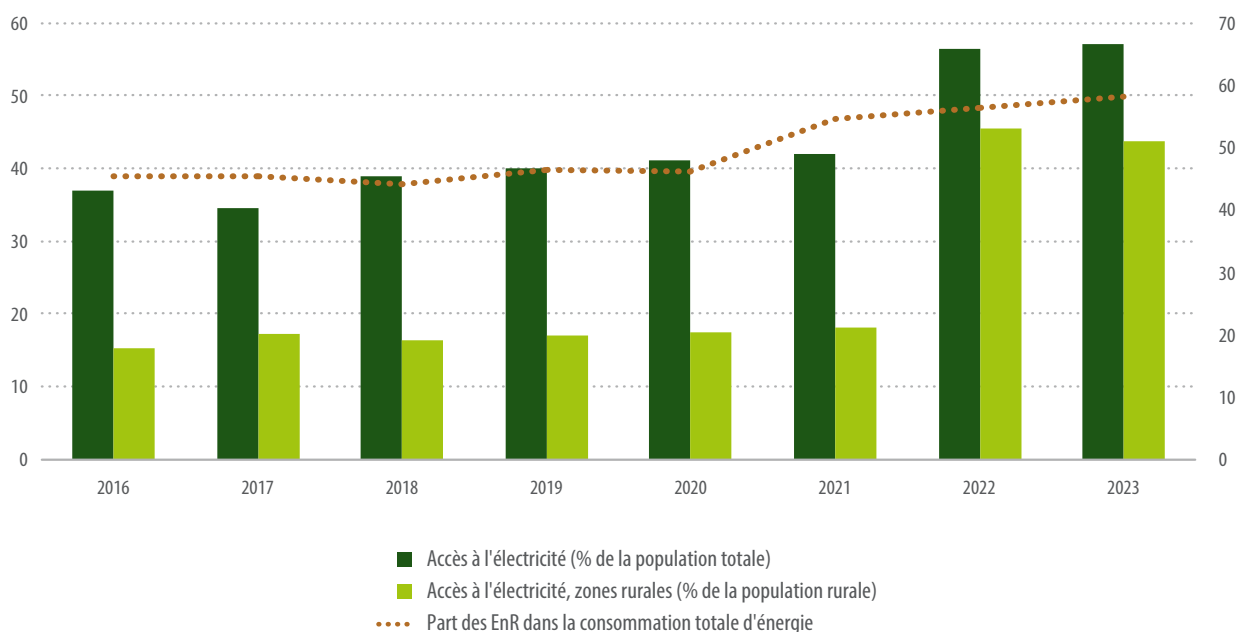
- La vente de plus de 42.113 kits solaires, comprenant des systèmes d'éclairage portables et des systèmes solaires domestiques, d'une puissance installée de 1,52 Mégawatt-crête (MwC), à travers un réseau de distribution aux bénéficiaires finaux, clients ou abonnés des promoteurs de l'OCEF. Cette vente a réduit la dépendance des ménages vis-à-vis des sources d'énergie plus coûteuses telles que les générateurs diesel, le kérosène et les piles électriques.
- L'amélioration de la qualité de vie et la création de nouvelles sources de revenus pour les populations les plus vulnérables, à travers la mise en service de huit mini-réseaux solaires d'une puissance installée de 334,4 kWc, ainsi qu'à la planification de plus d'une cinquantaine sur l'ensemble du territoire béninois (d'une puissance totale envisagée de 2,08 MwC).
- Le renforcement de 84 petites et moyennes entreprises (PME) grâce à la distribution des kits solaires et la réalisation des mini-réseaux.
- L'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'eau à vocation agricole, ainsi que la création de nouvelles sources de revenu par la réalisation de 77 pompes solaires (44 pompes d'usage communautaire et 33 pompes sur les fermes privées).
- L'installation de 15 lampadaires solaires dans cinq localités de Kalalé pour améliorer l'éclairage public, notamment celui des centres de santé ruraux qui avaient bénéficié de l'installation de cinq réfrigérateurs solaires respectant les normes de l'OMS pour stocker les vaccins.
- La mise en service d'au moins dix mini réseaux supplémentaires.
- Le renforcement des capacités à travers la formation et l'assistance technique.

Source : MCA-Bénin Régional, 2023.

En matière de redistribution des revenus, la consommation d'EnR apparaît également bénéfique, avec un coefficient de  $-0,01$  indiquant qu'une hausse d'un pour cent de la consommation réduit les inégalités de revenus de  $0,01$  pour cent. Par exemple, au Bénin, la progression observée entre 2016 et 2023 en matière d'accès aux EnR pourrait induire une diminution des

inégalités de revenus de l'ordre de  $0,28$  pour cent. Ces résultats suggèrent que l'expansion des EnR contribue à une répartition plus équitable des opportunités économiques, notamment en favorisant l'accès des populations vulnérables à l'électricité et aux nouvelles activités productives qu'elle permet.

**Figure 24. Accès à l'électricité et part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie au Bénin (%)<sup>109</sup>**



Source : DRES/DGE, à partir des données WDI de la Banque mondiale (2025).

### Encadré 6. Effet de la consommation d'énergies renouvelables sur l'emploi et les inégalités de revenu au Bénin

L'évaluation de l'effet de la consommation d'EnR sur l'emploi et les inégalités de revenu au Bénin s'appuie sur une analyse économétrique couvrant 43 pays d'Afrique subsaharienne entre 2002 et 2022, et repose sur un modèle à effets aléatoires. Outre la variable d'intérêt qu'est la consommation d'EnR, nous mobilisons des variables de contrôle telles que le taux d'inflation (Indice des prix à la consommation), l'aide publique au développement (ratio de l'APD au PIB), l'investissement (formation brute de capital fixe rapportée au PIB) et le taux d'alphabétisation (pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus). Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau 19.

**Tableau 19. Résultats d'estimation de la relation entre la consommation d'énergies renouvelables, l'emploi et les inégalités de revenu en Afrique subsaharienne**

Variables	Emploi	Inégalités de revenu
Consommation d'EnR	0,100*** (0,014)	-0,010*** (0,009)
Taux d'inflation	0,004** (0,002)	-0,002 (0,002)
Aide publique au développement	0,081 (0,07)	-0,21*** (0,05)
Investissement	-0,001 (0,001)	-0,002*** (0,001)
Taux d'alphabétisation	-0,04*** (0,10)	-0,010 (0,007)
Constante	3,83*** (0,166)	-0,057** (0,110)
R <sup>2</sup>	0,44	0,44
Nombre d'observations	857	857
Nombre de pays	43	43

Source : Calcul des auteurs, à partir des données World Development Indicators (WDI) de la Banque mondiale (2025).

Note : \*, \*\* et \*\*\* indiquent des coefficients significatifs respectivement au seuil d'erreur de 10 %, 5 % et 1 %.

## 4.4 Opportunités et perspectives pour les énergies renouvelables au Bénin

### 4.4.1 Opportunités économiques et environnementales

La volonté du Gouvernement du Bénin d'assurer l'autosuffisance et la souveraineté énergétique constitue une opportunité pour le développement des EnR. Cette orientation se traduit par la multiplication de projets de production et de consommation d'électricité issue des EnR, ainsi que par des réformes visant à réduire la dépendance du pays aux énergies conventionnelles. En effet, la dépendance du pays aux énergies fossiles, généralement polluantes et coûteuses, peut exposer le Bénin aux chocs exogènes d'ordre commercial, politique et économique qui pourraient impacter l'accès à ces énergies. Ainsi, l'adoption de lois, décrets et arrêtés, conjuguée à la création d'agences et d'entreprises publiques telles que l'ABERME, l'ARE, et la SBPE illustre l'engagement du Gouvernement à faire des EnR une source énergétique prioritaire.

Par ailleurs, l'émission d'*Eurobonds* ODD, l'appui de partenaires techniques et financiers tels que le MCC, la BOAD<sup>10</sup> et la Banque Mondiale, ainsi que les initiatives d'autonomie énergétique portées par le secteur privé et les ménages constituent autant de leviers favorables à l'émergence des EnR au Bénin. L'adoption de l'Agenda 2030 des ODD, de l'Accord de Paris, et de la stratégie SE4ALL renforce également cette dynamique.

La promotion de l'entrepreneuriat, notamment en faveur des jeunes et des femmes, constitue une opportunité supplémentaire pour le développement des EnR. En effet, le sous-secteur des EnR peut non seulement stimuler la formation et l'innovation, mais aussi répondre aux défis de sous-emploi, de précarité de l'emploi et de chômage, tout en dynamisant l'économie locale.

Aussi, l'amenuisement des espaces agricoles dû à l'agriculture extensive et de la croissance démographique contraint les populations à chercher d'autres alternatives pour la production d'énergie. En effet, l'extension des espaces agricoles réduit la disponibilité des forêts et, par conséquent, celle du bois-énergie, charbon de bois et de la biomasse. De plus, la mise en œuvre des politiques de lutte contre la déforestation et de promotion de la séquestration du carbone réduit les exploitations forestières et l'utilisation des charbons de bois et de la biomasse qui produisent des GES. De ce fait, les EnR

constituent de nouvelles perspectives pour remplacer les autres sources d'énergie.

Enfin, la lutte contre le changement climatique constitue une opportunité pour le développement des EnR. En effet, les EnR émettent très peu de GES, réduisent l'exploitation des forêts et en conséquence augmentent la séquestration de CO<sub>2</sub>, faisant des EnR un pilier des efforts de lutte contre le changement climatique.

### 4.4.2 Leçons apprises et perspectives

Le Bénin présente des potentialités énormes et stratégiques pour une transition vers les EnR qui constituent des atouts stratégiques pour l'électricité. Au regard du contexte, des initiatives et des opportunités soulignées dans cette étude de cas, les perspectives pour le sous-secteur des EnR concernent : i) la mobilisation des appuis techniques, matériels et financiers, ii) le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire, et iii) le renforcement du capital humain, de la recherche et de l'innovation.

#### Appuis techniques, matériels et financiers

Le développement du sous-secteur des EnR nécessite une meilleure coordination entre les différents acteurs du secteur, ainsi que des appuis techniques, matériels et financiers de la part de l'État et des PTF. L'État doit mobiliser les ressources domestiques et extérieures pour l'extension du réseau électrique basé sur les EnR. À cet effet, une stratégie peut être élaborée de commun accord avec les partenaires techniques et financiers pour définir les rôles et responsabilités de chaque PTF en matière de promotion des EnR au Bénin.

Aussi, l'appui de l'État pourrait consister à mettre en place un mécanisme innovant d'accompagnement des populations dans l'acquisition, l'installation et l'entretien des équipements des EnR. Par exemple, une stratégie de cofinancement avec les populations paraît pertinente pour stimuler l'adoption des EnR, notamment pour l'acquisition d'équipements électroménagers et de l'éclairage domestique.

#### Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire

La mise en œuvre de mesures incitatives à travers des textes de lois et de décrets, a permis de créer un environnement favorable qui stimule les investisseurs privés et les ménages à s'orienter vers la promotion, la fourniture et l'utilisation des EnR. Toutefois, les EnR et les avantages offerts par le cadre institutionnel et

réglementaire restent encore peu connus. Ainsi, il serait pertinent de sensibiliser les populations et le secteur privé sur l'environnement institutionnel et politique des EnR, l'accompagnement des investisseurs, des opérateurs économiques et des spécialistes d'installation et d'entretien des équipements nécessite une réflexion collective avec l'État. A ce titre, la mise en place d'un cadre de concertation permettrait de définir les stratégies à mener pour développer le sous-secteur des EnR.

Enfin, la révision des conditions d'importation des équipements des EnR en définissant les conditions d'application de l'exonération de sept pour cent aux équipements importés en pièce détachées (MCA-Bénin Régional, 2023) et de la TVA sur les tarifs appliqués aux populations rurales pourrait également permettre de mieux inciter les acteurs de la filière à s'engager dans son développement. En effet, les équipements d'EnR demeurent très onéreux et inaccessibles du point de vue économique pour de nombreux usagers.

### **Renforcement du capital humain et promotion de la recherche et de l'innovation**

Sur le plan du capital humain, les renforcements de capacités ont permis la création d'emplois et l'éclosion

des compétences au niveau local et national pour accompagner les populations dans l'utilisation des EnR. Toutefois, des investissements supplémentaires en infrastructures et compétences sont indispensables pour l'émergence du sous-secteur. Les ressources humaines disponibles localement doivent être renforcées pour l'installation et l'entretien des équipements des EnR.

Le développement du sous-secteur des EnR nécessite des études approfondies et la professionnalisation des métiers. Ainsi, des filières dédiées aux EnR doivent être développées au sein des lycées et des universités, et des efforts de sensibilisation et de promotion des EnR restent à faire pour inciter les élèves et étudiants à aller vers les métiers liés aux EnR. L'État devra par ailleurs encourager la création des filières d'enseignement sur les EnR.

La recherche doit être encouragée et financée afin de mieux comprendre l'environnement global des EnR au Bénin et de développer des solutions locales susceptibles de faciliter l'utilisation et la production des EnR. La fabrication des équipements au niveau local permettra de réduire leurs coûts encore onéreux et de les rendre plus accessibles aux populations, y compris les couches les plus vulnérables.

## Références

- Banque Africaine de Développement. (2025). Rapport Pays 2025 : Tirer le meilleur parti du capital du Bénin pour favoriser son développement, 12p.
- Comité de l'énergie durable de la Commission économique pour l'Europe du Conseil Economique et Social des Nations Unies. (2016). Spécifications pour l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 aux sources d'énergie renouvelables. Document établi par l'Équipe spéciale chargée de l'application de la CCNU-2009 aux ressources énergétiques renouvelables, 25p.
- FSD Africa, Shortlist and Boston Consulting Group (2024), Forecasting Green Jobs in Africa, July, <https://fsdafrica.org/publication/forecasting-green-jobs-in-africa/>
- INStad. (2023). Grands traits Commerce Extérieur du Bénin en 2023, République du Bénin, 44p.
- IRENA & ILO. (2024). Renewable energy and jobs: Annual review 2024, International Renewable Energy Agency, Abu Dhabi, and International Labour Organization, Geneva.
- Jinapor, J. A., Abor, J. Y., & Graham, M. (2025). Energy consumption and inclusive growth in Sub-Saharan Africa: Does foreign direct investment make a difference?. *Energy Policy*, 198, 114500. <https://doi.org/10.1016/j.enpol.2025.114500>
- Konyeaso, A. W., Eregba, P. B., & Vo, X. V. (2023). Unbundling the dynamic impact of renewable energy and financial development on real per capita growth in African countries. *Environmental Science and Pollution Research*, 30(1), 899-916. <https://doi.org/10.1007/s11356-022-22109-6>
- Kouton, J. (2021). The impact of renewable energy consumption on inclusive growth: panel data analysis in 44 African countries. *Economic Change and Restructuring*, 54(1), 145-170.
- Kunawotor, M. E. (2025). Renewable energy consumption, government policy and income inequality dynamics: Empirical evidence from Africa. *Energy Reports*, 14, 1424-1433. <https://doi.org/10.1016/j.egy.2025.07.016>
- LowCarbonPower. (2025). *Mix électrique du Bénin 2023* [Données]. Consulté le 6 novembre 2025 à l'adresse : <https://lowcarbonpower.org/fr/region/B%C3%A9nin>
- Mazorodze, B. T. (2025). The employment effects of renewable energy consumption in Sub-Saharan Africa. *International Journal of Energy Economics and Policy*, 15(3), 498.
- MCA-Bénin Régional. (2023). *Projet Accès à l'Électricité Hors Réseau du MCA Bénin II : Capitalisation de l'expérimentation du cadre réglementaire de l'électrification hors réseau* [Rapport, 29 p.]. <https://www.niras.com/media/xz1p4pwz/brochure-capitalisation-océf.pdf>
- MEF. (2024a). Émission Obligatoire ODD du Bénin : Rapport d'allocation et d'impact 2024. <https://odd.finances.bj/rapports/>
- MEF. (2024b). Rapport d'évaluation des dépenses fiscales, République du Bénin, 227p.
- MEF. (2024c). Rapports d'impact Eurobonds & SDG Loan, 2024. <https://odd.finances.bj/rapports/>
- Ministère d'État chargé du Plan et du Développement. (2018). Plan National de Développement 2018-2025, République du Bénin, 300p.
- Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines. (2023). Les chiffres clés du secteur de l'Énergie : Données statistiques et indicateurs de performance de 2018 à 2022, Direction de la Planification énergétique, de l'Électrification rurale et de la Réglementation, République du Bénin, 29p.
- Ministère de l'Énergie. (2021). Chiffres clés 2021 : Bilans énergétiques et indicateurs 2016 à 2020. Direction Générale des Ressources Énergétiques, République du Bénin, 27p.
- Osabohien, R., Zogbassé, S., Jaaffar, A. H., Idowu, O. O., & Al-Faryan, M. A. S. (2025). Renewable energy, carbon footprints, natural resources depletion and economic growth in Africa. *International Journal of Energy Sector Management*, 19(3), 667-690.
- Piyinchi, J. C. (2025). Assessing the Climate-Economy Nexus: The Impact of Renewable Energy Consumption and Government Expenditure on GDP per Capita in Cameroon. *Journal of Climate Policy*, 4(1), 53-71. <https://doi.org/10.47941/jcp.2807>
- Réseau Climat & Développement. (2014). Lutter contre La pauvreté et Les changements climatiques Le rôle clé des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique en Afrique, 36p.
- Sinsin L., M. (2017). Economie de l'énergie et accès à l'électricité : Trois essais sur le Bénin. Thèse de Doctorat de l'Université de recherche Paris Sciences et Lettres PSL Research University, 158p.

## Notes Partie 4

- 88 Le contenu de ce chapitre relève de la seule responsabilité des auteurs et ne reflète pas nécessairement les points de vue du SDSN, du SDSN Bénin ou du Gouvernement du Bénin.
- 89 Enseignant-chercheur, Laboratoire Société-Environnement (LaSEn), Département d'Economie et Sociologie Rurales, Faculté d'Agronomie, Université de Parakou.
- 90 Maître de conférences, Directrice du Partenariat et de la Promotion de la Recherche Scientifique et de l'Innovation à la Direction Générale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (DPPRSI-DGRSI), Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management (ENEAM), Université d'Abomey-Calavi.
- 91 Créée en décembre 2020, est a pour rôle de : garantir un mix énergétique optimal national ; assurer la production d'énergie électrique ; garantir l'approvisionnement électrique à travers la production nationale et les importations d'électricité.
- 92 A titre illustratif, les textes de lois et décrets les plus récents en matière d'EnR sont la Loi portant code de l'électricité en République du Bénin (N°2020 - 05 du 1er avril 2020), le décret fixant les conditions et les modalités de vente de l'énergie électrique par un producteur indépendant ou par un auto-producteur (N°2024- 1395 du 11 décembre 2024), l'Arrêté interministériel portant procédure d'importation des lampes, climatiseurs individuels et réfrigérateurs en République du Bénin (N°013/MPD/MEF/ME/DC/SGM/DGRE/ABERME/SA/010SGG20 du 15 Octobre 2020).
- 93 Par exemple, au titre de l'Article 6 de l'Accord de Paris et de l'adhésion du Bénin à la Charte internationale de l'Energie, adoptée à La Haye (Pays-Bas), le 20 mai 2015, un accord bilatéral a été signé entre la République du Bénin et le Royaume de Norvège, pour le développement du commerce de l'énergie, la coopération dans le domaine de l'énergie, l'efficacité énergétique et la protection de l'environnement.
- 94 Politique Nationale de Développement des Energies Renouvelables.
- 95 Politique nationale de maîtrise d'énergie (PONAME) 2020– 2030.
- 96 Stratégie de raccordement au réseau électrique au Bénin 2022–2026.
- 97 Loi des finances 2020
- 98 Par décret N°2024- 1395 du 11 Décembre 2024 fixant les conditions et les modalités de vente de l'énergie électrique par un producteur indépendant ou par un auto-producteur.
- 99 En Français : contrat d'achat d'électricité.
- 100 Entreprise basée au Bénin, spécialisée dans les EnR. En français : Systèmes et solutions africains d'énergie renouvelable.
- 101 Union économique et monétaire ouest-africaine.
- 102 FORSUN et Toyota Tsusho Corporation (TTC) sont des projets de centrales solaire PV destinés à accroître la capacité de production du site d'Illouloufin.
- 103 Acronyme de la facilité, en anglais : Off-grid Clean Energy Facility.
- 104 Ce projet a bénéficié d'un co-financement du PNUD.
- 105 Société béninoise d'énergie électrique.
- 106 Le taux d'électrification traduit la proportion de ménages ayant accès à l'électricité par raccordement direct, grâce au réseau, mini réseau ou à une politique de l'État. Par contre, le taux d'accès à l'électricité représente la proportion de ménages ayant accès à l'électricité par raccordement direct ou indirect (lignes sous-traitées) ainsi que par leurs propres moyens de production (solaire, groupes électrogènes) (Ministère de l'Energie, 2021).
- 107 Projet de développement de la production d'énergie solaire et de modernisation du système d'information de l'opérateur électrique ;
- 108 Programme de développement des EnR et de l'efficacité énergétique.
- 109 En l'absence de données officielles pour 2022 et 2023, la part des EnR dans la consommation finale d'énergie a été estimée par extrapolation linéaire, en se basant sur la progression moyenne annuelle observée entre 2016 et 2021 (1,82 point de pourcentage par an). Cette méthode donne des valeurs estimées de 56,3 pour cent en 2022 et 58,1 pour cent en 2023, ce qui confirme la tendance positive à la transition énergétique au Bénin.
- 110 La Banque ouest-africaine de développement.

# 5

## **Perspectives d'actions pour l'atteinte des ODD et la réalisation de la transition verte au Bénin**

# PARTIE 5.

## Perspectives d'actions pour l'atteinte des ODD et la réalisation de la transition verte au Bénin

### 5.1 Atteindre les ODD

L'analyse approfondie des indices et tableaux de bord offre un diagnostic détaillé de la performance du pays par rapport à la sous-région ouest-africaine et des tendances observées sur la période 2015-2024. L'évaluation montre que le Bénin a enregistré de remarquables avancées sur plusieurs ODD, tels que la réduction de la pauvreté (ODD 1), l'égalité entre les sexes (ODD 5), la réduction des inégalités socio-économiques (ODD 10), ainsi que l'accès à l'électricité (ODD 7) et le développement industriel et numérique (ODD 9). Ces résultats traduisent l'efficacité relative de certains programmes et politiques, tels que le Programme ARCH, le Programme GBESSEKE<sup>111</sup>, les initiatives d'autonomisation des femmes et les investissements dans les infrastructures énergétiques et numériques. Toutefois, la performance demeure limitée ou stagnante sur d'autres objectifs essentiels, notamment la santé (ODD 3), l'éducation (ODD 4), l'accès à l'eau et à

l'assainissement (ODD 6), la durabilité environnementale terrestre et aquatique (ODD 14 et 15), ainsi que la consolidation des partenariats et de la gouvernance (ODD 16 et 17).

La matrice présentée à travers le [tableau 20](#) traduit cette analyse en perspectives d'actions ciblées et différenciées, visant à renforcer les programmes existants, à déployer de nouvelles interventions innovantes et inclusives, et à promouvoir une planification intégrée et cohérente des politiques publiques. Cette approche qui relie directement les résultats obtenus à des actions concrètes et mesurables, fournit ainsi un outil stratégique et opérationnel pour guider les décideurs, les partenaires du développement et les acteurs nationaux dans la réalisation accélérée de l'Agenda 2030 au Bénin, tout en consolidant les acquis et en corrigeant les insuffisances identifiées.

**Tableau 20. Matrice des perspectives d'actions pour l'accélération des progrès vers l'atteinte des ODD**






ODD concerné	Résultats	Perspectives d'actions
 <b>ODD 1 : Pas de pauvreté</b>	Progression élevée du score de l'ODD 1 (+46,2 points) par rapport à la région (+5,2) entre 2015 et 2024. Réduction marquée de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté : -32,7 p.p pour <2,15 \$/jour et -32,0 p.p pour <3,65 \$/jour entre 2015 et 2024.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les programmes de protection sociale et d'assurance comme ARCH, GBESSEKE.</li> <li>Développer des instruments financiers inclusifs pour consolider les gains.</li> </ul>
 <b>ODD 2 : Faim « zéro »</b>	Progrès modérés : consommation d'engrais passée de 0,1 kg/ha en 2015 à 36,8 kg/ha en 2022. Performance stagnante pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intensifier les programmes agricoles durables.</li> <li>Améliorer l'accès aux intrants et aux technologies.</li> <li>Renforcer les chaînes de valeur alimentaires locales.</li> </ul>
 <b>ODD 3 : Bonne santé et bien-être</b>	Retard par rapport à la sous-région : réduction limitée de la mortalité maternelle (-14,5 pour cent contre -18,5 pour cent en Afrique de l'Ouest). Taux de couverture de la chimiothérapie préventive pour les maladies tropicales négligées faible au Bénin (20,6 pour cent en 2023), comparativement à la sous-région (60,0 pour cent)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les infrastructures sanitaires, augmenter la couverture des programmes de prévention.</li> <li>Améliorer la formation et la rétention du personnel de santé, et déployer des campagnes de sensibilisation ciblées.</li> </ul>

Tableau 20 (suite). Matrice des perspectives d'actions pour l'accélération des progrès vers l'atteinte des ODD

ODD concerné	Résultats	Perspectives d'actions
 <b>ODD 4 : Éducation de qualité</b>	Tendance négative : taux net d'inscription primaire en baisse (de 96,9 pour cent à 90,4 pour cent sur la période 2016–2022), taux d'achèvement au premier cycle secondaire en recul de 34,0 pour cent entre 2015 et 2022.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire de nouvelles salles de classe, recruter et former davantage d'enseignants qualifiés.</li> <li>• Renforcer l'enseignement technique et professionnel.</li> <li>• Poursuivre le déploiement des plateformes d'apprentissage numérique à l'instar d'EducMaster pour le suivi de la vie scolaire.</li> </ul>
 <b>ODD 5 : Égalité entre les sexes</b>	Forte avancée : part des femmes au parlement passée de 8,4 pour cent en 2015 à 26,6 pour cent en 2024, utilisation moderne de la planification familiale +44,1 pour cent entre 2015 et 2024.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre les initiatives d'autonomisation économique des femmes.</li> <li>• Renforcer la promotion de l'égalité dans l'éducation, l'emploi et les instances de décisions politiques.</li> </ul>
 <b>ODD 6 : Eau propre et assainissement</b>	Progrès faibles : accès à l'eau potable +2,4 pour cent entre 2015 et 2022 (contre +12,0 pour cent en Afrique de l'Ouest). Réduction de consommation d'eau rare dans les importations.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intensifier l'investissement dans les infrastructures d'eau et d'assainissement, à travers le PANGIRE et les projets en cours de réalisation par l'ANAEP-MR, et promouvoir l'éducation à la gestion durable de l'eau.</li> <li>• Améliorer l'accessibilité en proposant une tarification qui tient compte de la capacité des populations rurales.</li> </ul>
 <b>ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable</b>	Progrès important : accès à l'électricité +9,7 pour cent en moyenne par an, amélioration de l'accessibilité financière +6,6 pour cent en moyenne par an. Progression du score (+14,6) supérieur à la moyenne régionale (+10,5) entre 2015 et 2024.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer davantage les EnR.</li> <li>• Améliorer la couverture rurale.</li> <li>• Subventionner l'accès aux services et équipements énergétiques.</li> </ul>
 <b>ODD 8 : Travail décent et croissance économique</b>	En bonne voie de réalisation. Croissance du PIB/habitant sur 5 ans passée de 1,6 pour cent à 3,4 pour cent sur la période 2015–2023. Comptes bancaires détenus par adultes 48,6 pour cent en 2021 (16,6 pour cent en 2014).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser davantage l'inclusion financière et l'entrepreneuriat à travers le renforcement du climat des affaires.</li> <li>• Stimuler l'emploi formel en intensifiant le développement industriel durable en cours à travers la zone économique spéciale de Glo-Djigbé (GDIZ).</li> </ul>
 <b>ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure</b>	Progrès importants sur la période 2015–2023 : utilisateurs Internet +14,0 pour cent en moyenne par an, abonnements haut débit mobile +36,9 pour cent en moyenne par an, demandes de brevets +18,9 pour cent en moyenne par an.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'investissement dans les infrastructures numériques.</li> <li>• Soutenir davantage les startups et industries à forte valeur ajoutée.</li> </ul>
 <b>ODD 10 : Réduction des inégalités</b>	Progrès significatif du score (+53,1) par rapport à la région (+5,7) entre 2015 et 2024. Réduction du coefficient de Gini et du ratio de Palma : respectivement de 27,7 pour cent et 52,1 pour cent entre 2015 et 2021.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les programmes de redistribution en améliorant l'accès aux services sociaux.</li> <li>• Promouvoir la fiscalité progressive pour soutenir durablement les groupes vulnérables.</li> </ul>
 <b>ODD 11 : Villes et communautés durables</b>	Stagnation : part de la population vivant dans les bidonvilles (-1,0 pour cent en moyenne par an entre 2015 et 2022) ; accès à l'eau raccordée en baisse (1,7 pour cent en moyenne par an entre 2015 et 2022).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le développement des programmes de logement social.</li> <li>• Renforcer l'urbanisme durable en améliorant l'accès aux services de base et la gestion des déchets.</li> </ul>
 <b>ODD 12 : Consommation et production responsables</b>	Progrès modérés ; tendance positive mais nécessitant de la vigilance.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'économie circulaire, renforcer la régulation environnementale, et encourager l'innovation durable dans les industries locales.</li> </ul>
 <b>ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques</b>	Tendances positives : Amélioration de 16,6 pour cent des émissions de CO <sub>2</sub> fossiles et ciment entre 2015 et 2023.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la transition énergétique, développer la résilience climatique des infrastructures et soutenir les politiques de réduction des émissions sectorielles.</li> </ul>
 <b>ODD 14 : Vie aquatique</b>	Très peu de progrès : Indice de santé des océans stagnant à 13,1/100 depuis 2015.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer : la régulation de la pêche, la protection des écosystèmes marins, la promotion de la pêche durable et la surveillance océanique.</li> </ul>
 <b>ODD 15 : Vie terrestre</b>	Importants défis : déforestation permanente passée de 0,19 pour cent en 2017 à 0,24 pour cent en 2023.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intensifier la reforestation, protéger les zones forestières et la biodiversité, et appliquer strictement les politiques de gestion durable des terres.</li> </ul>

Tableau 20 (suite). Matrice des perspectives d'actions pour l'accélération des progrès vers l'atteinte des ODD

ODD concerné	Résultats	Perspectives d'actions
 <b>ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces</b>	Légère baisse de 2,3 points entre 2015 et 2024 mais avantage de +13,7 points sur la moyenne régionale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Renforcer l'État de droit.</li> <li>● Poursuivre la modernisation de l'administration publique.</li> <li>● Consolider la gouvernance démocratique.</li> </ul>
 <b>ODD 17 : Partenariats pour les objectifs</b>	Stagnation, malgré des initiatives ponctuelles de coopération internationale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Renforcer les partenariats multi-acteurs.</li> <li>● Améliorer la collecte de données.</li> <li>● Accroître la mobilisation des financements pour accélérer la réalisation des ODD.</li> </ul>

Source : Auteurs.

## 5.2 Accélérer les transformations 3 et 4

L'atteinte des ODD au Bénin nécessite une approche intégrée et stratégique, fondée sur l'analyse fine des performances actuelles et des leviers d'action disponibles. Les « Six Transformations » constituent un cadre conceptuel robuste pour structurer et prioriser les interventions gouvernementales et sectorielles. Dans ce contexte, les transformations 3 et 4 – respectivement centrées sur la décarbonation de l'énergie et le développement industriel durable, et sur la promotion de systèmes alimentaires durables ainsi que la gestion intégrée des terres, des eaux et des océans – se révèlent essentielles pour assurer une trajectoire de développement résiliente, sobre en carbone et socialement inclusive. La performance actuelle du Bénin sur ces deux transformations met en évidence des progrès relatifs dans certains domaines, tels que l'intégration partielle des EnR au réseau électrique et la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau, avec cependant des déficits persistants en matière d'efficacité énergétique, de protection des écosystèmes marins et d'eau douce, ainsi que dans la gouvernance et la planification stratégique des politiques de transition verte. Ces constats suggèrent que, malgré des initiatives prometteuses, des efforts plus systématiques et coordonnés sont requis pour transformer les avancées ponctuelles en impacts durables à l'échelle nationale.

L'analyse approfondie des indicateurs sectoriels et des politiques publiques existantes révèle que le Bénin dispose d'un capital institutionnel et technique sur lequel il est possible de s'appuyer pour accélérer ces transformations, mais que des ajustements ciblés s'imposent pour maximiser les synergies et limiter les compromis entre objectifs économiques, sociaux

et environnementaux. Sur la transformation 3, les émissions de GES restent largement alimentées par les combustibles fossiles, tandis que les mécanismes d'incitation aux EnR et à l'efficacité énergétique restent insuffisamment développés. La gouvernance du secteur des EnR, quoiqu'en amélioration, demeure en deçà des standards régionaux, ce qui ralentit la mise en œuvre de projets structurants et la mobilisation de financements privés et publics. Parallèlement, sur la transformation 4, si d'importantes avancées sont observées dans la mise en œuvre de la GIRE et les dépenses en R&D agricole, la protection effective des sites d'eau douce et marins demeure quasi inexistante, et la résilience des systèmes alimentaires face aux pressions environnementales et climatiques est limitée. Ces observations appellent à l'adoption de politiques intégrées et d'instruments économiques et réglementaires cohérents, afin de créer un environnement favorable à l'investissement, à l'innovation et à la durabilité des écosystèmes.

Dans ce contexte, la matrice des perspectives d'actions proposée à travers le [tableau 21](#) constitue un outil analytique et opérationnel central pour guider l'intervention stratégique du Gouvernement et des parties prenantes. L'objectif est double : d'une part, renforcer l'efficacité et la cohérence des politiques et programmes existants, et d'autre part, catalyser de nouvelles initiatives ambitieuses pour accélérer la transition vers une énergie propre, une industrie durable et des systèmes alimentaires résilients, tout en garantissant la préservation des ressources naturelles et la protection de la biodiversité. Cette matrice offre ainsi une vision stratégique intégrée, permettant de concilier impératifs économiques, sociaux et environnementaux, et d'inscrire le Bénin sur une trajectoire crédible et soutenable vers l'atteinte des ODD à l'horizon 2030.

**Tableau 21. Matrice des perspectives d'actions pour l'accélération des transformations 3 et 4**

Transformation	ODD concernés	Résultats	Perspectives d'actions
<b>Transformation 3 : Décarbonation de l'énergie et industrie durable</b>	ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable	Le Bénin affiche des émissions de CO <sub>2</sub> significatives issues de la combustion de combustibles fossiles pour la production d'électricité et une faible proportion de la population ayant accès à des combustibles et technologies de cuisson propres. Les subventions aux combustibles fossiles restent élevées (101,5 USD/habitant en 2022), supérieures à la moyenne sous-régionale. La gouvernance du secteur des EnR est faible (score 44,6/100), l'efficacité énergétique reste limitée (score 18,3/100), tandis que l'intégration des EnR au réseau électrique est relativement avancée (score 66,7/100).	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réorienter progressivement les subventions des combustibles fossiles vers les EnR et les technologies propres.</li> <li>● Actualiser la stratégie de développement à faible intensité de carbone avec une cible définie en faveur de la neutralité carbone à l'horizon 2050.</li> <li>● Renforcer la gouvernance du secteur des EnR en assurant transparence, suivi rigoureux et participation inclusive des parties prenantes.</li> <li>● Améliorer l'efficacité énergétique dans tous les secteurs, notamment industriel et résidentiel, à travers des normes, des incitations et des programmes d'investissement ciblés.</li> <li>● Accélérer l'intégration des EnR au réseau électrique et favoriser l'innovation dans le stockage et la distribution de l'énergie.</li> </ul>
	ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure ODD 15 : Vie terrestre		
<b>Transformation 4 : Alimentation durable, terres, eaux et océans</b>	ODD 2 : Faim « zéro »	Le Bénin se situe légèrement en dessous de la moyenne sous-régionale pour la protection des sites d'eau douce et marins, avec des sites terrestres protégés à 66,7 pour cent et aucune protection effective des sites marins et d'eau douce. Les systèmes alimentaires restent vulnérables aux pressions environnementales et climatiques. Les dépenses publiques en R&D agricole sont modestes (0,41 pour cent du PIB agricole en 2022), légèrement supérieures à la moyenne régionale (0,32 pour cent en 2022). La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) affiche un score de 68/100, relativement performant mais modérément ambitieux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Renforcer la protection et la restauration des sites marins, d'eau douce et terrestres, en se basant sur des standards internationaux et les zones Ramsar prioritaires (ex. Lac Nokoué, Lac Ahémé, chenal Aho).</li> <li>● Intensifier les pratiques agroécologiques et les systèmes alimentaires durables, favorisant la séquestration de carbone, la biodiversité et la résilience climatique.</li> <li>● Augmenter les investissements en R&amp;D agricole pour améliorer la productivité, la sécurité alimentaire et la durabilité des pratiques agricoles.</li> <li>● Poursuivre et étendre la mise en œuvre de la GIRE à travers le PANGIRE et d'autres programmes intégrés, afin d'optimiser l'usage de l'eau pour l'agriculture, les écosystèmes et les populations.</li> <li>● Développer des politiques cohérentes pour concilier les usages concurrents des terres, de l'eau et des océans, en s'appuyant sur la planification territoriale, les instruments de régulation et la participation des communautés locales.</li> </ul>
	ODD 6 : Eau propre et assainissement ODD 12 : Consommation et production responsables		

Source : Auteurs.

### 5.3 Renforcer la transition vers l'agroécologie et les énergies renouvelables

Le renforcement de la transition vers les EnR et le développement de l'agroécologie constituent d'importants leviers pour orienter le Bénin vers un modèle de croissance durable, résilient et inclusif. La présente section propose ainsi une série d'actions coordonnées visant à accélérer cette double transition, en inscrivant le Bénin dans la trajectoire de la durabilité.

#### 5.3.1 Renforcer la transition vers l'agroécologie

Le développement de l'agroécologie au Bénin s'impose aujourd'hui comme une voie stratégique et incontournable pour concilier impératifs de sécurité alimentaire, durabilité

environnementale et transformation structurelle du secteur agricole. Dans un contexte marqué par la dégradation accélérée des sols, la dépendance persistante aux intrants chimiques importés et la forte vulnérabilité face aux aléas climatiques, la transition agroécologique permet d'entrevoir une alternative fondée sur la résilience, la valorisation des ressources locales et la restauration des écosystèmes productifs. L'analyse diagnostique révèle toutefois que cette transition demeure embryonnaire, en raison d'obstacles multiples tenant à la fragmentation institutionnelle, à l'insuffisance des incitations économiques, à la faiblesse des dispositifs de financement et à l'absence de mécanismes de valorisation des produits issus des pratiques durables. Dans ce contexte, une matrice des perspectives d'actions est proposée à travers le [tableau 22](#) pour permettre d'opérationnaliser la transition

agroécologique à l'échelle nationale. Elle identifie, à partir des résultats empiriques et institutionnels existants, les leviers d'action prioritaires permettant de surmonter les contraintes structurelles, d'intensifier les pratiques de

gestion durable des terres, de stimuler l'investissement vert et de structurer des filières compétitives orientées vers les marchés locaux et internationaux. Elle vise à faire progresser le Bénin dans les ODD 2, 12 et 13.

**Tableau 22. Matrice des perspectives d'actions pour le développement de l'agroécologie au Bénin**

Résultats du diagnostic	Perspectives d'actions
<p><b>i. Forte dépendance de l'agriculture béninoise aux intrants chimiques :</b> notamment dans la filière coton, qui représente 64,7 pour cent des exportations agricoles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer l'intégration de l'agroécologie dans les politiques publiques à travers une révision du PSDSA et du PNIASAN, incluant des mesures incitatives (subventions sélectives, crédits d'impôt, assurances vertes).</li> <li>Développer un cadre de soutien budgétaire spécifique à la transition agroécologique, aligné sur la LOASAN (2022).</li> </ul>
<p><b>ii. Dégradation des sols et perte de fertilité :</b> près de 62 pour cent des terres agricoles sont moyennement ou sévèrement dégradées, limitant la productivité et la durabilité des exploitations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étendre la diffusion des techniques de Gestion Durable et Intégrée de la Fertilité des Sols (GDFT/GIFS) à travers des programmes structurants (ProSOL, PASDeR, PIRVaTEFoD).</li> <li>Promouvoir la valorisation des fertilisants organiques locaux et des engrais biologiques produits par les start-ups nationales.</li> </ul>
<p><b>iii. Faible adoption des pratiques agroécologiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accélérer la formation et la professionnalisation des producteurs via la création de pôles de formation agroécologique régionaux (Nord, Centre, Sud) et l'intégration de modules spécifiques dans les curricula de l'INRAB, du CeRPA<sup>112</sup> et des écoles agricoles.</li> <li>Développer un dispositif national de vulgarisation participative basé sur les champs-écoles paysans.</li> <li>Instituer un mécanisme de discrimination positive des produits agroécologiques sur le marché national, à travers la mise en place d'un label national "Produit agroécologique du Bénin" donnant droit à des avantages fiscaux, des quotas préférentiels dans les marchés publics et une visibilité commerciale accrue.</li> </ul>
<p><b>iv. Difficultés d'investissement et de financement :</b> les coûts de transition sont élevés et les gains de productivité différés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un mécanisme de financement vert pour l'agroécologie, incluant un Fonds national pour la transition agroécologique (FNFA), adossé à des financements climatiques internationaux tels que le Fonds vert pour le climat (FVC) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).</li> <li>Encourager les partenariats public-privé pour soutenir l'investissement initial des producteurs.</li> </ul>
<p><b>v. Insécurité foncière et incertitude sur les retours d'investissement :</b> les exploitants sans titre foncier hésitent à adopter des pratiques à long terme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la sécurisation foncière rurale en accélérant l'opérationnalisation des guichets fonciers communaux et en favorisant la contractualisation des baux agricoles à long terme intégrant des clauses de durabilité écologique.</li> </ul>
<p><b>vi. Difficultés de différenciation et de valorisation des produits agroécologiques :</b> absence de certification et de marchés structurés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un système national de certification et de labellisation participative pour les produits agroécologiques, avec appui technique de l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) et des organisations professionnelles agricoles.</li> <li>Promouvoir les circuits courts et les paniers bio (AMAP Bénin), ainsi que des foires régionales dédiées.</li> </ul>
<p><b>vii. Insuffisance de coordination institutionnelle et faible visibilité du secteur :</b> multiplicité d'acteurs sans cadre fédérateur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un Conseil national de la transition agroécologique (CNTA) pour assurer la coordination entre les ministères, les ONG, le secteur privé et les producteurs. Ce conseil piloterait la stratégie nationale et assurerait le suivi-évaluation des indicateurs agroécologiques.</li> </ul>
<p><b>viii. Opportunités croissantes sur les marchés bio et équitables :</b> 95 pour cent des consommateurs urbains sont prêts à payer entre 10 pour cent et 70 pour cent de plus pour des produits sans pesticides.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Structurer les chaînes de valeur agroécologiques autour des produits à fort potentiel d'exportation (soja bio, anacarde, karité, miel).</li> <li>Favoriser la certification internationale (Fairtrade, Bio Suisse, USDA Organic) et la traçabilité numérique pour accéder aux marchés de niche.</li> </ul>
<p><b>ix. Manque de suivi scientifique et technique des performances agroécologiques :</b> peu d'évaluations systématiques des effets économiques et environnementaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Instituer un observatoire national de l'agroécologie, chargé de collecter, analyser et diffuser des données sur les pratiques, rendements, impacts environnementaux et sociaux.</li> <li>Encourager la recherche appliquée sur la productivité, la biodiversité et le stockage de carbone.</li> </ul>
<p><b>x. Vulnérabilité climatique persistante malgré les pratiques locales :</b> les épisodes de sécheresse et les inondations compromettent les gains de productivité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir les pratiques d'adaptation climatique intégrées, notamment l'agroforesterie, les haies vives, les barrages collinaires, et l'irrigation goutte-à-goutte.</li> <li>Cibler un certain nombre d'exploitations familiales pour la mise en œuvre de pratiques résilientes d'ici 2030.</li> </ul>

Source : Auteurs.

### 5.3.2 Renforcer la transition vers les énergies renouvelables

La transition énergétique du Bénin se situe à un tournant décisif où la consolidation des acquis institutionnels et technologiques doit désormais s'accompagner d'un déploiement cohérent de politiques structurelles intégrées. Malgré les efforts consentis au cours de la dernière décennie, la dépendance énergétique extérieure demeure élevée, la part des EnR dans le mix national reste marginale (3,3 pour cent en 2022), et les initiatives privées sont encore freinées par des coûts d'accès élevés et un cadre incitatif peu opérationnel. Dans ce contexte, la

matrice d'actions proposée s'inscrit dans une perspective de transformation systémique du sous-secteur des EnR, fondée sur trois leviers complémentaires : la consolidation des appuis techniques, matériels et financiers ; le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire ; et la montée en compétence du capital humain, de la recherche et de l'innovation (Tableau 23). Elle vise à structurer les interventions publiques et privées autour de la souveraineté énergétique nationale, de la durabilité productive et de la résilience climatique, conformément aux ODD 7, 12 et 13.

**Tableau 23. Matrice d'actions pour le renforcement de la transition vers les énergies renouvelables au Bénin**

Résultats du diagnostic	Perspectives d'actions
<b>i. Dépendance énergétique persistante vis-à-vis de l'extérieur malgré les investissements réalisés.</b>	Renforcer la souveraineté énergétique par la création de mini-réseaux hybrides (solaire, biomasse, biogaz) destinés à l'autonomie des zones rurales et agricoles, soutenus par un programme national de cofinancement État-population-PTF.
<b>ii. Faible part des EnR dans la consommation globale.</b>	Intégrer un objectif contraignant d'EnR dans le mix électrique d'ici 2030, en articulant les politiques énergétiques avec les stratégies de développement agricole, industriel et climatique.
<b>iii. Coûts élevés des équipements et faibles incitations à l'investissement privé.</b>	Mettre en place un Fonds national pour la transition énergétique (FNTE) avec des subventions ciblées, des garanties de prêts et des microcrédits à taux préférentiels pour les ménages, petites et moyennes entreprises (PME) et coopératives agricoles.
<b>iv. Insuffisante sensibilisation et faible appropriation des technologies vertes.</b>	Déployer un programme national de vulgarisation énergétique et agroécologique, adossé aux organisations paysannes, aux centres de formation agricole et aux radios communautaires, pour diffuser les bonnes pratiques et promouvoir les métiers verts.
<b>v. Multiplicité d'acteurs et faible coordination institutionnelle.</b>	Instituer un Cadre interministériel de concertation regroupant les ministères de l'Énergie, de l'Agriculture, de l'Environnement et des Collectivités locales pour harmoniser les interventions et éviter les chevauchements institutionnels.
<b>vi. Potentiel solaire et biomasse considérable mais sous-exploité.</b>	Promouvoir la valorisation productive des déchets agricoles à travers des pôles ruraux d'innovation énergétique favorisant la production de biogaz, de biochar et de compost pour l'agriculture durable.
<b>vii. Faible intégration des considérations climatiques dans les projets énergétiques.</b>	Intégrer les critères de résilience climatique et les standards environnementaux dans la planification et l'évaluation des projets énergétiques et agricoles, en conformité avec les objectifs des ODD 7, 12 et 13.
<b>viii. Cadre fiscal et réglementaire encore peu opérationnel.</b>	Réviser le cadre incitatif en simplifiant les procédures d'importation et en promouvant une fiscalité verte favorable aux investisseurs.
<b>ix. Insuffisance du capital humain qualifié dans le sous-secteur.</b>	Développer des filières d'enseignement technique et universitaire dédiées aux EnR, encourager la certification des installateurs et techniciens locaux, et renforcer la coopération entre universités, centres de recherche et entreprises.
<b>x. Faible capacité nationale de recherche et d'innovation technologique.</b>	Financer la recherche appliquée sur la production locale d'équipements solaires et de biodigesteurs à faible coût, et encourager l'émergence d'initiatives industrielles locales de fabrication et d'entretien des équipements EnR.

Source : Auteurs.

## Notes Partie 5

- 111 Le Programme GBESSOKE est une initiative du Gouvernement du Bénin, financée à hauteur de 100 millions de dollars US, visant à améliorer les conditions de vie d'environ trois millions de personnes vulnérables. Il met l'accent sur la modernisation des centres de services sociaux, la promotion d'activités génératrices de revenus et le renforcement de la résilience économique des ménages pauvres (République du Bénin, 2023).
- 112 Centres régionaux pour la promotion agricole.



# Annexes

# A.1

## Caractéristiques de quelques projets et programmes selon les types d'énergies renouvelables appuyés par les PTF

N°	Intitulé des projets/programmes	Groupes cibles et sites d'intervention	Objectifs	Domaines	Période d'intervention	Montant et bailleurs du projet	Mécanisme de financement du projet	Résultats obtenus du projet
1	<b>Projet DEFISSOL</b>	Population locale ; sites d'intervention : Pobè	Assurer un approvisionnement énergétique régulier, sécurisé et moins coûteux, notamment en diversifiant les sources de production d'électricité	Energie photovoltaïque	2021–2026	40 milliards de FCFA (60 millions d'Euros) ; UE, AFD et le Bénin	Subvention et crédit	Construction d'une centrale photovoltaïque de 25 MW à Illouloufin avec une capacité de fourniture de 35 GWh/an d'électricité ; Couverture de la consommation d'environ 180 000 personnes ; Modernisation du système informatique de la SBEE ; Réduction des émissions de gaz à effet de serre à hauteur de 23 000 tonnes de CO <sub>2</sub> / an sur une période de 25 ans.
2	<b>Projet de renforcement de la résilience du secteur de l'énergie aux impacts des changements climatiques au Bénin (PANA Energie)</b>	Population rurale ; sites d'intervention : Atacora, Donga, Borgou, Littoral, Atlantique, Mono, Couffo	Contribuer à la suppression des principales barrières institutionnelles, politiques et financières et de celles relatives aux capacités individuelles et connaissances qui gênent une gestion effective des risques climatiques pour ce secteur ; Introduire des pratiques de gestion durables des terres et forêts afin de renforcer la résilience des zones de production de bois-énergie Introduire des mesures d'adaptation pour renforcer la résilience des secteurs national de l'énergie	Energie Solaire Photovoltaïque, Bio-masse/Biogaz et Énergies Hybrides	2016–2021	7,2 milliards de FCFA (39 570 000 dollars US) ; Fonds pour l'environnement Mondial (FEM) et Gouvernement du Bénin PNUD (TRAC), ONG Good Planet CEB	Subvention et crédit	Huit minicentrales solaires photovoltaïques fournissant de l'énergie renouvelable (solaire PV) à cinq localités ; Plus de 150 000 habitants ont accès aux services d'énergie propre ; 84 lampadaires solaires résilients fournissant de l'énergie renouvelable (solaire PV) à ces cinq (05) localités ; 750 hectares reboisés au titre de la campagne de 2017 et 2018 avec des essences d'arbres à croissance rapide sur des sites ; 100 prototypes d'équipement d'énergie de cuisson propre et moderne alimentés à base des résidus agricole/ briquettes de biomasse installée ; Trois types de technologies de carbonisation améliorée dans les communautés des opérateurs de charbon des zones d'intervention de PANA Energie introduits.
3	<b>Projet Biomasse Électricité</b>	Population locale et agriculteurs ; sites d'intervention : Dassa-Zoumè, Savalou, Djougou et Kalalé	Réduire les émissions de GES en créant un environnement juridique, réglementaire et commercial favorable et en renforçant des capacités institutionnelles, administratives et techniques pour promouvoir la production d'électricité	Gazéification de la biomasse sèche	2017–2026	15 milliards de FCFA (29 622 602 dollars US) ; FEM, PNUD, CEB et Gouvernement du Bénin	Subvention et prêt occasionnel	20 000 tonnes de déchets agricoles valorisés/an ; 200 emplois directs créés (collecte, transformation) ; 5 000 ménages électrifiés via micro-réseaux biomasse ; Implantation de trente-huit (38) lampadaires solaires photovoltaïques dans les communes de Savalou, de Kalalé et de Djougou dans le cadre de l'appui à l'accès des ménages les plus pauvres à l'énergie propre et durable ; Démarrage des travaux de BTP de la centrale à gazéification de la Biomasse à Parakou d'une capacité de 0,5MW.
4	<b>Projet Accès à l'Électricité Hors Réseau du MCA Bénin II</b>	Alibori, Atacora, Atlantique, Borgou, Collines, Couffo, Donga, Littoral, Mono, Ouémé, Plateau et Collines	Améliorer l'accès à l'électricité hors réseau au Bénin en stimulant le marché et en augmentant l'utilisation de produits d'efficacité énergétique	Energie solaire	2017 - 2023	18 056 609 000 Franc CFA (32 millions USD) ; Off-Grid Clean Energy Facility (Millennium Challenge Corporation (MCC)	Subvention et prêt	42 113 kits solaires installés ; huit mini réseaux solaires mise en service ; 84 mini-entreprises impactées ; 77 pompes solaires (44 pompes usage Communautaire et 33 pompes sur les fermes privées) ; 15 lampadaires solaires installés ; 5 réfrigérateurs solaires installés dans les centres de santé.

N°	Intitulé des projets/ programmes	Groupes cibles et sites d'intervention	Objectifs	Domaines	Période d'intervention	Montant et bailleurs du projet	Mécanisme de financement du projet	Résultats obtenus du projet
5	<b>Introduction du Guev Cooker</b>	Population locale ; sites d'intervention : Adjara, Avrankou, Dangbo, Ifangni et Sakété	Promouvoir l'adoption à grande échelle de technologies de cuisson au rendement énergétique plus élevé au Bénin, pour réduire le temps alloué à cette activité domestique non-rémunérée tout en réduisant l'empreinte-carbone des ménages	Foyer améliorés	2021 – 2023 (36 mois)	249 898 678 FCFA ; Centre de recherches pour le développement international (CRDI)	Subvention et prêt	266 foyers améliorés « Guev Cooker » ont été fabriqués et distribués à 266 bénéficiaires dans les cinq communes d'intervention du projet.
6	<b>Production de biogaz à partir de biodéchets des ménages et de jacinthes d'eau pour les usages domestiques des populations de la commune de Sô-Ava, au Bénin</b>	Population locale de Sô-ava	Valoriser énergétiquement les jacinthes d'eau et les biodéchets des ménages sous forme de biogaz, et utiliser cette source énergétique renouvelable en substitution du bois de feu utilisé par les populations	Biogaz	2017 - 2019	85 millions FCFA ; Plateforme Suisse REPIC (Renewable Energy & Energy Efficiency Promotion in International Cooperation)	Subvention	17 maraîchers/maraîchères (collectif) (98 personnes environ) ont été choisis comme bénéficiaires pour l'installation pilote ; Mise en service de digestats valorisés en compost pour le maraîchage.
7	<b>Transformer les vies par l'accès aux énergies modernes au Bénin (endev)</b>	Ménages ruraux et petites entreprises	Promouvoir l'accès durable à des services énergétiques modernes pour les ménages, les petites et moyennes entreprises et les institutions sociales afin de favoriser le développement économique et social ainsi que la protection de l'environnement	Systèmes solaires et foyers améliorés.	2009 - 2025	17 323 824 000 FCFA (26 401 000 €) ; Coopération Allemande, Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas, NORAD, GIZ	Subvention (cofinancement de plusieurs bailleurs)	Extension réseau (2009–2014) : 17 745 personnes ; Systèmes solaires hors réseau : 93 265 personnes ; 250 institutions sociales ; 259 unités productives ; Cuisson propre : 997 071 personnes ; 18 institutions sociales ; 1149 unités productives.
8	<b>Programme régional de développement des EnR et de l'efficacité énergétique (PRODERE 2)</b>	Population locale ; sites d'intervention : Borgou, Collines, Donga, Ouémé, Plateau et Zou	Améliorer l'efficacité énergétique et promouvoir l'éclairage public durable dans les villes et zones frontalières du Bénin, tout en préparant le terrain pour des projets d' EnR décentralisées	Energie solaire	2021–2023	2,43 milliards FCFA ; UEMOA	Financement total	4500 lampadaires d'éclairage public par des lampadaires LED à basse consommation ; L'installation de 500 lampadaires type ALL IN ONE dans les localités rurales frontalières et dans les bords des poste péages pesage ; Construction et exploitation des microcentrales solaires photovoltaïques dans 22 localités.
9	<b>Programme "Piloting Biogas in Benin towards National Scaling"</b>	Agriculteurs ; sites d'intervention : Borgou et de l'Aïbori	Démontrer l'existence d'un marché viable pour les biodigesteurs et le compost qui en résulte	Biomasse	2020	Trois milliards FCFA ; GIZ, UE, Swedish Postcode Foundation	Subvention internationale	Augmentation du revenu de 30 pour cent des bénéficiaires.
10	<b>Projet Forsun</b>	71 localités urbaines, périurbaines et rurales du Bénin	Amélioration qualitative et quantitative de l'accès à l'électricité des populations et activités économiques et une augmentation de la production nationale d'électricité à partir d'EnR, tout en contribuant au redressement financier de la SBEE, par la réduction des pertes techniques et commerciales	Énergie solaire	2021–2026	35 000 000 EUR ; AFD	Prêts	25 MW additionnels de capacité solaire PV et 50 000 nouveaux raccordements au réseau électrique, dont 23 000 résidentiels (soit 115 000 personnes connectées), des entreprises et des espaces communautaires.

Source: Calculs des auteurs.

## Références

- AFD. (2025). *Accroître l'offre énergétique du Bénin et répondre à une demande sans cesse croissante* [Fiche projet, 4 p.]. <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/accroitre-loffre-energetique-du-benin-et-repondre-une-demande-sans-cesse-croissante>
- Délégation de l'Union européenne au Bénin – Projet DEFISSOL. (s.d.). *Un partenariat à long terme* [Fiche projet, 2 p.]. [https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/2024/FICHE%20PROJET%20UE%20-%204%20DEFISSOL\\_compressed\\_0.pdf](https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/2024/FICHE%20PROJET%20UE%20-%204%20DEFISSOL_compressed_0.pdf)
- EnDev. (2023). *Transformer les vies par l'accès aux énergies modernes au Bénin* [Fiche projet, 2 p.]. [https://energypedia.info/images/3/3f/Factsheet\\_EnDev\\_Benin\\_2023\\_31072023.pdf](https://energypedia.info/images/3/3f/Factsheet_EnDev_Benin_2023_31072023.pdf)
- Energy 4 Growth. (2020). *Bénin : un projet pilote de biogaz pour lutter contre la déforestation et améliorer les moyens de subsistance*. <https://energy4growthhub.com/2020/11/22/benin-un-projet-pilote-de-biogaz-pour-lutter-contre-la-deforestation-et-ameliorer-les-moyens-de-subsistance-des-agriculteurs/>
- Energy 4 Impact. (2023). *Benin pilot results show potential for powering up country's biogas programme*. Mercy Corps / Energy 4 Impact. <https://www.energy4impact.org/resources/benin-pilot-biogas-programme>
- Gouvernement de la République du Bénin. (2021). *Secteur de l'énergie : Le volet 2 du Programme régional de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique officiellement lancé*. Consulté le 27 octobre 2025 à l'adresse : <https://www.gouv.bj/article/1269/secteur-energie-volet-2-programme-regional-developpement-energies-renouvelables-efficacite-energetique-officiellement-lance/>
- Houndonougbo, E. (2020). *Présentation du projet Biomasse Électricité : Spécificités et avancées obtenues* [Présentation, 26 p.]. <https://fr.scribd.com/document/617898972>
- Mottet, A., & Houessou, D. (2019). *Production de biogaz à partir de biodéchets des ménages et de jacinthes d'eau pour les usages domestiques des populations de la commune de Sô-Ava, au Bénin* [Rapport, 33 p.]. <https://fr.scribd.com/document/811540100>
- PNUD. (2016). *Projet de renforcement de la résilience du secteur de l'énergie aux impacts des changements climatiques au Bénin (PANA Énergie)* [Document de projet, 108 p.]. [https://undpngdlsprod01.blob.core.windows.net/pdc/00090819-PPMProdDoc%20PANA%20ENREGIE\(1\).pdf](https://undpngdlsprod01.blob.core.windows.net/pdc/00090819-PPMProdDoc%20PANA%20ENREGIE(1).pdf)
- PNUD. (2022). *Évaluation finale du Projet de Promotion de la Production Durable de Biomasse Électricité au Bénin* [Rapport, 124 p.]. <https://www.undp.org/fr/benin/projets/biomasse-electricite>
- PNUD. (2017). *Promotion de la production durable de biomasse électricité au Bénin* [Document de projet, 120 p.]. <https://www.undp.org/fr/benin/projets/biomasse-electricite>
- Université d'Abomey-Calavi. (2024). *Rapport technique final du projet « Impacts de l'introduction de GUEV COOKER sur l'autonomisation économique des femmes au Bénin et perspectives de mise à l'échelle »* [Rapport, 23 p.]. <https://idrc-crddi.ca/fr/ce-que-nous-faisons/projets-que-nous-soutenons/projet/impacts-de-lintroduction-de-guev-cooker-sur>

## A.2 Méthodologie et tableaux des indicateurs

### Interprétation des résultats de l'Indice des ODD et des tableaux de bord

Le « Rapport sur le Développement Durable pour le Bénin 2025 » est la quatrième édition d'une série de publications élaborées dans le cadre du partenariat entre le Gouvernement du Bénin et SDSN. Ce rapport fournit une évaluation des progrès réalisés vers les ODD pour le Bénin.

Le score de l'Indice des ODD est présenté sur une échelle de 0 à 100 et peut être interprété comme un pourcentage de la performance optimale vis-à-vis des ODD. Ainsi, la différence entre 100 et le score de l'Indice des ODD d'un pays représente la distance, en points de pourcentage, à franchir pour atteindre la performance optimale des ODD. Pour minimiser les biais liés aux données manquantes, nous ne calculons pas de score global de l'Indice des ODD pour les pays manquants de données sur plus de 20 pour cent des indicateurs. Le même panier d'indicateurs et des seuils de performance similaires sont utilisés pour tous les pays d'Afrique de l'Ouest, afin de générer des scores et des tableaux de bord comparables.

D'importants écarts dans les classements peuvent résulter de faibles différences dans les scores agrégés de l'Indice des ODD. Il convient donc de faire preuve de prudence lors de l'interprétation des écarts de classement entre pays. Des différences de deux ou trois positions ne devraient pas être considérées comme « significatives », tandis que des écarts de dix places peuvent être attribués à des différences de performance réelles.

Les tableaux de bord des ODD offrent une représentation visuelle des performances des pays sur les 17 ODD. Le schéma de couleur « feu tricolore » (vert, jaune, orange et rouge) illustre à quel point un pays est éloigné de la réalisation d'un objectif particulier. Les tableaux de bord des ODD sont présentés pour tous les pays d'Afrique de l'Ouest.

Les tendances des tableaux de bord des ODD indiquent si un pays est sur la bonne voie pour atteindre chaque objectif d'ici 2030, sur la base des performances passées. Elles s'appuient sur les taux de croissance annuels

passés, depuis 2015, qui sont extrapolés jusqu'à 2030. Les tendances des indicateurs sont agrégées au niveau de l'objectif pour donner une indication de la progression du pays vers cet ODD.

Cette section fournit un bref résumé des méthodes utilisées pour calculer l'Indice des ODD et les tableaux de bord. Un document méthodologique détaillé est accessible en ligne (Lafortune et al., 2018). Papadimitriou et al. (2019) ont réalisé, pour le compte du Centre commun de recherche de la Commission européenne, un audit statistique indépendant de la méthodologie et des résultats du rapport en 2019, examinant la cohérence conceptuelle et statistique de la structure de l'Indice. Le rapport d'audit statistique détaillé et des tableaux de données supplémentaires sont disponibles sur notre site web : [www.sdgtransformationcenter.org](http://www.sdgtransformationcenter.org)

En raison des retards dans les statistiques internationales, l'édition de cette année ne peut pas pleinement refléter les graves conséquences qu'ont eues les différentes crises géopolitiques et sécuritaires des trois dernières années sur les ODD.

### Changements et Principales limites

En raison de changements dans les indicateurs et d'affinements de la méthodologie, les classements et les scores de l'Indice des ODD d'une édition ne peuvent pas être comparés aux résultats des éditions précédentes. Cependant, la partie 1 fournit des séries chronologiques pour l'Indice des ODD, calculées rétroactivement en utilisant les indicateurs et les méthodes de cette année, ce qui permet d'obtenir des résultats comparables dans le temps. Les séries chronologiques complètes de l'Indice des ODD peuvent être téléchargées en ligne.

Le [tableau A.1](#) résume les ajouts et identifie les indicateurs, qui ont été remplacés ou modifiés en raison des changements dans la méthodologie, et les estimations produites par les fournisseurs de données.

Pour assurer la comparabilité des résultats entre les pays, nous n'incorporons pas les estimations reçues

Tableau A.1. Nouveaux indicateurs et modifications

ODD	Indicateur	Modification	Source
2	Diversité alimentaire minimale chez les enfants âgés de six à 23 mois (%)	Nouvel indicateur.	UNICEF et al.
3	Proportion d'enfants de moins de cinq ans ayant de la fièvre, qui sont traités avec des médicaments antipaludiques appropriés (%)	Retiré : il n'y a plus de cohérence entre les années ni entre les enquêtes, ce qui pourrait fausser les résultats. Par ailleurs, nous disposons déjà d'un indicateur sur le paludisme (taux de mortalité).	USAID
5	Demande de planification familiale satisfaite par des méthodes modernes (% des femmes âgées de 15 à 49 ans)	Modification : les données proviennent désormais des séries modélisées produites par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UN DESA).	UN DESA
9	Nombre total de demandes de brevet selon l'origine du déposant (par million d'habitants)	Nouvel indicateur dans l'édition pour le Bénin, habituellement utilisé dans le RDD. Aussi, les données disposent désormais d'une couverture mondiale et sont fournies par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), alors qu'elles étaient auparavant limitées aux pays de l'OCDE.	OMPI
12	Déchets électroniques non récupérés (kg/habitant)	Modification : l'indicateur mesure désormais la quantité de déchets électroniques non collectés par habitant (auparavant il mesurait l'ensemble des déchets électroniques générés).	UNU-IAS
12	Exportations de déchets plastiques (kg/habitant)	Retiré : les pays d'Afrique de l'Ouest étant tous au-dessus du seuil vert pour cet indicateur d'externalités internationales, il a été jugé peu pertinent de le conserver.	UN Comtrade
14	Menaces sur la biodiversité marine représentées par les importations (par million d'habitants)	Retiré : les pays d'Afrique de l'Ouest étant tous au-dessus du seuil vert pour cet indicateur d'externalités internationales. De plus, il n'est pas assez actualisé dans le temps. Ainsi, il a été jugé peu pertinent de le conserver.	Lenzen et al. (2012) mis à jour avec les données les plus disponibles les plus récentes

Source : Auteurs.

directement des offices nationaux de statistique. Les fournisseurs de ces données peuvent ajuster les données nationales pour assurer la comparabilité internationale. Par conséquent, certains points de données présentés dans le présent rapport peuvent différer des données disponibles auprès des instituts nationaux de statistique ou d'autres sources nationales. En outre, la longueur

des processus de validation par les organisations internationales peut entraîner des retards importants dans la publication de certaines données. Les instituts nationaux de statistique peuvent donc disposer de données plus récentes pour certains indicateurs que celles présentées dans le présent rapport.

## Méthodologie

Cette édition du « Rapport sur le Développement Durable pour le Bénin » fournit une évaluation complète de la distance à parcourir pour atteindre les cibles, sur la base des données les plus récentes disponibles couvrant l'ensemble des 15 pays d'Afrique de l'Ouest. Le rapport de cette année comprend 94 indicateurs, dont 83 sont issus du « Rapport sur le Développement Durable 2025 », auxquels 11 indicateurs pertinents dans le contexte du Bénin et du reste de l'Afrique de l'Ouest ont été ajoutés.

Les sections suivantes donnent un aperçu de la méthodologie de sélection, de normalisation, d'agrégation et de génération d'indications sur les tendances. Des informations supplémentaires, y compris des données brutes, des tableaux de données supplémentaires et des tests de sensibilité, sont disponibles en ligne.

### Sélection des données

Dans la mesure du possible, le rapport utilise des indicateurs officiels des ODD approuvés par la Commission de statistique des Nations Unies. Lorsqu'il y a des lacunes dans les données ou un nombre insuffisant de données disponibles pour un indicateur officiel, nous incluons d'autres mesures provenant de fournisseurs officiels et non officiels. Cinq critères de sélection des indicateurs ont été utilisés pour déterminer les mesures appropriées à inclure dans le rapport :

1. Pertinence et applicabilité à un large éventail de contextes nationaux.
2. Adéquation statistique : les indicateurs sélectionnés représentent des mesures valides et fiables.
3. Actualité : les indicateurs sélectionnés sont à jour et publiés selon un calendrier raisonnablement rapide.
4. Couverture : les données doivent être disponibles pour au moins 80 pour cent des États d'Afrique de l'Ouest ayant une population nationale supérieure à un million d'habitants<sup>13</sup>.
5. Permettre de mesurer la distance par rapport aux cibles (possible pour déterminer les performances optimales).

### Sources des données

Les données incluses dans le présent rapport proviennent d'un mélange de sources de données officielles et non officielles. La plupart des données (environ les deux tiers) proviennent d'organisations internationales (Banque mondiale, OCDE, Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale du travail (OIT), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), entre autres, qui disposent de processus de validation des données étendus et rigoureux. D'autres sources de données (environ un tiers) proviennent de statistiques moins traditionnelles, notamment des enquêtes auprès des ménages (Gallup World Poll), des organisations et des réseaux de la société civile (Oxfam, Tax Justice Network, Projet de justice mondiale, Reporters sans frontières, et autres), des revues à comité de lecture (évaluation par les pairs), et les systèmes d'information géographique (SIG). Ces données de sources non officielles complètent d'autres sources de données et contribuent à accroître la disponibilité et l'actualité des données pour les indicateurs et cibles clés des ODD. La liste complète des indicateurs et des sources de données est ci-dessous ([Tableau A.2](#)). Les données pour l'édition de cette année ont été extraites entre mars et avril 2025.

### Données manquantes et imputations

L'objectif de ce rapport est d'accompagner le pays dans le suivi et dans l'évaluation de ses progrès et efforts pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030, sur la base de données disponibles et solides. Afin de minimiser les biais dus aux données manquantes, l'Indice des ODD ne comprend que les pays qui disposent de données pour au moins 80 pour cent des indicateurs inclus dans le rapport. Le Cabo Verde n'a pas été inclus dans la comparaison des Indices ODD, en raison de la disponibilité insuffisante des données, avec une part de données manquantes supérieure au seuil de 20 pour cent sur l'ensemble des indicateurs. Néanmoins le pays a été conservé dans les tableaux de bord (partie 1).

Étant donné que de nombreuses priorités en matière d'ODD ne disposent pas de modèles statistiques largement acceptés pour imputer les données au niveau des pays, nous n'avons généralement pas imputé ou modélisé les données manquantes, à l'exception de quelques circonstances exceptionnelles. La liste des indicateurs où les imputations sont effectuées est disponible dans le « *codebook* » en ligne.

## Méthode de construction de l'Indice des ODD et des tableaux de bord

La procédure de calcul de l'Indice des ODD comportait trois étapes : (i) établir des seuils de performance et écarter les valeurs extrêmes à partir de la distribution de chaque indicateur ; (ii) redimensionner les données pour assurer la comparabilité entre les indicateurs (normalisation) ; (iii) agréger les indicateurs au sein des ODD et entre eux.

### Établissement de seuils de performance

Pour rendre les données comparables entre les indicateurs, chaque variable a été redimensionnée de 0 à 100, la pire performance étant indiquée par 0 et 100 décrivant l'optimum. Le redimensionnement est généralement très sensible au choix des limites et des valeurs extrêmes (valeurs aberrantes) aux deux extrémités de la distribution. Ces derniers peuvent devenir des seuils involontaires et introduire une variabilité fallacieuse dans les données. Par conséquent, le choix des limites supérieure et inférieure peut affecter le classement relatif des pays dans l'Indice.

La limite supérieure de chaque indicateur a été déterminée à l'aide d'un arbre de décision en cinq étapes:

1. Utiliser des seuils quantitatifs absolus dans les ODD et les objectifs : par exemple, la pauvreté « zéro », l'achèvement universel des études, l'accès universel à l'eau et à l'assainissement, la pleine égalité des sexes.
2. Lorsqu'aucune cible explicite des ODD n'est disponible, appliquez le principe « Ne laissez personne de côté » pour fixer une limite supérieure à l'accès universel ou à la privation zéro.
3. Lorsqu'il existe des objectifs scientifiques qui doivent être atteints d'ici 2030 ou plus tard, utilisez-les pour fixer une limite supérieure de 100 pour cent (par exemple, zéro émission de GES provenant du CO<sub>2</sub>, comme l'exige au plus tard 2050 pour rester à 1,5 °C, une gestion durable à 100 pour cent des pêches).
4. Pour tous les autres indicateurs, utiliser la moyenne des cinq pays les plus performants.

Ces principes interprètent les ODD comme des « cibles extensibles » et attirent l'attention sur les indicateurs où un pays est en retard. La limite inférieure a été définie au 2,5<sup>e</sup> percentile de la distribution. Chaque distribution d'indicateur a été censurée, de sorte que toutes les

valeurs dépassant la limite supérieure ont obtenu un score de 100 et les valeurs inférieures à la limite inférieure ont obtenu un score de zéro.

### Normalisation

Après avoir établi les limites supérieure et inférieure, les variables ont été transformées linéairement sur une échelle comprise entre 0 et 100 à l'aide de la formule de redimensionnement suivante pour la plage [0 ; 100] :

$$x' = \left( \frac{x - \min(x)}{\max(x) - \min(x)} \right) \times 100$$

Où  $x$  est la valeur brute des données ;  $\max/\min$  désignent les limites supérieure et inférieure, respectivement ; et  $x'$  est la valeur normalisée après redimensionnement.

L'équation de redimensionnement a permis de s'assurer que toutes les variables redimensionnées sont exprimées sous forme de variables ascendantes (c'est-à-dire des valeurs plus élevées indiquaient un meilleur rendement). De cette façon, les données redimensionnées sont devenues faciles à interpréter et à comparer pour tous les indicateurs : un pays qui obtient un score de 50 sur une variable est à mi-chemin de l'atteinte de la valeur optimale ; un pays avec un score de 75 a parcouru les trois quarts de la distance du pire au meilleur.

### Pondération et agrégation

Les résultats de plusieurs séries de consultations d'experts sur les versions antérieures de l'Indice des ODD ont clairement montré qu'il n'y avait pas de consensus au sein des différentes communautés épistémiques sur l'attribution de poids plus élevés à certains ODD qu'à d'autres. En tant qu'hypothèse normative, nous avons donc opté pour un poids fixe et égal pour chaque ODD afin de refléter l'engagement des décideurs politiques à traiter tous les ODD de manière égale et comme un ensemble intégré et indivisible d'objectifs. Cela implique que pour améliorer leur score de l'Indice des ODD, les pays doivent accorder une attention particulière à tous les objectifs, en mettant l'accent sur les objectifs où ils sont les plus éloignés de la réalisation des ODD et où les progrès progressifs devraient donc être les plus rapides.

Pour calculer l'Indice des ODD, nous estimons d'abord les scores pour chaque objectif en utilisant la moyenne arithmétique des indicateurs pour cet objectif. Ces scores d'objectifs sont ensuite moyennés sur les 17 ODD pour obtenir le score de l'Indice des ODD. Divers tests de sensibilité sont disponibles en ligne, y compris des

comparaisons de la moyenne arithmétique par rapport à la moyenne géométrique et des simulations de Monte-Carlo au niveau de l'Indice et de l'objectif. Les simulations Monte-Carlo appellent à la prudence dans l'interprétation de petites différences dans les scores et les classements de l'Indice entre les pays, car ceux-ci peuvent être sensibles au système de pondération.

### Tableaux de bord

Nous avons introduit des seuils quantitatifs supplémentaires pour chaque indicateur afin de regrouper les pays dans un tableau des « feux de signalisation ». Des seuils ont été établis sur la base de techniques statistiques et dans le cadre de diverses séries de consultations menées avec des experts depuis 2016.

La moyenne de tous les indicateurs d'un ODD peut masquer des domaines de préoccupation politique si un pays obtient de bons résultats sur la plupart des indicateurs, mais fait face à de graves lacunes sur un ou deux paramètres au sein du même ODD (souvent appelé la question de la « substituabilité » ou de la « compensation »). Cela s'applique en particulier aux pays à revenu élevé et aux pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure qui ont réalisé des progrès significatifs sur de nombreuses dimensions des ODD, mais qui peuvent être confrontés à de graves lacunes sur des variables individuelles.

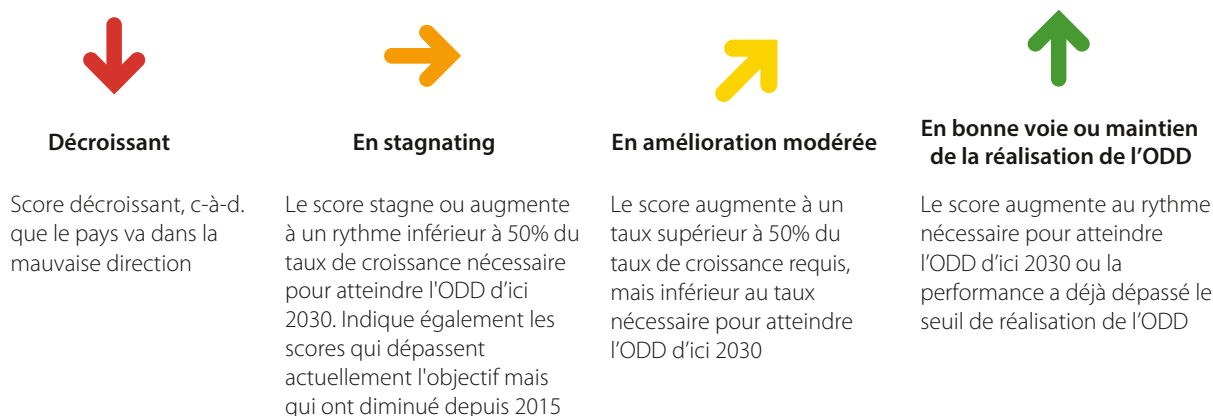
Par conséquent, les tableaux de bord des ODD se concentrent exclusivement sur les deux variables dans lesquelles un pays obtient les pires résultats. Nous avons appliqué la règle supplémentaire selon laquelle une évaluation rouge n'est attribuée que si les deux indicateurs les moins performants étaient rouges. De

même, pour obtenir une évaluation verte, les deux indicateurs doivent être verts. Les seuils quantitatifs utilisés pour générer les tableaux de bord sont disponibles dans le « codebook » en ligne. La section méthodologique du RDD (*Sustainable Development Report*) permet également d'en savoir plus sur les seuils et les justifications du choix des valeurs optimales.

### Tendances des ODD

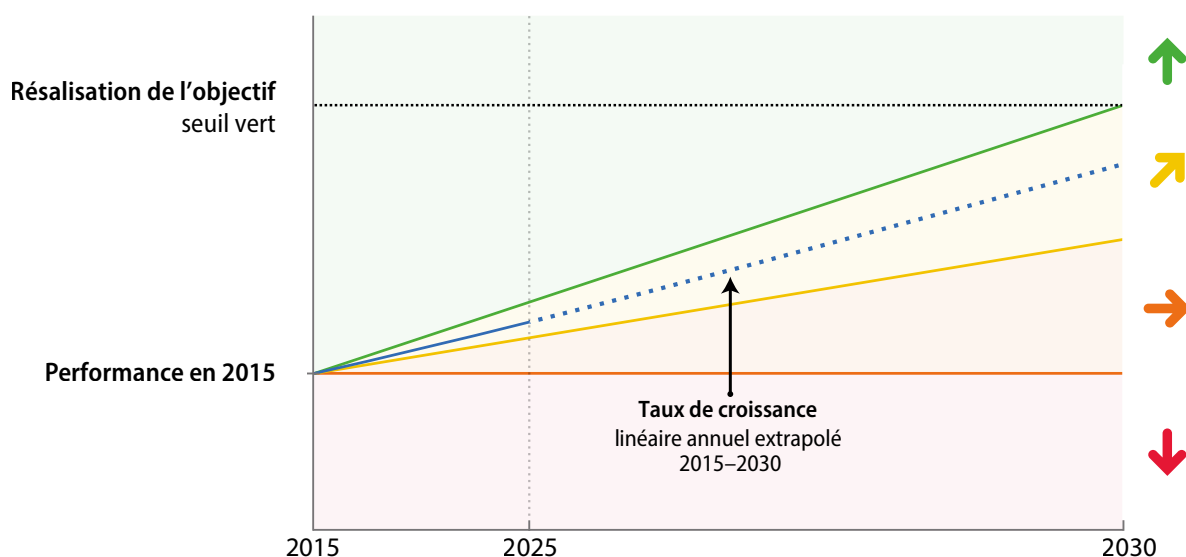
À l'aide de données historiques, nous estimons à quelle vitesse un pays a progressé vers un ODD et déterminons si, en étant extrapolé à l'avenir, ce rythme sera suffisant pour atteindre l'ODD d'ici 2030. Pour chaque indicateur, la réalisation des ODD est définie par le seuil vert défini pour les tableaux de bord des ODD. La différence de points de pourcentage entre le seuil vert et le score normalisé du pays indique l'écart qui doit être comblé pour atteindre cet objectif. Pour estimer les tendances au niveau de l'indicateur, nous avons calculé les taux de croissance annuels linéaires (c'est-à-dire les pourcentages d'amélioration annuels) nécessaires pour atteindre l'objectif d'ici 2030 (c'est-à-dire 2015–2030), que nous avons comparé au taux de croissance annuel moyen au cours de la période la plus récente depuis l'adoption des ODD en 2015 (par exemple, 2015–2024). Les progrès vers la réalisation d'un indicateur particulier sont décrits à l'aide d'un système à quatre flèches (Figure A.1). La Figure A.2 illustre graphiquement la méthodologie. Étant donné que ces calculs requièrent des données de séries temporelles, les indicateurs ne comportant qu'un seul ou très peu de points de données dans le temps n'ont pas pu être utilisés pour ces analyses. La liste des indicateurs utilisés pour générer les indications de tendance est disponible dans le « codebook » en ligne.

**Figure A.1. Le système à quatre flèches pour désigner les tendances des ODD**



Source : Auteurs.

**Figure A.2. Représentation graphique de la méthodologie des tendances des ODD**



Source : Auteurs.

Étant donné que les projections sont basées sur le taux de croissance passé sur plusieurs années, un pays peut avoir observé une baisse de performance au cours de la dernière année, mais être toujours considéré comme étant sur la bonne voie. Cette méthodologie met l'accent sur les changements structurels à long terme au fil du temps depuis l'adoption des ODD en 2015, et moins sur les changements annuels qui peuvent être cycliques ou temporaires. Cette année, nous avons affiné la méthodologie en attribuant une flèche orange aux pays qui dépassent actuellement l'objectif d'un indicateur, mais qui ont diminué depuis 2015. En effet, si la tendance à la baisse se poursuit, le pays pourrait ne plus atteindre la cible de l'ODD à l'avenir.

### Statut des cibles des ODD

En plus de l'Indice des ODD, des tableaux de bord et des tendances, nous présentons une évaluation de l'état des cibles des ODD pour le Bénin et la moyenne

des pays d'Afrique de l'Ouest (Figure 5). Pour effectuer cette évaluation, nous n'utilisons que des indicateurs de tendance car des données de séries chronologiques sont nécessaires pour calculer les taux de progrès.

Lorsqu'un taux de progrès passé est suffisant pour atteindre la cible d'ici 2030, ce qui correspond à la flèche verte « en bonne voie ou maintien de la réalisation de l'ODD », l'indicateur est considéré comme une cible en bonne voie. Les indicateurs pour lesquels les taux de progression passés sont insuffisants pour atteindre la cible des ODD, correspondant aux flèches orange « stagnation » ou jaune « amélioration modérée » sont considérés comme des progrès limités. Enfin, les indicateurs qui vont dans la mauvaise direction, avec la flèche rouge « décroissant », sont considérés comme une dégradation. Les indicateurs pour lesquels un pays a déjà atteint l'objectif mais dont le score a diminué depuis 2015 ont également été considérés comme se dégradant.

Tableau A.2. Indicateurs inclus dans le rapport pour l'Indice et les tableaux de bord des ODD

ODD	Transformation	Notes	Indicateur	Source	Description
1	1	[b] [c]	Taux de pauvreté à 2,15 USD par jour (%)	World Data Lab	Pourcentage estimé de la population vivant sous le seuil de pauvreté de 1,90 dollar par jour. Estimation à l'aide d'estimations historiques de la répartition des revenus, de projections de l'évolution de la population selon l'âge et le niveau de scolarité, et de projections du PIB.
1	1	[b] [c]	Taux de pauvreté à 3,65 USD par jour (%)	World Data Lab	Pourcentage estimé de la population vivant sous le seuil de pauvreté de 3,20 dollars par jour. Estimation à l'aide d'estimations historiques de la répartition des revenus, de projections de l'évolution de la population selon l'âge et le niveau de scolarité, et de projections du PIB.
2	4		Prévalence de la sous-alimentation (%)	FAO	Pourcentage de la population dont l'apport alimentaire est insuffisant pour satisfaire les besoins énergétiques alimentaires pendant au moins un an. Les besoins énergétiques alimentaires sont définis comme la quantité d'énergie nécessaire à un individu pour maintenir ses fonctions corporelles, sa santé et une activité normale.
2	4	[a] [c]	Prévalence du retard de croissance (taille/âge) chez les enfants de moins de cinq ans (%)	UNICEF et al.	Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'un retard de croissance, mesuré comme le pourcentage dont la taille est inférieure de plus de deux écarts-types à la médiane pour leur âge, selon les normes de croissance de l'enfant de l'OMS.
2	4		Prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de cinq ans (%)	UNICEF et al.	Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale, dont le poids est inférieur de plus de deux écarts-types à la médiane pour leur âge, selon les normes de croissance de l'enfant de l'OMS.
2	4		Diversité alimentaire minimale chez les enfants âgés de six à 23 mois (%)	UNICEF et al.	La diversité alimentaire minimale est mesurée comme le pourcentage d'enfants âgés de six à 23 mois ayant consommé, au cours de la journée précédente, des aliments et boissons provenant d'au moins cinq des huit groupes alimentaires définis. Elle peut être utilisée pour suivre la qualité de l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants.
2	4		Prévalence de l'obésité, IMC $\geq$ 30 (% de la population adulte)	OMS	Pourcentage de la population adulte qui a un indice de masse corporelle (IMC) de 30 kg / m <sup>2</sup> ou plus, en fonction de la taille et du poids mesurés.
2	4	[b]	Rendement céréalier (tonnes par hectare de terre récoltée)	FAO	Rendement céréalier, mesuré en tonnes par hectare de terres récoltées. Les données sur la production de céréales se rapportent aux cultures récoltées uniquement pour les céréales sèches et excluent les cultures récoltées pour le foin ou le vert pour l'alimentation humaine, l'alimentation animale ou l'ensilage et celles utilisées pour le pâturage.
2	4	[a] [b]	Consommation d'engrais (kg par hectare de terre arable)	FAO	La quantité d'éléments nutritifs utilisés par unité de terres arables. Les engrais couvrent les engrais azotés, potassiques et phosphatés (y compris le phosphate naturel moulu). Les nutriments traditionnels - fumiers d'animaux et de plantes - ne sont pas inclus. Aux fins de la diffusion des données, la FAO a adopté le concept d'une année civile (janvier à décembre). Certains pays compilent les données sur les engrais sur la base d'une année civile, tandis que d'autres le sont sur une base semestrielle. Les terres arables comprennent les terres définies par la FAO comme des terres soumises à des cultures temporaires (les superficies à double culture sont comptées une fois), les prairies temporaires pour la tonte ou le pâturage, les terres sous marché ou potagers, et les terres temporairement en jachère. Les terres abandonnées à la suite de cultures itinérantes sont exclues.

ODD	Transformation	Notes	Indicateur	Source	Description
2	4	[b]	Indice de gestion durable de l'azote (meilleur 0–1,41 pire)	Zhang et Davidson (2019)	L'Indice de Gestion Durable de l'Azote (SNMI) est un score de classement unidimensionnel qui combine deux mesures d'efficacité dans la production des cultures : l'efficacité de l'utilisation de l'azote et l'efficacité de l'utilisation des terres (rendement des cultures).
3	2	[b]	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	OMS et al.	Nombre estimé de femmes, âgées de 15 à 49 ans, qui meurent de causes liées à la grossesse pendant la grossesse ou dans les 42 jours suivant l'interruption de grossesse, pour 100 000 naissances vivantes.
3	2		Taux de mortalité néonatale (pour 1 000 naissances vivantes)	Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité juvénile des Nations Unies	Nombre de nouveau-nés (nouveau-nés) qui meurent avant d'atteindre l'âge de 28 jours, pour 1 000 naissances vivantes.
3	2		Taux de mortalité, moins de cinq ans (pour 1 000 naissances vivantes)	Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité juvénile des Nations Unies	Probabilité qu'un nouveau-né meure avant l'âge de cinq ans, s'il est assujéti aux taux de mortalité par âge de l'année spécifiée, pour 1 000 naissances vivantes.
3	2		Incidence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)	OMS	Taux estimé de nouveaux cas de tuberculose et de rechute au cours d'une année donnée, exprimé pour 100 000 personnes. Toutes les formes de tuberculose sont incluses, y compris les cas de personnes vivant avec le VIH.
3	2		Nouvelles infections par le VIH (pour 1 000 personnes non infectées, tous âges confondus)	ONUSIDA	Nombre de personnes nouvellement infectées par le VIH pour 1 000 habitants non infectés.
3	2	[a]	Personnes vivant avec le VIH recevant une thérapie antirétrovirale (%)	ONUSIDA	Le pourcentage de personnes sous traitement antirétroviral parmi toutes les personnes vivant avec le VIH
3	2	[a]	Taux de mortalité du paludisme (pour 100 000 habitants)	OMS	Nombre d'adultes et d'enfants décédés du paludisme au cours d'une année donnée, exprimé en taux pour 100 000 habitants.
3	2	[a] [b]	Couverture de la chimiothérapie préventive pour les maladies tropicales négligées (%)	OMS	La couverture est calculée comme le nombre de personnes ayant besoin d'une PC et traitées hors de la population nécessitant une PC.
3	2		Taux de mortalité standardisé selon l'âge dû aux maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou aux maladies respiratoires chroniques chez les adultes âgés de 30 à 70 ans (%)	OMS	Probabilité de mourir entre 30 et 70 ans de maladies cardiovasculaires, de cancer, de diabète ou de maladies respiratoires chroniques. Elle est définie comme le pourcentage de personnes âgées de 30 ans qui mourraient avant leur 70e anniversaire de l'une de ces maladies, en supposant que les taux de mortalité actuels à tout âge demeurent constants et que les individus ne meurent d'aucune autre cause (par exemple, blessures ou VIH/ SIDA).

ODD	Transformation	Notes	Indicateur	Source	Description
3	2		Taux de mortalité (standardisé par l'âge) attribuable à la pollution atmosphérique domestique et à la pollution atmosphérique ambiante (pour 100 000 habitants)	OMS	Taux de mortalité attribuable aux effets conjoints des combustibles utilisés pour cuisiner à l'intérieur et à la pollution de l'air ambiant extérieur.
3	2		Taux de mortalité routière (pour 100 000 habitants)	OMS	Nombre estimé de blessés mortels de la route pour 100 000 habitants.
3	2		Espérance de vie à la naissance (années)	UN DESA	Nombre moyen d'années auquel un nouveau-né pourrait s'attendre à vivre, s'il devait passer sa vie, exposé aux taux de mortalité spécifiques au sexe et à l'âge en vigueur au moment de sa naissance, pour une année spécifique, dans un pays, un territoire ou une zone géographique donnée.
3	2		Taux de fécondité des adolescents (naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans)	OMS	Nombre de naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans.
3	2		Naissances assistées par du personnel de santé qualifié (%)	UNICEF	Pourcentage d'accouchements assistés par du personnel formé pour donner la supervision, les soins et les conseils nécessaires aux femmes pendant la grossesse, le travail et la période post-partum, pour effectuer des accouchements par elles-mêmes et pour prendre soin des nouveau-nés.
3	2	[c]	Nourrissons survivants ayant reçu deux vaccins recommandés par l'OMS (%)	OMS et UNICEF	Estimation de la couverture vaccinale systématique nationale des nourrissons, exprimée en pourcentage de nourrissons survivants, enfants de moins de 12 mois, qui ont reçu deux vaccins recommandés par l'OMS (3e dose de DTC et 1re dose de rougeole). Calculé comme la valeur minimale entre le pourcentage de nourrissons qui ont reçu la 3e dose de DTC et le pourcentage qui ont reçu la 1re dose de rougeole.
3	2		Indice de couverture universelle de la santé (CHU) de la couverture des services (pire 0–100 meilleur)	OMS	Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels fondée sur des interventions de traçage qui comprennent la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles et la capacité et l'accès aux services, parmi la population générale et la plus défavorisée). L'indicateur est un indice rapporté sur une échelle sans unité de 0 à 100, qui est calculé comme la moyenne géométrique de 14 indicateurs traceurs de la couverture des services de santé.
3	2		Bien-être subjectif (score moyen de l'échelle, pire 0 - 10 meilleur)	Gallup	Évaluation subjective de la vie, où les répondants sont invités à évaluer leur position sur une échelle où 0 représente la pire vie possible et 10 la meilleure vie possible.
4	1	[c]	Taux de participation à l'enseignement pré-primaire organisé (% d'enfants âgés de quatre à six ans)	UNESCO	Taux de participation à l'apprentissage organisé, un an avant l'âge officiel d'entrée dans le primaire, mesuré par le taux net ajusté de scolarisation dans l'apprentissage organisé.
4	1	[b] [c]	Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	UNESCO	Pourcentage d'enfants de la population d'âge scolaire officiel qui sont inscrits dans l'enseignement primaire.

ODD	Transformation	Notes	Indicateur	Source	Description
4	1	[b]	Taux d'achèvement du premier cycle du secondaire (%)	UNESCO	Taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire mesuré comme le ratio brut d'admission par rapport à la dernière année de l'enseignement secondaire inférieur (général et préprofessionnel). Il est calculé comme le nombre de nouveaux entrants dans la dernière année de l'enseignement secondaire inférieur, quel que soit leur âge, divisé par la population à l'âge d'entrée pour la dernière année de l'enseignement secondaire inférieur.
4	1	[a]	Nombre moyen d'années de scolarité (années)	PNUD	Nombre moyen d'années d'études achevées de la population d'un pays, à l'exclusion des années passées à redoubler des notes individuelles.
4	1		Taux d'alphabétisation (% de la population âgée de 15 à 24 ans)	UNESCO	Pourcentage de jeunes, âgés de 15 à 24 ans, qui savent à la fois lire et écrire une courte déclaration simple sur la vie quotidienne avec compréhension.
5	2	[b]	Demande de planification familiale satisfaite par des méthodes modernes (% des femmes âgées de 15 à 49 ans)	UN DESA	Pourcentage de femmes en âge de procréer dont la demande de planification familiale a été satisfaite à l'aide de méthodes modernes de contraception.
5	1		Ratio du nombre moyen d'années d'études des femmes par rapport à celui des hommes (%)	PNUD	Nombre moyen d'années d'éducation reçues par les femmes âgées de 25 ans et plus sont divisées par le nombre moyen d'années moyennes d'éducation reçues par les hommes âgés de 25 ans et plus.
5	1		Ratio du taux d'activité des femmes par rapport à celui des hommes (%)	OIT	Estimation modélisée de la proportion de femmes âgées de 15 ans et plus qui est économiquement active, divisée par la même proportion pour les hommes.
5	1	[b] [c]	Sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%)	UIP	Nombre de sièges occupés par des femmes dans les chambres uniques ou inférieures des parlements nationaux, exprimé en pourcentage de l'ensemble des sièges occupés. Les sièges font référence au nombre de mandats parlementaires ou au nombre de députés.
5	1	[a]	Femmes à des postes ministériels (%)	UIP et ONU Femmes	Le pourcentage de femmes occupant des postes ministériels, reflétant les nominations jusqu'au 1er janvier 2017.
6	5	[b] [c]	Population utilisant au moins les services de base d'eau potable (%)	JMP	Pourcentage de la population utilisant au moins un service d'eau potable de base, comme l'eau potable provenant d'une source améliorée, à condition que le temps de collecte ne dépasse pas 30 minutes pour un aller-retour, y compris les files d'attente.
6	5	[b] [c]	Population utilisant au moins les services d'assainissement de base (%)	JMP	Pourcentage de la population qui utilise au moins un service d'assainissement de base, comme une installation d'assainissement améliorée qui n'est pas partagée avec d'autres ménages.
6	4	[b]	Prélèvement d'eau douce (% des ressources en eau douce disponibles)	FAO	Rapport entre le volume total d'eau douce prélevée par l'ensemble des principaux secteurs et le volume total des ressources renouvelables en eau douce, après prise en compte des besoins environnementaux en eau. Les principaux secteurs incluent l'agriculture, la foresterie et la pêche, l'industrie manufacturière, la production d'électricité et les services. Cet indicateur est également connu sous le nom de niveau de stress hydrique.
6	5	[b]	Eaux usées anthropiques qui reçoivent un traitement (%)	EPI	Proportion des eaux usées qui subissent au moins un traitement primaire dans chaque pays, multipliée par la proportion de la population raccordée à un système de collecte des eaux usées.

ODD	Transformation	Notes	Indicateur	Source	Description
6		[b]	Consommation d'eau rare incorporée dans les importations (m <sup>3</sup> H <sub>2</sub> Oeq/habitant)	PNUE	La rareté de l'eau est mesurée par la consommation d'eau pondérée par des indices de rareté. Afin d'intégrer la rareté de l'eau dans le calcul virtuel du débit d'eau, les entrées d'utilisation de l'eau sont pondérées de manière à refléter la rareté de l'eau utilisée. Le poids utilisé est une mesure des prélèvements d'eau en pourcentage des ressources locales en eau douce renouvelables existantes.
7	3	[b]	Population ayant accès à l'électricité (%)	AIE, IRENA, DSNU, Banque mondiale, OMS	Pourcentage de la population qui a accès à l'électricité.
7	3	[b] [c]	Population ayant accès à des combustibles et des technologies propres pour la cuisson (%)	AIE, IRENA, DSNU, Banque mondiale, OMS	Pourcentage de la population utilisant principalement des combustibles et des technologies de cuisson propres pour cuisiner. Selon les directives de l'OMS, le kérosène est exclu des combustibles de cuisson propres.
7	3	[b] [c]	Émissions de CO <sub>2</sub> provenant de la combustion de carburant par production totale d'électricité (MtCO <sub>2</sub> /TWh)	Global Carbon Project & AIE	Mesure de l'intensité carbone de la production d'énergie, calculée en divisant les émissions de CO <sub>2</sub> provenant de la combustion du carburant par la production d'électricité. Les données sont rapportées en mégatonnes par milliard de kilowattheures.
7	3	[b]	Part des EnR dans la consommation totale d'énergie finale (%)	AIE, IRENA, DSNU, Banque mondiale, OMS	Les EnR comprennent l'hydroélectricité, les biocarburants solides, les biocarburants liquides, les biogaz, la biomasse moderne, l'énergie éolienne, l'énergie solaire, la géothermie, les énergies marines (marées, vagues, océans) et les déchets municipaux renouvelables. Cela n'inclut pas la biomasse traditionnelle - les ressources locales de biomasse solide (comme le bois, le charbon de bois, le fumier, les résidus agricoles) utilisées dans les ménages à faible revenu qui n'ont pas accès aux combustibles ou aux technologies de cuisson modernes.
7	3	[a] [b]	Abordabilité de l'électricité pour les consommateurs (échelle de 0 à 100)	ESMAP (Banque mondiale et al.)	L'électricité est considérée comme abordable si les dépenses annuelles de 30 kWh par mois représentent au plus cinq pour cent du RNB par ménage des 20 pour cent les plus pauvres de la population.
8		[a] [b]	Croissance moyenne sur cinq ans, du PIB par habitant (%)	Banque mondiale	Moyenne mobile sur cinq ans (par exemple en 2020 : moyenne sur 2020–2016) du taux de croissance annuel en pourcentage du PIB par habitant basé sur la monnaie locale constante. Le PIB par habitant est le produit intérieur brut divisé par la population du milieu de l'année. Le PIB aux prix d'acquisition est la somme de la valeur ajoutée brute de tous les producteurs résidents de l'économie, plus les taxes sur les produits et moins les subventions non incluses dans la valeur des produits. Il est calculé sans déduction pour l'amortissement des actifs fabriqués ou pour l'épuisement et la dégradation des ressources naturelles.
8			Taux de chômage (% de la population âgée de plus de 15 ans)	OIT	Le ratio emploi/population est la proportion de la population en âge de travailler d'un pays qui a un emploi. L'emploi comprend toutes les personnes en âge de travailler qui, au cours d'une brève période déterminée, telle qu'une semaine ou un jour, appartenaient aux catégories suivantes : a) emploi rémunéré (que ce soit au travail ou avec un emploi, mais pas au travail) ; ou b) le travail indépendant (que ce soit au travail ou avec une entreprise, mais pas au travail).
8	1		Victimes d'esclavage moderne (pour 1 000 habitants)	Walk Free Foundation	Estimation du nombre de personnes en esclavage moderne. L'esclavage moderne est défini comme les personnes en travail forcé ou en mariage forcé. Il est calculé sur la base d'enquêtes standardisées et d'estimations de systèmes multiples (EMS).

ODD	Transformation	Notes	Indicateur	Source	Description
8	6	[b]	Adultes ayant un compte dans une banque ou une autre institution financière ou auprès d'un prestataire de services de téléphonie mobile (% de la population âgée de 15 ans ou plus)	Base de données Global Findex	Pourcentage d'adultes de 15 ans et plus qui déclarent avoir un compte (par eux-mêmes ou avec quelqu'un d'autre) dans une banque ou un autre type d'institution financière, ou qui ont personnellement utilisé un service d'argent mobile au cours des 12 derniers mois.
8	1		Les droits fondamentaux du travail sont effectivement garantis (pire 0-1 meilleur)	World Justice Project	Mesures visant à faire respecter efficacement les droits fondamentaux du travail, y compris la liberté d'association et le droit à la négociation collective, l'absence de discrimination en matière d'emploi et l'absence de travail forcé et de travail des enfants.
9	6	[b]	Population utilisant l'internet (%)	UIT	Pourcentage de la population qui a utilisé Internet à partir de n'importe quel endroit au cours des trois derniers mois. L'accès peut se faire via un réseau fixe ou mobile.
9	6	[b]	Abonnements au haut débit mobile (pour 100 habitants)	UIT	Nombre d'abonnements au haut débit mobile pour 100 habitants. Les abonnements au haut débit mobile désignent les abonnements aux réseaux cellulaires mobiles avec accès aux communications de données (par exemple, Internet) à des vitesses à large bande, quel que soit l'appareil utilisé pour accéder à l'internet.
9	5	[c]	Population rurale ayant accès à des routes praticables en toute saison (%)	SDSN (2023), basé sur Workman, R. & McPherson, K., TRL (2019)	Proportion de la population rurale vivant à moins de deux km d'une route praticable en toute saison. Une route praticable en toute saison est une route qui est praticable tout au long de l'année mais qui peut être temporairement indisponible en cas de mauvais temps.
9	5		Indice de performance logistique : Score des infrastructures (pire 1 - 5 meilleur)	Banque mondiale	Évaluation moyenne fondée sur des enquêtes de la qualité des infrastructures liées au commerce et aux transports, par exemple les ports, les routes, les chemins de fer et les technologies de l'information, sur une échelle d'un (pire) à cinq (meilleure).
9			Articles de revues scientifiques et techniques (pour 1 000 habitants)	SCImago Journal Rank	Nombre de documents citables publiés par une revue au cours des trois années précédentes (les documents de l'année sélectionnée sont exclus). Seuls les articles, les revues et les documents de conférence sont pris en compte.
9	1	[b]	Nombre total de demandes de brevet selon l'origine du déposant (par million d'habitants)	OMPI	Nombre total de demandes de brevet déposées selon l'origine du demandeur et rapporté à la population.
10	1	[b]	Coefficient de Gini	Banque mondiale	Le coefficient de Gini mesure l'ampleur dans laquelle la répartition des revenus entre les individus ou les ménages au sein d'une économie s'écarte d'une distribution parfaitement égale.
10	5	[b]	Ratio de Palma	OCDE & PNUD	Part de l'ensemble des revenus perçus par les dix % de la population ayant le revenu disponible le plus élevé, divisée par la part des revenus perçus par les 40 % de la population ayant le revenu disponible le plus faible.

ODD	Transformation	Notes	Indicateur	Source	Description
11	5	[b] [c]	Proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles (%)	ONU-Habitat	Proportion de la population urbaine vivant dans des ménages de bidonvilles. Un ménage de bidonville est défini comme un groupe d'individus vivant sous le même toit qui n'ont pas une ou plusieurs des conditions suivantes : accès à une eau améliorée, accès à un assainissement amélioré, espace de vie suffisant, durabilité du logement et sécurité des personnes dans les locaux.
11	5	[b]	Concentration annuelle moyenne de PM2.5 ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	Université Washington de Saint-Louis	Pollution atmosphérique mesurée comme concentration annuelle moyenne pondérée en fonction de la population de PM2,5 pour la population urbaine d'un pays. Les PM2,5 sont des particules en suspension mesurant moins de 2,5 microns de diamètre aérodynamique, capables de pénétrer profondément dans les voies respiratoires et de causer de graves dommages à la santé.
11	5	[b]	Accès à une source d'eau améliorée, canalisée (% de la population urbaine)	OMS et UNICEF	Pourcentage de la population urbaine ayant accès à une eau potable améliorée acheminée sur place. Une source d'eau potable « améliorée » est une source qui, de par la nature de sa construction et lorsqu'elle est utilisée correctement, protège adéquatement la source contre la contamination extérieure, en particulier les matières fécales.
12	3		Déchets électroniques non récupérés (kg/habitant)	UNU-IAS	Déchets d'équipements électriques et électroniques, estimés à partir des données relatives à la production nationale, aux importations et aux exportations de produits électroniques, ainsi qu'à la durée de vie des produits. L'indicateur exclut les déchets collectés ou recyclés et est rapporté à la population.
12		[b]	Pollution atmosphérique liée à la production (années de vies ajustées de l'incapacité (DALYs) pour 1 000 habitants)	PNUE	Émissions de pollution atmosphérique incorporées dans les biens et services produits. Les polluants atmosphériques sont convertis en années de vie ajustées sur l'incapacité (DALYs) pour les agréger selon les types de pollution.
12	4		Pollution atmosphérique liée aux importations (années de vies ajustées de l'incapacité (DALYs) pour 1 000 habitants)	PNUE	Émissions de pollution atmosphérique incorporées dans les biens et services importés. Les polluants atmosphériques sont convertis en années de vie ajustées sur l'incapacité (DALYs) pour les agréger selon les types de pollution.
12		[b]	Émissions d'azote dues à la production (kg/habitant)	PNUE	Azote réactif émis lors de la production de produits de base, qui sont ensuite exportés ou consommés sur le marché intérieur. L'azote réactif correspond aux émissions d'ammoniac, d'oxydes d'azote et d'oxyde nitreux dans l'atmosphère, ainsi qu'à l'azote réactif potentiellement exportable vers les masses d'eau, qui peuvent tous être nocifs pour la santé humaine et l'environnement.
12	5		Émissions d'azote associées aux importations (kg/habitant)	PNUE	Émissions d'azote réactif incorporé dans les biens et services importés. L'azote réactif correspond ici aux émissions d'ammoniac, d'oxydes d'azote et d'oxyde nitreux dans l'atmosphère, et d'azote réactif potentiellement exportable vers les masses d'eau, qui peuvent toutes être nocives pour la santé humaine et l'environnement.
13	3	[b]	Émissions de CO <sub>2</sub> provenant de la combustion de combustibles fossiles et de la production de ciment (tCO <sub>2</sub> /habitant)	Global Carbon Project	Émissions provenant de la combustion et de l'oxydation des combustibles fossiles et de la production de ciment. L'indicateur exclut les émissions des carburants utilisés pour l'aviation et le transport maritime internationaux.

ODD	Transformation	Notes	Indicateur	Source	Description
13	3		Émissions de CO <sub>2</sub> incorporées dans les exportations de combustibles fossiles (tonnes/habitant)	UN Comtrade	Émissions de CO <sub>2</sub> liées aux exportations de charbon, de gaz et de pétrole. Calculées à partir des exportations moyennes de combustibles fossiles, puis converties en émissions équivalentes de CO <sub>2</sub> . Les exportations de chaque type de combustible sont plafonnées au niveau de production du pays.
14	4	[b] [c]	Superficie moyenne protégée dans les sites marins importants pour la biodiversité (%)	Birdlife International et al.	Superficie moyenne en pourcentage des zones marines clés de biodiversité (sites importants pour la persistance mondiale de la biodiversité marine) qui sont protégés.
14	4	[b]	Indice de santé des océans : Score des eaux propres (pire 0–100 meilleur)	Ocean Health Index	Le sous-objectif de l'Indice de santé des océans des eaux propres mesure dans quelle mesure les eaux marines relevant des juridictions nationales ont été contaminées par des produits chimiques, des nutriments excessifs (eutrophisation), des agents pathogènes humains et des déchets.
14	4	[b]	Poissons capturés par chalutage (%)	Sea Around Us	Pourcentage de poissons capturés par chalutage, une méthode de pêche dans laquelle les navires de pêche industriels traînent de grands filets (chaluts) le long des fonds marins. Cet indicateur est la somme des séries pour le chalutage de fond, le chalutage crevettier et le dragage.
14	4		Poissons pêchés qui sont ensuite rejetés (%)	Sea around Us	Pourcentage de poissons qui sont capturés pour être jetés plus tard.
15		[b]	Superficie moyenne protégée dans les sites terrestres importants pour la biodiversité (%)	Birdlife International et al.	Superficie moyenne en pourcentage des zones de biodiversité clés terrestres (sites importants pour la persistance mondiale de la biodiversité) qui sont protégées.
15	4	[b] [c]	Superficie moyenne protégée dans les sites d'eau douce importants pour la biodiversité (%)	Birdlife International et al.	Superficie moyenne en pourcentage des zones clés de biodiversité d'eau douce (sites importants pour la persistance mondiale de la biodiversité) qui sont protégées.
15	4		Indice de survie des espèces de la liste rouge (pire 0–1 meilleur)	UICN et Birdlife International	Évolution du risque global d'extinction entre les groupes d'espèces. L'Indice est basé sur de véritables changements dans le nombre d'espèces dans chaque catégorie de risque d'extinction sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN.
15	4	[b]	Déforestation permanente (% de la surface forestière, moyenne sur trois ans)	Curtis et al. (2018), données mises à jour	Pourcentage annuel moyen de déforestation permanente au cours des trois dernières années. La déforestation permanente fait référence à l'enlèvement du couvert forestier pour l'urbanisation, la production de produits de base et certains types d'agriculture à petite échelle où le couvert forestier précédent ne revient pas. Il n'inclut pas la perte temporaire de forêts due à des boutures dans le secteur forestier ou à des feux de forêt. Étant donné que les données sur les gains de couvert forestier ne sont pas disponibles, la perte nette annuelle ne peut pas être calculée, de sorte que l'indicateur est une estimation de la déforestation permanente brute.
16	4	[a]	Absence de conflit armé (pire 0–100 meilleur)	Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique	Basé sur le programme de données sur les conflits d'Uppsala (UCDP) et l'ensemble de données sur l'emplacement et les événements des conflits armés (ACLED); cet indicateur mesure le nombre d'événements violents dans les conflits étatiques et non étatiques ainsi que les cas de conflits non étatiques sur le territoire d'un pays.

ODD	Transformation	Notes	Indicateur	Source	Description
16			Détenus non condamnés (% de la population carcérale)	ONU DC	Détenus non condamnés, en pourcentage de la population carcérale totale. Les personnes détenues sans condamnation ou en attente de jugement désignent les personnes détenues dans des prisons, des établissements pénitentiaires ou des établissements pénitentiaires qui ne sont pas jugées, en attente de jugement ou qui attendent une décision de première instance d'une autorité compétente concernant leur condamnation ou leur acquittement.
16			Rapidité des procédures administratives (pire 0 - 1 meilleur)	World Justice Project	Mesure si les procédures administratives aux niveaux national et local sont menées sans délai déraisonnable.
16			Les expropriations sont légales et font l'objet d'une compensation adéquate (pire 0 - 1 meilleur)	World Justice Project	Mesure si le Gouvernement respecte les droits de propriété des personnes et des entreprises, s'abstient de saisir illégalement la propriété privée et fournit une compensation adéquate lorsque la propriété est légalement expropriée.
16		[c]	Enregistrement des naissances auprès de l'autorité civile (% des enfants de moins de cinq ans)	UNICEF	Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans dont la naissance est déclarée enregistrée auprès des autorités civiles nationales compétentes.
16	6	[c]	Indice de perception de la corruption (pire 0–100 meilleur)	Transparency International	Niveaux perçus de corruption dans le secteur public, sur une échelle de 0 (niveau le plus élevé de corruption perçue) à 100 (niveau le plus bas de corruption perçue). L'Indice de perception de la corruption (IPC) agrège des données provenant d'un certain nombre de sources différentes qui donnent des impressions sur les gens d'affaires et les experts nationaux.
16	6	[a]	Responsabilité & Transparence (pire 0–100 meilleur)	Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique	Évalue les freins et contrepoids institutionnels et civiques, l'absence d'influence induite sur le Gouvernement, la divulgation de renseignements financiers et judiciaires, ainsi que l'accessibilité de ces renseignements.
16			Enfants impliqués dans le travail des enfants (%)	UNICEF	Pourcentage d'enfants âgés de cinq à 17 ans impliqués dans le travail des enfants au moment de l'enquête.
16	1		Indice de liberté de la presse (meilleur 0–100 pire)	Reporters sans frontières	Degré de liberté dont disposent les journalistes dans 180 pays et régions, déterminé par la mise en commun des réponses des experts à un questionnaire élaboré par RSF.
16	6		Accès à la justice et abordabilité (pire 0–1 meilleur)	World Justice Project	Mesure l'accessibilité et l'abordabilité des tribunaux civils, notamment la capacité des citoyens à connaître les recours disponibles. Elle évalue également la possibilité d'accéder au système judiciaire sans supporter de frais déraisonnables, ni faire face à des obstacles procéduraux, physiques ou linguistiques excessives.
16			Criminalité efficacement contrôlée (pire 0 - 1 meilleur)	World Justice Project	Évalue si les auteurs de crimes sont effectivement appréhendés et poursuivis. Cet indicateur mesure également si la police, les enquêteurs et les procureurs disposent de ressources adéquates, sont exempts de corruption et exercent leurs fonctions avec compétence.
17			Dépenses publiques de Santé et d'Éducation (% du PIB)	UNESCO	Somme des dépenses publiques de santé provenant de sources intérieures et des dépenses publiques d'éducation (courantes, en capital et transferts), exprimées en pourcentage du PIB. Cet indicateur est basé sur les ensembles de données de la Banque mondiale sur les dépenses de santé et d'éducation, provenant respectivement de l'OMS et de l'UNESCO. Les valeurs sont reportées pour la santé et l'éducation, mais une valeur au cours d'une année donnée n'est déclarée que si au moins un point de données est une observation réelle (non reportée).

ODD	Transformation	Notes	Indicateur	Source	Description
17			Score des paradis fiscaux des entreprises (meilleur 0–100 pire)	Tax Justice Network	Le score des paradis fiscaux des sociétés mesure le potentiel d'une juridiction à débaucher l'assiette fiscale des autres, tel qu'il est inscrit dans ses lois, règlements et pratiques administratives documentées. Pour les pays ayant plusieurs juridictions, la valeur de la juridiction la moins performante a été conservée.
17			Indice de performance statistique (pire 0–100 meilleur)	Banque mondiale	L'Indice de performance statistique est une moyenne pondérée des indicateurs de performance statistique qui évaluent la performance des systèmes statistiques nationaux. Il regroupe cinq piliers de la performance statistique : l'utilisation des données, les services de données, les produits de données, les sources de données et l'infrastructure de données.
17	6	[a]	Recettes fiscales (% du PIB)	FMI	Les recettes fiscales sont des transferts obligatoires au Gouvernement central à des fins publiques. Certains transferts obligatoires, tels que les amendes, les pénalités et la plupart des cotisations de sécurité sociale, sont exclus. Les remboursements et les corrections de recettes fiscales perçues par erreur sont traités comme des recettes négatives. Il est déclaré en pourcentage du PIB.
17			Indice du soutien des pays au multilatéralisme basé sur l'ONU (pire 0 - 100 meilleur)	SDSN	Évalue le soutien des pays au multilatéralisme basé sur l'ONU à travers six indicateurs : (1) Ratification des principaux traités de l'ONU ; (2) Votes à l'Assemblée générale de l'ONU en accord avec la majorité internationale ; (3) Adhésion à certaines organisations des Nations Unies ; (4) Participation aux conflits et militarisation ; (5) Recours à des mesures coercitives unilatérales ; (6) Contribution au budget de l'ONU et à la solidarité internationale.

Source: Auteurs.

Note: [a] Indicateurs non issus du Rapport sur le Développement Durable ; ajoutés pour leur pertinence dans le contexte du Bénin et de la CEDEAO.

[b] Indicateurs utilisés pour les analyses de la partie 1. [c] Indicateurs utilisés pour les analyses de la Section 2.1

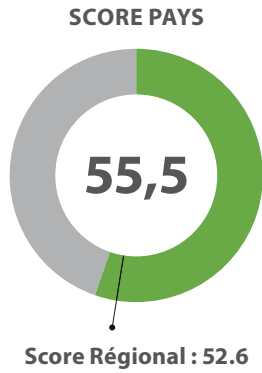
## Notes Annexes

- 113 Il existe deux exceptions à cette règle : (i) nouvelles infections au Virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH) ; et (ii) enfants impliqués dans le travail des enfants.
- 114 Le contenu de ce chapitre relève de la seule responsabilité des auteurs et ne reflète pas nécessairement les points de vue du SDSN, du SDSN Bénin ou du Gouvernement du Bénin.
- 115 Enseignant-chercheur, Agroéconomiste, Expert en Élaboration, suivi et évaluation des projets de développement, Directeur de l'École d'Agrobusiness et de Politiques Agricoles (EAPA), Université nationale d'Agriculture (UNA).
- 116 Enseignant-chercheur, Economiste de l'Environnement, expert en Finance carbone et Économie circulaire, Membre du Laboratoire d'Économie Public (LEP), Faculté des Sciences Économiques et de Gestion (FASEG), Département d'Économie, Université d'Abomey-Calavi.
- 117 Le contenu de ce chapitre relève de la seule responsabilité des auteurs et ne reflète pas nécessairement les points de vue du SDSN, du SDSN Bénin ou du Gouvernement du Bénin.
- 118 Enseignant-chercheur, Laboratoire Société-Environnement (LaSEn), Département d'Économie et Sociologie Rurales, Faculté d'Agronomie, Université de Parakou.
- 119 Maître de conférences, Directrice du Partenariat et de la Promotion de la Recherche Scientifique et de l'Innovation à la Direction Générale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (DPPRSI-DGRSI), Ecole Nationale d'Économie Appliquée et de Management (ENEAM), Université d'Abomey-Calavi.
- 120 Le Programme GBESSOKE est une initiative du Gouvernement du Bénin, financée à hauteur de 100 millions de dollars US, visant à améliorer les conditions de vie d'environ trois millions de personnes vulnérables. Il met l'accent sur la modernisation des centres de services sociaux, la promotion d'activités génératrices de revenus et le renforcement de la résilience économique des ménages pauvres (République du Bénin, 2023).

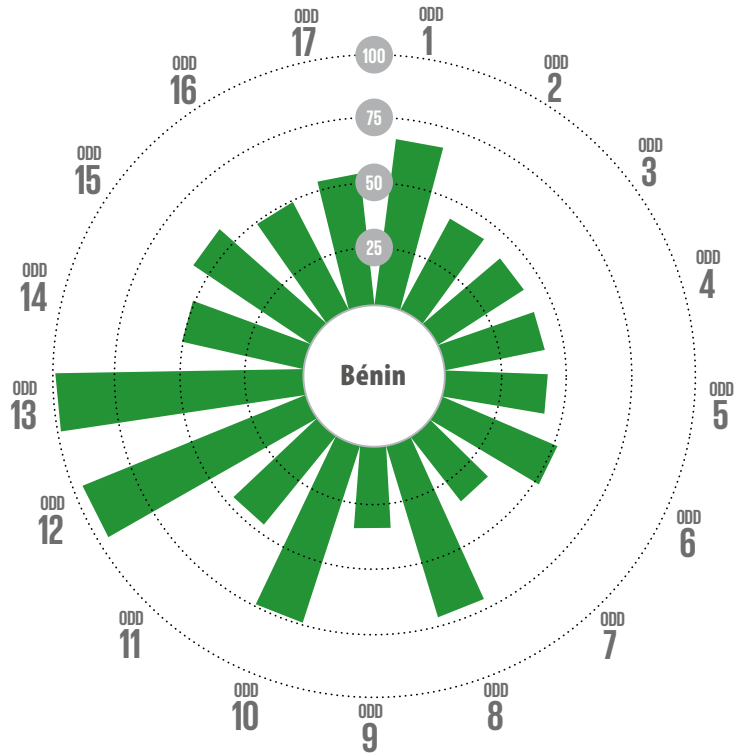


**Profils pays**

## ▼ Performance Globale



## ▼ Performance par ODD



## ▼ Tableaux de Bord ODD et Tendances

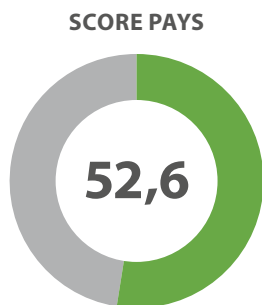


- Des défis majeurs demeurent
- Des défis importants demeurent
- Des défis demeurent
- Réalisation de l'ODD
- Données non disponibles
- ↓ Décroissant
- En stagnation
- ↗ En amélioration modérée
- ↑ En bonne voie ou maintien de la réalisation de l'ODD
- Données non disponibles

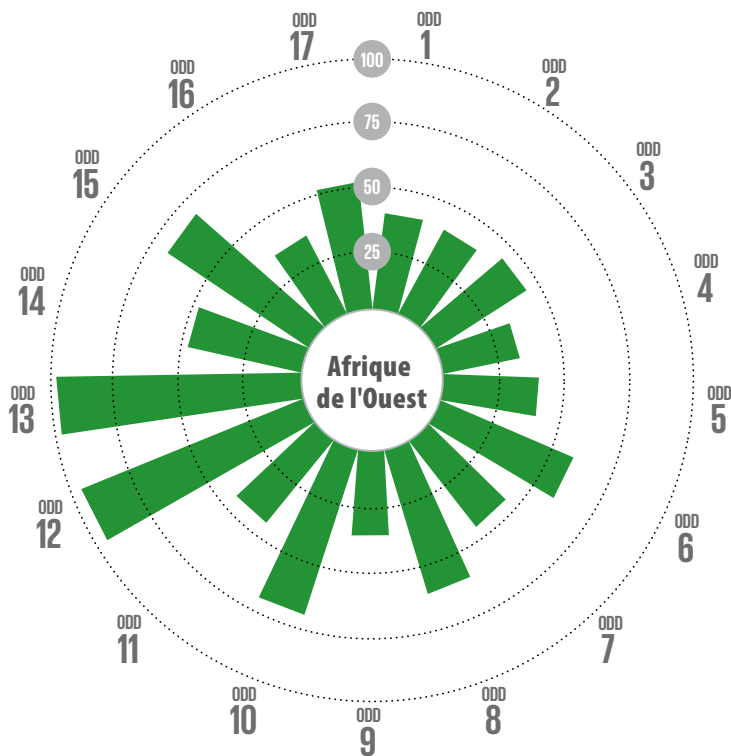
	Valeur	Année	Cote	Tendance
<b>ODD 1 – Pas de pauvreté</b>				
Taux de pauvreté à 2,15 USD par jour (%)	8,8	2025	●	↑
Taux de pauvreté à 3,65 USD par jour (%)	27,7	2025	●	↔
<b>ODD 2 – Faim « Zéro »</b>				
Prévalence de la sous-alimentation (%)	10,3	2022	●	↔
Prévalence du retard de croissance (taille/âge) chez les enfants de moins de 5 ans (%)	34,1	2021	●	↓
Prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans (%)	8,3	2021	●	↓
Diversité alimentaire minimale chez les enfants âgés de 6 à 23 mois (%)	22,0	2021	●	—
Prévalence de l'obésité, IMC ≥ 30 (% de la population adulte)	11,2	2022	●	↓
Rendement céréalier (tonnes par hectare de terre récoltée)	1,4	2022	●	↔
Consommation d'engrais (kg par hectare de terre arable)	36,9	2022	●	↑
Indice de gestion durable de l'azote (meilleur 0–1,41 pire)	0,65	2018	●	↑
<b>ODD 3 – Bonne santé et bien-être</b>				
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	518,2	2023	●	↔
Taux de mortalité néonatale (pour 1 000 naissances vivantes)	28,0	2023	●	↔
Taux de mortalité, moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	77,9	2023	●	↔
Incidence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)	51,0	2023	●	↔
Nouvelles infections par le VIH (pour 1 000 personnes non infectées, tous âges confondus)	0,1	2023	●	↑
Personnes vivant avec le VIH recevant une thérapie antirétrovirale (%)	NA	NA	●	—
Taux de mortalité du paludisme (pour 100 000 habitants)	70,4	2023	●	↔
Couverture de la chimiothérapie préventive pour les maladies tropicales négligées (%)	20,6	2023	●	↓
Taux de mortalité normalisé par âge dû à une maladie cardiovasculaire, un cancer, un diabète ou une maladie respiratoire chronique chez les adultes âgés de 30 à 70 ans (%)	20,8	2021	●	↔
Taux de mortalité (standardisé par l'âge) attribuable à la pollution atmosphérique domestique et à la pollution atmosphérique ambiante (pour 100 000 habitants)	202,0	2019	●	—
Taux de mortalité routière (pour 100 000 habitants)	24,8	2021	●	↔
Espérance de vie à la naissance (années)	60,8	2023	●	↔
Taux de fécondité des adolescents (naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans)	83,9	2019	●	—
Naissances assistées par du personnel de santé qualifié (%)	80,8	2022	●	↔
Nourrissons survivants ayant reçu 2 vaccins recommandés par l'OMS (%)	52,0	2023	●	↓
Indice de couverture universelle de la santé (CHU) de la couverture des services (pire 0–100 meilleur)	37,9	2021	●	↔
Bien-être subjectif (score moyen de l'échelle, pire 0–10 meilleur)	4,4	2024	●	↔
<b>ODD 4 – Éducation de qualité</b>				
Taux de participation à l'enseignement préprimaire organisé (% d'enfants âgés de 4 à 6 ans)	76,5	2018	●	—
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	90,4	2022	●	↓
Taux d'achèvement du premier cycle du secondaire (%)	29,1	2022	●	↓
Nombre moyen d'années de scolarité (années)	3,1	2022	●	↔
Taux d'alphabétisation (% de la population âgée de 15 à 24 ans)	66,4	2022	●	—
<b>ODD 5 – Égalité entre les sexes</b>				
Demande de planification familiale satisfaite par des méthodes modernes (% des femmes âgées de 15 à 49 ans)	37,9	2024	●	↔
Ratio du nombre moyen d'années d'études des femmes par rapport à celui des hommes (%)	46,8	2022	●	↔
Ratio du taux d'activité des femmes par rapport à celui des hommes (%)	96,5	2024	●	↑
Sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%)	26,6	2025	●	↔
Femmes à des postes ministériels (%)	23,8	2025	●	↔
<b>ODD 6 – Eau propre et assainissement</b>				
Population utilisant au moins les services de base d'eau potable (%)	67,4	2022	●	↔
Population utilisant au moins les services d'assainissement de base (%)	19,5	2022	●	↔
Prélèvement d'eau douce (% des ressources en eau douce disponibles)	1,0	2022	●	↑
Eaux usées anthropiques qui reçoivent un traitement (%)	0,0	2015	●	—
Consommation d'eau rare incorporée dans les importations (m <sup>3</sup> H <sub>2</sub> Oeq/habitant)	310,5	2024	●	↑
<b>ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable</b>				
Population ayant accès à l'électricité (%)	56,5	2022	●	↔
Population ayant accès à des combustibles et des technologies propres pour cuisiner (%)	6,0	2022	●	↔
Émissions de CO <sub>2</sub> provenant de la combustion de carburant par production totale d'électricité (MtCO <sub>2</sub> /TWh)	5,6	2023	●	↑
Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie finale (%)	9,4	2021	●	↔
Abordabilité de l'électricité pour les consommateurs (échelle de 0 à 100)	89,9	2023	●	↑

	Valeur	Année	Cote	Tendance
<b>ODD 8 – Travail décent et croissance économique</b>				
Croissance moyenne sur 5 ans, du PIB par habitant (%)	3,4	2023	●	↑
Taux de chômage (% de la population âgée de plus de 15 ans)	1,8	2025	●	↑
Victimes d'esclavage moderne (pour 1 000 habitants)	3,0	2022	●	—
Adultes ayant un compte dans une banque ou une autre institution financière ou auprès d'un prestataire de services de téléphonie mobile (% de la population âgée de 15 ans ou plus)	48,6	2021	●	↑
Les droits fondamentaux du travail sont effectivement garantis (pire 0–1 meilleur)	0,59	2023	●	—
<b>ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure</b>				
Population utilisant l'internet (%)	32,2	2023	●	↔
Abonnements au haut débit mobile (pour 100 habitants)	50,1	2023	●	↑
Population rurale ayant accès à des routes praticables en toute saison (%)	78,0	2025	●	↓
Indice de performance logistique : Score des infrastructures (pire 1–5 meilleur)	2,5	2023	●	↔
Articles de revues scientifiques et techniques (pour 1 000 habitants)	0,1	2023	●	↔
Nombre total de demandes de brevet selon l'origine du déposant (par million habitants)	31,6	2023	●	↔
<b>ODD 10 – Inégalités réduites</b>				
Coefficient de Gini	34,4	2021	●	↑
Ratio de Palma	1,4	2021	●	↑
<b>ODD 11 – Villes et communautés durables</b>				
Proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles (%)	64,0	2022	●	↔
Concentration annuelle moyenne de PM <sub>2.5</sub> (µg/m <sup>3</sup> )	35,5	2023	●	↔
Accès à une source d'eau améliorée, canalisée (% de la population urbaine)	47,8	2022	●	↓
<b>ODD 12 – Consommation et production responsables</b>				
Déchets électroniques non récupérés (kg/habitant)	1,1	2022	●	—
Pollution atmosphérique liée à la production (années de vies ajustées de l'incapacité (DALYs) pour 1 000 habitants)	0,4	2024	●	↑
Pollution atmosphérique liée aux importations (années de vies ajustées de l'incapacité (DALYs) pour 1 000 habitants)	0,6	2024	●	↑
Émissions d'azote dues à la production (kg/habitant)	11,7	2024	●	↔
Émissions d'azote associées aux importations (kg/habitant)	2,3	2024	●	↑
<b>ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques</b>				
Émissions de CO <sub>2</sub> provenant de la combustion de combustibles fossiles et de la production de ciment (tCO <sub>2</sub> /habitant)	0,4	2023	●	↑
Émissions de CO <sub>2</sub> incorporées dans les exportations de combustibles fossiles (kg/habitant)	0,0	2023	●	—
<b>ODD 14 – Vie aquatique</b>				
Superficie moyenne protégée dans les sites marins importants pour la biodiversité (%)	0,0	2023	●	↔
Indice de santé des océans : Score des eaux propres (pire 0–100 meilleur)	13,1	2024	●	↔
Poissons capturés par chalutage (%)	0,5	2019	●	↑
Poissons pêchés qui sont ensuite rejetés (%)	0,0	2019	●	↔
<b>ODD 15 – Vie terrestre</b>				
Superficie moyenne protégée dans les sites terrestres importants pour la biodiversité (%)	66,7	2023	●	↔
Superficie moyenne protégée dans les sites d'eau douce importants pour la biodiversité (%)	0,0	2023	●	↔
Indice de survie des espèces de la liste rouge (pire 0–1 meilleur)	0,91	2023	●	↑
Déforestation permanente (% de la surface forestière, moyenne sur 3 ans)	0,2	2023	●	↔
<b>ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces</b>				
Absence de conflit armé (pire 0–100 meilleur)	94,1	2023	●	↓
Détenus non condamnés (% de la population carcérale)	59,9	2021	●	↔
Rapidité des procédures administratives (pire 0–1 meilleur)	0,39	2023	●	—
Les expropriations sont légales et font l'objet d'une compensation adéquate (pire 0–100 meilleur)	0,46	2023	●	—
Enregistrement des naissances auprès de l'autorité civile (% des enfants de moins de 5 ans)	92,6	2022	●	—
Indice de perception de la corruption (pire 0–100 meilleur)	45,0	2024	●	↔
Responsabilité & Transparence (pire 0–100 meilleur)	47,6	2023	●	↓
Enfants impliqués dans le travail des enfants (%)	19,9	2022	●	—
Indice de liberté de la presse (meilleur 0–100 pire)	54,6	2025	●	↓
Accès à la justice et abordabilité (pire 0–1 meilleur)	0,51	2023	●	—
Criminalité efficacement contrôlée (pire 0–1 meilleur)	0,72	2023	●	—
<b>ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs</b>				
Dépenses publiques de Santé et d'Éducation (% du PIB)	3,9	2022	●	↔
Score des paradis fiscaux des entreprises (meilleur 0–100 pire)	0,0	2024	●	—
Indice de performance statistique (pire 0–100 meilleur)	68,0	2023	●	↑
Recettes fiscales (% du PIB)	11,5	2022	●	↔
Indice du soutien des pays au multilatéralisme basé sur l'ONU (pire 0–100 meilleur)	64,4	2025	●	—

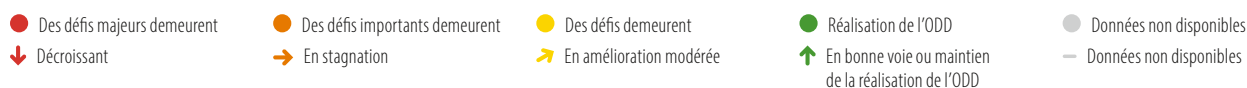
## ▼ Performance Globale



## ▼ Performance par ODD



## ▼ Tableaux de Bord ODD et Tendances

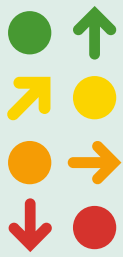


	Valeur	Année	Cote	Tendance
<b>ODD 1 – Pas de pauvreté</b>				
Taux de pauvreté à 2,15 USD par jour (%)	25,0	2025	●	→
Taux de pauvreté à 3,65 USD par jour (%)	45,1	2025	●	→
<b>ODD 2 – Faim « Zéro »</b>				
Prévalence de la sous-alimentation (%)	15,0	2022	●	↓
Prévalence du retard de croissance (taille/âge) chez les enfants de moins de 5 ans (%)	28,8	2022	●	—
Prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans (%)	7,3	2022	●	—
Diversité alimentaire minimale chez les enfants âgés de 6 à 23 mois (%)	27,2	2022	●	—
Prévalence de l'obésité, IMC ≥ 30 (% de la population adulte)	11,3	2022	●	↓
Rendement céréalier (tonnes par hectare de terre récoltée)	1,6	2022	●	→
Consommation d'engrais (kg par hectare de terre arable)	12,2	2022	●	→
Indice de gestion durable de l'azote (meilleur 0–1,41 pire)	0,87	2018	●	↓
<b>ODD 3 – Bonne santé et bien-être</b>				
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	676,5	2023	●	→
Taux de mortalité néonatale (pour 1 000 naissances vivantes)	30,6	2023	●	→
Taux de mortalité, moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	89,3	2023	●	→
Incidence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)	164,9	2023	●	→
Nouvelles infections par le VIH (pour 1 000 personnes non infectées, tous âges confondus)	0,3	2023	●	↑
Personnes vivant avec le VIH recevant une thérapie antirétrovirale (%)	76,7	2023	●	↑
Taux de mortalité du paludisme (pour 100 000 habitants)	70,8	2023	●	→
Couverture de la chimiothérapie préventive pour les maladies tropicales négligées (%)	60,0	2023	●	→
Taux de mortalité normalisé par âge dû à une maladie cardiovasculaire, un cancer, un diabète ou une maladie respiratoire chronique chez les adultes âgés de 30 à 70 ans (%)	20,0	2021	●	→
Taux de mortalité (standardisé par l'âge) attribuable à la pollution atmosphérique domestique et à la pollution atmosphérique ambiante (pour 100 000 habitants)	179,7	2019	●	—
Taux de mortalité routière (pour 100 000 habitants)	20,5	2021	●	→
Espérance de vie à la naissance (années)	58,5	2023	●	→
Taux de fécondité des adolescents (naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans)	87,6	2021	●	→
Naissances assistées par du personnel de santé qualifié (%)	62,6	2022	●	—
Nourissons survivants ayant reçu 2 vaccins recommandés par l'OMS (%)	68,1	2023	●	→
Indice de couverture universelle de la santé (CHU) de la couverture des services (pire 0–100 meilleur)	40,3	2021	●	→
Bien-être subjectif (score moyen de l'échelle, pire 0–10 meilleur)	4,7	2024	●	→
<b>ODD 4 – Éducation de qualité</b>				
Taux de participation à l'enseignement préprimaire organisé (% d'enfants âgés de 4 à 6 ans)	44,6	2023	●	→
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	69,5	2023	●	→
Taux d'achèvement du premier cycle du secondaire (%)	45,9	2023	●	→
Nombre moyen d'années de scolarité (années)	5,6	2022	●	→
Taux d'alphabétisation (% de la population âgée de 15 à 24 ans)	69,9	2022	●	—
<b>ODD 5 – Égalité entre les sexes</b>				
Demande de planification familiale satisfaite par des méthodes modernes (% des femmes âgées de 15 à 49 ans)	47,7	2024	●	→
Ratio du nombre moyen d'années d'études des femmes par rapport à celui des hommes (%)	66,3	2022	●	→
Ratio du taux d'activité des femmes par rapport à celui des hommes (%)	87,9	2024	●	↑
Sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%)	13,3	2025	●	→
Femmes à des postes ministériels (%)	14,3	2025	●	↓
<b>ODD 6 – Eau propre et assainissement</b>				
Population utilisant au moins les services de base d'eau potable (%)	75,6	2022	●	→
Population utilisant au moins les services d'assainissement de base (%)	39,5	2022	●	→
Prélèvement d'eau douce (% des ressources en eau douce disponibles)	8,3	2022	●	↑
Eaux usées anthropiques qui reçoivent un traitement (%)	2,7	2015	●	—
Consommation d'eau rare incorporée dans les importations (m <sup>3</sup> H <sub>2</sub> Oeq/habitant)	186,0	2024	●	↑
<b>ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable</b>				
Population ayant accès à l'électricité (%)	56,6	2022	●	→
Population ayant accès à des combustibles et des technologies propres pour cuisiner (%)	21,7	2022	●	→
Émissions de CO <sub>2</sub> provenant de la combustion de carburant par production totale d'électricité (MtCO <sub>2</sub> /TWh)	2,7	2023	●	→
Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie finale (%)	6,7	2021	●	→
Abordabilité de l'électricité pour les consommateurs (échelle de 0 à 100)	81,5	2023	●	→

	Valeur	Année	Cote	Tendance
<b>ODD 8 – Travail décent et croissance économique</b>				
Croissance moyenne sur 5 ans, du PIB par habitant (%)	0,8	2023	●	↓
Taux de chômage (% de la population âgée de plus de 15 ans)	2,9	2025	●	↑
Victimes d'esclavage moderne (pour 1 000 habitants)	6,1	2022	●	—
Adultes ayant un compte dans une banque ou une autre institution financière ou auprès d'un prestataire de services de téléphonie mobile (% de la population âgée de 15 ans ou plus)	44,6	2022	●	→
Les droits fondamentaux du travail sont effectivement garantis (pire 0–1 meilleur)	0,51	2023	●	—
<b>ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure</b>				
Population utilisant l'internet (%)	39,0	2023	●	→
Abonnements au haut débit mobile (pour 100 habitants)	51,4	2023	●	↑
Population rurale ayant accès à des routes praticables en toute saison (%)	83,9	2025	●	↓
Indice de performance logistique : Score des infrastructures (pire 1–5 meilleur)	2,4	2023	●	↓
Articles de revues scientifiques et techniques (pour 1 000 habitants)	0,1	2023	●	→
Nombre total de demandes de brevet selon l'origine du déposant (par million habitants)	5,5	2023	●	→
<b>ODD 10 – Inégalités réduites</b>				
Coefficient de Gini	35,7	2021	●	—
Ratio de Palma	1,5	2021	●	—
<b>ODD 11 – Villes et communautés durables</b>				
Proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles (%)	53,3	2022	●	↓
Concentration annuelle moyenne de PM <sub>2.5</sub> (µg/m <sup>3</sup> )	46,2	2023	●	→
Accès à une source d'eau améliorée, canalisée (% de la population urbaine)	41,8	2022	●	↓
<b>ODD 12 – Consommation et production responsables</b>				
Déchets électroniques non récupérés (kg/habitant)	1,8	2022	●	—
Pollution atmosphérique liée à la production (années de vies ajustées de l'incapacité (DALYs) pour 1 000 habitants)	0,3	2024	●	↑
Pollution atmosphérique liée aux importations (années de vies ajustées de l'incapacité (DALYs) pour 1 000 habitants)	0,6	2024	●	↑
Émissions d'azote dues à la production (kg/habitant)	11,7	2024	●	→
Émissions d'azote associées aux importations (kg/habitant)	2,9	2024	●	↑
<b>ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques</b>				
Émissions de CO <sub>2</sub> provenant de la combustion de combustibles fossiles et de la production de ciment (tCO <sub>2</sub> /habitant)	0,5	2023	●	↑
Émissions de CO <sub>2</sub> incorporées dans les exportations de combustibles fossiles (kg/habitant)	0,8	2023	●	—
<b>ODD 14 – Vie aquatique</b>				
Superficie moyenne protégée dans les sites marins importants pour la biodiversité (%)	18,2	2023	●	→
Indice de santé des océans : Score des eaux propres (pire 0–100 meilleur)	31,7	2024	●	↓
Poissons capturés par chalutage (%)	13,6	2019	●	↑
Poissons pêchés qui sont ensuite rejetés (%)	4,1	2019	●	↑
<b>ODD 15 – Vie terrestre</b>				
Superficie moyenne protégée dans les sites terrestres importants pour la biodiversité (%)	73,1	2023	●	→
Superficie moyenne protégée dans les sites d'eau douce importants pour la biodiversité (%)	70,8	2023	●	→
Indice de survie des espèces de la liste rouge (pire 0–1 meilleur)	0,89	2023	●	↓
Déforestation permanente (% de la surface forestière, moyenne sur 3 ans)	0,6	2023	●	→
<b>ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces</b>				
Absence de conflit armé (pire 0–100 meilleur)	40,8	2023	●	↓
Détenus non condamnés (% de la population carcérale)	58,6	2022	●	↓
Rapidité des procédures administratives (pire 0–1 meilleur)	0,38	2023	●	—
Les expropriations sont légales et font l'objet d'une compensation adéquate (pire 0–100 meilleur)	0,50	2023	●	—
Enregistrement des naissances auprès de l'autorité civile (% des enfants de moins de 5 ans)	68,2	2022	●	—
Indice de perception de la corruption (pire 0–100 meilleur)	31,7	2024	●	→
Responsabilité & Transparence (pire 0–100 meilleur)	45,5	2023	●	↓
Enfants impliqués dans le travail des enfants (%)	28,6	2021	●	—
Indice de liberté de la presse (meilleur 0–100 pire)	52,3	2025	●	↓
Accès à la justice et abordabilité (pire 0–1 meilleur)	0,53	2023	●	—
Criminalité efficacement contrôlée (pire 0–1 meilleur)	0,60	2023	●	—
<b>ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs</b>				
Dépenses publiques de Santé et d'Éducation (% du PIB)	3,1	2023	●	→
Score des paradis fiscaux des entreprises (meilleur 0–100 pire)	5,3	2024	●	—
Indice de performance statistique (pire 0–100 meilleur)	64,0	2023	●	→
Recettes fiscales (% du PIB)	8,2	2022	●	→
Indice du soutien des pays au multilatéralisme basé sur l'ONU (pire 0–100 meilleur)	71,2	2025	●	—







# RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LE BÉNIN 2025

**Transition Verte  
Agroécologie et Énergie Renouvelable**



Janvier 2026

© UN Sustainable Development Solutions Network

[www.unsdsn.org](http://www.unsdsn.org)